ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2010

RAPPORT SUR LE BUDGET GENRE

http://www.finances.gov.ma
Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 - Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **4**

I- SYNTHESE INTERSECTORIELLE **5**

II- ACCES EQUITABLE AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES **14**

1. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION **14**

1.1. Analyse genre de la situation du système juridique 15
1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre 15
1.3. Programmes, projets et actions mis en œuvre 16
1.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice 18
1.5. Etude de cas de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) 21

2. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE **25**

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 25
2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre 27
2.3. Programmes et projets mis en œuvre 29
2.4. Analyse genre du budget 34

3. MINISTERE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS **37**

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 38
3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre 38
3.3. Actions et projets mis en œuvre pour l'institutionnalisation du genre 39
3.4. Analyse genre du budget alloué au MMSP 40

4. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES **44**

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 45
4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 45
4.3. Actions et projets mis en œuvre 46
4.4. Analyse genre du budget 48

5. MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR **53**

5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 54
5.2. Politiques publiques et cibles à atteindre 55
5.3. Projets et programmes mis en œuvre 56
5.4. Analyse du budget du Ministère du Commerce Extérieur 57

6. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION **58**

6.1. Diagnostic et analyse genre de la situation 59
6.2. Priorités publiques et cibles à atteindre 59
6.3. Projets et programmes mis en œuvre 60
6.4. Analyse genre du budget 62

7. MINISTERE DE LA COMMUNICATION **64**

7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur 64
7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 66
7.3. Programmes et projets mis en œuvre 67
7.4. Analyse genre du Budget 71

III- ACCES EQUITABLE AUX DROITS SOCIAUX **74**

1. INITIATIVE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN **74**

1.1 Rappel des fondements de l'INDH 74
1.2 Situation de mise en œuvre 2005-2009 75
1.3 Programmes et actions mis en oeuvre 75
1.4. Financement et procédures 76
1.5. INDH : un nouveau mode de gouvernance 77
1.6. Incidences genre de l'INDH 78

2. DEPARTEMENT DE L'EAU **79**

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 79
2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 81
2.3. Programmes et projets mis en œuvre 83
2.4. Analyse genre du budget du Département de l'Eau 84

3. DEPARTEMENT DE L'ENERGIE 88

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 88
3.2. Politiques, priorités publiques et cible à atteindre 91
3.3. Programmes et projets mis en œuvre 92
3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au Département de l'énergie 93

4. DEPARTEMENT DE L'HABITAT 95

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 95
4.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre 97
4.3. Programmes publics mis en œuvre 98
4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat 100

5. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT 102

5.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur 102
5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 104
5.3. Projets et programmes mis en œuvre 104
5.4. Analyse genre du budget du Ministère de l'Equipement et des Transports 105

6. MINISTERE DE LA SANTE 108

6.1 Analyse Genre de la situation 108
6.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 111
6.3. Programmes mis en œuvre 113
6.4. Analyse genre du budget 114

7. DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE 116

7.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 116
7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 118
7.3. Programmes et projets mis en œuvre 120
7.4. Analyse du budget de l'Enseignement Scolaire 121

8. DEPARTEMENT DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION NON FORMELLE 123

8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 123
8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 124
8.3. Programmes et projets mis en œuvre 125
8.4. Analyse genre du budget 128

9. DEPARTEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 130

9. 1. Analyse de la situation et pertinence de l'approche genre pour la FP 131
9.2. Politiques publiques et cibles à atteindre 134
9.3. Programmes et projets mis en œuvre 135
9.4. Analyse genre du budget 135

10. DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE 138

10.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 138
10.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 140
10.3. Programmes et projets mis en œuvre 141
10.4. Analyse genre du budget 142

IV- BENEFICE EQUITABLE DES DROITS ECONOMIQUES 145

1. DEPARTEMENT DE L'EMPLOI 145

1.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi 145
1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 148
1.3. Projets et programmes mis en œuvre 149
1.4. Analyse genre des budgets alloués 150

2. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE 152

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 153

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 154
2.3. Programmes et projets mis en œuvre 155
2.4. Analyse genre du budget 157

3. DEPARTEMENT DES PECHES MARITIMES 160

3.1. Diagnostic genre du secteur 160
3.2. Politique de développement du secteur 161
3.3. Projets et programmes de développement sensibles au genre 163
3.4. Analyse genre du Budget alloué au secteur des pêches maritimes 164

4. DEPARTEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE 167

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 167
4.2. Politique et priorités publiques 169
4.3. Programmes et projets mis en œuvre 170
4.4. Analyse genre du Budget 175

5. DEPARTEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES 177

5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 178
5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 179
5.3. Programmes et projets mis en œuvre 180
5.4. Analyse genre du budget 183

6. DEPARTEMENT DU TOURISME 186

6.1. Présentation du Département du Tourisme 186
6.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 187
6.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 190
6.4. Programmes et projets mis en œuvre 191
6.5. Analyse genre du budget du Département Tourisme 192

7. SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ARTISANAT 195

7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur 196
7.2. Politiques, Priorités publiques et cibles à atteindre 197
7.3. Programmes et Projets mis en œuvre 199
7.4. Analyse genre du budget 203

8. MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES : DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE 204

8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation 205
8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre 207
8.3. Programmes et projets mis en œuvre 208
8.4. Analyse genre du budget 210

CONCLUSION GENERALE 212

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 213

ANNEXES STATISTIQUES 218

Introduction

Le Rapport Genre 2010 acte, cette année, les progrès réalisés en terme d'appropriation, de partage et d'affinement que le processus de budgétisation sensible au genre a permis depuis son lancement en 2002. Ces progrès ont été accomplis dans le cadre d'une approche intégrée, progressive, basée sur le volontariat et tenant compte des capacités des Ministères.

Ainsi, après la première phase consacrée à l'élaboration des instruments et au renforcement des capacités des acteurs concernés, la seconde phase à été caractérisée par l'affinement du système d'information, le développement d'un système de gestion des connaissances, la mise en œuvre d'une stratégie de communication et l'institutionnalisation depuis 2005 de l'élaboration du Rapport Genre qui accompagne la Loi de Finances.

Le Rapport Genre qui en est à sa cinquième édition cette année, illustre les progrès accomplis à plusieurs égards. L'analyse des indicateurs de performance aussi bien des budgets de fonctionnement que d'investissement, avec des propositions de gendérisation des indicateurs pour mieux mesurer les impacts des politiques publiques sur les populations cibles, constitue une réelle opportunité pour mieux évaluer les politiques publiques d'un point de vue genre.

C'est dans ce sens que le rapport actuel contribue à renforcer la transparence du budget en identifiant les défis, les contraintes, les opportunités et les enjeux avec comme but ultime d'éclairer les débats autour des politiques poursuivies et de développer la culture du suivi-évaluation et la reddition des comptes.

Trois nouveaux départements ministériels participent au processus de gendérisation des budgets cette année, à savoir, celui de la Communication, du Tourisme et de l'Artisanat, portant le nombre des départements ayant adhéré à l'approche à vingt cinq. Les autres départements partenaires poursuivent l'affinement de l'évaluation des politiques mises en œuvre et l'analyse de leurs budgets d'un point de vue genre avec la mesure des progrès accomplis.

Aujourd'hui, pour atteindre les objectifs d'égalité et d'équité entre les sexe, il s'agit de mobiliser, de sensibiliser, à travers une démarche intersectorielle de coordination ouverte, les départements ministériels, les agences de développement, les collectivités locales, les élus, les partenaires sociaux et l'ensemble de la société civile, dans la concertation et le dialogue.

L'approche intersectorielle qui permet de dégager les liens dynamiques entre les différents départements dont la mise en œuvre conjointe des politiques et programmes est indispensable à l'atteinte des objectifs de développement fixés est de plus en plus nécessaire. C'est dans ce sens, que le gouvernement est déterminé à faire de 2010, l'année de la réforme de la Loi Organique de Finances, pour donner une assise juridique à la réforme budgétaire et ancrer par la même la Budgétisation Sensible au Genre.

Le rapport est ainsi structuré sous forme d'axes où sont regroupés les départements dont les missions concourent à la réalisation d'objectifs communs ou relevant de la même politique transversale, à savoir :

- ***Accès équitable aux droits civils et politiques*** : Justice, Développement Social, Modernisation des Secteurs Publics, Economie et Finances, Commerce Extérieur, Affaires Etrangères et Coopération et Communication.
- ***Accès équitable aux droits sociaux*** : INDH, Eau, Energie, Habitat, Equipement et Transport, Santé, Education Nationale et Alphabétisation, Formation Professionnelle et Jeunesse.
- ***Bénéfice équitable des droits économiques*** : Emploi, Agriculture, Pêche, Commerce et Industrie, NTIC, Tourisme, Artisanat et Economie Sociale.

Enfin, l'élaboration du Rapport Genre et sa présentation au Parlement traduit l'engagement partenarial toujours renouvelé de tous les acteurs politiques et de la société civile pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'inscrit dans les rouages institutionnels des débats démocratiques dans notre pays.

I- Synthèse intersectorielle

Cette synthèse intersectorielle a pour objectif de présenter une vue d'ensemble des enjeux de l'évaluation des politiques publiques d'un point de vue genre et de mettre en perspective la nécessaire coordination et implication de plusieurs secteurs pour obtenir les résultats escomptés et réaliser les ambitions de notre pays en matière de développement humain.

Elle sera déclinée comme suit. Après un rappel du contexte et des fondements de la budgétisation sensible au genre (BSG) seront déclinées les progrès accomplis en matière d'accès équitable aux droits civils et politiques, d'accès équitable aux droits sociaux et du bénéfice équitable des droits économiques.

Rappel du contexte et des fondements de la BSG

L'intégration de l'approche genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connues le Maroc durant ces dernières années afin de renforcer les principes d'égalité et d'équité. Cette approche a été réaffirmée par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) lancée en 2005 qui met l'accent sur l'habilitation des différentes catégories de la population comme axe stratégique pour la réalisation des objectifs de développement humain du pays.

Depuis 2006 et à l'issue d'un processus de concertation avec les différents partenaires tant gouvernementaux que de la société civile au niveau national et local, le Maroc s'est doté de la ***Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité*** entre les sexes. Préconisant la prise en compte des besoins, aspirations et intérêts spécifiques des deux sexes dans les différentes phases d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques et programmes de développement, la stratégie offre une vision globale, des objectifs stratégiques et des niveaux d'articulation pour la réduction des disparités entre les deux sexes dans les différents domaines. L'égalité, comme fondement de cette stratégie, vise une participation égale et équitable dans le processus de développement, et une possibilité de tirer profit et bénéfice de cette participation de manière égale pour les hommes et les femmes. La stratégie s'articule autour de cinq niveaux à travers lesquels sont déclinés des champs d'intervention, à savoir, les droits civils ; la représentation et la participation à la prise de décision ; les droits sociaux et économiques ; les comportements sociaux et individuels et les institutions et les politiques.

Par ailleurs, l'engagement du Maroc à la réalisation ***des Objectifs de Développement du Millénaire*** s'est concrétisé par d'importants progrès. Globalement, des résultats positifs ont été réalisés pour l'ensemble des objectifs. Dans le domaine de la pauvreté, les avancées réalisées sont considérables et les taux de réalisation de certaines valeurs cibles dépassent même l'objectif fixé en 2015. De même, la réalisation de l'objectif relatif à l'éducation, pour tous, revêt une grande importance pour le Maroc avec plus de 30% du budget national consacrée au secteur éducatif. Seuls les objectifs relatifs à l'alphabétisation, à la mortalité infantile et maternelle enregistrent des rythmes insuffisants.

D'importants progrès ont été accomplis en matière ***de droits de l'Homm***e et de l'égalité entre les sexes, de la démocratisation des institutions, des libertés publiques et de la justice. En effet, le Maroc a connu une expérience originale de transition démocratique à travers la consolidation de plusieurs acquis dont la reconnaissance des droits de l'homme dans leur acception universelle dans la Constitution de 1996, la réforme du Conseil Consultatif des Droit de l'homme conformément au Traité de Paris, la réconciliation avec le passé à travers l'action de l'Instance Equité et Réconciliation et le redressement des torts causés aux usagers de l'administration à travers Diwan Al Madalim. Par ailleurs le processus démocratique s'est renforcé avec l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans, la transparence des consultations législatives et locales et l'adoption de la Loi sur les partis politiques. De même, dans un contexte de libéralisation du champ médiatique et du droit à la parole, la mise en place de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, la libéralisation des médias audio-visuels et la restructuration et libéralisation du secteur de la presse écrite confortent l'ancrage des valeurs démocratiques.

Les droits des femmes ne sont pas en reste. En effet, le Maroc a enregistré d'importants progrès pour se conformer aux normes de la CEDAW qu'il a ratifié en 1993, avec la mise en œuvre des nouveaux codes de la famille (2004) et de la nationalité (2007), l'adoption du scrutin de liste à la proportionnelle et de la liste nationale au Parlement, réservant 30 sièges aux femmes, la réforme du Code électoral qui réserve un quota de 12% aux femmes, la réforme de la Charte communale qui consacre la création d'une commission d'équité et d'égalité des chances auprès de chaque conseil communal, la nomination de cinq femmes Ministres dans l'actuel gouvernement, la nomination de femmes ambassadeurs, Caids, membres des conseils des Oulémas, mourchidates, l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques depuis 2005 et la diffusion à tous les Ministères de la Circulaire du Premier Ministre appelant à l'intégration de l'approche genre "*gender mainstreaming"* dans toutes les politiques en 2007.

L'initiative du budget genre s'inscrit dans le cadre des réformes structurantes entreprises par le Maroc dont on peut citer la réforme budgétaire axée sur les résultats lancée en 2002. Cette réforme repose sur deux piliers : le cadre réglementaire pour une meilleure lisibilité du Budget et des possibilités de déconcentration avec de véritables opportunités de partenariat et l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration du budget. Une véritable gestion axée sur les résultats, basée entre autre sur des indicateurs de performance est, par ailleurs, une question fondamentalement démocratique car il s'agit d'évaluer les politiques publiques au regard d'objectifs énoncés et de moyens mis en oeuvre pour les atteindre, et surtout par rapport aux impacts qui en étaient attendus au niveau des populations cibles.

Le processus de budgétisation sensible au genre adopte une démarche participative et progressive appuyée par les lettres de cadrage du Premier Ministre qui appellent l'ensemble des Départements Ministériels à intégrer la dimension genre dans les politiques de développement. La mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre et l'adhésion croissante des départements montrent la dimension que prend cette approche au Maroc.

Les indicateurs de performance qui peuvent se décliner en plusieurs types comme les indicateurs d'objectif, de moyens de produits ou d'impact devraient tenir compte de la dimension genre et devraient progressivement être mis en place pour permettre le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement.

Certains Ministères ont été considérés comme prioritaires dans une première étape d'exécution : le Ministère des Finances et de la Privatisation, le Ministère de la Santé, celui de l'Education Nationale et celui de l'Agriculture, du Développement Rural et des pêches Maritimes. Trois nouveaux départements ministériels participent au processus de gendérisation des budgets cette année, à savoir, celui de la Communication, du Tourisme et de l'Artisanat. Ces nouveaux partenaires portent le nombre des départements ayant adhéré à l'approche à vingt cinq départements ministériels qui participent désormais à la préparation du Rapport Genre qui accompagne la Loi des finances 2010.

La société civile marocaine s'est également engagée dans la promotion de la BSG. A titre d'exemple, des associations de femmes pilotent des initiatives BSG au niveau local, organisant des sessions de formation et de sensibilisation au profit des élus locaux, des agents en charge de la planification et de la budgétisation au niveau local et des associations de droits des femmes et de développement. Par ailleurs, un collectif d'ONG a été mis en place en septembre 2008 suite à une série de formation-sensibilisation d'une vingtaine d'ONG sur le rôle de la société civile dans le processus de Budgétisation Sensible au Genre.

La gendérisation du ***système d'information*** constitue un élément indispensable pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de toute politique visant la promotion de l'égalité entre les sexes, tant au niveau sectoriel qu'au niveau du ciblage géographique des besoins des populations. L'affinement des statistiques en intégrant la dimension genre est incontournable pour améliorer la prise de décision, affiner les diagnostics et suivre la mise en œuvre et les impacts des politiques. Il doit être généralisé à tous les niveaux (enquêtes des ménages, enquêtes budget temps, fiscalité, participation aux élections…).

Des progrès ont été accomplis dans l'affinement du système d'information d'un point de vue genre. On peut notamment citer la publication en 2007 de "l'Examen Exhaustif des statistiques sensibles au genre" par le Ministère de l'Economie et des Finances, la publication par le Haut Commissariat au Plan de "La femme marocaine en chiffres" en octobre 2008 et le lancement en 2009 par le HCP de l'enquête de prévalence de la violence fondée sur le genre et l'enquête sur le budget temps.

Par ailleurs, la mise en place en 2007 du dispositif de suivi au niveau communautaire gendérisé "CBMS" au Maroc au niveau de deux communes urbaine et rurale (Essaouira et Bouabout) vise répondre à un besoin en une source régulière de mise à jour des informations au niveau local. Ce dispositif est actuellement en cours de rapprochement avec le Système d'Information Communal de la DGCL qui permet d'aider les communes rurales engagées dans un processus de planification stratégique participative à gérer leur développement de manière autonome et pérenne. En effet, grâce à la richesse des données collectées et des indicateurs de développement qui peuvent en découler ainsi que de l'expérience acquise au niveau de l'informatisation, le rapprochement des deux outils SIC-CBMS créera une forte synergie entre les deux systèmes et permettra de converger vers un système d'information au niveau communal pouvant répondre aux exigences de développement dans une perspective genre dans différents domaines.

Ce rapprochement SIC-CBMS concourra à faciliter le processus en cours visant la gendérisation du budget local et l'élaboration de plans communaux de développement (PCD) selon une approche participative tenant compte de la dimension genre mettant ainsi en œuvre l'une des recommandations phares de la nouvelle Charte Communale.

Par ailleurs, au regard de la coopération internationale, l'expérience marocaine du budget genre reflète les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment ceux relatif à l'alignement et l'appropriation.

Accès équitable aux droits civils et politiques

La prise en compte de l'égalité entre les sexes et de l'intégration de la dimension genre dans les lois et politiques de développement constitue une préoccupation de plus en plus affirmée au Maroc puisqu'elle représente un enjeu lié à la bonne gouvernance, à la croissance économique et à l'édification d'une société démocratique.

L'évolution des engagements internationaux pris du Maroc depuis les années 70 traduit cette volonté à travers sa participation aux conférences internationales sur la femme (Mexico en 1975, Copenhague en 1979, Nairobi en 1985, Beijing en 1995) et son adhésion à la quasi-totalité des conventions relatives aux femmes (convention sur les droits politiques des femmes en 1976, CEDAW en 1993, Pacte International des droits sociaux, économiques et culturels en 1979…).

Les dix dernières années du Règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI ont marqué un tournant qualitatif important dans l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes et l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques. Dans ce sens, de nouveaux programmes ont été lancés et de nouvelles politiques ont été mises en place. Le caractère transversal de la question des rapports sociaux homme-femme étant reconnu, de nouveaux dispositifs ont été créés, des stratégies ciblées ont été formulées et mises en pratique et des points focaux genre ont été désignés dans différents Départements ministériels. Ce processus a été également renforcé par l'intégration, à partir de l'année 2005[1], de l'approche genre dans l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du millénaire proclamés par les Nations Unies en 2000.

Audition du Maroc par le Comité CEDAW et annonce de levée des réserves : Le Maroc a présenté au Comité d'Experts de la CEDAW, en janvier 2008 à Genève, ses troisième et quatrième rapports périodiques sous forme d'un rapport commun, en vertu de l'article 18 de la Convention. Le Maroc a été félicité pour la soumission de ses rapports périodiques dans les délais et a été encouragé à poursuivre ses efforts en matière d'équité et d'égalité entre les sexes.

[1] Date de rédaction du deuxième rapport sur les OMD.

Par ailleurs, l'adoption des nouveaux codes de la Famille et celui de la Nationalité a permis au Maroc de lever certaines réserves sur la CEDAW. En effet, le 10 décembre 2008, la lettre Royale adressée au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme à l'occasion du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme annonce la levée des réserves émises à propos de la CEDAW lors de sa ratification par le Maroc en 1993.

En ***matière de justice***, d'importants progrès ont été réalisés sur la voie de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, dont on peut citer notamment, les amendements des textes juridiques et les grandes réformes législatives (le Code du statut personnel devenu Code de la famille en 2004, le Code pénal qui a introduit l'incrimination de la violence au sein du couple, le Code du travail qui a notamment introduit la pénalisation du harcèlement sexuel et élevé la durée du congé de maternité à 14 semaines, le projet de loi contre la violence à l'égard des femmes, etc.). Il est également à noter qu'en septembre 2009, le Ministère de l'Intérieur vient de reconnaître aux Femmes Soulaliyates le droit de bénéficier, au même titre que les hommes, des prochaines opérations de cessions des terres collectives. Ces femmes étaient privées de leurs droits en vertu d'un droit coutumier ancestral en faveur des hommes et qui consiste à faire profiter uniquement les chefs de famille hommes de ces terres alors qu'aucune mention ne va dans le sens d'un privilège masculin quelconque dans le texte qui régit la gestion des terres collectives (article 14 du dahir du 27/4/1919).

L'adoption de la ***nouvelle charte communale*** en 2008 visant à moderniser l'arsenal juridique régissant la gestion des affaires locales, présente une importante avancée qui confère de nouvelles compétences à caractère économique aux collectivités locales de nature à favoriser un changement radical dans l'action communale. Elaborée dans le cadre d'une approche participative, elle vise à renforcer la démocratie locale à travers le renforcement des attributions des communes qui deviennent de véritables acteurs de développement. La charte privilégie la gestion participative et de proximité du développement tenant compte des besoins et préoccupations des hommes, des femmes, des filles et des garçons. Dans ce sens, deux mesures importantes ont été prises à savoir l'élaboration de plans communaux de développement (PCD) selon une approche participative tenant compte de la dimension genre[2]. La seconde mesure a trait à la création d'une commission consultative auprès de chaque conseil communal «commission d'équité et d'égalité des chances[3]» pour émettre des avis et faire des propositions au conseil communal en matière d'équité et d'égalité des chances.

De nouvelles dispositions en faveur du renforcement de la participation politique de la femme ont été stipulées ***par le nouveau Code Electoral*** à travers l'instauration en 2009 d'un quota de 12 % pour renforcer la représentativité des femmes dans les conseils élus et la création d'un Fonds d'appui pour la Promotion de la Représentativité des Femmes doté de 10 millions de DH visant à soutenir les capacités représentatives des femmes lors des élections générales communales et législatives. Ces crédits doivent être alloués aux projets présentés par les partis politiques et par les associations œuvrant dans le domaine de la promotion de la représentativité féminine, de la bonne gouvernance ou du développement humain. Ainsi 3428 femmes ont été élues conseillères municipales dans toutes les communes du pays en 2009 soit 12, 38 % de l'ensemble des élus contre un taux de seulement de 0,56% précédemment.

Le Département du Développement Social s'est engagé, quant à lui, dans une série de réformes allant dans le sens de l'équité et d'une plus grande égalité entre les sexes. En effet, les stratégies mises en place (Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes, Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, Charte pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias en partenariat avec le Ministère de la Communication…) ont été dotées de plans d'action opérationnels de mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'action étalé sur la période 2007-2009 a été élaboré pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes dans le but d'intégrer de manière fluide et transversale l'approche genre aussi bien sur le plan organisationnel et institutionnel que sur le plan de la planification, de la programmation, de la coordination, du suivi/monitoring et de l'évaluation. Ce plan est basé sur une vision de développement humain durable et équitable fondée sur l'équité et l'égalité entre les sexes.

[2] Art 36 de la charte communale.
[3] Art 14 de la Charte Communale.

Par ailleurs, un plan opérationnel de la Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaboré selon une approche participative en concertation avec les partenaires institutionnels, les associations de défense des droits des femmes et les centres d'écoute. Il est à noter que la mise en place en 2005, du Centre d'écoute national (numéro vert **080008888**) au service des femmes victimes de violence parallèlement à la base de données institutionnelle sur la violence en partenariat avec cinq départements (Justice, Santé, DGSN, Gendarmerie Royale et HCP) ont constitué une importante avancée dans notre pays.

Le programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc "TAMKINE" constitue un exemple concret de l'importance de l'intersectorialité pour atteindre les objectifs escomptés. Ce programme soutenu par la Coopération Espagnole dans le cadre du Fonds de réalisation des OMD est conduit par huit agences du système des Nations Unies avec la participation de 13 Départements Ministériels dont MEF, MDS, MJ, MAEC.

De même, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) a entrepris, avec l'appui du FAES II de l'ACDI, un large processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes qui a abouti à l'adoption d'un Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT) aspirant l'intégration de l'Egalité des Sexes (ES) dans la structure et les pratiques du MMSP, la réduction des disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources humaines, l'accroissement de la représentation des femmes et de leur participation aux postes de prise de décision, ainsi que la promotion de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle.

De son côté, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, par le biais du programme de coopération Maroc/PNUD, de la contribution espagnole « Millenium Development Achievement Funds MDGs », de la réforme des Nations Unies servant l'égalité de genre, veille à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes.

L'approche genre est également retenue comme action phare des programmes stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances à travers l'introduction de cette dimension dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire. Orientée essentiellement vers la recherche de la performance et de l'efficacité de la dépense publique, cette nouvelle approche vise à contribuer au renforcement des efforts consentis pour la lutte contre les disparités et à assurer une meilleure distribution des ressources dans les secteurs sociaux au profit des femmes et des enfants, dans un souci d'équité et d'efficacité.

Accès équitable aux droits sociaux

Cet axe traitera des progrès accomplis en matière d'accès équitable aux droits sociaux en général, à savoir, l'accès aux infrastructures de base (eau potable, électricité, logement et transport), ainsi que l'accès équitable aux services de santé, d'éducation et de formation et de prise en compte des besoins de la jeunesse. Au préalable, sera présenté un premier bilan de l'INDH, exemple le plus concret d'approche intersectorielle participative et intégrée visant le développement humain dans notre pays.

L'***Initiative Nationale de Développement Humain*** qui place l'être humain au cœur de ses actions, vise la promotion des droits de la femme et de l'enfant, le rétablissement de la confiance des citoyens en l'avenir ainsi que l'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique. L'initiative adopte une démarche territorialisée reposant sur la planification stratégique, basée sur un diagnostic participatif rigoureux, une définition d'objectifs précis et l'expression des besoins par les populations concernées et sur la synergie en mettant en convergence les programmes sectoriels, les actions des collectivités locales et les actions INDH. En termes de gouvernance, les femmes siégent aux comités locaux et contribuent à la prise de décision à hauteur de 10%.

Sur le plan des résultats, l'INDH a contribué largement à l'amélioration des conditions de vie des marocains entre 2005 et 2008 avec la baisse du taux de pauvreté à 9% en 2007 contre 14% en 2001. La pauvreté a baissé dans les communes rurales ciblées par l'Initiative de 36% à 21%, en baisse de 41% contre uniquement 28% dans le reste des communes rurales (de 16,9% à 12,2%) entre 2004 et 2007. De plus, depuis son lancement, 4,6 millions de citoyens ont bénéficié de 16.101 projets qui touchent aussi bien les AGR, les projets d'appui aux infrastructures de base, les actions de soutien à l'animation culturelle et sportive ainsi que les actions de formation et de renforcement des capacités.

En terme d'incidence genre de l'INDH, près de 2 millions de femmes ont bénéficié de 18000 projets depuis le lancement de l'initiative, dont on peut citer, la construction ou aménagement de près de 313 foyers féminins, le lancement de plus de 2600 AGR ayant bénéficié à plus de 208 000 femmes surtout en milieu rural, la construction d'environ 533 Dar Talib et Taliba, où plus de 8 000 filles ont bénéficié de logement, alimentation et cours de soutien et le lancement de 1140 projets concernant la santé pour permettre un accès de proximité à environ 91.000 femmes (réaménagement de salles d'accouchement, caravanes médicales, sensibilisation, écographies, distribution de médicaments…). 41 Dar Al Oumouma ont permis à plus de 9.600 parturientes éloignées de centres des établissements de santé, de bénéficier d'un accueil et de soins adaptés ont été aménagées.

Amélioration de l'accès aux infrastructures de base

Stratégique par excellence, ***le secteur de l'eau au Maroc*** est confronté à plusieurs problèmes et défis, dont principalement la surexploitation et la dégradation des ressources en eau, l'accès encore inégal à l'eau potable et d'assainissement pour une large portion de la population rurale et dans les quartiers urbains défavorisés, l'utilisation inefficiente de l'eau dans l'agriculture, ainsi que la faiblesse de la gouvernance et du pilotage du secteur. Ces problèmes sont exacerbés par les effets de la croissance démographique et économique et les changements climatiques. La généralisation de l'accès à l'eau potable est l'objectif poursuivi par politique nationale de l'eau. L'accès à cette ressource vitale a des conséquences majeures en termes de santé, de scolarisation de la fille rurale et de qualité de la vie en général.

Par ailleurs, le développement humain, impliquant la lutte contre les inégalités spatiales et de genre, passe nécessairement par le développement de ***l'énergie*** et sa généralisation à l'ensemble des populations. L'accès à l'énergie conditionne la satisfaction des besoins fondamentaux de la population (transport, éclairage, réfrigération, télécommunications,....) qui sont différents selon le sexe, l'âge… en particulier dans le monde rural. Or, s'il est vrai que la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, il n'en demeure pas moins que la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables face à l'absence de services d'énergie de base. Dans ce sens, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les politiques engagés par le Département de l'Energie visant notamment l'amélioration de l'accès à l'énergie s'avère primordial pour une meilleure efficacité et équité des résultats attendus.

En matière ***d'habitat***, l'accélération de l'urbanisation non maîtrisée, résultat de l'accroissement démographique et de l'exode rural, a affecté l'équilibre du marché de logement. L'insuffisance et l'inadéquation de l'offre par rapport à la demande ont concouru à priver de près de 40% de la population de l'accès à un habitat décent. Le recours à l'habitat insalubre a pris des proportions inquiétantes. Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement (éloignement des écoles, absence de transport public, absence d'éclairage public, insécurité,…). Face à cette situation préoccupante, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace déploie des efforts considérables pour lutter contre l'habitat insalubre à travers son programme de villes sans bidonvilles et la promotion du logement en milieu rural qui constitue l'un des nouveaux chantiers de la politique de l'habitat.

De même, le Ministère de l'Equipement et du ***Transport*** joue un rôle clé dans cette approche intersectorielle à travers sa participation, parallèlement aux autres Départements précités, à la réduction des disparités régionales, à la lutte contre la pauvreté et à la création de richesse. Les missions du Département qui sont orientées davantage vers le rattrapage des déficits en termes d'infrastructures et de libéralisation des modes de transport. Elles gagneraient en efficacité si elles tiennent compte des besoins différentiés des hommes, des femmes, des filles, des garçons et des handicapés aussi bien en milieu urbain que rural. L'amélioration du taux d'accessibilité et le désenclavement rural ont des externalités genre importantes, notamment, en termes d'accès aux centres de soins, à l'école et au marché, élément clé de l'autonomisation des femmes.

Il va sans dire que des liens étroits existent entre l'accès à la santé, à éducation et à la formation professionnelle. Ainsi, une personne en mauvaise santé, ne peut aspirer à un emploi ou à être tout simplement productive. Un accès à l'éducation agit favorablement sur les opportunités d'emploi à condition qu'il y ait une bonne adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. L'éducation joue également un rôle important sur les comportements en matière de santé (meilleur suivi médical pour les femmes et les enfants, nutrition) mais également sur les attitudes vis-à-vis de la scolarisation de la fille et l'égalité de genre en général.

Dans le ***domaine de la santé***, en dépit des efforts consentis en matière de santé maternelle et infantile, des disparités importantes existent et agissent de manière directe sur la santé de la population et celle de la femme en particulier. Ces disparités sont liées au milieu de résidence (zones rurales enclavées) et aux aspects socio-culturels et socio-économiques. C'est ainsi que la nouvelle politique publique en matière de santé à l'horizon 2012 vise à réduire le taux de mortalité maternelle à 50 décès pour 100.000 et réduire le taux de mortalité infantile à 15 pour mille à l'horizon 2012. Cette politique porte également sur l'amélioration du taux de consultation prénatale et post natale (80% en 2012), de l'accouchement en milieu surveillé (92% en 2012), et du taux de césariennes (7% en 2012).

Parmi les principales actions entreprises pour lutter contre la mortalité maternelle, on note la réduction des barrières aux soins obstétricaux et néonataux et l'amélioration de la disponibilité d'un personnel qualifié dans les structures d'accouchement via la gratuité des soins obstétricaux et néonataux, la prévention et le dépistage des grossesses à risque et l'amélioration de la qualité de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement notamment par l'humanisation et la mise à niveau des structures d'accouchement et enfin l'amélioration du pilotage du programme par la mise en place d'un système de surveillance des décès maternels et néonataux et de suivi des actions. L'année 2008 a également connu l'autorisation par le Ministère de la Santé de la mise sur le marché du contraceptif d'urgence communément appelé « pilule du lendemain » qui permet de faire face efficacement aux grossesses non désirées et représente une solution partielle aux problèmes d'avortements clandestins. Ces actions et objectifs volontaristes auront un impact déterminant sur la vie et la santé de la femme et de l'enfant.

En matière ***d'éducation***, d'importants efforts sont fournis pour améliorer la qualité de l'éducation et atteindre l'égalité entre les sexes avec plus de 30% du budget de l'Etat consacrée au secteur éducatif. L'attention particulière accordée à la scolarisation des filles rurales telle que soulignée par la Charte Nationale d'Education et de Formation, pour gommer les écarts entre les milieux et entre les sexes, n'a pas permis d'obtenir des résultats satisfaisants, malgré les efforts du département et de ses partenaires (mise à disposition des bus scolaires, multiplication des foyers de jeunes filles et d'internats et des allocations de budgets aux constructions d'écoles et de collèges en milieux péri urbain et rural…). Face à ce bilan mitigé, le Programme d'Urgence (2009-2012) a été mis en œuvre pour accélérer l'opérationnalisation des orientations de la Charte. Il prévoir ainsi des mesures prioritaires et intègre la dimension genre au sein de toutes ses composantes. L'initiative de distribution de 3,7 millions de cartables cette année (437 millions de dirhams) renforce de manière substantielle l'atteinte des objectifs fixés.

Une attention particulière est accordée à la ***jeunesse*** qui représente l'avenir de notre pays. Dans ce cadre, le Département de la Jeunesse veille à assurer l'épanouissement, la promotion, l'intégration sociale et l'amélioration de l'environnement du jeune et de l'enfant. Il œuvre pour l'assistance, le soutien aux associations de jeunesse, la coordination, et le contrôle de leur action à travers une politique d'inclusion dans la vie active, la mise à niveau de centres d'accueil et le renforcement des programmes à caractère culturel, pédagogique et d'animation au profit des jeunes dans les milieux urbain et rural.

Bénéfice équitable des droits économiques

L'accès équitable et égal des femmes et des hommes à la prise de décision économique et leur intégration dans la vie professionnelle ainsi que l'établissement des conditions nécessaires pour assurer une distribution plus juste des ressources sont autant de moyens qui augmentent sensiblement les opportunités d'amélioration de l'emploi et des revenus. La disponibilité d'un revenu permet à la personne de préserver sa dignité et son autonomie et d'améliorer ses conditions d'existence.

Au niveau de l'emploi, il est important de noter, les avancées réalisées sur le plan réglementaire. En effet, c'est en 1995 que les femmes ont pu exercer une activité professionnelle sans le consentement de leurs maris (Réforme du Code commerce). La dernière réforme du Code du travail a introduit un certain nombre de clauses garantissant à la femme plus de sécurité au travail, lui élargissant le congé de maternité et lui accordant la possibilité d'arrêter de travailler pour élever ses enfants. De même, pour la première fois, il y est fait mention du harcèlement sexuel au travail. Les mesures de promotion de l'emploi certes, paraissent neutres sur le plan du genre, elles exercent néanmoins un effet positif en termes d'amélioration de la participation de la femme sur le marché du travail.

Le diagnostic de situation en 2009 révèle une faiblesse persistante de la participation des femmes à la population active occupée entravées par plusieurs obstacles multidimensionnels. Mais en dépit de sa faiblesse, le taux d'activité des femmes a progressé de 52% en quatre ans passant de 17,7% en 2004 à 26,6% en 2008.

Concentrées dans le secteur informel et dans l'emploi précaire, l'emploi féminin a également été affecté par les effets de la crise économique et financière qui a touché les secteurs exportateurs dans notre pays, particulièrement le secteur du textile. Les femmes trouvent des difficultés à accéder à un emploi bien rémunéré, aux stages de formation professionnelle, au crédit, à la terre et au marché. De plus, des disparités persistent au niveau de l'accès des femmes aux postes de responsabilité que ce soit dans le privé (présence dans les conseils d'administration) dans la haute fonction publique, ou dans les instances de gouvernance locales et régionales.

Face à cette situation tous les départements sectoriels oeuvrent à améliorer les opportunités offertes aux femmes. Ainsi, on peut citer l'action des pouvoirs publics pour améliorer la situation des femmes rurales qui représentent environ 50% de la population rurale. Ces femmes s'occupent en plus des tâches domestiques, de l'agriculture qui constitue leur principale activité économique et occupe environ 92% d'entre elles. Plus de 72,4% de ces femmes actives ont intégré le marché du travail avant l'âge de 15 ans[4].

Plusieurs mesures qui ont eu un impact important sur l'ensemble de la population rurale, dont on peut citer l'adoption de la loi 33- 94 en 1995 qui accorde une plus grande attention aux catégories des populations marginalisées et particulièrement les femmes rurales, la réalisation du programme BAJ (Barnamaj Al aoulaouiat al Jtimaaia), la création de l'Agence de Développement Sociale (ADS) en 1999, la création du Fonds de Développement Social (FDS) en 2005 et le développement des Projets Générateurs de Revenus.

[4] Activité, emploi et chômage 2008, *résultats détaillés.* Direction de la Statistique, 2008

Ainsi le Département de l'***Agriculture*** a réorienté ses actions en matière d'animation féminine à la fin des années 90 et depuis 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre. La note a tracé les lignes directrices de l'intervention de l'animation féminine autour des axes suivants : le renforcement des unités féminines régionales et locales, l'amélioration des compétences des animatrices rurales et des vulgarisatrices par des formations continues, la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles et la multiplication des canaux de communication en vue d'assurer l'encadrement de proximité, le déploiement des programmes de formation professionnelle au profit des filles rurales et l'incitation à la création de coopératives féminines. Pour d'accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation, une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale doté de près de 8 millions de dirhams a été introduite, depuis l'année 2002.

Dans le domaine ***de la pêche***, l'unité genre et développement (UGED) a été créée en juillet 1999 auprès du secrétariat général du Département. Elle a pour missions de veiller à l'intégration de l'approche « Genre et Développement » dans les plans d'actions du Département, d'entreprendre des études socio-économiques sur la population des femmes en relation directe ou indirecte avec le secteur des pêches maritimes et d'élaborer des programmes et des plans d'actions visant l'intégration et la promotion des femmes dans le secteur et veiller à leur réalisation. A ce niveau, il est à signaler qu'un budget d'investissement en faveur des projets pour femmes a été mobilisé pour la première fois en 2009.

Au regard de l'analyse des dynamiques économiques et des contraintes, et vu l'ampleur des enjeux qui concernent plusieurs secteurs d'activité à la fois et qui nécessitent des moyens et des efforts importants, il ressort qu'un véritable développement économique ne peut être envisagé dans la seule prise de la dimension sectorielle. La dimension spatiale s'avère nécessaire. C'est dans cette optique qu'intervient ***l'action de l'économie sociale*** qui met l'être humain au centre du développement et qui a été récemment institutionnalisée pour faire face aux déficits sociaux et économiques dans certains secteurs d'activités notamment l'agriculture et l'artisanat. Puis plus récemment pour permettre aux populations l'accès aux services de base, lutter contre la pauvreté, la précarité et le chômage. Pour se faire, des Plans Régionaux de l'Economie Sociale (PDRES) ont été élaborés, en se basant sur des contrats-programmes comme moyen de leur mise en œuvre. Ces plans visent le renforcement des activités génératrices de revenus (AGR) sur la base d'un diagnostic profond des ressources et des potentialités de chaque région.

II- Accès équitable aux droits civils et politiques

Cet axe regroupe les départements dont l'action concoure à la réalisation de l'ancrage institutionnel de l'égalité entre les sexes et de l'accès équitable aux droits civils et politiques, à savoir, la Justice, le Développement Social et de la Solidarité, la Modernisation des Secteurs Publics, l'Economie et Finances, le Commerce Extérieur, les Affaires Etrangères et Coopération et la Communication.

1. Ministère de la Justice et Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion

Le Maroc a franchi de grandes étapes dans le cadre du renforcement du processus démocratique et de lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le Genre. Ceci a été concrétisé par de grandes réformes juridiques et législatives harmonisées avec les conventions internationales en vigueur à savoir la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW 1993)[5], le pacte relatif aux droits civils et politiques (1979) et la convention internationale sur les droits politiques des femmes (1977).

L'entrée en vigueur en 2004 du nouveau « code de la famille », à coté de l'introduction en avril 2007 du nouveau code de la nationalité marquent une avancée sur les questions de l'égalité et de l'équité. Il y a lieu d'évoquer, dans le même contexte, la mise en place de juridictions spécialisées compétentes en matière administrative, commerciale et familiale pour garantir l'égalité des sexes et la protection des enfants.

Le Ministère de la Justice a réalisé d'importants progrès sur la voie de la préservation et de la protection des détenus. Plusieurs réformes ont été récemment engagées dans ce cadre notamment à travers la transformation de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion en une structure indépendante relevant de la primature et bénéficiant de l'autonomie de gestion qui vise à lui conférer une grande liberté d'action en matière de planification, d'élaboration des programmations et de leur réalisation.

En dépit d'importantes avancées, des dysfonctionnements persistants du système judiciaire restent une préoccupation majeure. C'est ainsi que Sa Majesté le Roi a érigé la réforme de la justice comme une priorité lors de son Discours du Trône du 30 juillet 2009 *« Nous avons décidé de donner une nouvelle impulsion à la réforme de la justice, suivant une feuille de route claire dans son référentiel, ambitieuse dans ses objectifs, précise dans ses priorités et rigoureuse dans ses mécanismes d'application »* et son Discours d'ouverture de la première session de la 3ème année législative le 9 octobre 2009.

Suite à une analyse genre de situation du système juridique actuel, cette section sera consacrée à identifier la politique et les priorités publiques en matière de justice ainsi que les actions du Département pour répondre à ces priorités. Ensuite, sera présenté un essai d'évaluation genre des dépenses publiques destinées au système judiciaire national. Eu égard à son autonomie de gestion, une dernière partie sera particulièrement consacrée à l'analyse genre des priorités, des programmes et du budget de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion.

[5] Voir l'état d'avancement de la levée des réserves sur la CEDAW dans le rapport genre 2009.

1.1. Analyse genre de la situation du système juridique

Constats généraux

La Justice marocaine est au cœur d'un grand mouvement de réformes, qui passe par l'élaboration et le renouvellement de différents textes pour pallier aux discriminations homme-femme au niveau législatif, ainsi que par la modernisation de son système juridique[6].

Le Ministère de la justice est notamment accompagné par plusieurs organismes internationaux du système des Nations Unies, de l'USAID, de la Commission Européenne et plusieurs pays dans le cadre de la coopération bilatérale.

Dans le domaine judiciaire, l'effort de simplification des procédures judiciaires a été poursuivi à travers la promulgation d'une nouvelle législation sur l'arbitrage et la médiation et l'adoption d'une nouvelle loi sur l'échange électronique des données juridiques et le développement des prestations en ligne[7]. Dans ce cadre, un projet financé par la Communauté Européenne (CE) visant la mise en place d'une base de données sur la législation accessible au public et la préparation d'un système informatisé pour la gestion des affaires judiciaires est en cours de finalisation.

Sur le plan pénitentiaire, la situation reste caractérisée par un ensemble de défaillances, de mauvaises conditions d'hygiène et de faiblesse des moyens humains. L'observatoire marocain des prisons a fait état de nombreux cas de mauvais traitements. Cependant, le plan de modernisation du secteur a été poursuivi à travers la mise en construction de nouveaux établissements pénitentiaires, l'accélération des programmes de formation et d'alphabétisation des prisonniers et le développement de la coopération avec les Etats membres de l'UE en matière de formation du personnel.

Statut de la femme dans le système judiciaire actuel

En 2009, la femme représente 44,81[8]% du personnel dans le système judiciaire, soit 5.446 femmes fonctionnaires contre 6.705 hommes. Elles représentent 44,69% de l'ensemble des fonctionnaires de l'administration centrale et 40,18% des fonctionnaires des services extérieurs. Les femmes ont également bénéficié de 44,70% des opérations de recrutement sur la période 2000-2009.

Concernant l'accès aux postes de responsabilité dans l'administration centrale dans le système judiciaire, la proportion des femmes responsables ne dépasse pas 34,4%, soit 21 femmes responsables contre 61 hommes.

Dans le système des magistrats, le taux de représentativité de la femme a connu une légère hausse sur les dix dernières années, passant de 13,1 à 19,4% en 2009, soit 612 magistrats femmes contre 2.547 hommes. Cette proportion reste très faible par rapport aux priorités du Ministère de la Justice qui vise à atteindre le tiers de représentantes femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judicaires.

1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Durant les dernières années, le contexte national a évolué vers le renforcement de la Durant les dernières années, le contexte national a évolué vers le renforcement de la reconnaissance et la promotion du statut des femmes, en tant que condition fondamentale pour répondre aux exigences d'éthique et de démocratie et au développement économique, social et politique du Maroc. Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs Départements ministériels, dont celui de la Justice, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

[6] Il est à noter qu'une analyse genre du système législatif avant et après sa réforme a été élaborée auparavant dans les rapports genre précédents afin de mieux appréhender les effets genre de ces amendements.
[7] Loi n° 53-05 promulguée par Dahir du 30 novembre 2007, Bulletin Officiel n° 5584.
[8] Ministère de la Justice, 2009

Dans ce sillage et suite aux orientations Royales du Discours du Trône du 30 Juillet 2009, le Département a lancé un plan d'action pour une réforme globale basée sur 6 axes majeurs : garantir l'indépendance de la justice, moderniser son cadre normatif, mettre à niveau ses structures et ses ressources humaines, améliorer l'efficience judiciaire, ancrer les règles de moralisation et optimiser la réforme annoncée.

Constituant une plate-forme pour renforcer la confiance entre l'appareil judiciaire et le citoyen, cette réforme est basée aussi bien sur des investissements rationalisés que sur la mobilisation des moyens existants pour améliorer les services rendus par les juridictions et les conditions de travail des effectifs du ministère.

Ces actions du Département de la Justice s'inscrivent dans le cadre de la réalisation du troisième Objectif du Millénaire (OMD3) qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW), notamment les dispositions des articles 2, 9, 15 et 16 qui stipulent ce qui suit :

- Abroger toutes les dispositions pénales qui constituent une discrimination à l'égard des femmes,
- Accorder aux femmes des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité ainsi que la nationalité de leurs enfants,
- Eliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux.

1.3. Programmes, projets et actions mis en œuvre

Parallèlement aux efforts précédemment déployés par le Ministère de la Justice en matière d'égalité à travers la concrétisation d'importants amendements dans textes législatifs, la levée des réserves sur la CEDAW, la préparation d'un plan d'action pour l'intégration du genre et l'institutionnalisation d'une cellule genre compétente en la matière et dont les principales misions ont été détaillées dans les rapports genres précédents, ce Département a procédé au lancement de plusieurs projets et actions dans le cadre de la réforme de la justice dont l'un des objectifs vise l'institutionnalisation effective de l'approche genre et de l'égalité des sexes. Ci-après sont cités notamment les projets qui s'inscrivent dans cet objectif.

Projets programmés dans le cadre de la réforme de la Justice

Le programme de réforme (2009-2012), adopté par le ministère de la justice porte, dans un premier temps, sur la création de 4 Cours d'appel et de 18 tribunaux de première instance, pour un coût de 800 millions DH. Pour ce faire, des crédits de 250 millions DH ont été mobilisés pour la construction de plusieurs juridictions. Le renforcement des effectifs de la justice et notamment ceux des magistrats et des fonctionnaires du greffe constitue également une priorité de la réforme pour atteindre respectivement 1500 et 2500 à l'horizon 2012 afin de se mettre au diapason des normes internationales.

La réforme du secteur de la justice prévoit également l'actualisation des textes, l'accélération de la cadence de législation et l'amélioration de l'action judiciaire à travers, entre autres, l'augmentation du nombre de fonctionnaires et d'agents, leur motivation, le renforcement des mécanismes d'exécution des jugements et la promotion de la formation.

D'autres points sont inscrits dans ce programme de réforme à savoir la révision de la carte judiciaire sur des bases nouvelles à même de répondre aux besoins grandissant des justiciables et l'amélioration des conditions de travail du personnel du Département. Il est prévu, à cet effet, l'acquisition de 9.000 ordinateurs pour 180 millions de dirhams d'investissement, l'acquisition du matériel de bureau pour un million de dirhams, la généralisation des portiques et scanners pour un coût global de 30 millions de dirhams et la mise en place, pour un coût de 10 millions de dirhams, d'un nouveau système d'accueil et d'orientation recourant aux nouvelles technologies avec la mise en place d'une base de données informatisée.

En matière de formation continue des magistrats, le ministère prévoit un rythme plus soutenu des sessions de formation qui passeront, à l'horizon 2010, à 150 sessions annuelles à raison de 2 cycles par magistrats au lieu de 36 actuellement. Le ministère œuvre également pour la révision des programmes de formation et des critères d'accès à l'Institut supérieur de la magistrature à travers le relèvement de l'âge des candidats et l'amélioration des conditions matérielles des magistrats.

Réforme du code pénal

Parallèlement aux actions engagées dans le cadre de la réforme de la justice et dans le cadre de l'exécution du plan d'action relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et du plan opérationnel y afférant, il a été procédé à une relecture du code pénal dans le but de relever les textes discriminatoires et de les amender. Ce projet d'amendement vise à mettre en place de nouvelles dispositions incriminant l'harcèlement et la violence et principalement la violence psychologique que subissent les femmes. Cet avant-projet de loi est actuellement au stade de concertation avec les différents départements concernés à savoir la sûreté nationale, la gendarmerie royale, les ministères de la Justice et de la Santé ainsi que les ONG.

Programme appui aux sections de la famille pour la mise en œuvre du code de la famille

Lancé en mai 2007 par le Ministère de la Justice en partenariat avec l'UNIFEM, le PNUD, l'UNICEF l'ambassade des Pays Bas et l'Agence Catalane de coopération au Développement (ACCD), ce programme vise à renforcer les capacités opérationnelles des Sections de Familles pour la mise en œuvre du Code de la Famille à travers :

- La mise en place d'un mécanisme de médiation au sein de ses sections,
- La création d'un fonds pilote d'aide aux enfants des femmes divorcées pour facilitation d'obtention des pensions alimentaires pour les ayants droits,
- L'élaboration d'une proposition de révision du mode de fixation des pensions alimentaires et du calcul du partage des biens acquis durant le mariage,
- La mise en place d'un système de gestion de l'information dans les sections de la famille,
- La mise en place d'une cellule de formation au niveau central ainsi que l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation au profit des ressources humaines de sections de familles.

Le programme est étalé sur une période de 3 ans (de mai 2007 à mai 2010) pour un budget de 1,676 million de dollars américains et porte sur 5 sections de famille pilotes à savoir celles de Casablanca, Benslimane, Tanger, Inzeguane et salé.

Mise en œuvre du portail ADALA

Créé par la Direction de la Coopération et de la Modernisation, ce portail « www.adala.justice.gov.ma » vise à rendre public des statistiques pouvant informer sur le nombre des affaires traitées par juridiction sur la période 2003-2008, le nombre d'actes de mariage et de divorce, le mariage des mineurs, etc. ces chiffres servent également de tableaux de bord pour déterminer les besoins des juridictions en ressources humaines (magistrats, huissiers de justice…) en vue de rationaliser leurs déploiements.

Ce portail juridique et judiciaire s'insère dans le projet Meda II pour la modernisation des juridictions dont le lancement initial remonte à novembre 2003 et qui a coûté 35,6 millions de dirhams dont 80% financés par l'UE.

Promotion et valorisation des ressources humaines

Cette action s'articule autour de deux principaux axes qui sont :

- la mise en œuvre d'un plan de formation 2007-2011 qui vise à assurer la cohérence et l'efficacité des orientations générales de la politique de formation au sein du ministère.

- l'amélioration de la situation administrative et financière des fonctionnaires du département à travers l'opération d'intégration à l'échelle 10 suite à l'arrêté n° 2.06.525 du 28 juillet 2007 (la femme a représenté 33% des bénéficiaires), les concours professionnels ainsi que le dialogue social. Il est à signaler dans ce cadre que 56% des fonctionnaires femmes sont classées entre l'échelle 1 et 7 et que la femme a bénéficié du dialogue social à hauteur de 16,4%[9].

1.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice

La Direction du Budget et du Contrôle du Ministère de la Justice a commencé à procéder à l'analyse genre du budget afin de resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs de développement souhaités et de donner des réponses claires à un enchaînement de questions relatives à l'élaboration de ces politiques d'égalité et d'équité. Il convient de rappeler dans ce sens que plusieurs directions du Département ont déjà dressé leurs programmes et actions pour une meilleure intégration de la dimension genre.

1.4.1. Répartition du budget alloué au Département de la Justice

Les dépenses totales du Ministère de la Justice atteignent 2,396 milliards de dirhams en 2009. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 234,113 millions de dirhams et représentent 10% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 2,162 milliards de dirhams et représentent 90% du budget global du Ministère.

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement alloué au Département de la Justice englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif aux équipements et dépenses diverses.

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 1,892 milliard de dirhams dont une grande partie est réservées aux femmes puisqu'elles représentent 44,8% de l'ensemble du personnel du Ministère. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités du personnel titulaire et assimilé. Le chapitre n'est pas désagrégé par sexe, d'où l'impossibilité de mesurer l'impact genre. Mais, il serait toujours opportun de vérifier l'apport des dépenses par rapport aux femmes sur les lignes « Indemnités », «Aides exceptionnelles au logement» et «Allocations et primes de naissance ».

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses comprend un total de 270,6 millions de dirhams, répartis entre l'administration centrale (250,3 millions de dirhams) et le domaine judiciaire (20,3 millions de dirhams). Ne relevant pas dorénavant du Ministère de la Justice, la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion fera l'objet d'une analyse genre à part à la fin de cette partie. Les nomenclatures des services et des dépenses montrent l'existence de certains paragraphes et lignes qui pourraient faire l'objet d'une analyse genre comme : les indemnités de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays, l'habillement, les frais de justice criminelle, les frais de transport du personnel, les subventions aux œuvres sociales du personnel pour la prise en charge des frais de formation, les subventions aux associations de droit non gouvernementales, d'organisation et de participation aux séminaires, stages et congrès.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement alloué au Département de la Justice au titre de l'exercice 2009 est de l'ordre de 234,113 millions de dirhams répartis comme suit :

- 500 milles dirhams destinés à l'Administration Centrale.
- 233,613 millions de dirhams destinés au domaine judiciaire, sans inclure la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion qui est devenue une administration autonome.

[9] Direction des Ressources Humaines, Ministère de la Justice.

Le budget d'investissement comprend des nomenclatures des services et des dépenses diverses à savoir, les constructions, les équipements des tribunaux et des cours d'appel, le renforcement de l'infrastructure et l'informatisation des juridictions, la sécurisation des bâtiments administratifs, etc. Le budget d'investissement consacre aussi une part non négligeable de ces recettes (26 millions contre 14,03 millions de dirhams en 2008) au programme « Appui à la section justice de la famille des tribunaux de première instance ».

Le budget du Département de la Justice n'est pas réparti par Direction mais plutôt par missions, qui couvrent l'administration centrale et les juridictions extérieures. La « Cellule Genre »[10], instituée et rattachée en juin 2005 à l'administration centrale (Secrétariat Général), projette de faire participer tous ses « Points Focaux genre» à la préparation des programmes dans le but d'aider à l'intégration de la dimension genre.

1.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Dans le cadre de la globalisation des crédits, chaque Département ministériel a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

Ayant adhéré depuis janvier 2006 à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats, le Ministère de la Justice a défini, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 68 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement et 12 indicateurs pour le budget d'investissement.

Pertinence et sensibilité au genre

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du Ministère de la Justice, il s'est avéré que les indicateurs d'objectifs les plus sensibles au genre sont concentrés dans la partie relative à la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (cf. partie y afférente).

D'autres indicateurs chiffrés relatifs au budget de fonctionnement sont susceptibles d'être gendérisés mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces par rapport au genre. Ces indicateurs sont attachés aux objectifs suivants : réduire les délais de traitement des affaires par type de juridiction, améliorer la qualité des jugements et moralisation, réduire le délai d'exécution des jugements et assurer la formation continue pour le personnel et les magistrats.

Il s'agit, ainsi, à titre d'exemple, des « délais moyens de traitement des jugements dans les TPI en matière pénale », des « délais moyens de traitement des jugements dans les TPI en matière civile », du « taux de classement des PV par type de juridiction en matière pénale », du « Nombre de jugements traités par fonctionnaire », etc.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du Département de la Justice

Indicateurs proposés par le Département	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Délais moyens de traitement des jugements dans les TPI/CA en matière pénale	Réduire les délais de traitement des affaires par type de juridiction	Indicateur d'impact	- Spécification par région, par tribunal.
Délais moyens de traitement des jugements dans les TPI/TC/TA en matière civile	Réduire les délais de traitement des affaires par type de juridiction	Indicateur d'impact	- Spécification par région, par tribunal
Nombre de jugements traités par fonctionnai	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal.

[10] Cf. rapports genre précédents.

Nombre d'affaires introduites non jugées dan les TPI/TC/TA en matière civile	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal
Nombre de jugements traités/nombre d'affaires en cours par magistrat.	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal
Délais moyens de l'exécution des jugements dans les TPI/TC/TA en matière civile	Réduire le délai de l'exécution des jugements	Indicateur d'impact	- Spécification par région, par tribunal

Contrairement au budget de fonctionnement, le budget d'investissement est caractérisé par une prédominance des indicateurs de processus non sensibles au genre à savoir le « taux de renouvellement des équipements et infrastructures de base », le « taux de couverture en applicatif judiciaire pour les cours d'appel », etc.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du Département de la Justice

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux de réalisation/projets retenus	Extension, aménagement, entretien et réhabilitation des bâtiments administratifs	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension régionale (rural/urbain)	Indicateur régional non sensible au genre
Taux de renouvellement des équipements et infrastructures de base	Renouvellement de l'équipement	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension régionale (rural/urbain)	Indicateur régional non sensible au genre
Nombre d'acquisition de terrains	Extension du parc immobilier	Indicateur de moyen	Intégration de la dimension régionale	Indicateur régional non sensible au genre
Taux de renouvellement des équipements infrastructures de base	Renouvellement de l'équipement des juridictions	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension régionale	Indicateur régional pouvant avoir un impact genre

Amélioration des indicateurs

D'une manière générale, les indicateurs d'objectifs proposés dans la Loi de finances 2009 ne tiennent pas compte de l'aspect genre, à l'exception de quelques indicateurs liés à la formation des cadres et aux œuvres sociales qui peuvent être gendérisés. Concernant l'administration judiciaire, il y a lieu de désagréger par sexe les victimes de violence, de mettre en relief les tribunaux de la famille, d'examiner le code de la famille, d'effectuer une comparaison avec les standards de la CEDAW et la LCVFF.

En fonction de l'information disponible au niveau du Ministère de la Justice, les indicateurs suivants sont préconisés :

- Etat d'avancement de la promulgation de la loi sur la violence et le nombre de circulaires et notes ministérielles d'intégration du genre, diffusées auprès des différents services déconcentrés de l'Etat,
- Etat d'avancement de la promulgation de la loi sur le travail domestique,
- Nombre de réseaux et de coordinations actives en matière de LCVFF,
- Normes de qualité des prestations de prise en charge des femmes et des filles victimes de violence,
- Nombre de garçons et de filles touchés par des actions de sensibilisation par rapport à la violence.

- Nombre de cas de divorces, de mariages, d'octroi de pensions alimentaire, de prise en charge d'enfants dans le cadre de l'adoption et autres (code de la famille, loi sur la « kafala » etc.

1.5. Etude de cas de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR)

La Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à l'Réinsertion œuvre pour la promotion de la situation des prisons et des détenus au Maroc à travers notamment son ouverture sur les autres instances, les associations de la société civile, dans le cadre des dispositions de la Loi. Sa transformation en 2008 en une structure indépendante relevant de la primature et bénéficiant de l'autonomie de gestion vise à lui conférer une grande liberté d'action en matière de planification, d'élaboration des programmations et de leur réalisation.

1.5.1. Analyse genre de la situation

La population carcérale féminine ne représente que 2,7% des détenus au Maroc en 2009, selon les dernières statistiques de la DGAPR. L'âge moyen de la population carcérale féminine est de 34 ans (12% moins de 20 ans, 60% entre 21 et 40, 28% plus de 41 ans). Les femmes détenues sont en général non scolarisées, coupées de leur famille, complètement démunies et n'ayant aucun boulot à la date de leur incarcération (les femmes sans emploi représentent environ 62% des femmes incarcérées).

La répartition de la population carcérale féminine suivant leur état civil montre la prédominance des mariées avec une part de 38% contre 29% célibataires, 27% divorcées et 6% veuves. En revanche, le statut marital de la population masculine se décompose comme suit : 65% sont célibataires, 31% sont mariés, 3% sont divorcés et 1% sont des veufs.

Répartition des hommes et des femmes détenus selon leur état civil

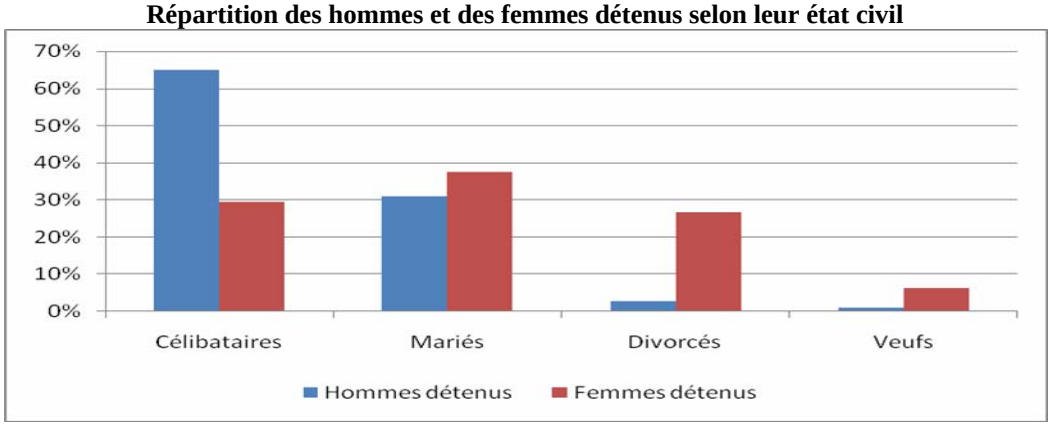

Source : DGPAR, 2009

La forte proportion de femmes mariées dans la criminalité globale résulte surtout de cas de complicité soit avec leur époux soit avec un autre membre de la famille. En revanche, la proportion élevée des femmes divorcées traduit le drame vécu par les femmes répudiées qui, suite à une décision unilatérale du mari, se trouvent brusquement hors de chez elles et sans ressources. Enfin, les veuves commettent surtout des délits et des infractions aux règles de la morale, c'est-à-dire des atteintes aux mœurs, les célibataires également. Ainsi, 23% des femmes détenues ont commis des atteintes contre les personnes, 23% des atteintes aux mœurs et 21% des atteintes contre les biens. Les atteintes contre la sécurité et l'ordre public et les infractions sur l'alcool et les stupéfiants représentent respectivement 7% et 20% des délits commis par les femmes.

Chez les hommes, le record est détenu par contre par les atteintes contre les biens (avec 27%) suivies par les infractions à la législation sur l'alcool et les stupéfiants (soit 25%). Les atteintes contre la sécurité et l'ordre public constituent 13% des motifs d'incarcération, alors que les atteintes aux mœurs ne font que 9% des délits reprochés aux hommes.

Répartition des hommes et des femmes détenus selon par nature de crime

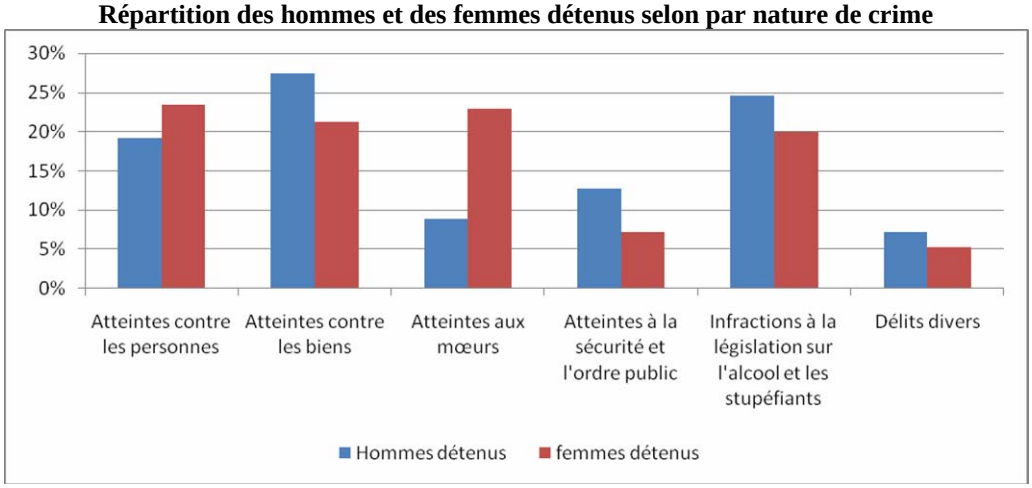

Source : DGPAR, 2009

La réglementation en vigueur ne prévoit pas de régime de détention spécifique pour les femmes, à l'exception des articles sur la présence des enfants de moins de 5 ans auprès de leur mère incarcérée. Les femmes détenues se voient appliquer la même réglementation que les hommes. Il est à signaler également le manque de prisons propres aux femmes. Il existe 65 établissements pénitentiaires dont une quarantaine abrite des quartiers pour femmes.

1.5.2. Priorités publiques et stratégie adoptée

Suite aux Instructions Royales, la DGAPR s'est engagée dans une politique de modernisation de son organisation, de professionnalisation de ses méthodes de travail et de rationalisation de sa gestion. Ceci s'est concrétisé par l'adoption d'une stratégie s'articulant autour des axes suivants :

- L'allocation de moyens nécessaires au développement de la réinsertion sociale des détenus, dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle et des activités socio-culturels ;
- Le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires, par la maîtrise de la discipline, la professionnalisation du métier de surveillant, l'application rigoureuse de la loi 23-98 et l'équipement des prisons en matériel de sûreté et de surveillance adapté à la situation de nos établissements pénitentiaires ;
- L'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des détenus, au niveau de l'alimentation, de l'hygiène, de la médication, de l'entretien des locaux de détention et de l'augmentation de la superficie moyenne dédiée à chaque détenu ;
- La modernisation de la gestion et le développement des capacités des ressources humaines, par la généralisation de l'informatisation des services et la formation des cadres pénitentiaires.

1.5.3. Actions et projets mis en œuvres

De nombreuses actions ont été entreprises par cette Délégation s'articulant autours des grands axes suivants.

Une ouverture dans le respect de la Loi

Les établissements pénitentiaires sont ouverts au dialogue avec l'ensemble des organismes œuvrant dans ce domaine. 762 visites à des pénitenciers ont été organisées en 2008 par les associations de la société civile contre 531 une année auparavant durant laquelle le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme a entrepris 13 missions dans ces établissements. Les autorités judiciaires ont, quant à elles, effectué 700 visites en 2008.

Humanisation de la prison

Un effort d'humanisation de la prison a été conduit par la DGAPR en vue de préserver la dignité du détenu, partant du principe que l'établissement pénitentiaire est, avant tout, une institution de requalification, de formation et de réinsertion, et non pas uniquement un moyen de coercition.

Dans ce contexte et en application des Hautes instructions royales, les volets alimentation, médicalisation et formation ont occupé une place importante dans l'action de la délégation, relevant que des efforts inlassables sont entrepris pour améliorer la qualité de la nourriture présentée aux détenus, avec le triplement des dépenses d'alimentation qui n'étaient que de 5 dirhams pour chaque prisonnier par jour.

Au niveau des services de santé, la délégation générale compte 107 médecins parmi ses fonctionnaires, aux côtés des médecins spécialistes conventionnés avec cette institution pour fournir les soins nécessaires à l'ensemble des détenus.

Conciliation entre discipline et humanisation

En vue de concilier besoins de sécurité et objectifs de redressement et de qualification, les cadres de la DGAPR assurent un suivi quotidien des conditions de détention. L'établissement pénitentiaire est régi par un règlement intérieur que les détenus et les fonctionnaires doivent respecter. Depuis avril 2008, plus de cinq directeurs de prison et plus de 20 gardiens et fonctionnaires qui ont enfreint les dispositions de la Loi ou qui ont manqué à leur devoir ont été suspendus.

Afin de prévenir la violence dans les prisons, la DGAPR a mobilisé tous les moyens pour parer à de tels actes. En effet, ces cas de violence sont en permanente régression (-12,67 % en 2008 par rapport à 2003) grâce à l'amélioration des ressources matérielles et humaines, à la rigueur dans les établissements pénitentiaires et aux activités pédagogiques et éducatives qui s'inscrivent dans le cadre de l'action de réinsertion.

Concernant le taux de mortalité au sein des prisons, le nombre de décès est resté stable avec 125 cas en 2008 et en 2009. Ce niveau demeure normal vu que 32 % de ces cas sont dus à des maladies chroniques. Les 66 % restants ont été enregistrés dans les établissements hospitaliers, faisant savoir que les suicides sont rares avec un cas tous les deux mois, alors qu'en France, 115 cas de suicide ont été enregistrés l'année dernière, soit un cas tous les trois jours.

Concernant le chantier de réforme engagée par la DGAPR, des actions visent l'augmentation de la superficie moyenne par détenu en passant à 3m2 par détenu à l'horizon 2012, à travers la construction de nouvelles prisons (Toulal-Meknes, Oudaya-Marrakech, Ras El Ma-Fès, Azrou, Ait Melloul, Taourirt, Imzourne, Guelmim et Assilah). Ces prisons seront construites dans le cadre de villages pénitentiaires et s'inscrivent dans le cadre des orientations gouvernementales visant le développement du milieu rural.

La DGAPR travaille également selon un programme d'urgence présenté au gouvernement et doté de 240 millions de dirhams pour sa mise en œuvre. Des chantiers déjà fixé dans ce cadre sont en cours de réalisation à savoir la restauration et la requalification des établissements pénitentiaires prioritaires, particulièrement ceux de la prison d'Oukacha à Casablanca et la prison de Kénitra.

Ayant pour objectif la réinsertion et la réhabilitation des détenus et non la punition, la Délégation veille à mettre à leur disposition les moyens et équipements favorisant leur réintégration sociale au terme de la peine qu'ils purgent. Elle s'emploie, aux côtés de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, à l'équipement et à la gestion des centres de formation.

1.5.3. Analyse genre du budget alloué à la DGAPR

Les dépenses totales de la DGAPR atteignent 1,3 milliard de dirhams en 2009. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 264 millions de dirhams et représentent près de 20 % du budget global de la Délégation. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 1,06 milliard de dirhams et représentent 80 % du budget global de la délégation.

Le budget de fonctionnement alloué à la DGAPR englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif aux équipements et dépenses diverses.

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend 540,153 millions DH. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités du personnel titulaire et assimilé. Le chapitre n'est pas désagrégé par sexe, d'où l'impossibilité de mesurer l'impact genre. Mais, il serait toujours opportun de vérifier l'apport des dépenses par rapport aux femmes sur les lignes « Indemnités », «Aides exceptionnelles au logement», « allocations et primes de naissance » et «Indemnité de visite au personnel médical et vétérinaire ».

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses est doté de 519,677 millions dh. Il est possible d'introduire la dimension genre dans les nomenclatures des services et des dépenses de la DGAPE, puisqu'elles ne concernent que la population carcérale. D'ailleurs, cette administration a déjà procédé, en 2005, à une analyse genre de la situation, a relevé les indicateurs et a déterminé les objectifs. Mais, d'autres lignes budgétaires pourraient faire l'objet d'une lecture genre notamment celles relatives à l'alimentation, la literie, l'habillement et les soins médicaux des détenus. Une autre ligne importante à relever est celle relative à l'aide sociale à l'enfance qui est considérée comme une ligne gendérisable. Il est important de signaler que cette ligne a bénéficié d'une augmentation de 200%, passant à 300.000 dh en 2009 contre 100.000 dh/an sur la période 2001-2008.

Le budget d'investissement alloué à la DGAPR est réparti par missions qui visent l'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des détenus. Il s'agit de la construction et équipement de bâtiments des services centraux, du centre de formation des cadres pénitentiaires ainsi que l'équipement d'autres prisons locales et pénitenciers agricoles.

Par ailleurs, l'analyse de la fiche d'indicateurs d'objectifs relatifs à la DGAPR, révèle qu'à part les indicateurs d'objectifs relatifs à l'amélioration de la qualité du séjour des détenus et au renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires qui ne peuvent pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de calculer les coûts d'entretien, d'alimentation et de sécurité séparément pour les hommes et les femmes détenus, les autres indicateurs d'objectifs se prêtent à une désagrégation par sexe. Il s'agit des indicateurs relatifs à l'amélioration des soins des détenus, à la réduction du surpeuplement des établissements pénitentiaires ainsi qu'à l'amélioration de la rémunération sociale des détenus. On peut citer à titre d'exemple le « Pourcentage de détenus bénéficiant d'une activité rémunérée », le « pourcentage de détenus bénéficiant d'une formation générale et professionnelle », le « Nombre d'activités culturelles et sportives organisées au profit des détenus » et le « Pourcentage du personnel bénéficiant d'un acte de formation »

Typologie des indicateurs d'objectifs définis par la DGAPR

Indicateurs	**Objectifs attachés ou missions**	**Types d'indicateurs**	**Possibilité de gendériser l'indicateur**
Coût d'entretien des détenus/jour/détenu	Améliorer la qualité de séjour des détenus	Indicateur de résultat	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de calculer le coût d'entretien séparément pour les hommes et les femmes détenus.
Taux journalier de l'alimentation par détenu	Améliorer la qualité de séjour des détenus	Indicateur de résultat	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de calculer le coût d'alimentation séparément pour les hommes et les femmes détenus.
Nombre de consultations médicales	Améliorer les soins des détenus	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe
Nombre de déplacements des détenus en dehor des établissements pénitentiaires pour raison médicale	Améliorer les soins des détenus	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe

Capacité d'hébergement	Réduire le surpeuplement des établissements pénitentiaires	Indicateur d'impact	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre
Superficie moyenne par détenu	Réduire le surpeuplement des établissements pénitentiaires	Indicateur d'impact	Ventilation par sexe
Taux de couverture en logement au profit des agents astreints de loger à proximité de l'établissement pénitentiaire.	Renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires	Indicateur de résultat	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de mesurer séparément l'impact de couverture en logement des agents sur la sécurité des détenus hommes et femmes
% des détenus bénéficiant d'une activité rémunérée	Assurer le travail pénitentiaire	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par niveau d'instruction et par type de détenus (mineurs, adultes, enfants des femmes détenues…).
% des détenus bénéficiant d'une formation générale et professionnelle	Développer l'enseignement et la formation professionnelle des détenus	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par niveau d'instruction et par type de détenus (mineurs, adultes, enfants des femmes détenues…).
Pourcentage d'agents bénéficiant d'un acte de formation	Favoriser la formation professionnelle du personnel	Indicateur de résultat	Désagrégation par sexe et par niveau d'instruction

2. Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

Le Maroc s'est engagé dans un processus de refonte sociétale à travers des politiques de droits humains dont les droits des femmes constituent une composante essentielle. Dans ce sens, et pour assurer la promotion de l'égalité des sexes une circulaire du Premier Ministre, a été diffusée en 2007, incitant l'ensemble des Départements ministériels à prendre comme cadre de référence pour l'élaboration de leurs plans sectoriels, la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes pilotée par le MDSFS.

Après un diagnostic et une analyse genre de la situation de la femme, de l'enfant, des personnes handicapées et des mendiants, cette section sera consacrée à identifier la politique et les priorités publiques du MDSFS. Ensuite, sera présenté un essai d'évaluation genre des dépenses publiques destinées au Département du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'évolution des indicateurs disponibles montre que la situation des femmes au Maroc a connu une nette amélioration à partir des années 1990. Le rôle des femmes, dans tous les espaces, est devenu plus visible et plus valorisé. Cette visibilité apparaît d'abord aux niveaux de l'éducation, de l'accès au marché de l'emploi et aux différentes ressources, des champs politique, des sphères de décision et en dernier lieu, au niveau des changements qu'a connus l'arsenal juridique marocain.

Education et santé : En 2007, le Maroc a enregistré un taux d'analphabétisme es femmes de 51,1%[11], pour la population âgée de 10 ans et plus contre 26,1% pour les hommes de la même catégorie d'âge. Ce taux reste particulièrement élevé pour les femmes rurales (71,8%).

[11] Données du HCP, 2007

En matière de santé[12], le niveau de mortalité maternelle reste élevé : (227 pour 100 000 naissances vivantes en 2003 niveau national et 362 pour 100 000 naissances vivantes milieu rural).

Participation à l'activité économique : L'implication des femmes dans l'activité économique[13] reste limitée par rapport aux hommes. En effet, le taux d'activité des femmes en 2008 est de 26,6% contre 75,9% pour les hommes. Concernant le taux de chômage féminin, il est de 9,8% en 2008 contre 9,5% pour les hommes. Les activités occupées par les femmes restent faiblement rémunérées. Dans le monde rural, 80,6% des femmes font partie de la catégorie des aides familiales, saisonnières, et apprentis contre 37,5% pour les hommes.

Pauvreté et violences à l'encontre des femmes : Durant les années 90, une féminisation accrue de la pauvreté est à relever. Ainsi, le taux de pauvreté des femmes s'est établit à 9,1%[14] en 2007 contre 8,8 pour les hommes. 18,7%[15] des femmes en 2007 sont chefs de ménage et souffrent de l'analphabétisme et de l'absence de sources de revenu permanentes.

En outre, la violence exercée contre les femmes devient un sujet de plus en plus inquiétant pour l'opinion publique marocaine. En 2008, le nombre de femmes violentées s'est élevé à 14.617[16] dont 80% des cas ont été battues par leurs conjoints. La tranche d'âge de femmes entre 18 à 24 ans est la plus touchée par la violence, talonnée par celle de 25 à 35 ans. C'est la violence psychologique, cependant, qui vient en tête parmi les cas recensés, dont notamment l'insulte et l'humiliation pour les femmes mariées, suivie par la violence physique, la presque totalité des cas (98 %).

Accès des femmes aux postes de responsabilité et participation à la politique : L'accès des femmes aux postes de responsabilité et à la sphère politique reste faible. A titre d'exemple, les femmes occupent 10%[17] seulement des postes de responsabilité au niveau de l'Administration Publique. Sur le plan politique, une amélioration de la participation féminine est à relever même si les résultats obtenus restent en deçà des attentes. Au niveau du gouvernement, cinq portefeuilles ont été confiés aux femmes en 2009 contre 2 en 2004 et 34 femmes siègent au parlement. Toutefois, la plupart des Départements attribués aux femmes ne s'écartent pas de la répartition traditionnelle des rôles (famille, enfance, personnes handicapées, enseignement scolaire, santé) à l'exception du Département de l'Energie et des Affaires étrangères.

En ce qui concerne l'autorité judiciaire, la réforme de l'appareil judiciaire a permis de renforcer davantage le rôle de la femme dans la société puisque le Maroc compte en 2008, 612 femmes juges, soit 19,4 % du corps de la magistrature, et aspire à renforcer leur présence dans le système judiciaire.

De nouvelles dispositions en faveur du renforcement de la participation politique de la femme ont été stipulées par le nouveau code électoral à travers l'instauration d'un quota[18] de 12% pour renforcer la représentativité des femmes dans les instances locales et la création d'un Fonds d'appui pour la Promotion de la Représentativité des Femmes dont le budget réservé pour 2009 est de 10 millions de dhs.

Maltraitance : Concernant la maltraitance de l'enfant, elle s'est élevée en 2008 à 560[19] cas dont 31 % concernent les agressions sexuelles et 25 % les agressions physiques. La majorité de ces cas ont été enregistrés en milieu urbain avec 503 cas contre 41 en milieu rural et touchent 50 % des garçons et 39,5 % des filles.

[12] Enquête PAPFAM, Ministère de la Santé, 2003
[13] Enquête nationale sur l'emploi
[14] La femme marocaine en chiffres, HCP, Octobre 2008.
[15] La femme marocaine en chiffres, HCP, Octobre 2008.
16 Recensement du numéro vert national des femmes et des filles victimes de violence 080008888, MDS.
[17] Enquête 2001/2002 menée par la Direction de la Réforme Administrative au MMSP
[18] Tel que stipulé dans les textes de loi régissant les élections communales.
[19] Données de l'observatoire national des droits de l'enfant.

Personnes handicapées : Le Maroc compte 1.530.000[20] personnes handicapées, soit 5,12 % de l'ensemble de la population. 56,4 % des personnes en situation de handicap sont âgées de 16 à 60 ans, 41,2 % résident en milieu rural, 58,8 % en milieu urbain et 16 % dans des zones insalubres. Le handicap est plus fréquent dans la population masculine, avec une prévalence de 5,49%, contre 4,75% chez les femmes. Les garçons de moins de 16 ans représentent 9,4% de l'ensemble de la population en situation de handicap, contre 6,1% pour les filles. Cette différence face à l'handicap tend à s'estomper avec l'âge puisque 25% des femmes âgées de plus de 40 ans sont touchées par le handicap contre 24,8% des hommes.

Mendicité : La progression alarmante de la mendicité professionnelle en fait aujourd'hui un phénomène inquiétant de société, qui heurte de font les fondements et objectifs de l'INDH. Le nombre estimé des mendiants au Maroc en 2007[21] est de 195 950 dont 48,9% d'hommes et 51,1% de femmes. Le taux de mendicité professionnelle est de 62,4%. Les mendiants sont de plus en plus organisés en réseaux plus actifs et c'est à Casablanca (17,8%) et Rabat (21,8%) où il y a le plus de mendiants. Les causes de l'augmentation du nombre des mendiants reviennent à la pauvreté (51,8%), l'handicap (12,7%), et la santé (10,8).

2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Afin de réduire les inégalités de genre, le MDSFS a définit plusieurs niveaux d'intervention prioritaires qui tiennent compte des besoins et des préoccupations de toutes les composantes spécifiques de la population (femmes, enfants, et personnes en situation de handicap). Ces niveaux d'intervention concernent la promotion des droits des femmes, de l'intégration de la dimension genre dans les politiques « *Gender mainsteaming* », de l'égalité des chances ainsi que la promotion des droits de l'enfant et des personnes à besoins spécifiques.

Plan d'Action Stratégique (PAS) du Ministère

Le Département du Développement Social de la Famille et de la Solidarité a établit un plan d'action stratégique 2008-2012 qui a pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale des catégories de population en situation d'exclusion, de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer l'équité et l'égalité entre les sexes et de consolider la justice sociale et l'égalité des chances. Le PAS se base sur une méthodologie spécifique et intégrée qui s'intéresse aux questions de la famille, de la femme, de l'enfance, des handicapés et des personnes âgées et s'articule autour de cinq principaux axes notamment la coordination des programmes de développement social, la promotion des droits des femmes et de l'égalité des chances, l'intégration de l'approche genre et l'adoption d'une politique intégrée en matière de famille, de promotion de l'enfance et de mobilisation des acteurs ainsi qu'une politique de développement inclusif des personnes en situation d'handicap et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère.

Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes

Elaborée en 2006, cette stratégie a pour principale finalité la réduction des disparités entre les deux sexes, tant en matière de droits, d'accès aux ressources et d'opportunités économiques, qu'en terme d'influence politique. Elle a pour vision un développement humain, durable et équitable fondé sur l'équité et l'égalité entre les deux sexes. Cette vision se décline en deux objectifs stratégiques donnant à la stratégie une orientation de long terme. Le premier concerne l'influence et l'orientation équitable et égalitaire des politiques et des programmes de développement sur les femmes et les hommes. Le second a trait aux profits et bénéfices que doivent tirer de manière équitable les femmes et les hommes, les filles et les garçons des différents programmes de développement.

[20] Enquête nationale sur le handicap 2004 du MDS.
[21] Enquête nationale sur la Mendicité, MDS, 2007.

Cette stratégie n'a pas pour ambition de se substituer aux diverses initiatives sectorielles et aux efforts déployés par divers acteurs dans le domaine du genre. Elle vise, au contraire, à donner un cadre général destiné à être traduit sous forme de plan d'action par les acteurs concernés, et ce, pour atteindre les objectifs stratégiques d'équité et d'égalité aux niveaux des droits civils, de la représentation et la participation à la prise de décision, des droits sociaux et économiques et des comportements sociaux et individuels.

Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (LCVF)

L'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Violence à l'égard des Femmes en 2002 est certainement le pas initial le plus direct en matière d'action gouvernementale de lutte contre la violence à l'égard des femmes à côtés de l'important acquis de la révision du code Pénal qui pour la première fois défini et incrimine la violence. Le but ultime de la stratégie est l'éradication à terme de la violence envers les femmes et la contribution à la promotion et à la protection de leurs droits. De ce but découlent des objectifs fondamentaux visant à renforcer l'état de droit, à intégrer les résultats accomplis en matière de LCVF comme indicateur de développement humain et à renforcer la dynamique participative par la promotion de nouvelles formes de partenariat nécessaires au développement de synergies entre les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux.

Cette stratégie inscrit 7 domaines d'intervention comme prioritaires : "Réforme juridique et législative; Prise en charge et suivi des femmes victimes de violence; infrastructure et développement matériel et financier; éducation, conscientisation et communication sociale; recherche et développement partenarial; formation et développement des ressources humaines et politique générale de lutte contre la violence envers les femmes."

Stratégie de lutte contre la mendicité

La mendicité est un phénomène qui a pris durant les dernières années des dimensions alarmantes dans notre pays. Partant de ce constat, le Ministère a mis en place une stratégie de lutte contre ce fléau dont l'objectif est de lutter contre la mendicité professionnelle, surtout celle exploitant les enfants et les personnes handicapées ou âgées, et ce en concertation avec les principaux acteurs concernés (les Ministères de l'Intérieur et de la Justice, l'Entraide nationale et les associations).

Cette stratégie repose sur trois approches, à savoir :

- L'approche sociale qui préconise trois types de solutions :
  - L'intégration familiale par le biais de l'intervention auprès de la famille pour régler les différends familiaux et permettre aux mendiants de regagner le foyer familial.
  - L'intégration institutionnelle consistant à placer les mendiants n'ayant pas de famille dans les établissements de protection sociale.
  - L'intégration socio-économique par le financement d'activités génératrices de revenus au profit des mendiants aptes à travailler et qui en manifestent l'intérêt.
- L'approche judiciaire qui vise la répression de la mendicité professionnelle, organisée en réseaux ou exploitant les enfants et les personnes handicapées et âgées.
- La sensibilisation et la communication adressée à tous les citoyens par le biais de spots radiophoniques et télévisés, de prêches du vendredi, d'annonces dans les journaux nationaux et l'information et la sensibilisation au niveau des centres d'accueil des mendiants.

Stratégie Nationale pour l'Enfance

Adopté en conseil du gouvernement en mars 2006, cette stratégie a été élaborée en concertation avec les Départements ministériels concernés, la société civile et l'Observatoire National des droits de l'Enfants (ONDE). Elle se décline en dix objectifs collectifs pour améliorer le bien être des enfants au Maroc et décrit les résultats attendus, le processus par lequel le Maroc œuvrera pour atteindre les objectifs du Plan Mondial pour l'Enfance et les actions à entreprendre pour réaliser d'une part les engagements pris lors de la session extraordinaire des Nation Unies en mai 2002 « Monde digne de ses enfants » et d'autre part les OMD.

Stratégie Nationale de la prévention des handicaps

La stratégie du Ministère en matière de handicap, élaborée en 2008, vise un développement inclusif des personnes en situation de handicap et ce, à travers le renforcement de la coordination des programmes gouvernementaux et appui à la société civile dans le domaine du handicap afin de donner une nouvelle impulsion aux programmes ciblant cette couche de la population. Dans ce sens le MDS a également proposé un projet de loi portant sur le renforcement des droits des Personnes en situation de handicap, selon une approche basée sur la participation sociale et les droits humains, tout en s'harmonisant avec la convention internationale des droits des personnes handicapées, ratifiée par le Maroc en avril 2009.

Cette stratégie a aussi pour objectif la promotion de la santé physique et mentale des catégories défavorisées à travers le renforcement de la prévention, l'appui aux stratégies de dépistage précoce de certains handicaps (autisme) et le renforcement du réseau des centres de prise en charge et la mise en place de normes de qualité au niveau des prestations de réhabilitation, de prise en charge et d'éducation.

Conformité avec les OMD

Les priorités de ce Département s'inscrivent également dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement notamment l'OMD1, l'OMD2, OMD3 et plus particulièrement sa cible 14 qui vise l'élimination de toutes les dispositions juridiques de discriminations à l'égard des femmes ainsi que l'OMD6.

Conformité avec la CEDAW

Les orientations précédemment décrites dans les différents plans, principalement la promotion des droits de la femme et l'institutionnalisation de l'égalité de genre en vue d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes ce qui représentent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW) :

- L'article 5 qui préconise, dans son paragraphe (a), de modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes.
- L'article 10 qui préconise, dans son paragraphe (c), d'éliminer toutes conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignements en encourageant l'éducation mixte et d'autres types d'éducation qui aideront à réaliser cet objectif et, en particulier, en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques.
- L'article 14 qui préconise, dans son paragraphe (e), d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Dans le but de réaliser les objectifs fixés dans le cadre des stratégies d'intégration du Genre dans le développement, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre à l'intention de la femme, de l'enfant, des personnes à besoins spécifiques et des mendiants.

2.3.1. Domaine de la Femme

Plan d'Action de la Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes

Dans la perspective de la mise en œuvre de cette stratégie élaborée en 2006, un plan d'action 2007-2009 a été élaboré dans le but d'intégrer de manière fluide et transversale l'approche genre aussi bien sur le plan organisationnel et institutionnel que sur le plan de la planification, de la programmation, de la coordination, du suivi/monitoring et de l'évaluation. Ce plan est basé sur une vision de développement humain durable et équitable fondée sur l'équité et l'égalité entre les sexes.

Plan opérationnel de la Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (LCVF)

Le plan opérationnel de la stratégie nationale de LCVF a été élaboré selon une approche participative en concertation avec les partenaires institutionnels, les associations de défense des droits des femmes et les centres d'écoute. Il constitue une réponse nationale aux préoccupations et aux besoins des acteurs œuvrant dans le domaine de LCVF. Ses objectifs généraux consistent à actualiser la stratégie nationale de lutte conte la violence à l'égard des femmes et de prioriser les domaines d'action, les activités, les responsabilités et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Plan d'action de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les medias

Afin d'accompagner la mise en œuvre des principes d'égalité entre les sexes et la responsabilité partagée instaurée par le nouveau «code de la famille», le Département du Développement Social a vu nécessaire de contribuer, aux côtés des institutions étatiques et ONGs, à l'enracinement du respect de la dignité et des droits de l'homme, dans un espace médiatique de plus en plus libre et concurrentiel. Dans ce contexte, ce Département a réalisé, en 2005, un plan d'action pour la mise en place de la charte nationale sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias.

Projet Tamekine

Le projet TAMEKINE, piloté par le MDSFS s'inscrit dans le résultats D de l'UNDAF du Maroc pour la période 2007-2010, relatif à l'atteinte de « progrès significatifs en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle ». Ce programme soutenu par la Coopération Espagnole dans le cadre du Fonds de réalisation des OMD est conduit par huit agences du système des Nations Unies (UNIFEM, UNFPA, UNICEF, BIT, FAO, UNESCO, UNHCR, ONUSIDA) avec la participation de 13 Départements Ministériels. Ce programme met l'accent sur les processus de planification, de programmation et de budgétisation sensible au genre. Il vise à prévenir et protéger les femmes et les filles de toutes formes de violences en faisant le lien avec leur état de pauvreté.

Il privilégie 2 axes stratégiques, à savoir, l'appui à l'institutionnalisation du genre et des droits humains des femmes dans les politiques nationales et programmes de développement et lla territorialisation des politiques nationales sensibles au genre dans 6 régions identifiées.

Les effets directs du programme Tamekine sont au nombre de quatre, il s'agit de :

- Résultat 1 : Les politiques publiques, les programmes et plan d'action de LCVFF sont renforcés et disposent des ressources financières adéquates.
- Résultat 2 : les DHFF, en particulier la LCVFF, sont intégrés dans les politiques publiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposent des ressources adéquates.
- Résultat 3 : Les femmes et les filles victimes de violences sont prises en charge et réparées des violences subies.
- Résultat 4 : Les femmes et les filles sont actrices du développement et leur pouvoir de négociation est renforcé.

Projet de la promotion de l'égalité dans la région de Tanger-Tétouan (2006 -2012)

Le projet pour la promotion de l'égalité dans la région de Tanger-Tétouan, fait partie du programme de développement transfrontalier, conclu entre le Maroc et le gouvernement autonome, la Junta de Andalousie en 2003. Ce projet qui s'étale sur la période 2006 – 2013, vise à améliorer la situation économique et sociale de la femme et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans la région créant 5 centres pour femmes à Tanger, Larache, Tétouan, Chefchaouen et Melloussa.

Projet Genre: Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement socio-économique

Ce projet, réalisé dans le cadre de la coopération maroco-allemande et étalé sur la période de 2003-2010, vise l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes prioritaires afin de réduire les inégalités socio-économiques entre les hommes et les femmes.

Il assure un appui aux entités gouvernementales (ministères et collectivités locales), aux ONG et au secteur privé pour renforcer leurs capacités professionnelles pour l'appropriation de la méthodologie de l'approche genre et le développement de stratégies tenant compte de cette approche.

Création d'un comité de coopération genre

Le comité de coopération Genre a été créé en 2008 pour assurer une meilleure coordination des actions menées par les partenaires internationaux impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'équité entre les sexes. Ce mécanisme constitue un espace d'échange, de concertation et de dialogue en vue de créer une synergie et une complémentarité entre les différents partenaires. Il a pour mission d'appuyer la dynamique nationale en matière de genre.

Promotion de la participation des femmes dans les instances élus

Le Ministère a mis en place un programme visant la promotion de la participation des femmes dans les élections locales 2009. Ce programme comprend des aspects législatifs, d'information et de communication communautaire et de renforcement des capacités.

Mise en place d'une base de données statistiques sur la situation de la femme

Cette base de données statistiques sur la situation de la femme au Maroc mise en place en 2006 est un mécanisme permettant d'établir, d'organiser, d'affiner les besoins et de diffuser des statistiques en appui à l'évaluation des politiques ou stratégies d'intervention en faveur des femmes et de l'égalité. Elle a pour objectifs de :

- Disposer des données statistiques fiables sur la situation de la femme dans différents domaines (insertion économique, santé, droits, éducation…),
- Faciliter leur diffusion et leur échange;
- D'assurer le suivi des indicateurs dans le domaine de l'égalité entre les sexes;

Système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre

Le projet de réalisation du système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre a principalement pour objet d'unifier la méthode de collecte des données sur la violence à l'égard des femmes entre les différents partenaires institutionnels, de mettre en place une base de donnée centrale au sein du Département du Développement Social et de produire des rapports statistiques périodiques sur le phénomène. Ce système sera enrichi par l'enquête du HCP sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes en cours de réalisation.

Extension des centres d'écoutes et d'orientation juridique pour les femmes victimes de violence

Pour améliorer la prise en charge et l'accès aux services des femmes victimes de violence, le MDS appuie la mise en place de 11 centres d'écoute dont 8 dans la région de Marrakech Tensift El Hawz (MTH) et 3 dans la région de l'Oriental. Ces centres sont créés en partenariat avec l'association Ennakhil pour la femme et l'enfant, l'association Oujda Ain Ghazal 2000 et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Organisation de campagnes nationales de sensibilisation

Le Ministère du Développement Social organise annuellement des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et ce en vue de briser la tolérance sociale face au phénomène et d'amener les nouvelles générations à adopter des modèles relationnels fondés sur le respect des droits de la personne et des responsabilités individuelles.

Mise en place du Numéro vert 080008888

La mise en place, fin 2005, par le Département du Développement Social en coordination avec plusieurs Départements gouvernementaux concernés (Ministères de la Justice et de la Santé, la sûreté nationale, la Gendarmerie Royale et l'Entraide Nationale) de ce numéro vert, s'inscrit dans le cadre du suivi du plan exécutif de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il est à souligner que le Maroc est le premier pays de la région qui a mis en place une initiative publique de numéro vert pour le soutien des femmes et des filles contre la violence.

Ce numéro a pour but de fournir des services de consultation et d'orientation dans le domaine juridique et en matière de protection, de conseil et d'orientation au profit des filles et des femmes violentées ce qui permettra d'améliorer la qualité de leur prise en charge juridique et psychologique, leur qualification et réinsertion.

2.3.2. Domaine de l'enfance

Plusieurs programmes, développés ci-dessous, ont été mis en place par le Département du Développement Social pour la promotion des droits de l'enfant.

Création des unités de protection de l'enfance (UPE)

Les UPE représentent un système de prévention et de protection intégrées des enfants contre les abus et la violence. Ce dispositif, dont deux unités pilote ont été mises en place en 2007 à Casablanca et Marrakech, assure l'orientation et l'assistance médicolégale et psycho légale des enfants victimes de violence ; l'accompagnement familial ; l'information de la police et la saisine de la justice ; la médiation et la résolution des conflits mineurs. Les UPE sont également chargées de collecter et de traiter toutes les informations reçues sur les violences à l'égard des enfants et de préparer sur leur base un rapport annuel.

Programme INQAD

Le Département du Développement Social a mis en place en 2006, un programme national de lutte contre le travail domestique des petites filles (INQAD), et ce, en partenariat avec les partenaires institutionnels, la société civile et des organismes internationaux. Ce projet s'articule autour de trois grands axes notamment l'amélioration de l'environnement juridique relatif à la protection des petites filles domestiques, l'amélioration de la prise de conscience du phénomène parmi les acteurs à travers la réalisation de campagnes de sensibilisation et l'adoption de mesures préventives et les actions de proximités.

Programme INDIMAJ

Ce programme, élaboré en 2005, est conçu pour faire face au fléau des enfants en situation de rue, par le biais d'une stratégie intégrée qui vise la sensibilisation et la délimitation des engagements des partenaires impliqués et aussi l'institutionnalisation de la prise en charge et la réinsertion des enfants de la rue. Dans une première phase, le programme visera les villes de Rabat, Casa, Tanger, Tétouan, Mohammedia, Marrakech et Salé. La deuxième phase visera les villes de Béni Méllal, Fès, Agadir, Mekhnès, Safi, El Jadida, Kenitra et Oujda.

Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

Les actions menées dans ce domaine portent sur la constitution, en 2004, d'un Comité Interministériel de pilotage et de suivi du plan d'action de lutte contre l'abus et l'exploitation sexuelle des enfants et la réalisation d'une étude sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants dans la ville de Marrakech et le lancement d'une étude à portée nationale.

2.3.3. Domaine des personnes à besoins spécifiques

Plan d'action national pour le handicap

Le plan d'action national pour le handicap, élaboré par le Département du Développement Social a pour objectif de réaliser une meilleure planification des actions d'intégration sociale des personnes handicapées au Maroc pour la décennie 2007-2016. Ce plan comporte quatre grands axes visant à assurer l'égalité des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées au niveau de la santé et de la prévention, de l'intégration scolaire, de la formation et de l'insertion professionnelle ainsi que de la participation sociale des personnes à besoins spécifiques.

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de ce plan d'action. Il s'agit notamment de l'organisation de séminaires régionaux, du recueil des recommandations pour l'élaboration des plans d'action régionaux, de l'élaboration des axes des plans d'action sectoriels et de l'élaboration et validation du Plan d'action national.

Réadaptation à Base Communautaire (RBC)

La Réadaptation à Base Communautaire (RBC) est un programme mis en place en 1995 et s'inscrit dans le cadre du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Ce programme vise à développer les aptitudes, physiques, mentales et sensorielles des personnes handicapées et de faciliter leur accès aux différents services locaux et ordinaires, de mobiliser la communauté pour élaborer et réaliser des programmes en faveur des personnes handicapées et de favoriser la participation active des handicapés.

Création, aménagement et équipement des centres de prise en charge des personnes en situation d'handicap

Afin de palier l'insuffisance en structures de prise en charge des personnes en situation d'handicap, plusieurs centres ont été créés et aménagés:

- Création en 2007 d'un centre opérationnel à Tanger pour les enfants autiste ;
- Création en 2008 d'un centre d'accueil pour enfants handicapés abandonnés à Meknès ;
- Achèvement des travaux d'aménagement de la bibliothèque sonore de la ville de Taza
- Equipement de 20 Centres de proximité spécialisés en kinésithérapie.
- Equipement des bibliothèques sonores dans les villes de Casablanca, Agadir, Oujda, Fès, Marrakech, Rabat et Settat depuis 2003.

Programme d'Intégration scolaire des enfants handicapés

Mis en place en 2003, ce programme qui vise à garantir le droit à l'éducation aux enfants handicapés nécessiteux, à faciliter l'intégration par l'éducation et à convertir l'école ordinaire à une école intégrative, s'articule autour de trois volets : éducation en milieu spécialisé pour les enfants portant un handicap profond, éducation en milieu ordinaire pour les enfants ayant un handicap léger et éducation en milieu préscolaire. Depuis 2003, ce programme a été renforcé et consolidé par de multiples actions visant l'amélioration des conditions de prise en charge, l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires et la mise en place des normes de qualité des prestations.

Programme des aides techniques

C'est un programme qui vise l'octroi d'aides techniques par le Département du Développement Social au profit des personnes handicapées nécessiteuses: appareil auditifs, prothèses, chaise roulantes, cannes, tablettes brailles, béquilles, orthèses et la prise en charge des frais des séances de rééducation…ce programme est opérationnel depuis 2004.

Programme d'accueil et d'orientation

Ce programme a été mis en place, en 2004, pour répondre aux demandes des personnes handicapées ou de leurs familles, afin de les orienter vers les structures de prise en charge. Cinquante personnes par jour sont reçues en moyenne.

2.3.4 Domaine de lutte contre la mendicité

Le MDS a lancé un programme de lutte contre la mendicité en 2007 dans les villes de Rabat, Casablanca et Fès, qui avait pour principal objectif d'inciter à la solidarité et de mettre en garde contre l'encouragement de la mendicité professionnelle. Au titre de l'année 2008, les programmes lancés par le MDS en matière de lutte contre la mendicité sont les suivants :

- Renforcer et consolider les programmes lancés en 2007 dans les villes de Rabat, Casablanca et Fès, à travers :
  - L'organisation d'une journée d'évaluation de l'expérience de Casablanca qui a révélé un ensemble de contraintes liées essentiellement au volet juridique de la stratégie.
  - L'extension du programme de Casablanca aux préfectures d'arrondissements d'Ain Choq et de Hay El Hassani.
  - La relance du programme de Rabat à travers l'appui du nouveau centre d'accueil des mendiants par une subvention de 800.000,00 Dhs, réservée au recrutement de 08 assistantes et assistants sociaux, chargés de la mise en oeuvre du programme, surtout dans son volet social.
- Effectuer les préparatifs pour le lancement du programme à Agadir, Kalaât des Sraghna et Sefrou par la signature de trois conventions avec les partenaires locaux concernés d'un montant global de 1.742.000,00 DH.
- Effectuer les préparatifs pour la mise en place d'un nouveau cadre juridique plus favorable à la lutte contre la mendicité. A cet effet, le Ministère a préparé les termes de références pour choisir des experts en matière juridique et sociale pour l'accompagner dans la mise en place d'une loi spécifique à la lutte contre ce fléau.

L'année 2009 a été consacrée à l'élargissement du programme aux villes qui connaissent une forte affluence des mendiants. Ainsi, quatre conventions de partenariat ont été signées avec les acteurs locaux concernés pour le lancement du programme dans les villes de Laâyoune, Tanger, Marrakech et Oujda. La contribution du Ministère dans la mise en œuvre de ces programmes sera réservée essentiellement à la participation, à la création des centres d'accueil des mendiants, à l'acquisition des véhicules dédiés aux opérations ambulatoires, ainsi qu'au recrutement des assistantes et assistants sociaux. Il sera, également précédé au titre de cette même année à la signature de deux conventions similaires pour le lancement du programme de Safi et Meknès.

2.4. Analyse genre du budget

2.4.1. Répartition du Budget au sein du Département du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (DSFS)

Les dépenses totales du MDSFS atteignent 550,79 millions de dirhams en 2009. Les dépenses d'investissement se situent à 195,13 millions de dirhams et représentent 35% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 355,66 millions dirhams et représentent 65% du budget global du Ministère.

Il est à souligner que le budget du MDSFS est réparti par Direction. Chaque direction élabore des programmes spécifiques à ses attributions et domaines de compétences. En termes de structure, les dépenses allouées au matériel et dépenses diverses s'accaparent 87,1% du budget de fonctionnement et les dépenses liées à la gestion du personnel représentent 12,9% de ce budget.

Le budget du MDSFS est réparti selon le plan d'action stratégique du Ministère fixant les priorités du gouvernement pour les questions du développement social et de la famille. Par direction, le budget d'investissement le plus élevé est celui de la Direction du Développement Social représentant plus de 34,8% du budget d'investissement du Département du DSFS. Alors que le budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ne représente que 15,62 % et celui de la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées représente 9,83%. La part des dépenses d'investissement de ces deux directions reste faible par rapport à l'importance des missions qui leurs sont attribuées notamment en matière de promotion des conditions de la femme, de protection de l'enfance et d'intégration des personnes handicapées.

Une analyse par programme montre que la lutte contre la violence à l'égard des femmes représente plus de 24,7% du budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, ce qui démontre l'importance accordée par le Département du DSFS aux questions de la violence à l'égard des femmes et de la promotion de l'égalité de genre, suivi du projet de l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets de développement avec

8,9% et enfin, le projet de promotion de l'égalité de genre et de lutte contre la violence fondée sur le genre ne représente que 3,28% du budget d'investissement de cette direction.

S'agissant des programmes relatifs au domaine de l'enfance, l'investissement consacré à cette catégorie concerne le programme de mise en place des unités de protection de l'enfance qui représente 9,84% du budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et le programme de promotion des droits de l'enfant qui représente 13,42% de ce même budget.

Concernant les personnes handicapées, le budget d'investissement de la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées intègre la dimension genre et comporte plusieurs projets pour l'égalisation des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées notamment le programme « aide et assistance » relatif, entre autres, à l'achat de matériel technique pour personnes handicapées d'un montant de 2 millions de dhs, ce qui représente près de 10,42 % des investissements de la direction, le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics (380000 dhs), le programme de réadaptation à base communautaire (1,6 million de dhs), le programme de l'éducation familiale et scolaire (729000 dhs) et le programme de mise en œuvre du plan d'action national des personnes handicapées (3,98 millions de dhs).

2.4.2 Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département du DSFS, a adhéré en 2006, à la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience. Ce Département a élaboré dans ce cadre 167 indicateurs d'objectifs dont 41 pour le budget de fonctionnement et 126 pour le budget d'investissement à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie en permanence l'atteinte des objectifs qu'il s'est assigné.

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du Ministère du DSFS, il s'est avéré que certains indicateurs d'objectifs peuvent être gendérisés. Parmi ces indicateurs, il y a lieu de citer à titre d'exemple « le nombre de bénéficiaires des structures de protection sociale », « le nombre de bénéficiaires des autres structures », « conception et réalisation d'un système d'information sur l'enfance », « l'organisation d'activités dans le cadre de la semaine de l'égalité », « nombre d'enfants participants au festival national des enfants à besoins spécifiques », « l'organisation des ateliers pour la mise en place d'un conseil supérieur de la femme », « l'organisation des sessions de sensibilisation des partenaires médiatiques par rapport à la charte de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias »..

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du DSFS

Indicateurs proposés par le département	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Organisation des ateliers pour la constitution d'un pool d'expert pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie genre	Promotion de la femme	Indicateur de résultat	Experts par sexe	I indicateur pouvant avoir un impact genre
Campagne de sensibilisation en matière de prévention du handicap	Prévention de la situation du handicap	Indicateur de résultat	Spécification par milieu	-
Nombre de bénéficiaires des structures de protection sociale	Lutte contre la pauvreté	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe -Spécification par milieu	-
Nombre de bénéficiaires des autres structures	Lutte contre la pauvreté	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Conception et réalisation d'un système d'information sur l'enfance	Promotion de la situation et des droits de l'enfant	Indicateur d'impact	- Spécification du milieu concerné par le système d'information - Mettre en relief les filles et les garçons	-

Taux d'élaboration de la stratégie de prévention des situations du handicap	Prévention des handicapés	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Organisation d'activités dans le cadre de la semaine de l'égalité	Promotion de la situation de la femme	Indicateur de résultat	- Spécification du milieu des activités - Spécification du sexe concerné par les activités	-
Nombre d'enfants participants au festival national des enfants à besoins spécifiques	Promotion de la situation des enfants à besoins spécifiques	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Organisation des ateliers pour la mise place d'un conseil supérieur de la femme.	Promotion de la situation de la femme	Indicateur de résultat	Bénéficiaires des ateliers par sexe	-
Organisation des sessions de sensibilisation des partenaires médiatiques par rapport à la charte de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias	Lutte contre les stéréotypes	Indicateur de résultat	Bénéficiaires des sessions par sexe	-
Organisation des ateliers pour la constitution d'un pool d'expert pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie genre	Mise en œuvre de la stratégie genre	Indicateur de résultat	Bénéficiaires des ateliers par sexe	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Accompagnement des Départements ministériels pour l'élaboration de leurs plans sectoriels de mise en œuvre de la stratégie genre	Mise en œuvre de la stratégie genre	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Etat d'avancement de l'opération de maintenance de bâtiment	Maintenance de bâtiment	Indicateur de moyen	-	-
Nombre de visite par jour du site web	Améliorer la communication du Département	Indicateur de moyen	-	-
Nombre d'exemplaires du bulletin Attawassol édités	Améliorer la communication du Département	Indicateur de moyen	-	-

Concernant le budget d'investissement, il comporte plusieurs indicateurs pouvant être gendérisés tels que «le suivi des enfants sollicitant les services des UPE», «le nombre de bénéficiaires des aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses», «le nombre de classes intégrées par le matériel didactique», «la mise en place d'une application informatique adéquate pour le traitement des données nationales relatives au phénomène de la violence à l'égard des femmes », « l'appui au centre d'écoute», «l'opérationnalisation et suivi de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes», «l'organisation de la campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes», «réalisation d'une étude sur femme et publicité», «étude d'analyse des dispositions discriminatoires selon le genre de l'arsenal juridique et réglementaire».

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du DSFS

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Organisation de séminaire pour la mise en place d'un cadre pour l'intégration sociale des personnes handicapées	Intégration de personnes handicapées	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe de participants -Spécification par milieu	-
Equipement des centres d'éducation spécialisée	Assurer l'éducation familiale et scolaire	Indicateur de résultat	-Spécification par milieu, par type d'handicaps des équipements	Indicateur pouvant avoir un impact genre

Suivi des enfants sollicitant les services des UPE	Mise en place des unités de protection de l'enfance	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe -Spécification par milieu	-
Organisation de sessions de sensibilisation au profit des élus et responsables au niveau des provinces et wilayas dans les villes : Agadir, Essaouira, Kenitra et Safi	Promotion des droits de l'enfant	Indicateur de résultat	Désagrégation par sexe des participants aux sessions	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Nombre de bénéficiaires des aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses	Prévention des handicapés	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Nombre de classes intégrées par le matériel didactique	Prévention des handicapés	Indicateur de résultat	- Spécification du milieu	-
Mise en place d'une application informatique adéquate pour le traitement des données nationales relatives au phénomène de la violence à l'égard des femmes	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Indicateur de d'impact	- Spécification par milieu, âge des femmes violentées	-
Appui aux centres d'écoutes	Promotion de la situation de la femme	Indicateur de résultat	- Spécification du milieu des centres d'écoutes	-
Opérationnalisation et suivi de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Indicateur de résultat	Associer à cet indicateur un taux de prévalence de la violence pour mesurer son évolution	-
Organisation de la campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Indicateur de résultat	Spécification du milieu	-
Réalisation d'une étude sur femme et publicité	Lutte contre les stéréotypes	Indicateur de résultat	Spécification du milieu	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Etude d'analyse des dispositions discriminatoires selon le genre de l'arsenal juridique et réglementaire	Mise en œuvre de la stratégie genre	Indicateur de résultat	Spécification du milieu Spécification du sexe, de la tranche d'âge de la population concernée par l'étude	Indicateur pouvant avoir un impact genre

3. Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics

Le principe d'égalité homme-femme constitue une condition essentielle et indispensable à l'atteinte des objectifs de développement humain. Dans ce cadre, la modernisation des secteurs publics figure parmi les choix stratégiques du gouvernement en vue de faire de l'administration, un instrument efficace au service de l'égalité et du développement économique et social du pays.

A cet effet, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP), dont la vocation est à caractère transversal, a œuvré, en concertation avec les autres départements ministériels, en vue de traduire les axes de modernisation, en chantiers et mesures de réforme. Les objectifs poursuivis à travers ces chantiers visent essentiellement à :

- moderniser la gestion des ressources humaines et renforcer leurs capacités, notamment à travers la veille à l'application du statut général de la fonction publique et à la cohérence des règles relatives aux statuts, à la rémunération et à la prévoyance sociale ;
- simplifier les procédures administratives, veiller à la rationalisation des structures administratives et améliorer leur fonctionnement ;
- renforcer la politique de proximité et de déconcentration administrative ;

- promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption ;
- développer l'administration électronique.

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

3.1.1. Au niveau de la fonction publique

L'effectif global du personnel de la fonction publique s'est élevé en 2008 à 471.756 fonctionnaires et agents, dont 150.078 sont des femmes, soit une part de 31,81%.

En 2001/2002[22], le taux de participation des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité était de l'ordre de 10%. Les femmes responsables sont plus représentées au niveau du poste de chef de service et assimilé avec un pourcentage de 12,69%. Ce pourcentage n'est que de l'ordre de 7,08% pour le poste de directeur et assimilé.

Une enquête récente s'avère nécessaire pour mieux apprécier l'évolution, mesurer la sous représentation des femmes et proposer des mesures pour traduire l'égalité entre les sexes au sein de l'Administration Publique.

3.1.2. Au niveau du MMSP

Au titre de l'année 2009, l'effectif global du MMSP s'élève à 333 fonctionnaires et agents y compris le personnel de l'ENA. Le taux de représentativité féminine est de 43,24 %, soit 144 femmes fonctionnaires, (contre 43,28% en 2007).

Par grade et catégorie professionnelle, la proportion des femmes est importante au sein d'informatistes principaux (83%), d'agents d'exécution (83%), des techniciens du 3ème grade (78%) et des secrétaires (73%).

En 2006, la part des femmes aux postes de responsabilités s'est élevée à 18,33% et ce, en tenant compte de la nomination d'une femme à un poste de direction. Avec la dernière nomination de deux femmes chefs de divisions, ce taux a progressé à 20% en 2007 et à 22% en 2008 et 2009. De nouvelles tendances se dessinent en matière de nomination des femmes aux postes de prise de décision. En revanche, le pourcentage des femmes dans les postes de responsabilité demeure encore faible. Les femmes sont inexistantes dans les postes de Chargé d'Etudes, d'Inspecteur Général et de Secrétaire Général.

3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs départements ministériels, dont celui de la Modernisation des Secteurs Publics, de la Justice, du SEFEPH, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

Le MMSP, de sa part, œuvre pour concevoir un plan d'actions afin d'institutionnaliser la recherche de l'égalité entre les sexes (ES) et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets, dans toutes les activités étatiques et non étatiques. Dans ce cadre, un Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT) pour l'institutionnalisation de l'ES dans la fonction publique a été élaboré au titre de l'année 2006, en collaboration avec le Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes (FAES II) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Constituant un plan sectoriel de promotion de l'ES qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'ES à travers l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, le PSMT s'articule autour de quatre axes stratégiques pouvant être résumés dans l'intégration de l'ES dans la structure et les pratiques du MMSP, la réduction des disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources humaines, l'amélioration de la représentation des femmes et de leur participation aux postes de prise de décision, ainsi que la promotion de l'équilibre entre vie familiale et professionnelle.

[22] Enquête 2001/2002 menée par la Direction de la Réforme Administrative,

Les axes du PSMT sont déclinés en 7 projets dont deux sont jugés prioritaires et sont actuellement en cours d'élaboration avec l'appui de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'ACDI dans le cadre du FAES II. Il s'agit du projet M103[23] intitulé « Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pour intégrer l'ES au sein du référentiel des emplois et compétences (REC) » et du projet M104 intitulé « Détermination des emplois où les femmes sont sous-représentées au sein du MMSP et de la fonction publique », en partenariat avec le Haut Commissariat au Plan et qui est en cours de réalisation.

Les actions menées par le MMSP dans ce cadre ont, par conséquent, trait à la réalisation du troisième Objectif du Millénaire (OMD3) qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sa participation pour la réalisation de l'objectif précité se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12 et 13 dudit objectif qui visent respectivement à réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources et à atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judicaires et dans toutes les instances de prise de décision.

Les orientations du MMSP qui visent principalement l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans les secteurs publics représentent ainsi un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW), notamment les dispositions du paragraphe (b) de l'article 7 qui préconisent d'assurer à la femme, dans les conditions d'égalité avec l'homme, le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du Gouvernement.

3.3. Actions et projets mis en œuvre pour l'institutionnalisation du genre

3.3.1. Projet M104 : Détermination des emplois où les femmes sont sous-représentées au sein du MMSP et de la fonction publique

Faisant suite aux projets préparatoires M101, M102 et M103 menés en 2005-2006, la réalisation de ce projet a commencé à partir du 1er juin 2008 en deux phases :

- la première phase réside en une mise en place d'un groupe de travail multidisciplinaire relevant des administrations qui sont impliquées dans ce projet (MMSP, MEF, MDS, HCP). Cette phase permettait d'une part, de répertorier et d'analyser les données statistiques et les études existantes relatives à la représentation des femmes et des hommes dans les emplois et les postes de responsabilité de la fonction publique et d'autre part, en s'inspirant de l'expérience canadienne, d'élaborer un cadre méthodologique approprié pour le lancement d'une étude sur la sous représentation des femmes dans les emplois et les postes de décision de la fonction publique au Maroc.
- La seconde phase a mené, sur la base du cadre méthodologique élaboré dans la première phase, une étude auprès de l'Administration publique et de la population active visant à déterminer la représentation des femmes au sein des différents emplois de la Fonction Publique.

Ce projet vise également la mise en œuvre des mesures appropriées pour favoriser l'accès égal à l'emploi. Plusieurs recommandations ont été ainsi formulées pour permettre l'aboutissement de ce projet à savoir :

- La mise en place d'une structure formelle de suivi du projet notamment pour l'implémentation d'une structure informatique. Les propositions vont dans le sens de la création d'un logiciel pour la consolidation et l'enregistrement des bases de données existantes, le recensement, la saisie, le traitement des données et l'établissement de l'indice de comparaison. Cette structure informatique vise la constitution d'une seule banque de données qui recense tous les emplois autant dans la fonction publique que dans le secteur privé et la détermination d'un portrait global de la répartition des emplois et des taux de représentation féminine.

[23] Cf. détails du projet M103 dans le rapport genre 2009.

- La mise en place de procédures de sélection pour les postes de responsabilité et pour le recrutement.
- L'élaboration d'un plan d'amélioration de la représentation des femmes dans la fonction publique marocaine.

3.3.2. Projet M105 : appui et renforcement des capacités du comité de pilotage (CP) et du comité stratégique (CS) d'institutionnalisation de l'ES

Le présent projet vise à renforcer, avec l'appui des consultants canadiens, les capacités du CP et du CS dans leur rôle de coordination et de mise en œuvre du PSMT en matière d'ES dans les politiques, programmes et stratégies du MMSP et des autres ministères. L'objectif à long terme de ce projet est d'assurer une meilleure mise en œuvre, un suivi efficace et une coordination pertinente des différents projets qui en découlent.

Dans cette perspective, le mandat des consultants porte plus spécifiquement sur des actions de formation auprès du comité de pilotage, du comité stratégique et de certains ministères en matière d'institutionnalisation de l'ES, de gestion de projet axée sur les résultats (GAR) et d'analyse différentiée selon les sexes (ADS) dans un milieu gouvernemental. Les principales actions réalisées dans ce cadre résident dans :

- Une session de formation portant sur l'IES en vue de renforcer les capacités des participantes en matière d'approches et de méthodes d'IES.
- Une session de formation sur la GAR applicable au contexte relatif à la mise en œuvre du PMST.
- Une session de formation sur l'ADS dans l'action gouvernementale en capitalisant sur l'expérience canadienne en la matière.

3.3.3. Projet M106 : élaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pour intégrer l'ES au sein du processus de recrutement, de sélection et de nomination

Le démarrage de ce projet était prévu pour le 1er juillet 2009. Il consiste à la mise en œuvre d'initiatives axées sur le renforcement des capacités des acteurs du MMSP et des autres ministères partenaires afin de clarifier les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes et les facteurs de discrimination dans le domaine spécifique qui les concerne.

L'Ecole Nationale de l'Administration ENA constitue un partenaire majeur du MMSP. Elle bénéficiera d'un appui, dans le cadre du présent projet, pour le développement d'une expertise en matière d'intégration de l'ES dans le processus de recrutement, de sélection et de nomination et l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation dans ce domaine auprès du MMSP et des autres ministères impliqués.

3.4. Analyse genre du budget alloué au MMSP

3.4.1. Répartition du Budget au sein du MMSP

Les dépenses totales du Ministère de la Modernisation des Services Publics atteignent 94,382 millions de dirhams en 2009. Les dépenses d'investissement se situent à 29,918 millions de dirhams et représentent 32% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 64,464 millions de dirhams et représentent 68% du budget global du ministère.

Répartition du budget alloué au MMSP au titre de l'exercice 2009

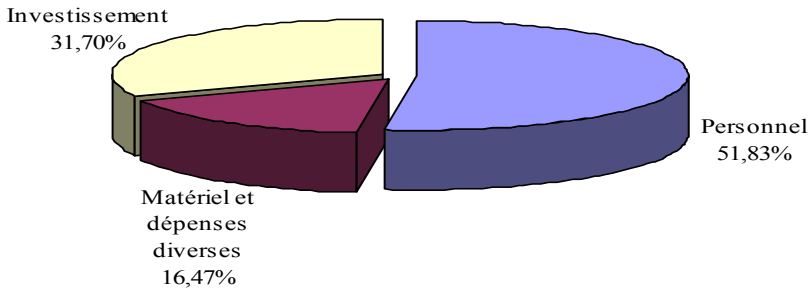

Source : DB, MEF

Par rapport à l'exercice 2008, le budget de fonctionnement du Ministère a connu une augmentation de l'ordre de 1,5 million de dirhams, soit près de 10%, destinés à la valorisation, la promotion et le développement des ressources humaines du ministère.

Quant au budget d'investissement, il s'est élevé de 3 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2008, soit 11%. Ces dépenses supplémentaires ont été allouées à la réalisation du projet de construction d'un nouveau local destiné à arbitrer le siège du Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD) à Rabat.

Suite à l'élaboration du projet CDMT du Ministère pour la période 2008-2010 et en tenant compte de la nouvelle approche de gestion budgétaire axée sur les résultats, ainsi que la nouvelle structure du département adoptée en décembre 2006, il a été procédé à la restructuration de la morasse budgétaire du MMSP au titre de l'exercice 2009 selon deux principales rubriques :

- Missions verticales : ce volet contient les crédits budgétaires relatifs au soutien des missions du département à savoir : le chapitre « matériel et dépenses diverses » du budget de fonctionnement, à l'exception des paragraphes « Ecole Nationale d'Administration » et « Conseil Supérieur de la Fonction Publique », et les deux paragraphes « Construction et équipement du siège du Ministère » et « Formation et Manifestation » contenus dans le budget d'investissement,
- Missions horizontales : ce volet contient les crédits budgétaires liés à la mission horizontale du Département, présentée par le paragraphe « Programme de modernisation des secteurs publics » qui regroupe, à son tour, trois sous-paragraphes qui sont « Modernisation de l'administration », « Gestion des ressources humaines » et « Développement de l'administration numérique ».

A coté des dépenses du personnel qui sont totalement affectées à l'article « Administration Générale» avec un crédit ouvert de 448,924 millions de dirhams au titre de l'exercice 2009, cet article a bénéficié au titre du même exercice de plus des 73% du crédit global ouvert au niveau du matériel et dépenses diverses, soit 11,42 millions de dirhams sur un total de 15.54 millions de dirhams. La répartition de ce budget se fait par mission : 9,77 millions de dirhams pour le soutien des missions, 500 milles dirhams pour la modernisation de l'administration et 1,15 million de dirhams destinés aux assistances et œuvres sociales.

Sur un budget d'investissement global de 29.918.000 dirhams, l'Administration Générale bénéficie de 28.918.000 dirhams, soit une part de 96,65%. La répartition de ce budget se fait par programme (4,922 millions de dirhams pour la construction et l'équipement du siège du ministère et qui fait partie des missions verticales du département, 12,3 millions de dirhams dédiés au programme de modernisation des secteurs publics et qui fait partie des missions horizontales du département, 10 millions de dirhams comme contribution au FOMAP, 1,496 million de dirhams destinés à la formation et manifestation et 200.000 dirhams au profit de l'aménagement et l'équipement du centre d'appel).

3.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Ayant adhéré depuis janvier 2007 à la globalisation des crédits, le MMSP a défini, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 10 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement et 16 indicateurs pour le budget d'investissement.

Indicateurs d'objectif relatifs au budget de fonctionnement

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du MMSP, il s'est avéré qu'il y a assez d'indicateurs sensibles au genre (5 parmi les 10 indicateurs identifiés). Néanmoins, ces indicateurs gagneraient à être révisés pour être encore plus pertinents et plus lisibles, notamment en les gendérisant par catégorie socioprofessionnelle, par sexe, par niveau d'ancienneté. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs suivants :

- « Bénéficiaires des cycle de formation initiale » et « Sessions de formation continue » qui mesurent la réalisation de l'objectif intitulé « Renforcement de la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et aux besoins de l'Administration Publique » ;
- « Nombre d'activités sociales, sportives et culturelle » qui mesure la réalisation de l'objectif intitulé « Développement des activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère » ;

Les autres indicateurs d'objectifs ne traitent pas spécifiquement des questions de genre ou bien ne concernent pas les individus, eu égard à leur caractère transversal à savoir, « le taux de couverture des charges de la consommation téléphonique », ainsi que « le nombre de sessions ordinaires tenues au niveau du CSFP». Pour le « nombre de contrats d'externalisation des opérations de surveillance, nettoyage, maintenance et entretien de bâtiments administratifs », il pourrait en principe éclairer sur la féminisation de des entreprises décrochant ces contrats, si des critères objectifs sont définis par rapport au taux de féminisation des directeurs de l'entreprise ou de la main d'œuvre employée dans ces entreprises et si les données administratives peuvent être collectées.

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du MMSP

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Externalisation des opérations de surveillance, nettoyage, maintenance et entretien de bâtiments administratifs (nombre de contrats)	Maitriser le coût de fonctionnement des services du Ministère	Indicateur de moyen	-	Indicateur à caractère transversal mais pouvant avoir un impact genre
Couverture des charges de la communication téléphonique (taux de couverture)	Maitriser le coût de fonctionnement des services du Ministère	Indicateur de résultat	-	Indicateur non sensible au genre
Développement des activités sociales, sportives et culturelles (nombre)	Développer les activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires	-
Amélioration de la capacité d'accueil de l'espace de restauration (nombre de bénéficiaires)	Développer les activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires	-
Bénéficiaires des cycles de formation initiale (nombre de place)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public des bénéficiaires	-

Sessions de formation continue (formation J/H)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public des bénéficiaires	-
Actions de formation, de réflexion, et de recherches administratives (H/J)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public des bénéficiaires	-

Indicateurs d'objectif relatifs au budget d'investissement

Contrairement au budget de fonctionnement, le budget d'investissement est caractérisé par la prédominance des indicateurs de moyens et de résultats qui sont parfois pertinents par rapport aux objectifs ou missions auxquels ils sont attachés mais non sensibles au genre, à savoir le «le nombre d'opérations d'aménagement des bâtiments administratifs», le «taux de mise à niveau du parc informatique », le « taux de mise à jour de la base de données des responsables des services publics », etc.

Néanmoins, quelques indicateurs d'objectifs pourraient mesurer l'impact genre des actions du département, mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces. Il y a lieu de citer à titre d'exemple «Homme/jour de formation et perfectionnement des fonctionnaires du Ministère en Management public», «nombre d'actions relatives à l'amélioration de la qualité des services publics et au renforcement de la politique de proximité », «nombre d'actions relatives au développement des ressources humaines et à la rationalisation de la gestion publique », « nombre de projet de mise à jour du Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application », le « nombre de projets de contribution au financement des projets de modernisation de l'administration publique », « % de réalisation de l'étude relative à la restructuration du système de rémunération du personnel de l'Etat », etc.

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du MMSP

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Réalisation des opérations d'aménagement des bâtiments administratifs (nombre d'opérations)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	-	Indicateur non sensible au genre
Mise à niveau du parc informatique (taux)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	-	Indicateur non sensible au genre
Mise à jour de la base de données des responsables des services publics (taux)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe la base de données	-
Actions relatives à l'amélioration de la qualité des services publics et renforcement de la politique de proximité (nombre)	Moderniser l'administration publique	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Elaboration de l'étude relative à la restructuration du système de rémunération du personnel de l'Etat	Moderniser l'administration publique	Indicateur de moyen	Introduire la dimension genre dans l'étude	Indicateur pouvant avoir un impact genre

Actions relatives au développement des ressources humaines et rationalisation de la gestion publique (nombre)	Gestion des ressources humaines	Indicateur de résultat	Introduire la dimension genre dans la gestion des ressources humaines	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Mise à jour du Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application (nombre de projets)	Gestion des ressources humaines	Indicateur de moyen	Introduire la dimension genre dans la gestion des ressources humaines	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Contribution au financement des projets de modernisation de l'Administration Publique (nombre de projets)	Promouvoir les projets de modernisation de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	-Ventilation par secteur public, par établissement - Intégrer la dimension régionale	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Formation et perfectionnement des fonctionnaires du Ministère en Management Public (H/j)	Développer les compétences du personnel du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires des formations	-

En général, les indicateurs d'objectifs pour le MMSP sont insuffisants et pas assez sensibles au genre. La réussite de la mise en place des indicateurs sensibles au genre au sein du MMSP dépendra fortement du degré d'intégration de la dimension genre au niveau des décisions stratégiques pluriannuelles du département, du plan d'action, du budget, des programmes et projets à réaliser. Les domaines d'intervention du MMSP pouvant être touchés par la budgétisation sensible au genre sont les programmes de modernisation des secteurs publics, la gestion des ressources humaines, la formation continue ainsi que l'assistance et œuvres sociales.

4. Ministère de l'Economie et des Finances

La prise en compte lors du montage du budget de l'Etat des enjeux et des défis auxquels est confrontée l'économie nationale impose la définition de priorités publiques et l'arbitrage entre différentes actions collectives ayant un impact présent et futur sur le bien-être de la population, tout en tenant compte de certaines contraintes exogènes et endogènes telles que l'équilibre macroéconomique, la dette extérieure, l'impact du marché international des matières premières (flambée du prix du pétrole, énergie), la sécheresse, les charges fixes et les dépenses à caractère exceptionnel.

Dans ce sillage, le Ministère de l'Economie et des Finances s'est engagé ces dernières années dans un ensemble de priorités publiques dont il y a lieu de citer la relance de l'investissement, la gestion active de la dette, la simplification de la fiscalité et l'élargissement de l'assiette fiscale pour rendre l'impôt équitable, la mise en œuvre de la réforme budgétaire et l'intégration de l'approche genre dans les dépenses publiques.

La gendérisation du budget est retenue comme action phare des programmes stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances, marquant l'affirmation de l'ancrage du processus d'introduction de la dimension "genre" dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire. Cette nouvelle approche vise la contribution au renforcement des efforts consentis pour la lute contre les disparités et assurer une meilleure distribution des ressources dans les secteurs sociaux dans un souci d'équité et d'efficacité.

Ce volet sera ainsi consacré, après un diagnostic et une analyse genre de la situation, à identifier la politique et les priorités publiques du Département ainsi que ses actions pour répondre à ces priorités tout en intégrant la dimension genre. Enfin, sera présenté un essai d'évaluation des dépenses publiques destinées au Ministère de l'Economie et des Finances, avec un zoom sur l'analyse genre des dépenses et des indicateurs d'objectifs y afférents.

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'effectif global du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) s'élève en 2009 à 16.433 cadres et agents dont 5.208 femmes, soit 32% de l'effectif global. Les cadres supérieurs représentent 42% de l'effectif total du Ministère, dont 28% sont des femmes. Ce dernier taux est amené à augmenter progressivement puisque 44% des recrutements opérés entre 2000 et 2007 ont concerné des femmes.

Le taux d'encadrement au Ministère est de 37 % pour les femmes et de 45% pour les hommes. Parmi les femmes cadres du MEF, 35% sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur dont notamment 18% ont un DESA/DES principalement dans les disciplines juridiques et économiques, 12,7% ont un diplôme d'Ingénieur d'Etat, 2,6% un diplôme supérieur de l'ENA et 1,38% un Doctorat d'Etat.

74% des femmes cadres exercent au niveau de l'opérationnel (cœur de métier), et 26% dans des fonctions liées au support. L'effectif féminin exerçant dans les métiers de base est concentré au niveau de trois familles professionnelles : Impôts et taxes, contrôle et recouvrement. Les fonctions de support où les femmes exercent le plus sont: l'Informatique, les Ressources Humaines et la Communication.

S'agissant des postes de responsabilité, les femmes occupent trois fois moins de postes de responsabilité que les hommes. A l'échelle du Ministère, les femmes occupent 13% des postes de responsabilité contre 15% au niveau de la fonction publique. Cette proportion diffère selon les postes de responsabilité, allant de 15% pour les postes de chef de service à 5% pour les postes de directeur.

Proportion des femmes responsables au sein du MEF en 2009

Poste de responsabilité	Masculin	Féminin	Total	% femmes
Directeur général	3	0	3	0
Directeur	20	1	21	4,76
Adjoint au directeur	15	1	16	6,25
Chef de division	185	17	202	8,41
Chef de service	538	93	631	14,73
Total	761	112	873	12,82

Source : DAAG, MEF, 2009

4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La politique économique menée par le Ministère de l'Economie et des Finances s'articule autour de quatre principales missions qui sont la réunion des conditions d'une croissance soutenue, l'amélioration de la situation des finances publiques, la dynamisation du secteur financier et la modernisation des systèmes de gestion du ministère. Ces missions font de ce Ministère un acteur majeur de conduite du changement et de promotion des conditions socio-économiques de l'ensemble des citoyens

Les priorités du MEF s'inscrivent également dans le cadre de la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus particulièrement les OMD1, OMD3 et OMD8 qui consistent respectivement à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Ce Département œuvre, ainsi, pour concevoir un plan d'actions afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets, dans toutes les activités.

La participation du MEF pour la réalisation des objectifs précités se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12, 13, 25, 26 et 27 de ces objectifs, qui visent principalement à réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources, à atteindre le tiers des représentantes des femmes dans toutes les instances de prise de décision ainsi qu'appliquer, en coopération avec les pays en développement, des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.

Ainsi, les orientations et les priorités fixées par le MEF constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW), notamment les dispositions du :

- Paragraphe (b) de l'article 7 qui préconise d'assurer à la femme, dans les conditions d'égalité avec l'homme, le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du Gouvernement ;
- Paragraphe (b) de l'article 13 qui préconise l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale, afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits et en particulier celui de bénéficier des prêts bancaires, prêts hypothécaires et autres formes de crédits financiers.

4.3. Actions et projets mis en œuvre

Parallèlement aux efforts déployés par le Ministère de l'Economie et des Finances dans ses différentes missions dans le cadre de la réforme budgétaire axée sur les résultats et pour le pilotage de l'intégration de la dimension genre dans les différents départements ministériel, dont le produit fondamental est la production annuelle du rapport genre accompagnant la loi des finances depuis 2005, ce Département a procédé à la mise en place de plusieurs actions pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre dans ses politiques et programmes prioritaires dont ci-après les actions ayant une dimension genre.

4.3.1. Formation et valorisation des ressources humaines

Il a été procédé dans ce cadre à l'élaboration du schéma directeur de la formation 2007-2011 qui a pour objectif de donner de la cohérence et de la pertinence aux orientations générales de la politique de formation au niveau du Ministère. Il s'agit d'une formalisation des orientations stratégiques à moyen terme relatives à la formation compte tenu d'objectifs et de finalités à clarifier pour chaque type de formation et de résultats à atteindre.

Dans le même sillage, il a été procédé à la création de l'Institut des Finances pour la Formation qui est opérationnel depuis début 2008 au siège du ministère et qui a bénéficié au titre de la même année d'une subvention de 5 millions de dirhams. A partir de 2009, cet Institut sera transformé en une entité à part sous forme de « SEGMA », dont la création nécessitera un budget de près de 52 millions de dirhams étalés sur 2 années.

4.3.2. Fonds des Tabacs pour l'Octroi de Secours

Le Compte spécial du Trésor "Fonds des Tabacs pour l'Octroi de Secours" a été créé en juillet 1924 pour venir en aide, sous la forme d'allocations de secours, d'allocations spéciales ou d'aides renouvelables aux anciens fonctionnaires de l'Administration se trouvant dans le besoin ou ne bénéficiant pas de retraite, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins. En outre, toutes les personnes ayant exercé un mandat public et se trouvant dans la même situation en bénéficient, également, selon l'arrêté du 29 juillet 1924, fixant les conditions dans lesquelles sont réparties les ressources dont dispose "le Fonds Commun des débits de tabacs". Le secours ou allocation, peut être étendu aux ayants droits des agents précités.

Il y a lieu de rappeler qu'en application des dispositions de la note n° 8 F.P du 29 octobre 1999 du Ministre de la Fonction publique, les personnes percevant une retraite inférieure ou égale à 600 dirhams par mois sont éligibles à cette aide.

Sur la période 2004-2008, le nombre de bénéficiaires du FTOS est passé de 14.517 à 16.963, soit une augmentation de 16,84 %. Le montant des engagements de dépenses effectués sur ce compte est passé de 44.365.864 dirhams à 50,766 millions de dirhams, soit une augmentation de 6,4 millions de dirhams.

Evolution du montant et des effectifs bénéficiaires du FTOS sur la période 2004-2008

Année	Bénéficiaires	Dont % femmes	Augmentation en %	Montant (en dirham)	Augmentation en %
2004	14.517	-	-	44.365.864	-
2005	15.731	-	8,36	44.658.424	0,66
2006	16.129	-	11,10	45.204.004	1,22
2007	16.577	88%	2 ,77	46.356.320	2,55
2008	16.963	89%	2,33	50.766.000	9,51

Source : DAAG, MEF, 2009

Le MEF dispose d'une base de données pouvant renseigner sur le taux de représentativité des femmes bénéficiaires de ce fonds. Ainsi et comme le montre le graphique ci-dessous, une forte représentativité des femmes bénéficiaires du FTOS est à constater avec un taux de représentativité global de 89%. Cette part importante est expliquée par la pauvreté des femmes qui constituent la population de retraitées ou d'ayant droit de retraités percevant une retraite inférieure à 600 dirhams.

Le taux des bénéficiaires femmes du FTOS varie d'un département à un autre, entre une valeur minimale de 77% enregistrée au niveau du Ministère des Habous et une représentativité totale de la femme enregistrée au niveau des départements des Pêches Maritimes et de l'Habitat (100% des bénéficiaires).

Taux de représentativité des femmes bénéficiaires du FTOS par département (en %)

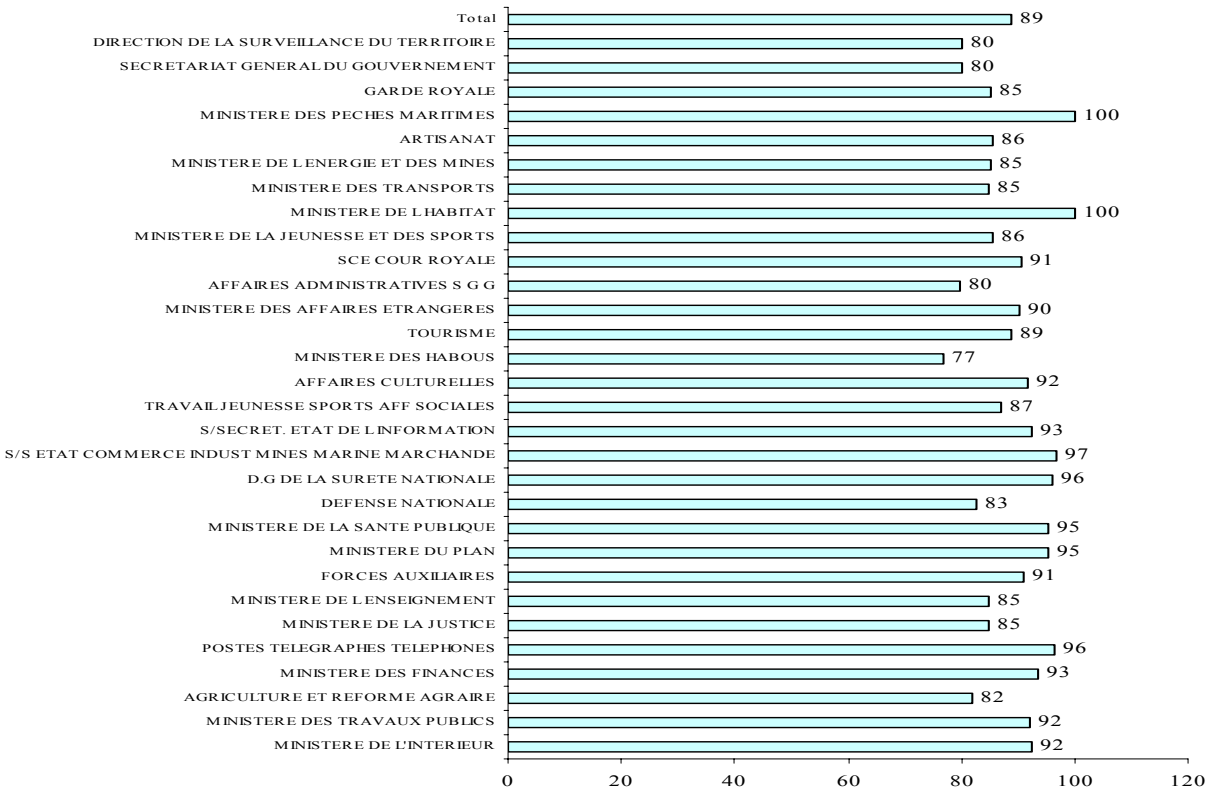

Source : DAAG, MEF, 2009

Les opérations programmées au titre des année 2009 et 2010 ont prévu respectivement la prise en charge de 18.263 et de 19.663 bénéficiaires dont plus de 80% de femmes, soit un montant total annuel de 70 millions de dirhams.

Opérations programmées au titre des années 2009-2010

	2009		2010	
	Montant (dirhams)	**Effectif**	**Montant (dirhams)**	**Effectif**
Octroi de secours aux hommes	5 500 000	3.393	5 500 000	3653
Versement aux nouveaux bénéficiaires (hommes)	660 000	260	660 000	280
Octroi de secours aux femmes	44.500.000	13.570	44.500.000	14610
Versement aux nouveaux bénéficiaires (femmes)	5.340.000	1.040	5.340.000	1120
Reversions aux ayants droit	1.000.000	-	1.000.000	-
Crédits non programmés	13 000. 000	-	13 000. 000	-
Total	**70.000.000**	**18.263**	**70.000.000**	**19.663**

Source : DAAG, MEF, 2009

Dans le cadre de l'actualisation des modalités d'octroi de secours, et en vue d'apporter des améliorations à sa gestion, il est préconisé de tenir compte des points suivants :

- Créer une cellule d'accueil pour répondre aux doléances des bénéficiaires ;
- Prendre en charge le processus de la gestion du compte dans le cadre du SIG BC.

Il est à noter que le FTOS s'apprête à une analyse genre (fonds destiné à une population cible, disponibilité de l'information désagrégée par région et par département avec une idée sur le taux de représentativité féminine, c'est un CST, ce qui implique une flexibilité de l'utilisation des crédits ainsi qu'une facilité du contrôle). Néanmoins, des efforts sont à déployer quant à l'actualisation des fichiers des bénéficiaires en coordination avec le Ministère de la Modernisation des Services Publics en les désagrégeant par sexe. Il est également nécessaire d'intégrer au niveau de la morasse des indicateurs chiffrés du département des indicateurs relatifs au FTOS qui connaît une absence d'indicateurs de performance en général (cf. partie analyse genre des indicateurs d'objectif), notamment ceux sensibles au genre (par exemple taux de couverture par rapport à la population cible).

4.3.3. Audit des comptes des opérations du CAS-INDH

En vertu du Décret n° 2-05-1017 du 19 juillet 2005 relatif aux procédures d'exécution des dépenses prévues dans le cadre du compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé « Fonds de soutien à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain », notamment son article 13, et conformément à l'instruction conjointe des Ministres de l'Intérieur et des Finances n°82 du 9 mars 2007, l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT) ont procédé conjointement, à partir du 12 mars 2007, à l'audit des comptes des opérations du CAS-INDH, exécutées au titre de l'année 2006 par les différentes Préfectures et Provinces du Royaume.

Eu égard aux normes d'audit applicables aux missions de l'IGF, il est à constater que l'audit INDH s'est principalement penché sur la conformité des états financiers retraçant les opérations effectuées dans le cadre de ce programme et sur la vérification de la matérialité de ces réalisations, tout en ignorant l'évaluation de leur impact par rapport aux attentes des populations cibles.

Les inspections chargées de l'audit INDH examinent actuellement la possibilité d'introduire la dimension genre. Ceci consiste à approfondir, tout en gardant l'aspect financier de l'audit, l'évaluation de l'impact genre des réalisations du programme INDH. L'objectif est de sortir de l'audit classique et passer à un audit intégrant la dimension genre. Les propositions suivantes pourraient être utiles pour accompagner cette démarche :

- Ventiler les crédits destinés à l'INDH par région, par sexes et par types de projets ;
- Ajouter un paragraphe genre dans le manuel de procédures relatif à l'audit INDH ;
- Revoir les indicateurs d'objectifs relatifs à l'audit INDH en les rendant plus sensibles au genre, voir définir de nouveaux indicateurs sensibles au genre (cf. partie analyse genre des indicateurs d'objectif).

4.4. Analyse genre du budget

Le MEF détient de réels leviers de planification et de mise en place de la budgétisation sensible au genre. Il s'agit d'abord de la spécificité de son budget par rapport aux autres départements ministériels et de son appui fondamental à la mise en place, depuis 2002 d'un ensemble d'actions publiques préliminaires à la BSG, dont principalement la réforme du processus budgétaire qui vise le passage d'une gestion de moyens à une gestion axée sur les résultats en vue d'impacter significativement le bien-être des citoyens en relation avec la politique sociale de proximité du gouvernement.

L'architecture du budget général du MEF se distingue de celle des autres départements ministériels par l'existence d'un chapitre relatif aux charges communes à tout l'Etat dont les dépenses de compensation qui participent à contrecarrer les déficits sociaux. Le MFP dispose également, depuis juillet 1924, du CST « Fonds des Tabacs pour l'Octroi de Secours » destiné au soutien, sous forme d'allocation de secours, aux anciens fonctionnaires et agents de l'Administration se trouvant dans le besoin ou ne bénéficiant pas de retraite et à leurs ayants droit.

4.4.1. Répartition du budget alloué au MEF

Les dépenses totales du Ministère de l'Economie et des Finances (y compris les charges communes et la dette publique) atteignent 118,69 milliards de dirhams en 2009. Les dépenses d'investissement se situent à 11,84 milliards de dirhams et représentent 10% du budget global du Ministère. Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 49 milliards de dirhams et représentent 41,3% du budget global du Ministère. Les charges de la dette publique atteignent, quant à elles, 57,78 milliards de dirhams, représentant ainsi plus de 48,7% des dépenses totales du ministère.

Répartition des dépenses du Ministère de l'Economie et des Finances en 2009

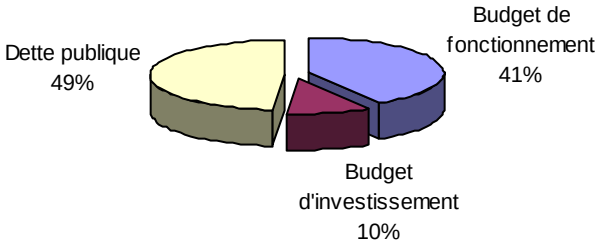

Source : MEF, 2009

La part totale des charges communes dans les budgets de fonctionnement et d'investissement du MEF est de l'ordre de 49,33%.

Dépenses de fonctionnement (hors charges communes)

Le budget de fonctionnement du MEF englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif au matériel et dépenses diverses.

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 1,792 milliard de dirhams. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilé.

La masse salariale du ministère a enregistré une augmentation de l'ordre de 20 % durant la période 2002-2009 sous l'effet des revalorisations statutaires, des recrutements (cadres supérieurs) et des promotions (exceptionnelle, normale et EAP). La baisse constatée en 2006 est consécutive aux départs volontaires.

Evolution de la masse salariale au sein du Ministère des Finances

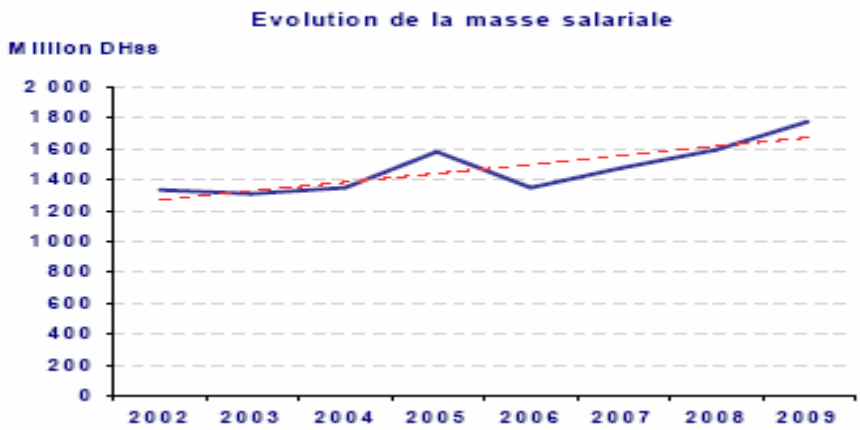

Source : MEF, 2009

Le chapitre n'est désagrégé ni par sexe, ni par région ni par direction. Toutefois, il serait opportun de désagréger par sexe les dépenses pour quelques lignes à savoir :

- Aide exceptionnelle au logement.
- Allocations familiales.
- Gratifications aux chauffeurs.
- Indemnités de départ volontaire à la retraite.
- Indemnités de déplacements et frais de missions.
- Indemnités d'habillement.

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses comprend un total de 254 millions de dirhams, répartis entre l'administration générale (52,504 millions de dirhams), la Direction du Budget (2,73 millions de dirhams), l'ADII (51,255 millions de dirhams)), la TGR (54,810 millions de dirhams), la DGI (80,100 millions de dirhams) et la Direction des Domaines (12,6 millions de dirhams).

Excepté le paragraphe « Subvention aux œuvres Sociales » relatif à l'article « Administration générale » et qui ne représente que 0,12% des dépenses du matériel et des dépenses diverses, les nomenclatures des services et des dépenses montrent l'absence de paragraphes et lignes pouvant faire l'objet d'une analyse genre.

Dépenses d'investissement (hors charges communes)

Le budget d'investissement alloué au MEF au titre de l'exercice 2009 est de l'ordre de 310,784 millions de dirhams répartis entre l'Administration Générale (34,76 millions de dirhams), l'article « Ministre, Cabinet, Secrétariat Général et Agence Judiciaire du Royaume » (2,6 millions de dirhams) et les Directions du Ministère (près de 242 millions de dirhams).

La nomenclature des services et des dépenses relative au budget d'investissement permet de distinguer deux catégories de directions : les directions-support (DEPF, DAAG, DB, DTFE, IGF, DAPS) et les directions-réseau. Cette nomenclature montre presque la même architecture de répartition des dépenses d'investissement (construction et aménagement, informatisation, formation, études) avec l'introduction de l'aspect région pour les directions à réseaux.

Il est à souligner l'existence de quelques lignes d'investissement spécifiques à certaines directions à savoir :

- Le programme de lutte contre la fraude (ADII) qui a bénéficié de 15,14 millions de dirhams au titre de l'exercice 2009 ;
- Projet de gestion intégrée de la dépense (TGR) qui a bénéficié de 23 millions de dirhams au titre de l'exercice 2009 ;
- Préparation de la Loi des Finances (DB) qui a bénéficié de 500.000 dirhams au titre de l'exercice 2009.

Hormis le programme de lutte contre la fraude qui aura, sans doute, un impact genre sur sa population cible ainsi que certaines lignes relatives à la formation, les nomenclatures des services et des dépenses montrent l'absence de paragraphes et lignes pouvant faire l'objet d'une analyse genre.

Charges communes

Les charges communes relatives au budget de fonctionnement pour l'année budgétaire 2009 atteignent 47,019 milliards de dirhams dont principalement :

- 32,9 milliards de dirhams comme subvention à la Caisse de Compensation et à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses ;
- 10,9 milliards de dirhams au profit de la caisse marocaine des retraites ;
- 1,675 milliard de dirhams destiné à la prévoyance sociale ;
- 347 millions de dirhams pour les pensions, rentes et allocations.

Ce chapitre n'est désagrégé ni par sexe, ni par régions ni par directions. Toutefois, il serait opportun de vérifier l'impact genre de ces dépenses pour quelques lignes notamment celles précédemment évoquées.

Les charges communes relatives au budget d'investissement pour l'année budgétaire 2009 atteignent 18,149 milliards de dirhams dont principalement :

- 6,521 pour la modernisation de l'équipement ;
- 3,03 milliards de dirhams comme participations et concours divers ;
- 1,5 milliard de dirhams destiné aux transferts aux comptes spéciaux dont notamment le Fonds de soutien à l'INDH avec un versement de 1,2 milliard de dirhams ;
- 434,28 millions de dirhams pour les ristournes d'intérêt.

Il est à signaler également la concentration de ces dépenses au sein de l'Administration Générale, sans désagrégation ni par sexe, ni par régions, ni par Directions. Hormis la ligne relative au versement au profit du Fonds de soutien de l'INDH, la nomenclature des services et dépenses montre l'absence de lignes pouvant faire l'objet d'une analyse genre.

L'analyse du budget du MEF a soulevé l'existence de quelques limites qui contraignent l'introduction de la dimension genre au sein du Département (importance de la taille du lexique budgétaire, absence de la ventilation par sexe…). Afin de répondre à ces limites et rendre la morasse budgétaire du MEF plus adaptées à la budgétisation sensible au genre, un projet CDMT pour la période 2009-2011 est déjà préparé et validé au sein du Ministère. Dans le même sillage, la réforme de la Loi Organique des Finances s'impose comme une priorité pour la rendre plus adaptée à la gestion axée sur les résultats et la performance et plus particulièrement à la BSG.

4.4.2. Analyse genre des indicateurs d'objectif

Pilotant la réforme budgétaire et considéré parmi les premiers départements ministériels qui ont adhéré à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats (2ème semestre 2003), le Ministère de l'Economie et des Finances a défini en 2009, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 54 indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement. Une avancée considérable est à signaler en matière de synthétisation et d'optimisation des indicateurs d'objectifs qui étaient plus de 130 indicateurs en 2008. Il est à souligner également que le MEF est parmi les départements ministériels qui n'ont pas défini d'indicateurs d'objectifs chiffrés pour leurs budgets de fonctionnement.

Pertinence et sensibilité au genre

Les indicateurs d'objectifs définis par le MEF suivent la même logique de répartition des dépenses d'investissement du département. Ils sont alors répartis par direction (Administrations Générale + Directions du Ministère).

A part les indicateurs qui ont pour objectif le développement des compétences, qui sont « jour/homme/formation » et « proportion de la population formée », les indicateurs d'objectifs relatifs à l'Administration Générale sont des indicateurs de processus ou de résultat qui sont pertinents par rapports aux objectifs fixés mais qui ne sont pas sensibles au genre à savoir « taux d'aménagement des espaces d'accueil », « taux de disponibilité des systèmes d'information », «taux d'avancement de l'étude et de l'analyse des systèmes informatiques critiques ».

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs relatifs aux différentes directions du ministère, il s'est avéré qu'à part l'indicateur « nombre de missions INDH par an » relatif à l'Inspection Générale des Finances, les autres indicateurs d'objectif sont dans leur globalité des indicateurs de résultat ou de processus (délai de dédouanement à l'import et à l'export, délai moyen de paiement des dépenses de l'Etat, nombre d'études et de notes de conjoncture réalisées, taux de réalisation de l'étude sur la réforme de la retraite, etc.). En dépit de leur pertinence par rapport aux missions et objectifs auxquels ils sont rattachés, ils ne sont pas sensibles au genre eu égard à leur caractère transversal.

En revanche, il est important de signaler la définition, par la Direction du Budget au titre de l'exercice 2009, de trois nouveaux indicateurs d'objectifs qui renseignent sur les avancées réalisées en matière d'appropriation et d'intégration de la dimension genre par les différents départements sectoriels. Il s'agit des indicateurs attachés à l'objectif « Amélioration de la gouvernance publique » à savoir : le « nombre de départements intégrant la globalisation », le « nombre de départements élaborant le CDMT » et le « nombre de départements ayant intégré la BSG ».

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du MEF

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux d'aménagement des espaces d'accueil	Administration Générale/amélioration des conditions de travail et de support aux directions	Indicateur de résultat	-	Indicateur non sensible au genre
Taux d'avancement de l'étude et de l'analyse des systèmes informatiques critiques	Administration Générale/plan de continuité des activités du ministère	Indicateur de processus	-	Indicateur non sensible au genre
Proportion de la population formée	Administration Générale/développement des compétences	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par grade, par direction, par région…	-
Nombre de départements intégrant la globalisation	Direction du Budget/amélioration de la gouvernance publique	Indicateur de résultat	Indicateur sensible au genre visant à mesurer le degré d'appropriation et d'intégration de la dimension genre par les départements	
Nombre de départements élaborant le CDMT	Direction du Budget/amélioration de la gouvernance publique	Indicateur de résultat	Indicateur sensible au genre pouvant mesurer le degré d'appropriation et d'intégration de la dimension genre par les départements	
Nombre de départements ayant intégré la BSG	Direction du Budget/amélioration de la gouvernance publique	Indicateur de résultat	Indicateur sensible au genre visant à mesurer le degré d'appropriation et d'intégration de la dimension genre par les départements	
Nombre de missions INDH	Inspection Générale des Finances/inspection, audit et évaluation des politiques publiques	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension genre et de la dimension régionale	Indicateur pouvant mesurer le degré d'intégration de la dimension genre dans les actions de l'INDH
Délai de dédouanement à l'import et à l'export	ADII/modernisation des sites et amélioration de la qualité des services	Indicateur d'impact	-	Indicateur non sensible au genre

Délai moyen de paiement des dépenses de l'Etat	TGR/modernisation et amélioration de la qualité du service	Indicateur d'impact	-	Indicateur non sensible au genre
Taux de réalisation de l'étude sur la réforme de la retraite	DAPS/rénovation du contrôle des assurances et réassurances et encadrement du secteur de la prévoyance sociale	Indicateur de processus	-	Indicateur non sensible au genre

Amélioration des indicateurs

En général, les indicateurs d'objectifs définis par le Ministère de l'Economie et des Finances sont pertinents eu égard aux missions et programmes définis dans les morasses budgétaires du Ministère mais ils demeurent insuffisants et pas assez pertinents par rapport au genre et leur révision s'avère nécessaire. Il est à signaler, en effet, l'absence d'indicateurs chiffrés relatifs aux actions engagées par le Département pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre (cf. partie actions et projets mis en œuvre). Les indicateurs suivants pourraient être utiles à cette fin.

FTOS

- Nombre de bénéficiaires par sexe ;
- Taux de satisfaction des demandes par sexe : nombre de dossiers traités/nombre de demandes.

Institut des Finances pour la formation

- Taux d'accès par catégorie socio-professionnelle et par sexe ;
- Evolution des bénéficiaires par sexe ;
- Taux d'accès des femmes à la formation /femmes inscrites ou éligibles ;
- Taux de déconcentration (régionalisation) de la formation, mesurable par crédits disponibles.

Audit INDH

- Nombre de rapports d'audit INDH / an ;
- Taux d'intégration de la dimension genre dans les rapports d'audit INDH : nombre de rapports d'audit INDH intégrant le genre/nombre total de rapports d'audit INDH.

5. Ministère du Commerce Extérieur

L'ouverture sur l'extérieur représente un choix stratégique pour le Maroc, nécessaire pour dynamiser une croissance forte et durable à travers la dynamisation des échanges extérieurs et l'attraction des investissements directs étrangers. Ainsi, le Royaume réitère son attachement au système commercial multilatéral en réduisant le niveau de sa protection tarifaire moyenne et en améliorant la transparence de son régime commercial. Aussi, il a conclu des accords de libre échange avec plusieurs partenaires commerciaux.

Le Ministère du commerce extérieur (MCE) joue un rôle important dans ce sens, en pilotant les négociations économiques et commerciales internationales qu'elles soient multilatérales régionales ou bilatérales.

Au titre de l'année 2008, l'effectif du personnel du MCE s'élève à 197 fonctionnaires et agents, dont 80 femmes, soit une part de 40,6%. Le taux d'occupation des postes de responsabilité par des femmes est de l'ordre de 19,6%. Sur les trois postes de Direction au sein du Ministère, deux sont occupés par des femmes.

Compte tenu de la place de plus en plus importante qu'occupe la femme marocaine dans l'activité économique, une attention particulière devrait être accordée aux questions relatives au genre dans la mise en place des politiques commerciales ainsi que dans les stratégies pour la mise à niveau de l'entreprise et pour la formation et l'emploi.

Impacts genre de la libéralisation commerciale

Le commerce affecte différemment les hommes et les femmes. Cependant, la dimension genre est d'habitude absente dans les négociations et accords commerciaux. La libéralisation du commerce influence tous les secteurs de l'économie en impactant particulièrement le marché du travail.

La libéralisation du commerce pourrait, même, contribuer à l'accentuation des inégalités entre les sexes, compte tenu des différences qui existent à la base telles que le niveau de qualification, la division sexuelle du travail et les relations de pouvoir inégales, notamment en matière d'accès aux ressources et de pouvoir de négociation. Ces inégalités entravent les aptitudes des femmes à exploiter les nouvelles opportunités créées par la libéralisation du commerce telles que les emplois qualifiés et les opportunités d'entreprenariat.

De surcroit, l'ouverture des échanges peut développer certains secteurs dans certains pays, mais peut aussi détruire des milliers d'emplois dans d'autres, plus exposés à la concurrence. De façon globale, la libéralisation est souvent synonyme de flexibilisation et d'informalisation de l'emploi pour les femmes. Néanmoins, il importe de noter la différence d'impact parmi les femmes selon leurs classes sociales et leurs milieux géographiques. Ce sont, généralement, les femmes pauvres et rurales qui sont le plus affectées.

Les inégalités entre femmes et hommes sont un facteur déterminant de la pauvreté dans le monde. Selon l'OIT, les femmes représentent 60 % des travailleurs pauvres en 2006 et elles gagnent généralement moins que les hommes pour un emploi similaire. On trouve également davantage de femmes que d'hommes travaillant dans l'économie informelle, avec peu ou pas de sécurité sociale et avec un haut degré de précarité. Les femmes ont aussi plus tendance que les hommes à exercer certaines activités moins visibles et plus difficiles à mesurer, telles que la production vivrière, le travail dans les entreprises familiales et le travail à domicile.

Ainsi, lors de l'élaboration de politiques commerciales ou de négociation des accords commerciaux, la dimension genre doit être présente et les négociateurs doivent penser aux impacts sur les pauvres, sur les femmes et sur les jeunes. Il convient toutefois de signaler que l'évaluation de l'impact du commerce sur les femmes est complexe. Cela exige une capacité analytique et une disponibilité d'information fine.

5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

De nos jours, les femmes au Maroc sont actives dans tous les domaines économiques et les opportunités d'emploi qui leur sont offertes augmentent au fur et à mesure que le marché du travail se développe et que l'éducation des femmes et l'entreprenariat féminin se développent. Néanmoins, avec l'intensification de la concurrence, les travailleuses marocaines peuvent payer le prix de la compétitivité et de l'ouverture en travaillant dans des conditions très précaires. De plus, toute contre-performance des exportations et réduction des effectifs affecteront plus lourdement la population féminine, compte tenu de la prépondérance de personnel féminin dans les industries exportatrices (73,3% dans le cas du textile-habillement).

Il est à signaler que les femmes mariées n'ont obtenu le droit d'exercer le commerce et d'établir un contrat de travail sans l'autorisation du mari qu'à partir de 1995. Ces droits ont été établis, de façon explicite, par la suppression de l'autorisation maritale, exigée auparavant pour l'exercice du commerce (Code du commerce, 1995) et pour la passation d'un contrat de travail (Dahir des Obligations et des Contrats, 1995).

Selon le Haut Commissariat au Plan, les femmes employeurs représentent 8% du nombre total des employeurs déclarés en 2008[24]. Par ailleurs, selon l'enquête[25] réalisée par l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM), les entreprises créées et dirigées par des femmes sont plus récentes et sont généralement des TPE et des micro-entreprises. Plus des deux tiers de ces entreprises emploient moins de 20 salariés, avec un peu moins de la moitié des effectifs employés de sexe féminin. Ces entreprises couvrent tous les secteurs d'activité, mais elles sont plus fortement concentrées dans les services (37%) et dans le commerce et la distribution (31%).

La majorité des entreprises dirigées par des femmes ont une activité locale (31%) ou nationale (47%). La présence d'entreprises ayant une activité internationale reste également non négligeable (22%). Dans le cas des entreprises créées par des femmes, les tendances restent similaires, avec néanmoins une plus forte proportion d'entreprises ayant une activité locale plutôt que nationale.

Il faut souligner également l'importance de la présence féminine dans le domaine des coopératives. Ainsi, s'agissant du projet Consortiums d'exportation initié par le Ministère du Commerce Extérieur en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), et qui vise l'encouragement des regroupements d'entreprises exportatrices y compris les coopératives, au moins quatre consortiums d'exportation sont constitués. Il s'agit principalement de coopératives regroupant plus de 1200 femmes très actives dans le domaine de l'huile d'argan, produit qu'elles valorisent par leur organisation et leur apport actif à l'export.

5.2. Politiques publiques et cibles à atteindre

Le Ministère du Commerce Extérieur est chargé d'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce extérieur, de participer à la préparation et à la conduite des négociations économiques et commerciales internationales et de coordonner les actions menées dans le domaine de la promotion commerciale extérieure. Le MCE participe également à l'élaboration de mesures de nature à renforcer la compétitivité de l'économie nationale, qu'il s'agisse notamment de l'offre nationale à l'exportation de biens et services, du financement du commerce extérieur ou du taux de change.

En 2009, le MCE a mis en place une nouvelle stratégie de promotion des exportations « Maroc Export Plus » pour la période 2009-2018. Conjuguée avec les plans de développement sectoriels (Emergence, Maroc Vert, Azur, Vision 2015 pour le développement de l'artisanat,…), cette nouvelle stratégie vise à doubler les exportations marocaines, hors phosphates et tourisme, pour atteindre près de 230 milliards de dirhams en 2015 et à les tripler à 330 milliards de dirhams environ à l'horizon 2018.

Cette stratégie repose sur trois grands axes complémentaires :

- le ciblage des secteurs et produits dont l'offre est disponible ainsi que ceux qui entrent dans le cadre des plans sectoriels. Les principaux secteurs retenus pour bénéficier d'actions spécifiques de promotion sont l'automobile, l'offshoring, les TIC, l'électronique et l'électrique, l'agriculture, l'agroalimentaire et les produits de la mer, le textile et le cuir, les médicaments, les matériaux de construction, le mobilier de maison…
- le ciblage des marchés : l'objectif étant de consolider la position du Maroc sur ses « marchés stratégiques », c'est-à-dire les principaux partenaires actuels tels que la France et l'Espagne, de se positionner sur des « marchés adjacents » géographiquement, culturellement et commercialement similaires aux marchés stratégiques, mais moins importants en termes de volume de commerce extérieur; et de cibler des « marchés de niche » peu ou pas encore couverts par les exportations marocaines et à fort potentiel tels que certains marchés d'Afrique, d'Asie ou du Moyen Orient.

[24] Source : Rapport détaillé de l'emploi édition 2008, Haut Commissariat au Plan
[25] L'enquête a été menée, en 2004, auprès d'un échantillon de 579 femmes chefs d'entreprises par l'AFEM, avec l'assistance financière de la commission européenne et l'appui de la CGEM.

- l'accompagnement des entreprises actuellement ou potentiellement exportatrices, tous secteurs confondus, dans leurs démarches marketing de développement à l'international.

Pour ce qui est du volet relatif à l'accompagnement et à l'encouragement des exportateurs, des contrats-programmes devront être signés avec le secteur privé dans l'objectif de soutenir les entreprises exportatrices et d'accroître les exportations. A travers ces contrats-programmes, l'Etat offre une prise en charge d'actions d'appui au profit de ces entreprises telles la réalisation d'études et d'analyses régulières sur les marchés prioritaires, l'appui financier spécifique destiné aux exportateurs pour la promotion de leurs produits, la mise en place de programmes de formations spécialisées (consulting, …),…

Les actions du Département s'inscrivent dans le cadre des engagements du Maroc à la réalisation des OMD suivants :

- **OMD 1** : le commerce extérieur et en particulier le commerce équitable (CE) est une stratégie efficace qui permet de lutter contre la pauvreté. Le commerce équitable étant un commerce social qui a pour principe de créer les conditions permettant aux agriculteurs et producteurs des pays pauvres de développer une activité économique rentable et pérenne en leur donnant un accès juste, direct et sans circuits intermédiaires spéculatifs aux marchés consommateurs des pays riches, en contre partie d'un engagement pour le respect des Droits de l'Homme et la préservation de l'environnement.
- **OMD 8** : la participation aux travaux de l'OMC et aux différentes manifestations mondiales pourrait contribuer à la réalisation de la cible 12 qui consiste à poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ainsi que la cible 13 qui vise entre autres l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés.

Aussi, le projet Consortiums d'exportation initié par le MCE et l'ONUDI est en ligne avec l'article 14 de **la CEDAW** qui préconise, dans son alinéa (e), d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant.

5.3. Projets et programmes mis en œuvre

Aucun projet du MCE ne vise précisément la réduction des inégalités ou l'introduction de la dimension genre. Le plan d'action arrêté par le MCE pour l'année 2009 prévoit les actions transversales suivantes.

- La finalisation et la mise en œuvre de la stratégie concertée de développement des exportations impliquant les départements sectoriels, les départements supports et le secteur privé. Une étude de prospection est actuellement menée pour déterminer les marchés destinataires des produits marocains à l'export.
- La promotion des exportations à travers le développement d'un label Maroc, la sensibilisation des exportateurs sur les opportunités offertes par les ALE, la promotion du concept des consortiums à l'exportation et la mise en œuvre des actions promotionnelles prévues par les contrats - programmes sectoriels.
- L'optimisation de l'organisation des acteurs publics du commerce extérieur.

Par ailleurs, le MCE poursuit l'opérationnalisation des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux signés par notre pays ainsi que la participation aux travaux de l'OMC. Pour ce qui est du processus Euromed, le Ministère devrait poursuivre les négociations sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement, le règlement des différends et la définition des règles d'origine pan-Euromed. Il devrait également élaborer la nouvelle feuille de route commerciale Euromed à l'horizon 2010 et définir le contenu commercial du statut avancé du Maroc auprès de l'Union européenne.

Encadré : Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne

Les pays partenaires méditerranéens présentent les taux les plus bas dans le monde de participation des femmes dans le monde du travail. Cette situation persiste malgré le fait que dans plusieurs pays des avancées significatives aient été réalisées touchant le problème d'écarts entre les hommes et les femmes, en termes d'inscription et de réussite en matière d'éducation. Certains secteurs de l'économie restent hautement ségrégatifs et les femmes tendent à se concentrer dans les emplois les moins rémunérateurs. Ce phénomène contribue à prolonger la tendance à une féminisation de la pauvreté.

La commission européenne contribue depuis une dizaine d'années à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans un grand nombre de pays partenaires dans le cadre des accords bilatéraux en vue de soutenir les dynamiques, réformes et actions visant la promotion des conditions et statuts des femmes.

Le programme Euromed « Rôle des femmes dans la vie économique » est le premier programme régional de la Commission européenne axé sur l'autonomisation économique des femmes. Il a été lancé en janvier 2006 et s'est terminé en janvier 2009. Le programme a soutenu les institutions publiques et la société civile dans leurs efforts pour promouvoir la participation économique des femmes dans 10 pays du sud méditerranéen.

Ce programme, financé par EuropeAid, entend faciliter la participation économique des femmes et leur offrir de nouvelles opportunités. Il met l'accent sur l'intégration accrue des femmes sur le marché du travail, le soutien à la création et à la gestion d'entreprises, l'amélioration de l'accès aux mécanismes et outils financiers, et le développement d'actions de renforcement des capacités et de formation professionnelle.

La mise en place du nouveau programme « Améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne » (2008-2011) vient traduire l'engagement de l'Union Européenne en matière d'égalité et de lutte contre toutes les formes de discrimination dans la région.

Le programme propose un espace de dialogue, de débats entre les partenaires afin d'assurer une application sans réserves de la CEDAW. Il s'efforcera également d'harmoniser les définitions de la violence à l'égard des femmes et à développer les plans d'action adéquats qui pourraient contourner cette violation de droits humains et entrave fondamentale en matière de développement. L'harmonisation des définitions et des instruments de collecte et d'analyse des données de même que la sélection d'indicateurs appropriés revêtent une importance cruciale aussi bien pour les méthodologies à utiliser que pour la planification stratégique et le plaidoyer.

En plus de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les pays et les régions, le programme prévoit la création de synergies avec les autres programmes régionaux en particulier "Investir dans les ressources humaines" dont les 6 domaines d'intérêts concernent de très près les femmes ; "le programme régional d'information et de communication", dont le but est d'élargir le dialogue euro-méditerranéen aux médias et le "Réseau Euro- Méditerranéen des Droits de l'Homme" qui tend à promouvoir l'égalité hommes-femmes.

Source : Union Européenne

5.4. Analyse du budget du Ministère du Commerce Extérieur

L'enveloppe budgétaire globale mise à la disposition du Ministère du Commerce Extérieur au titre de l'année 2009 s'élève à 46.312.000 dirhams. Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 38 812 000 dirhams, soit 84% du budget global, alors que le budget d'investissement représente seulement 16% du total du budget alloué au Ministère (7.500.000 dirhams). Les dépenses d'investissement programmées en 2009 concernent essentiellement l'acquisition du matériel, la formation des cadres et le financement des études relatives au commerce extérieur.

Ayant adhéré en août 2009 à la globalisation des crédits, le MCE a défini 24 indicateurs d'objectifs relatif au budget d'investissent du ministère. L'examen de ces indicateurs montre qu'ils sont soit des indicateurs de moyen ou d'efficacité. 8 sur les 24 indicateurs peuvent être gendérisés, d'où l'intérêt de les désagréger par sexe et par région. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs suivants :

- « Le nombre de bénéficiaires » qui mesure la réalisation de l'objectif intitulé « Formation et stages ».
- « Nombre de missions économiques et commerciales », « Nombre de participation aux travaux de l'OMC » et « Nombre d'enquêtes auprès des entreprises » qui mesurent la réalisation de l'objectif intitulé « Appui à la promotion des exportations ».

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du MCE

Indicateurs proposés par le département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Nombre de bénéficiaires	Réalisation de formation et stages	indicateur de moyen	Désagréger les bénéficiaires par sexe
Nombre d'enquêtes sur l'offre exportable réalisées auprès des entreprises	Réalisation d'études relatives au commerce extérieur	indicateur d'efficacité	Désagréger les chefs d'entreprise par sexe et par région
Taux de réalisation du canevas réglementaire relatif aux procédures d'engagement et de préparation des négociations des ALE	Réalisation d'études relatives au commerce extérieur	indicateur d'efficacité	-
Nombre de missions économiques et commerciales	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre d'études d'opportunités et de marchés	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	-
Nombre de caravane de l'exportation	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre d'assises de l'exportation	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre de création de consortiums d'exportation	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	désagréger par sexe les membres
Nombre de participation aux travaux de l'OMC	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre d'enquêtes auprès des entreprises	Appui à la promotion des exportations	indicateur d'efficacité	Désagréger les chefs d'entreprise par sexe et par région
Taux de réalisation du registre des opérateurs du commerce extérieur	Régulation des importations	indicateur d'efficacité	-
Taux de réalisation de l'étude relative à la mise en place de l'observatoire du commerce extérieur	Mise en place de l'Observatoire du commerce extérieur	indicateur d'efficacité	-

Suggestions

Afin de s'aligner aux normes de la CEDAW, notamment les dispositions de l'article 8 qui préconise que « les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que les femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales », le MCE gagnerait à encourager la participation des femmes aux différentes missions effectuées à l'étranger (travaux de l'OMC, négociations des accords de libre échange, foires commerciales,…)

Par ailleurs, et afin d'intégrer la dimension genre dans les actions du ministère, il est suggéré de prêter une attention particulière, lors de l'examen des requêtes de révision tarifaire, aux demandes relevant des secteurs sensibles au genre et dont la main d'œuvre est majoritaire en femmes tels que le textile, l'agroalimentaire, les produits de la pêche ...

6. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Maroc est résolument décidé à promouvoir un projet de société basé sur la démocratie, la modernité et le développement équitable. La promotion des droits des femmes est au centre de ce processus global de changement. Les réformes entreprises en la matière constituent des avancées louables dans la consécration de l'égalité en tant que principe fondateur de l'Etat de Droit, et en tant que condition d'accès équitable au droit au développement. Dans ce cadre, le Maroc, sous la coordination du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, a participé activement à la ratification et à la mise en œuvre des différents accords, traités et conventions qui visent l'émancipation de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son égard et conduit une politique de coopération où la dimension genre est de plus en plus prise en compte.

6.1. Diagnostic et analyse genre de la situation

A fin juin 2009, le MAEC emploie 2715 personnes dont près de 30% de femmes. Les services extérieurs qui représentent plus de 42% de l'effectif global du Ministère connaissent une prédominance des hommes avec une part dépassant 74%. Au niveau de l'Administration Centrale, la proportion des femmes est de 36%. Les femmes occupent également 21% de postes de responsabilité au niveau centrale et 6% au niveau des postes extérieurs. A titre d'illustration, le Département compte 9 ambassadeurs femmes sur un total de 86, trois consuls généraux sur un effectif de 48, 2 directrices parmi les 14 postes, 7 chefs de division sur 39 et 21 chefs de service sur un total de 87.

Quant à la représentativité du Maroc au niveau des instances internationales, elle demeure très limitée aux alentours de 140 postes en stagnation depuis quelques années. Ce constat qui ne reflète aucunement le poids et la place qu'occupe la Royaume sur la scène internationale mérite une analyse plus approfondie afin de relever les raisons de cette situation et d'identifier un plan d'action visant à renforcer davantage cette représentativité.

Soucieux d'honorer ses engagements au niveau international et conscient du rôle que peut jouer l'équité genre dans l'émancipation de la femme dans le développement économique et social, le Ministère a mis en place, dès 1990, la cellule[26] « Intégration de la Femme au Développement ».

Ainsi et malgré les difficultés liées notamment au financement pour l'organisation de certaines activités, le Service des Agences de Financement s'est engagé à intégrer certaines de ses activités dans le Plan de travail signé conjointement entre le MAEC et le FNUAP dans le cadre de la mise en œuvre du CEPAP (2007/2011). La cellule continue d'organiser annuellement des sessions de formation et d'information au profit des diplomates, y compris ceux affectés à l'étranger et ce, afin de les sensibiliser sur la question du genre ainsi que sur les autres questions se rapportant à la Femme (Code de la famille, Code de la nationalité…). Cela dans le but de leur permettre de s'acquitter convenablement de leurs missions administratives et de consultation au niveau des chancelleries et des représentations diplomatiques à l'étranger.

6.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

De par ses attributions statuaires, le MAEC assure le développement de la coopération internationale et la coordination de l'ensemble des relations extérieures du Maroc avec les pays, les organismes internationaux... Ce Département qui a pour principale mission de préparer et de mettre en oeuvre l'action du gouvernement dans les domaines liés aux relations extérieures du Maroc. A ce niveau, les axes stratégiques du MAEC se déclinent comme suit :

- Décliner les engagements internationaux du Maroc en véritables actions de terrain, à même de mener à bien les politiques et stratégies qui contribuent à améliorer le statut des femmes;
- Faire de l'égalité homme-femme un thème transversal au niveau de tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention, en prévoyant des outils de concertation, de formation et des instruments méthodologiques pour intégrer le genre dans toutes les actions ;
- Mettre en place des programmes de coopération dédiés au renforcement des capacités des femmes ou à la lutte contre les inégalités de genre ;
- Renforcer sa collaboration avec des partenaires soucieux des questions de genre et compétents en la matière : organisations multilatérales, universités, centres de recherche, réseaux associatifs, collectivités territoriales…

Par ailleurs, le MAEC a participé activement à la souscription du Maroc à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et à sa mise en œuvre.

[26] Cf Rapports Genre 2007 et 2008.

Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'aide au développement, la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide prévoit d'entreprendre d'importantes réformes du système d'aide et de ses modalités de collaboration. Elle s'articule autour de cinq grands principes à savoir l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Le Maroc a souscrit à la Déclaration de Paris (DP) sur l'efficacité de l'aide et a participé à la seconde enquête de suivi de la DP lancée en 2008 conduite sous l'égide du Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide de l'OCDE-CAD. Cette enquête a été préparée par le gouvernement marocain et à partir des déclarations de 11 donneurs, le SNU et la Banque Mondiale, responsables de 85% de l'APD. Force est de rappeler que le Maroc, considéré comme pays pilote de l'initiative « Harmonisation et Alignement », a réalisé des progrès dans la mise en œuvre des réformes nécessaires non seulement à l'efficacité de l'aide mais également à l'efficacité de sa dépense publique d'une manière général.

Il convient de souligner que le succès de la déclaration de Paris passe par la mise en œuvre d'engagements mutuels, qui soient adaptés aux besoins et aux réalités spécifiques des pays. De même, il serait opportun pour avancer rapidement et réduire le coût de l'harmonisation, de capitaliser les avancées réalisées par les pays partenaires, de partager les meilleures pratiques et de les élargir au maximum de secteurs et à un plus grand nombre de donateurs. La mise en œuvre de la déclaration de Paris doit, également, tenir compte des efforts déjà entrepris et renforcer l'appropriation des pays concernés de leurs stratégies de développement et des réformes entreprises pour l'amélioration de la gestion de l'aide.

Parallèlement, force est de souligner la forte implication du MAEC dans l'élaboration des différentes stratégies et programmes visant la consécration de l'égalité en tant que principe fondateur de l'Etat de Droit. Parmi ces stratégies fondatrices, il convient de citer la stratégie nationale pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes par l'intégration transversale de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Cette stratégie ayant pour principal objectif la réduction des disparités entre les deux sexes, tant en matière de droits, d'accès aux ressources et d'opportunités économiques, qu'en terme d'influence politique.

De même, l'apport de ce Département dans le long processus de la levée des réserves sur la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDAW) était déterminant. Le MAEC s'est également engagé à appuyer les efforts nationaux pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers notamment le renforcement de la coopération avec les donateurs, les agences, les fonds et les programmes de développement du système des Nations Unis. Dans ce cadre, le plaidoyer en faveur des OMD avec un accent particulier sur le Genre a été érigé comme étant l'un des principaux axe de cette coopération.

6.3. Projets et programmes mis en œuvre

Etant le canal obligé pour tout rapport avec les Etats et Organisations et notamment leurs représentants au Maroc, le MAEC joue un rôle très actif dans l'élaboration des projets et des programmes de coopération (Union Européenne, Espagne, PNUD…) et dans le suivi de leur exécution. Le département joue, également, un rôle important dans le cadre de l'aide publique au développement.

6.3.1. L'aide publique au développement.

En matière d'aide publique au développement (APD), les statistiques de 2007 permettent de constater une prédominance de 5 principaux donateurs à savoir, par ordre d'importance, la Banque mondiale (surtout sous forme de prêts), la Commission européenne, l'Espagne, la France ainsi la Banque Africaine de Développement (BAD). Leur part de l'aide octroyé, toutes modalités confondues, a représenté près de 75,9%.

L'analyse de l'APD par type de donateur fait ressortir que la Commission Européenne débourse 95% de l'aide sous toutes les formes d'approches programmes et 50% sous forme en appui budgétaire. Quant à l'Espagne, principal donateur pays en 2007, octroie 14 % de ses apports d'aide sous forme d'appui budgétaire et toutes les formes d'approche programme couvrent 79% de ses apports de l'aide. L'Allemagne, suivi du Japon, sont les principaux bailleurs bilatéraux n'utilisant pratiquement pas les approches programmes.

A cela s'ajoute l'appui budgétaire qui vise l'appui des réformes budgétaires et complémentaires aux réformes de l'administration publique et l'appui budgétaire couvrant le programme de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

Si l'aide publique au développement est centré sur les domaines de l'éducation de base, incluant l'alphabétisation, les routes rurales, l'habitat, eau et assainissement en milieu rural, énergie, il n'en demeure pas moins qu'elle commence à intégrer de plus en plus les préoccupations genre dans un souci de garantir un meilleur impact des programmes et projets sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

6.3.2. Programme triennal « intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide »

Lancé en 2008 par l'UNIFEM, le Programme triennal « intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide » est financé par l'Union Européenne et consiste en une revue de la recherche et une assistance technique programmatique. Le premier volet de ce programme vise à étudier comment les outils et les stratégies de la BSG ont été utilisés au niveau de 10 pays. Ces pays sont sélectionnés sur la base de critères tels que l'existence de travaux sur la BSG, l'adoption du processus de réforme budgétaire… L'objectif étant d'approfondir la compréhension par les partenaires nationaux et les décideurs de l'UE des opportunités d'utilisation de la BSG en vue de renforcer l'engagement à l'égard de l'égalité des sexes dans l'efficacité de l'aide.

Le second volet du programme porte sur la sélection de cinq pays auxquels un soutien technique ciblé et personnalisé sera fourni en 2009 et 2010. Ceci en vue d'améliorer la capacité des pays à institutionnaliser davantage la BSG.

6.3.3. La Coopération avec l'Union Européenne

Les objectifs généraux et stratégiques de coopération entre l'Union Européenne et le Maroc sont fondés sur l'accord d'association entré en vigueur en 2000 et sur la politique européenne de voisinage.

Adopté en 2005, le plan d'action voisinage Union européenne-Maroc a été perçu comme une étape cruciale dans le processus d'approfondissement des relations bilatérales (économique, politique…) entre le Maroc et l'Union Européenne.

Les efforts déployés par le Royaume depuis 2000 pour obtenir un statut de partenaire privilégié de l'Union Européenne (UE), ont été couronnés par la signature d'un accord octroyant au Maroc un statut avancé auprès de l'UE. Ce dernier est de nature à permettre un meilleur ancrage du Maroc à l'Europe, d'accélérer la convergence entre les deux partenaires et donner une nouvelle impulsion au processus de modernisation et de transition démocratique engagé par notre pays.

La qualité des relations de partenariat entre les deux rives peut être appréhendée à travers le montant de l'aide de l'UE octroyée au Maroc et qui a atteint 645 millions d'euros sur la période 2007-2011 faisant du Royaume le premier pays receveur de cette aide. Néanmoins, il convient de souligner la faible intégration des questions de genre dans les programmes d'appui budgétaire de l'UE. En effet, les objectifs et les indicateurs de performance –qui sont déclencheurs de déboursement futurs, en conformité avec les modalités de financement – n'intègrent pas les aspects du Genre. De même, on dénote une faible allocation budgétaire ciblant spécifiquement l'égalité entre les sexes dans le programme d'aide de l'UE.

6.3.4. La coopération espagnole

Selon le critère de la priorité géographique, le Maroc est considéré comme un pays prioritaire pour la coopération espagnol. En effet, l'aide espagnole en direction du Maroc affiche au cours de ces dernières années une tendance haussière soutenue. Le cumul d'aide sur la période 2000-2005 qui était de 250 millions de dollars, a été dépassé par la seule année 2007 avec 285 millions de dollars.

En terme de ventilation sectorielle et conformément aux directives en matière de concentration de priorités, 51% de l'aide sectorielle est destinée aux infrastructures et services sociaux, suivi par les infrastructures et services économiques avec une part de 24%.

Pour ce qui est de la prise en compte des questions de genre dans les projets et programmes de coopération, il convient de signaler que cet aspect se réalise essentiellement à travers des ONGD espagnoles et marocaines et qu'un effort d'intégration de la dimension genre mérite d'être pris en compte au niveau de l'ensemble des projets et programmes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc "TAMKINE", financé par la Coopération Espagnole et le Fonds de réalisation des OMD et doté d'un budget de 8,4 millions de dollars. Le MAEC est co-Président du Comité National de Coordination de ce programme avec le Coordonnateur résident du système des nations unie où siège également le représentant du gouvernement espagnol au Maroc.

6.3.5. Programme de coopération Maroc/PNUD

Durant les années 2008 et 2009, le MAEC a poursuivi, en étroite concertation avec des partenaires sectoriels et du système des Nations Unies l'opérationnalisation du Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) qui couvre la période 2007-2011. Dans ce cadre, le MAEC et le PNUD ont œuvré ensemble à l'intégration de l'approche genre dans la gestion de projet axée sur les résultats à travers des formations visant le renforcement des capacités des partenaires dans le domaine. Dans le même sens, le MAEC et les agences UNDG (PNUD, FNUAP, UNICEF) ont réalisé des formations conjointes destinées aux partenaires nationaux, afin de développer leurs capacités en matière du suivi et de la gestion des projets.

Conscient de l'importance du renforcement de partenariats avec les agences nationales de développement dans le processus de décentralisation et de financement du développement local et régional basé sur une approche genre, le PNUD œuvre au renforcement d'une approche régionale basée sur le genre à travers le programme « Appui au Réseaux Territoriaux et Gouvernance Locale Démocratique » (ART GOLD). Ce programme vise à faciliter la promotion des régions auprès de partenaires en Europe à travers une coopération décentralisée visant le développement accéléré de régions démunies à travers l'investissement et la création d'emploi dans une approche genre. Pour l'année 2009, le programme prévoit, au niveau national, la mise en place d'une unité dans la DGCL pour le renforcement des capacités des régions en articulation avec les réseaux de coopération décentralisée. Au niveau local, les actions programmées pour l'année 2009 portent sur la poursuite du cycle de programmation locale dans les régions pilotes (Régions de Tanger – Tétouan et de l'Oriental) afin de mettre en place des réponses pratiques à la stratégie de territorialisation.

6.4. Analyse genre du budget

L'analyse de l'évolution des crédits budgétaires alloués au MAEC fait ressortir une certaine appréciation au cours des ces dernières années. Ceci témoigne de l'intérêt que porte le Maroc à ce Département stratégique qui joue un rôle fondamental dans la promotion des questions liées à la femme au niveau national et international.

6.4.1. Analyse de la structure des crédits alloués au MAEC

L'analyse des crédits budgétaires alloués au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération permet de constater une prédominance des dépenses consacrées au personnel qui absorbent près de 67% des crédits. En outre, il convient de souligner la faible contribution des investissements qui ne dépassent pas 5%.

Répartition des crédits alloués au MAEC

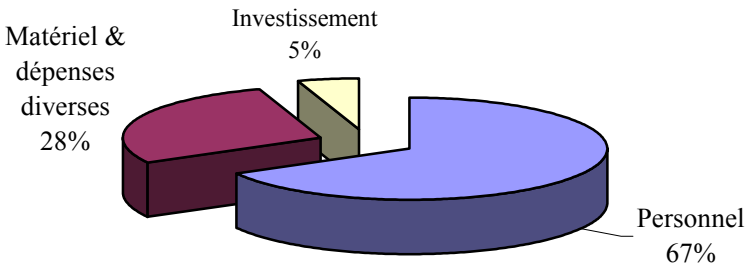

Source: DB, MEF

Ces crédits sont destinés à financer le plan d'action du ministère visant la modernisation de l'appareil diplomatique marocain pour lui permettre d'assurer la préservation des intérêts de notre pays, la promotion de son rayonnement culturel et spirituel, la promotion des investissements et des exportations des produits nationaux à l'étranger ainsi que la mise à niveau des représentations diplomatiques marocaines.

6.4.2. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MAEC

Dans le but de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience, le MAEC a adhéré à la globalisation des crédits depuis 2005. Ce département a élaboré, dans ce cadre, 20 d'indicateurs d'objectifs (12 indicateurs pour le suivi du budget de fonctionnement et 8 pour celui de l'investissement) lui permettant d'évaluer ses performances et de mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés.

Marquée par une prédominance des indicateurs de moyens, les indicateurs d'objectifs élaborés par le département n'intègrent pas la dimension genre et ne permettent pas, de ce fait, de mettre en relief et d'évaluer les efforts consentis pour la promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire. En effet, plus de 2/3 de ces indicateurs consolidés sont centrés sur le suivi des activités de support et de soutien aussi bien au niveau de l'Administration Générale et qu'au niveau des missions diplomatiques et consulaires du Maroc.

L'analyse par type d'indicateurs permet de constater que ceux dédiés au suivi du budget de fonctionnement ne reflètent suffisamment pas les missions du MAEC. Ces indicateurs demeurent centrés notamment sur la maîtrise du coût des fonctions de support assurées par les services administratifs, l'amélioration du fonctionnement des représentations marocaines à l'étranger.

Quant aux indicateurs d'investissement, ils se focalisent sur l'amélioration de l'équipement des services centraux et des missions diplomatiques et consulaires, sur la modernisation des outils de gestion (postes informatiques), sur l'acquisition de résidences et de Chancelleries et la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement du patrimoine immobilière…

Bien qu'ils présentent un intérêt particulier dans le processus d'optimisation et de rationalisation des dépenses qui constituent l'une des préoccupations majeures de ce département, les indicateurs d'objectifs du département méritent d'être enrichis à travers un ensemble d'indicateurs d'impacts et de résultats, gendérisés, reflétant au mieux les principales missions de ce Ministère. A titre d'illustration, parmi ces indicateurs l'on pourrait citer ceux permettant de relater l'effort de sensibilisation des MRE aux dispositions du nouveau code de la famille, du code de la nationalité…

Il convient de signaler à ce niveau, la difficulté de gendériser les indicateurs d'objectifs du budget d'investissement qui demeurent centrés sur les moyens. A cet égard, il importe d'entamer des concertations avec les partenaires (MEF, UNIFEM…) qui devraient permettre de consolider l'ancrage du concept genre dans les différentes phases de planification et de programmation budgétaire de ce Ministère.

Afin de consolider son rôle dans l'intégration du concept genre dans le cadre de ses missions, la stratégie du MAEC gagnerait à promouvoir l'intégration systématique du genre dans les stratégies sectorielles pilotées par le ministère. Il s'agit également de renforcer sa participation active aux débats internationaux notamment grâce à la mobilisation et à la présence de l'expertise marocaine sur ces questions. A ce titre, le renforcement des partenariats avec les agences multilatérales est un levier important à même de valoriser et renforcer la coopération multilatérale dans le domaine du genre tout en facilitant la mise en oeuvre de projets de développement sur des sujets culturellement sensibles.

Tableau : Propositions de gendérisation de quelques indicateurs d'objectifs de fonctionnement

Indicateur	Type d'indicateur	Proposition de gendérisation de l'indicateur	Observations
• Améliorer l'accès des jeunes marocains résidant à l'étranger à l'enseignement arabe et à la culture d'origine	Indicateur de moyen	Nombre de bénéficiaires par sexe et par tranche d'âge	Mieux cibler les bénéficiaires de ce programme en évaluant la participation des filles aux programmes de formation.
• Améliorer la qualité de la formation	Indicateur de moyen	Nombre de bénéficiaires par sexe et par tranche d'âge	Garantir un meilleur ciblage des programmes de formation du Ministère et leur suivi-évaluation
• Défendre et représenter à l'étranger les intérêts du Maroc	Indicateur de moyen	Evolution du nombre de représentants du Maroc par sexe et Organisation ou institution	Evaluer la participation de la femme marocaine au sein des instances internationales.

7. Ministère de la Communication

Le Ministère de la Communication contribue activement à renforcer l'action publique en matière de promotion de l'égalité entre les sexes de façon à ce que les femmes et les hommes participent pleinement au développement du pays. *Le Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'Egalité des Sexes (PMT)* constitue le premier plan sectoriel de promotion de l'Egalité des Sexes du secteur de la communication dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement. A travers ce programme, le Ministère de la Communication devient un acteur pilote de la mise en œuvre de cette stratégie.

7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur

Présentation du Ministère de la Communication

Les attributions assignées au Ministère de la Communication reposent sur la coordination de la communication du gouvernement (mission d'orientation, de soutien, de suivi, de coordination et d'évaluation de la communication du gouvernement), la promotion de l'image du Maroc, l'accomplissement, en partenariat et en synergie avec la haute autorité, de la mission d'encadrement, d'organisation et de régulation du secteur audiovisuel, le suivi et le contrôle du respect des missions pédagogiques du service public et de son rôle dans l'accompagnement du processus démocratique, l'offre d'appui nécessaire aux professionnels pour organiser, restructurer, mettre à niveau et développer le secteur de la communication, l'adaptation du cadre juridique et redéfinition de la mission des différents établissements du Ministère et la mise en place d'un observatoire des médias.

L'effectif général employé par le Ministère de la Communication a atteint 425 dont 171 femmes, ce qui correspond à 40,2% de l'effectif total. Le nombre de femmes ayant des postes de responsabilité s'élève à 14 contre 33 hommes.

Présentation des Médias au Maroc

Le paysage médiatique marocain connaît actuellement une véritable dynamique aussi bien dans le secteur de la presse écrite que dans celui de l'audiovisuel dont l'objectif est la modernisation et la professionnalisation du secteur de la communication. Ces restructurations sont de nature à impacter le positionnement des femmes dans la société marocaine.

La presse écrite a connu ces dernières années un développement considérable qui est appelé à se renforcer davantage grâce, notamment, à la généralisation de l'aide de l'Etat à l'ensemble des titres nationaux qui répondent aux critères établis dans le contrat programme signé le 11 mars 2005 par le ministère de la Communication et la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux.

Le secteur de l'audiovisuel connaît, à son tour, des transformations profondes depuis que l'Etat ne détient plus le monopole. Ces changements sont les résultats de la promulgation de la loi sur la communication audiovisuelle, l'installation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et la création de la Société Nationale de la Radio et de la Télévision (SNRT). En outre, de nouvelles chaînes de télévision ont vu le jour. Il s'agit de la chaîne régionale de Laâyoune et de la Quatrième chaîne dédiée à l'éducation. Une chaîne satellitaire, Al Maghribia, alimentée par des programmes de 2M et de la TVM est également créée, ainsi que d'autres chaînes satellitaires dont «Arriadia», dédiée au sport.

Quant à l'agence Maghreb Arabe Presse, les moyens humains, la logistique et le réseau de bureaux dont elle dispose lui permettent de collecter et de diffuser une masse importante d'informations.

- ***La HACA :*** La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a été instituée par le Dahir n°1-02-212 du 31 août 2002. Il s'agit d'une institution particulière qui présente toutes les garanties d'impartialité, de neutralité et d'autorité morale, technique et juridique pour réguler le secteur de la communication audiovisuelle, public et privé. Sa mission est de veiller au respect des principes du pluralisme, de la diversité et de la liberté d'expression dans le secteur de la communication audiovisuelle dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume. Elle est placée à cet effet sous la protection tutélaire de Sa Majesté le Roi. La HACA est composée du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), instance délibérante de la HACA, de la Direction Générale de la Communication Audiovisuelle (DGCA) qui est une structure administrative et technique de la HACA.
- ***Le secteur audiovisuel public marocain :*** A la suite de la publication le 3 février 2005 de la loi sur la communication audiovisuelle, le secteur audiovisuel public est composé désormais de deux sociétés nationales : la SNRT et la SOEAD 2M. Ce secteur compte actuellement plus de 10 chaînes de télévision et 6 stations radiophoniques.
  - *La Société nationale de la radio télévision (SNRT) :* Le Ministère de la Communication a entamé, dès la publication de la loi sur la communication audiovisuelle, les démarches nécessaires pour la transformation de la Radio Télévision Marocaine (RTM) et le Service Autonome de Publicité (SAP) en Société Nationale de Radio et Télévision (SNRT). Le Ministère de la Communication a préparé le cahier des charges et le contrat programme propre à la SNRT en vue de préciser les obligations de la société en tant que service public dans le domaine de l'information, de la culture et du divertissement, assurant un pluralisme d'opinions et *l'égalité des chances pour accéder aux médias publics* et en intégrant les diverses composantes de la culture nationale et en contribuant au développement de la production nationale. Le cahier des charges de la SNRT a été approuvé par la HACA le 4 janvier 2006.
  - *SOREAD 2M :* La deuxième chaîne 2M est devenue, selon la nouvelle loi sur la communication audiovisuelle, une société nationale de service public dont le rôle est le renforcement des chaînes publiques. 2M déploie actuellement son activité conformément à un cahier des charges établi par le gouvernement et adopté par la HACA le 27 juillet 2005. Parallèlement, la SOREAD édite également, en vertu du même cahier des charges, un service radiophonique généraliste.

- ***Agence Maghreb Arabe Presse (MAP) :*** Créée en 1959, l'Agence Maghreb Agence Presse a à sa charge le traitement des informations touchant à tous les domaines politique, économique, culturels, sportif..., aussi bien au niveau national qu'international. Ces informations sont diffusées à raison de 550 à 600 dépêches en moyenne par jour, 24 heures sur 24, durant toute l'année. Actuellement l'Agence dispose d'un effectif total de plus de 600 personnes dont 270 journalistes.
- ***Le Centre Cinématographique Marocain (CCM) :*** Créé en 1944, le CCM est le principal organisme public en matière cinématographique. Réorganisé en 1977, le CCM est devenu un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère de la Communication. Le CCM est chargé d'assurer l'application de la législation qui régit l'accès à la profession et son exercice, notamment l'octroi des autorisations d'exercice de l'activité de production de films cinématographiques, la délivrance de la carte d'identité professionnelle ainsi que le contrôle de la production, de la distribution et de l'exploitation des films (cinéma et vidéo). Il est habilité à délivrer les autorisations de tournage de tout film professionnel (longs et courts métrages), sur tout support et ce, pour tout genre (fictions, documentaires...).

Analyse genre de la population cible et du secteur[27]

La place des femmes dans le secteur de la communication connaît une progression remarquée autant dans l'ensemble du secteur qu'au sein du Ministère de la communication. En effet, 30% des journalistes sont des femmes, la part des filles dans le nombre total d'étudiants postulant aux écoles de la formation aux médias dépasse les 50% et de plus en plus de femmes occupent des postes de responsabilité dans les médias et institutions médiatiques.

Cependant, la nature du travail caractérisée par des horaires variés et même imprévisibles et des déplacements de longue durée pour couvrir un sujet d'information constitue les plus importants obstacles pour l'évolution des femmes dans le secteur des médias. Les femmes sont trop souvent reléguées à certaines tâches du journalisme du fait social et du magazine, alors que les éditoriaux, le journalisme d'investigation et d'analyse, les sujets politiques, économiques ou de sciences et technologie sont surtout couverts par les hommes.

Quant à l'image de la femme dans les médias, l'équilibre dans la représentation des femmes reste réduit. Elles sont moins fréquemment interviewées et leur point de vue fait moins l'objet de traitement spécifique. De plus la représentation que les médias donnent des femmes ne leur est souvent pas favorable et contribue à perpétuer les rôles sociaux de genre.

7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le Ministère de la Communication a mis en place un plan d'action 2008-2012[28], conformément à une méthodologie fondée sur un dialogue participatif et de consultation avec divers groupes professionnels ainsi qu'avec les entités concernées, selon la référence contenue dans la lettre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressée à la presse et les médias le 15 novembre 2002 et le discours royal à l'occasion de la fête du trône le 30 Juillet 2004. Ce plan comprend sept priorités:

- Achèvement de la réforme globale de l'espace audiovisuel national et la réhabilitation du pôle public afin d'améliorer ses performances ;
- Poursuite de la réforme du secteur la presse écrite, selon une approche globale, pour garantir et élargir la liberté de la presse, mettre à niveau l'entreprise de presse et contribuer au développement des formules de l'autorégulation de la profession ;
- Organisation du secteur de la publicité et la mise en place des systèmes de contrôle, de distribution et de mesure d'audience ;
- Promotion de l'industrie cinématographique nationale ;

[27] Rapport « Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication », juillet 2006, Ministère de la Communication.
[28] Source : Projet du Plan d'action du secteur d'information et de communication durant le mandat législatif 2008-2012.

- Renforcement des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle et de lutte contre le phénomène de la piraterie et de la contrefaçon ;
- Communication gouvernementale.

En outre, le Ministère de la Communication est l'un des premiers départements ministériels à adopter la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité (SNEE) entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement et ce, à travers la mise en place d'un ensemble d'actions et projets pour sa mise en oeuvre.

Contribution à la réalisation des OMD et au respect des standards de la CEDAW

L'ensemble des actions entreprises par le Ministère de la Communication (la promulgation de la charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les média, l'adoption de la Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb, le PMT et la contribution au programme LCVFG) s'inscrit dans le cadre des engagements du Maroc à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement plus particulièrement les OMD3 et l'OMD8 :

OMD 3 : Le programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES au sein du Ministère et du secteur de la communication (PMT) ainsi que la charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias contribuent activement à éliminer les disparités entre hommes et femmes en matière de représentativité audiovisuelle, d'accès à l'emploi dans ce secteur ainsi qu'à l'accès à la sphère de décision. De même, l'implication du Ministère de la Communication dans le programme de LCVFG s'inscrit également dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics pour la réalisation de *la Cible 14 de l'OMD3* qui ambitionne la réduction de moitié la violence à l'égard des femmes.

OMD 8 : Le PMT est le fruit de la collaboration du Ministère de la Communication avec le Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes (FAES II) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), ce qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Ces actions sont également en ligne avec les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) notamment les articles :

Articles 2 (alinéa e) : à travers la Charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias et les projets mis en place dans le cadre du PMT, le Ministère de la Communication réitère sa volonté de s'aligner à la disposition de l'article 2 de la CEDAW qui consiste en la prise de toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes par une personne, une organisation ou une entreprise quelconque.

Article 5 (alinéa a) : La promulgation de la Charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias est en parfaite cohérence avec le contenu de **l'alinéa a de l'article 5** qui appel à une modification des schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination *des préjugés* et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes.

7.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le Ministère de la communication (MC) s'est engagé depuis 2004 dans un processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes (IES) dans le secteur de la communication et des médias et ce, avec l'appui du Fonds d'Appui à l'égalité entre les sexes (FAES) relevant de l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI). Ce processus a été entamé par la signature de la charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, suivie de la mise en place du Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'Egalité des Sexes (ES) au sein du Ministère et du secteur de la communication (PMT). Le Ministère de la communication est également impliqué dans la mise en œuvre du Programme Multisectoriel de Lutte contre les Violences Fondées sur le Genre (LCVFG) par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc.

La charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias

Le contexte de libéralisation que connaît le secteur de la communication au Maroc, conjugué à l'ouverture aux questions d'égalité entre les sexes ont engendré une réflexion sur la place des femmes dans les médias pour pallier aux déséquilibres que connaît la représentation des femmes dans ce secteur. Dans ce sens, le Ministère de la Communication a été parmi les signataires, en mars 2005, à côté du Ministère de la culture, du Syndicat national de la Presse marocaine, de l'Union des Agences Conseils en Communication et du Groupement des Annonceurs Marocains *de la charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias* élaborée par le Secrétariat d'État chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées. Cette charte constitue un outil qui ambitionne le développement d'une culture médiatique garantissant l'égalité entre les sexes et le respect de la dignité des femmes. Le Maroc *est le seul pays du monde arabe* à disposer d'une Charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. En août 2005, le Ministère de la communication a également procédé à l'adoption de *la Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb.*

Selon une étude intitulée « Image de la femme dans les médias, situation et perspectives»[29] réalisée fin 2006, presque deux ans après la promulgation de la charte, par le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la solidarité en collaboration avec le FNUAP, les médias sont appelés à déployer davantage d'efforts pour que « les préjugés, stéréotypes et clichés » soient moins fréquents au niveau des productions tous supports confondus.

L'étude en question a, en effet, révélé que 85% des articles analysés avaient une charge négative vis-à-vis de la femme contre 15% seulement ayant une charge positive. L'étude a également mis l'accent sur la quasi-absence de la femme en matière d'économie et de politique dans la presse écrite. S'agissant de la production audiovisuelle, l'étude a conclu qu'elle ne reflète pas les avancées réalisées dans le domaine de l'égalité, en raison du maintien des stéréotypes dépassés en exploitant des clichés primaires sur la relation homme/femme.

Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES au sein du Ministère et du secteur de la communication (PMT)

Le PMT vise à contribuer à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du Ministère et du secteur de la communication au Maroc. Il cherche à consolider les actions visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes du Ministère et du secteur de la communication.

L'ensemble des institutions qui sont en relation avec le Ministère à savoir le CCM, la HACA, l'INID, la SNRT, 2M, le SAP, Régie 3 Publicité, l'ISIC, la MAP, la FMEJ, le BNDA, l'UACC, le SNPM sont également concernés par des projets du PMT et sont impliquées dans la mise en œuvre du PMT. Elles sont à la fois des partenaires directs et des bénéficiaires du PMT. Le Ministère cherchera également à établir, pour la réalisation de certains projets du PMT, des liens de coopération non seulement avec l'ACDI-FAES, mais aussi avec d'autres organisations internationales dont notamment le GTZ, l'UNIFEM, l'UE et d'autres pour un appui technique et financier. Le PMT s'étend de l'année 2006 jusqu'au 2010. Le PMT est articulé autour des trois grandes orientations stratégiques :

Axe 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ES dans leurs pratiques et structures[30]

Cet axe a mis l'accent sur l'apport d'un appui au processus d'institutionnalisation par le renforcement organisationnel et stratégique du Comité d'Appui (CA) du Ministère et du secteur de la communication. Pour atteindre cet objectif, deux projets ont été mis en place :

---

[29] : Source : Etude intitulée « Image de la femme dans les médias, situation et perspectives », Ministère du Développement Social.

[30] : Source : - Rapport de validation du Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES dans le secteur de la communication (PMT), juillet 2006 ;
- Etat d'avancement du PMT, présentée lors de l'atelier de réflexion « Pour une communication concertée et pérenne en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles », le 02 juillet 2009.

Projet 1.1 : Appui institutionnel et renforcement des capacités du comité d'appui à l'IES

Ce projet a pour objectif le développement de la capacité opérationnelle d'intervention du CA et son rôle de locomotive au sein du Ministère et du secteur par la reconnaissance officielle du CA, la réactualisation des attributions, la mise en œuvre des projets et la communication et coordination. Ces actions ont permis au CA de devenir fonctionnel et opérationnel pour la mise en œuvre du PMT.

Projet 1.2 : Appui à la création et au renforcement des instances Relais ES dans les institutions partenaires clés du secteur de la communication

Ce projet ambitionne la création des instances relais ES dans les institutions partenaires du secteur de la communication et le développement d'une structure de support dans les institutions membres du CA pour la mise en œuvre du PMT et pour une meilleure coordination entre les institutions partenaires membres du CA. Ce projet a permis l'identification de 4 Instances Relais pilotes pour le CA: HACA, SNPM, SNRT et 2M. Ces instances relais ES sont actuellement installées, renforcées et fonctionnelles.

Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias

La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, adoptée en 2006 au Maroc, considère la représentation de la femme dans les médias comme un enjeu important et cible des actions prioritaires dans ce domaine. Cet axe d'intervention, en cohérence avec cette stratégie, cherche à favoriser le développement d'une culture médiatique inclusive, fondée sur la recherche de l'égalité et l'équité entre les sexes, le respect de la dignité des femmes et la diversité (incluant la prise en compte de l'image des femmes rurales). Cet axe a pour visée d'insuffler des réflexes professionnels favorisant une représentation plus équilibrée de la femme et plus en accord avec sa réalité. La Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias ainsi que la Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb constituent des outils centraux dans cette démarche. Cet axe est composé de deux projets :

Projet 2.1 : Élaboration/mise en œuvre d'un programme de formation et de sensibilisation« Vers l'égalité dans les médias » et outils de sensibilisation

Ce projet a pour objet de sensibiliser les décideurs sur les enjeux d'ES dans les médias et les outiller pour un traitement équitable des femmes et des hommes dans leurs différentes productions. Ce projet a permis, en effet, de sensibiliser les opérateurs et décideurs des entreprises de presse aux enjeux de l'ES et de les outiller à leur prise en compte dans leurs pratiques. Dans ce sens, un dépliant sur l'ES et médias ainsi que trois supports audiovisuels ont été produits et diffusés. De plus, un cahier de charge du prix annuel « vers l'égalité dans les médias » a été élaboré.

Projet 2.2 Formation des journalistes et des étudiants-tes en journalisme

L'objectif assigné à ce projet est la création d'un module de formation sur l'ES dans les médias destinés aux étudiant(e)s journalistes et aux professionnels des médias. A travers les actions programmées dans le cadre de ce projet, les 2 publics cibles ont été formés aux enjeux de l'ES dans les médias. Ainsi, 11 journalistes en exercice et 46 étudiants de l'ISIC ont bénéficié, durant le mois de mai 2008, de deux formations sur l'ES.

Axe 3 : Promotion de l'égalité entre les sexes au Ministère de la communication et dans les institutions médiatiques, et accès des femmes aux sphères de décision

Cet axe contribuera à la promotion de l'ES dans les institutions médiatiques et à l'accès des femmes aux postes de responsabilités. Il s'agit de promouvoir des mécanismes de soutien et d'encouragement, y compris par de la discrimination positive, visant à favoriser la participation des femmes dans le journalisme et dans le secteur de la communication dans tous les domaines et à tous les niveaux et ainsi d'assurer le plein développement de leur potentiel professionnel.

Cet axe ambitionne également d'approfondir le diagnostic participatif par des recherches et des études qui contribueront à une meilleure compréhension des enjeux de l'égalité entre les sexes et des besoins par secteur identifiés. Actuellement, un projet d'élaboration des études stratégiques sur l'égalité des sexes et les médias est en cours de réalisation.

Projet 3.1 Études stratégiques sur l'égalité entre les sexes et les médias

Ce projet vise à générer de nouvelles connaissances et données quantitatives (statistiques) et qualitatives sur des aspects de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les médias que le comité d'appui à l'IES souhaitera approfondir afin de mieux cibler les besoins et intérêts des hommes et des femmes dans des champs sectoriels ou thématiques déjà identifiés ou à identifier. Ce projet prévoit la réalisation des études de qualité favorisant une meilleure connaissance des enjeux de genre dans le secteur de la communication et proposent des pistes d'action et l'organisation d'un événement public qui favoriserait le partage de nouvelles connaissances, le lancement d'un débat sur les enjeux d'égalité entre les sexes dans les médias qui pourraient aboutir à des collaborations pour l'action.

Constat

La réussite du Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES au sein du Ministère et du secteur de la communication (PMT) est conditionnée par l'implication réelle des institutions partenaires, la capitalisation sur les acquis et les personnes engagées dans le changement, l'instauration d'un dialogue étroit entre les différents intervenants afin de suivre l'évolution sociale et politique et la mise en place d'un système de communication sur les enjeux de l'institutionnalisation de l'ES dans le secteur de la Communication.

Etat des lieux des actions de communication en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre (LCVFG) et lutte contre le travail des petites filles

Le programme multisectoriel LCVFG par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc mis en oeuvre par les agences du système des Nations Unies et leurs partenaires nationaux vise à prévenir et protéger les femmes et les filles de toute forme de violence en faisant le lien avec leur état de pauvreté et de vulnérabilité.

Ce programme met l'accent sur l'information, la sensibilisation et l'éducation aux Droits Humains des Femmes et des Filles (DHFF) comme vecteur essentiel dans le changement de mentalités et dans la lutte contre les violences fondées sur le genre (LCVFG). **Le produit 9**[31] de ce programme prévoit *de mettre en place un partenariat stratégique avec le Ministère de la Communication et la HACA et de renforcer les capacités des médias et des ONG dans les régions ciblées par le programme.*

Dans ce sens, l'UNESCO et ses partenaires nationaux ont commandité la réalisation d'un état des lieux des actions de communication en matière de LCVFF effectuées par les différents acteurs nationaux. Les résultas de cet état des lieux ont été présentés, en juillet 2009, lors d'un atelier de réflexion organisé par l'UNESCO intitulé « Pour une communication concertée et pérenne en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ». Ces résultats font état des constats suivants :

- Les professionnels de la communication ne sont pas sollicités/impliqués dans les campagnes nationales de lutte contre les violences fondées sur le genre ;
- La faible disponibilité d'une connaissance/expertise créative et sensible aux Droits humains des femmes et des filles de la part des journalistes, des professionnels du marketing social et des agences de communications ;
- la multiplication des bailleurs de fond intervenant en la matière en fonction des demandes qui leur sont adressées et leur propre agenda pourrait constituer une menace à la lisibilité des messages diffusés et sur l'efficience de ces campagnes (duplication, incohérence des messages) ;

[31] Le produit 9 est fondé sur le fait que les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.

- les campagnes à travers les médias (télévision, radio et presse écrite) touchent principalement les populations urbaines lettrées alors que les populations rurales et analphabètes ne sont pas bien ciblées par ces campagnes de sensibilisation ;
- les radios privés régionales sont faiblement mises à contributions dans le cadre de ces campagnes ;
- l'attitude des journalistes et professionnels de la communication est réactive répondant à une sollicitation/demande spécifique ;
- les campagnes ne donnent qu'une information générale sur les DHFF ;

Tenant compte des ces constats, la principale recommandation tirée de cet état des lieux consiste en la nécessité d'une implication active du Ministère de la Communication et de ses structures partenaires pour *la mise en place d'une stratégie nationale de communication en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre.*

7.4. Analyse genre du Budget

Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement alloué au Ministère de la Communication, au titre de l'année 2009, s'est élevé à près de 342,42 millions de dirhams dont 17,5% destiné au frais du personnel, soit 59,95 millions de dirhams. L'enveloppe budgétaire attribuée aux dépenses de matériel a atteint 282,5 millions de dirhams.

Quant au budget d'investissement, il s'est élevé à 462,4 millions de dirhams. La Radio Télévision Marocaine s'accapare 87,6% du total du Budget d'investissement, soit 405 millions de dirhams sous forme de dotation en capital au profit de la Société Nationale de la Radiodiffusion et de Télévision (SNRT), suivie de l'Administration Générale avec une part située à 7,6%, ce qui correspond à 35,15 millions de dirhams. Les budgets consacrés à l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP), au Centre Cinématographique (CCM) et à l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) représentent respectivement 1,8%, 1,5%, 0,8% du total du budget d'investissement. Ces montants sont affectés au paiement des subventions d'équipement.

Par direction, le budget d'investissement alloué à la direction de la communication et des relations publiques s'est établi à 1 million de dirhams destiné à la réalisation d'études générales. La direction du Portail National et de la Documentation a bénéficié d'un budget d'investissement chiffré à 2,64 millions de dirhams. Ce montant est affecté à la réalisation d'étude informatique et au financement du Centre de Documentation.

Répartition du Budget d'investissement au titre de l'année 2009

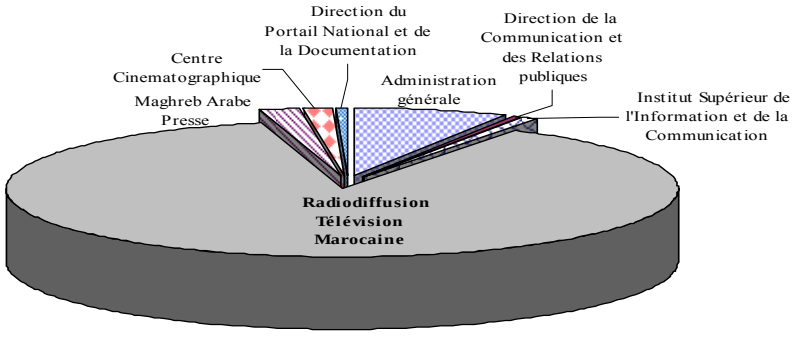

Source : Dépenses du Budget Général, MF

Analyse genre des indicateurs d'objectifs

Le Ministère de la Communication n'a pas encore adhéré à la globalisation des crédits. Etant donné que l'ensemble des départements ministériels sont appelés à adhérer à ce dispositif et comme l'un des principaux objectifs qui lui sont assignés consiste en le suivi et l'évaluation des programmes et des projets sur la base d'indicateurs de performance, il est alors opportun de proposer des indicateurs qui seraient en mesure d'évaluer les programmes mis en place par le Ministère de la Communication.

En effet, la performance d'un programme se mesure, pour chaque objectif recherché, par un ou plusieurs indicateurs qui traduisent la réalisation de l'objectif du mieux possible pour lesquels sont fixées des valeur-cibles à partir d'une référence présente ou passée. Le choix des cibles et surtout les résultats atteints nécessitent d'être interprétés en fonction du contexte et de son évolution. De ce fait, un indicateur d'objectif est une information chiffrée rendant compte de façon significative d'une activité donnée, mise à jour à intervalles déterminés. Il peut être exprimé de différentes façons sous forme d'unités physiques (nombre de dossiers ou d'adhérents), unités monétaires (dirhams…), temps de travail (nombre d'heures d'utilisation …), en délais, en pourcentage …etc.

Le tableau suivant est une proposition de quelques indicateurs d'objectifs susceptibles de mesurer la performance des programmes mis en place par le Ministère de la Communication et plus particulièrement le Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES au sein du Ministère et du secteur de la communication (PMT).

Indicateurs d'objectif proposés au niveau du budget d'investissement

Objectif attaché ou mission	Indicateurs d'objectifs proposés	Types d'indicateur	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
- Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la communication (MC) et des institutions partenaires à tenir compte de l'ES dans leurs pratiques et structures	- Nombre de relais par structure partenaire du MC ; - Nombre de formations octroyées aux relais ou aux points focaux ; -Nombre de réunion de coordination organisée par les relais des différentes structures partenaires du MC ;	Indicateur d'activité - Indicateur d'activité -Indicateur d'activité	A spécifier la présence féminine au niveau de chaque unité relais ; - Ne nécessite pas une désagrégation par sexe	
- Amélioration de l'image de la femme dans les médias	- Nombre d'action de sensibilisation réalisée par le relais appartenant aux structures partenaires au profit des décideurs et du personnel de la même structure ; - Nombre de bénéficiaires des formations de sensibilisation sur l'ES ; -Nombre d'étudiant (es) retenus pour bénéficier d'une formation sur le l'ES ; -Nombre de journalistes bénéficiaires de la formation sur l'ES -Nombre d'émissions radiophoniques et télévisées qui prennent en considération l'opinion de la femme ;	- Indicateur de d'activité - Indicateur de d'activité - Indicateur de d'activité -Indicateur d'activité - Indicateur de résultat	- Ne nécessite pas une désagrégation par sexe - A désagréger par sexe -A désagréger par sexe - A désagréger par sexe	

	- Fréquence de la transmission des campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme par les radios et télévisions nationales ;	- Indicateur de résultat		
- Promotion de l'égalité entre les sexes au Ministère de la communication (MC) et dans les institutions médiatiques, et accès des femmes aux sphères de décision	- la part des femmes qui ont bénéficié de formation au MC et au niveau des structures partenaires; - Evolution du nombre de femmes journalistes, - Evolution du nombre de femmes animatrices des programmes à vocation politique, économique -Nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité ;	- Indicateur d'activité - Indicateur d'efficacité - Indicateur d'efficacité -Indicateur de résultat		

Il est à signaler qu'il est jugé intéressant de faire accompagné chaque indicateur d'objectif par une fiche de documentation en mesure d'apporter les information nécessaires pour la compréhension et l'interprétation de chaque indicateur telles que : la nature des données, précisions méthodologiques, source de données, le mode et la périodicité de collecte, le rôle des différents acteurs…etc.

Il est également intéressant de mentionner pour chaque indicateur d'objectifs la valeur-cible à atteindre à une date donnée. Ceci permettrait d'évaluer chaque action selon le niveau de réalisation et de concrétisation des objectifs fixés, ce qui est en mesure de déceler les actions qui nécessitent un renforcement ou bien une réorientation des objectifs à atteindre.

II- Accès équitable aux droits sociaux

Cet axe traitera des progrès accomplis en matière d'accès équitable aux droits sociaux en général, à savoir, l'accès aux infrastructures de base (eau potable, électricité, logement et transport), ainsi que l'accès équitable aux services de santé, d'éducation et de formation et de prise en compte des besoins de la jeunesse. Au préalable, sera présenté un premier bilan de l'INDH, exemple le plus concret d'approche intersectorielle participative et intégrée visant le développement humain dans notre pays.

1. Initiative Nationale du Développement Humain

Dans le but de renforcer et de dynamiser les efforts déployés en matière de développement, Sa Majesté Mohammed IV a lancé, à l'occasion d'un discours adressé à la Nation le 18 Mai 2005, une Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). Cette initiative donne les directives et arrête une vision intégrée et cohérente pour réaliser un développement humain durable. La particularité de l'INDH est la prise en compte des inégalités entre régions, provinces et communes et le ciblage des interventions sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

L'INDH vise à réduire la pauvreté, la vulnérabilité, la précarité et l'exclusion sociale et à instaurer une dynamique en faveur d'un développement humain durable en cohérence avec les objectifs du millénaire pour le développement. Cette volonté s'inscrit dans une perspective de consolidation d'un Etat de droit moderne, démocratique et transparent, de promotion des droits de la femme et de l'enfant et de modernisation de l'économie. Afin d'atteindre l'impact voulu de ces objectifs, la dimension genre a été intégrée au niveau de différents programmes de l'INDH qui est de nature à améliorer et à promouvoir la situation de la femme qui reste la plus touchée par la pauvreté, le chômage et l'analphabétisme.

1.1 Rappel des fondements de l'INDH

L'INDH place l'être humain au cœur des actions qui favorisent la promotion des droits de la femme et de l'enfant, le rétablissement de la confiance des citoyens en l'avenir, l'implication et l'intégration de tous les citoyens dans la vie active. Elle met l'accent sur l'habilitation des différentes catégories de la population en procédant à une vision d'ensemble autour de trois volets :

- processus politique de consolidation de l'État moderne : démocratie, État de droit, droits de la Femme et de l'Enfant.
- réformes et projets structurants, générateurs de croissance
- développement humain dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, fondé sur les principes de bonne gouvernance.

L'INDH adopte cinq principes fondamentaux : la proximité, la concertation, le partenariat, la contractualisation et se base sur un socle de valeurs autour d'actions:

- centrées sur l'Homme, au service de la **dignité** de tous et de chacun
- élaborées dans un esprit d'écoute et de **confiance** en l'avenir
- fondées sur la **participation** des bénéficiaires et des acteurs de développement local, en synergie et en partenariat
- basées sur la **bonne gouvernance**
- inscrites dans la durée et la **pérennité**

1.2 Situation de mise en œuvre 2005-2009

Depuis le lancement de l'INDH, plus de 4 millions de personnes ont bénéficié de 18.000 projets de développement pour un investissement global de 9,4 milliards de dirhams dont la contribution de l'INDH avoisine 5,5 milliards de dirhams représentant ainsi un effet de levier de 41%.

En plus, l'année 2008 est caractérisée par le lancement de 5200 projets programmés dans le cadre de la mise en convergence des politiques publiques sectorielles dans les zones cibles de l'INDH pour un montant de 3,3 milliards de dirhams comme participation des Ministères concernés.

La répartition des projets INDH par programme

Programme	Rural	Urbain	Précarité	Transversal	Total
2005	554	343	189	1	1 087
2006	1 895	1 098	444	2 523	5 960
2007	1 292	785	398	2 095	4 570
2008	1 294	801	457	2 003	4 555
Total	5 035	3 027	1 488	6 622	16 172

Source : Coordination Nationale de l'INDH

La répartition des projets INDH par secteur

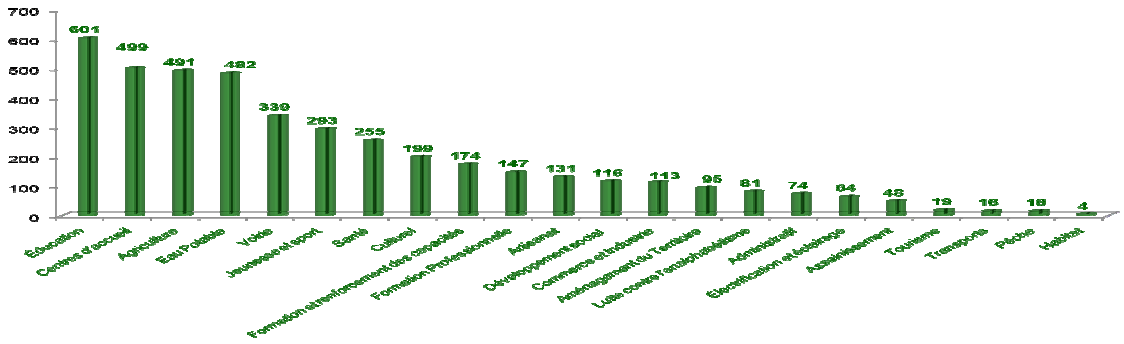

Source : Coordination Nationale de l'INDH

Par ailleurs, l'INDH a permis d'instaurer une culture d'adhésion, de mobilisation et d'appropriation chez les bénéficiaires et les porteurs de projets. Elle a crée une autonomie et une responsabilisation de prise en charge de soi même à travers les activités génératrices de revenus. Au niveau de la bonne gouvernance, l'Initiative a mis en place une nouvelle dynamique en renforçant la relation: élus/ autorité/ population/associations/services de l'Etat. De nombreux projets de proximité ont été aussi mis en œuvre touchant aussi bien les infrastructures nouvelles, les mises à niveau, les actions sociales de proximité à fort impact et la promotion des AGR.

En parallèle à ces réalisations, il a été procédé à la mise en place de la stratégie de formation, de renforcement des capacités, de communication de proximité et l'élaboration de divers manuels de procédures pour les programmes rural, urbain, précarité, le manuel de procédures fiduciaires et celui des activités génératrices de revenus.

1.3 Programmes et actions mis en oeuvre

L'INDH est conçue de manière à ce que les citoyens qui souffrent de pauvreté et d'exclusion et ceux qui vivent dans une grande précarité puissent avoir accès à des services sociaux de base et participer au développement économique marocain à travers des actions ciblées et planifiées. Elle comprend deux programmes ciblés :

- Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural : ciblant 403 Communes rurales dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 30% ;

- Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain : ciblant 264 quartiers urbains choisis sur la base d'une batterie de critères se rapportant notamment au taux de chômage, absence de l'infrastructure, analphabétisme.

Deux autres programmes ont été conçus concernant l'ensemble du territoire. Il s'agit du :

- Programme de lutte contre la précarité : ciblant huit catégories de personnes vivant dans la précarité (jeunes sans abri et les enfants des rues, ex-détenus sans ressources, enfants abandonnés, malades mentaux sans-abri, femmes en situation de grande précarité sans ressources, personnes handicapées, mendiants et vagabonds et personnes âgées démunies) ;
- Programme transversal mis en œuvre par une procédure d'appel à projet au niveau de l'ensemble du territoire ouvert aux associations, aux coopératives et aux groupements d'intérêt économique.

Les actions des programmes sus-cités se rapportent essentiellement aux activités génératrices de revenus, aux infrastructures de base, à l'animation culturelle et sportive, à la formation et au renforcement des capacités, à la mise à niveau des centres d'accueil déjà existants, à la création de nouveaux centres d'accueil, au soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité et à la communication.

Quant aux domaines d'interventions de l'INDH, qui concourent à l'atteinte des OMD, il y a lieu de citer les projets dans le domaine de la santé (construction, aménagement et équipement de maternités, dotation de dispensaires en échographes, achat et équipement des unités mobiles de santé, formation et équipement des accoucheuses traditionnelles, construction de Dar El Oumouma), les projets dans le domaine de l'éducation (construction et équipement de Dar Taliba et Dar Talib, construction ou mise à niveau d'unités scolaires, transport scolaire), les projets dans le domaine de la formation (couture, broderie, tissage, art culinaire et esthétique, menuiserie, plomberie, mécanique) les projets de centres d'accueil (foyers féminins, foyers pour personnes âgées, centres d'écoute pour femmes victimes de violences).

1.4. Financement et procédures

La mise en œuvre des programmes de l'INDH nécessite une mobilisation financière considérable pour concrétiser les actions prioritaires au cours de la période 2006-2010. Dans ce sens, une convention de financement de l'INDH signée à Agadir entre la Primature, le Ministère des Finances et de la Privatisation, le Ministère de l'Intérieur et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social a été couronnée par la création du Fonds de Soutien de l'INDH (décret n° 2-05-1016 du 12 Joumada II 1426 (19 juillet 2005)).

Ce Fonds permettra de garantir des ressources stables et récurrentes pour le financement de l'INDH. L'enveloppe allouée atteint 10 milliards de dirhams sur cinq années sans recours à une fiscalité nouvelle. L'Etat supporte 60% du budget alloué, les collectivités locales et les bailleurs de fonds étrangers garantissent chacun 20% du financement.

Source de financement de l'INDH

Crédits en Millions de Dirhams	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**Total**
Etat	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	6 000
Collectivités Locales	300	350	400	450	500	2 000
Coopération	200	300	400	500	600	2 000
Total	1 500	1 750	2 000	2 250	2 500	10 000

Source : Coordination Nationale de l'INDH

La contribution de la coopération internationale se présente comme suit :

Bailleurs de fonds	Montant en millions Dh	Nature
Union Européenne	660	Appui budgétaire sectoriel
Arabie Saoudite	425	Don
Italie	90	Convention de dettes
France	90,1	Don
Espagne	84,2	Convention de dettes
MCC	79	Don
Allemagne (KFW)	55	Don
Japon	34,3	Aide à la balance des paiements
Chine	36,2	Financement d'équipement
Belgique	35	Don
FADES	21	Don
BID	8,5	Don
Fonds ODEP	2,5	Don
BIRD	900	Prêt

Source : Présentation de la Direction du Budget lors de la réunion avec les bailleurs de fonds tenue le 8 juillet 2009

Afin d'assurer à l'INDH les meilleures chances de succès, une concertation étroite est assurée entre les différents intervenants, à savoir les services de l'Etat à l'échelle centrale et déconcentrée, ceux des Collectivités Locales à leurs différentes échelles, les Etablissements Publics, les élus locaux et les représentants du tissu associatif tout au long du processus de sélection des zones cibles, du choix des projets et d'évaluation de leur impact.

1.5. INDH : un nouveau mode de gouvernance

L'INDH invite à une démarche territorialisée reposant sur la planification stratégique. Cette dernière qui se base sur un diagnostic participatif rigoureux, une définition d'objectifs précis et l'expression des besoins par les populations concernées permettrait d'assurer la convergence des programmes sectoriels, des actions des collectivités locales et des actions INDH.

En effet, après le lancement de l'INDH, il a été procédé à la mise en place des Comités de Développement Humain au niveau Régional, Provincial et communal. Ces instances à composition tripartite (1/3 élus, 1/3 tissu associatif et 1/3 représentants des services extérieurs de l'Etat) veillent sur la sélection des appels à projets et l'élaboration des Initiatives locales de Développement Humain et des Schéma Régionaux de Lutte contre la Précarité sur la base des diagnostics participatifs et des cartes provinciales de précarité. Les ILDH comportent 3 sortes de projets : les activités facilitatrices, des projets à fort impact et ceux qui relèvent de la mise en convergence impliquant les autres secteurs.

Ces projets remontés sont proposés aux CLDH qui, à leur tour, les transmettent aux CPDH pour validation sur la base d'une grille de critères d'éligibilité contenue dans les manuels de procédures des programmes INDH.

Ainsi, le mode de gouvernance de l'INDH mis en place constitue un outil permettant de maintenir et de rétablir une cohésion sociale territorial, et un processus institutionnel et organisationnel de construction et de mise en compatibilité des différents modes d'action des différents acteurs de développement humain. La constitution des organes de gouvernance locale et des équipes d'appui se présente comme suit :

Organes de Gouvernances et Equipes d'Appui	EAQ /C	DAS	CLDH	CPDH	CRDH
Nombre	667	70	667	70	16
Effectif	2469	655	6399	1093	130
Moyenne des membres par structure	4	9	10	16	8

Source : Coordination Nationale de l'INDH

Au niveau de la représentation des femmes dans les organes de gouvernance, près de 1212 femmes participes aux organes de gouvernance réparties comme suit :

La répartition par sexe de l'effectif des organes de gouvernance

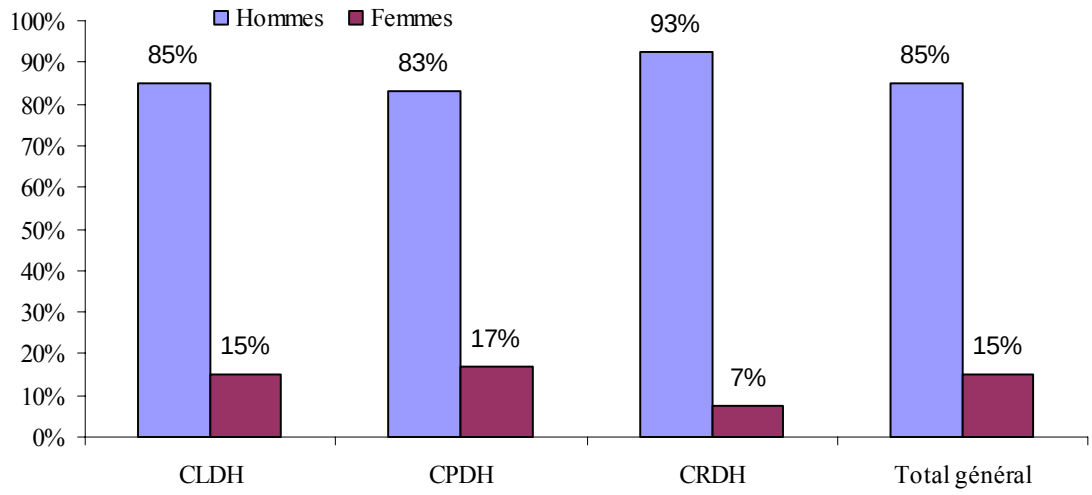

Source : Coordination Nationale de l'INDH

De même, les graphes ci-après présentent le taux de représentativité de la femme au niveau des différents organes de gouvernance et des équipes d'appui. La représentation des femmes est assez importante parmi les associatifs et avoisine les 20% contre 12,38 parmi les élus.

1.6. Incidences genre de l'INDH

Un nombre de plus de 2 millions de femmes ont bénéficié de 18.000 projets depuis le lancement de l'INDH. Les actions relatives aux femmes bénéficiaires sont de plusieurs types, celles qui intéressent les populations de manière générale dans le cadre des diagnostics locaux ou alors des actions spécifiques aux femmes. Ces actions se présentent comme suit :

1.6.1 Centres d'écoute et foyers féminins :

Environ 313 foyers féminins ont été construits ou aménagés au bénéfice des femmes en situations difficiles.

1.6.2 Projets de développement économique AGR

Plus de 2600 projets AGR ont bénéficié à plus de 208 000 femmes surtout en milieu rural et à travers des appels à projet dans le transversal où elles ont contribué à plus de 86 millions de dh par leurs propres fonds.

Nombre de femmes bénéficiaires des différents programmes de l'INDH

	Nombre de Projets	Nombre de femmes bénéficiaires directes	Montant global	Montant INDH
Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural	707	87 605	175 237 184	142 830 022
Programme de lutte contre l'exclusion en milieu urbain	363	12 080	245 877 055	172 686 479
Programme transversal	1 477	105 968	445 713 529	246 878 533
Total général	2 547	205 653	866 827 768	562 395 035

Source : Coordination Nationale de l'INDH

1.6.3 Projets de lutte contre la déperdition scolaire

La construction d'environ 533 Dar Talib et Talibaa surtout en milieu rural, où plus de 8 000 filles ont bénéficié de logement, alimentation et cours de soutien à proximité de leurs écoles.

1.6.4 Santé et lutte contre la mortalité maternelle

Plus de 1140 projets concernant la santé pour permettre un accès de proximité à environ 91.000 femmes, les principales actions sont le réaménagement de salles d'accouchement, caravanes médicales, sensibilisation, écographies, distribution de médicaments, 41 Dar Al Oumouma permettant à plus de 9.600 parturientes éloignées de centres des établissements de santé (maison d'accouchement), de bénéficier d'un accueil et de soins adaptés.

2. Département de l'Eau[32]

Le Maroc s'est engagé dans une politique d'approvisionnement prioritaire des villes et du secteur agricole et ce, par la construction de barrages, le développement de grands périmètres d'irrigation et la mise en place de systèmes d'adduction urbaine. Depuis la promulgation de la Loi sur l'Eau en 1995, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts sur l'amélioration de la gestion et la protection des ressources en eau ainsi que la disponibilité et l'efficience du service.

Poursuivant ces efforts, une nouvelle politique nationale de l'eau a été mise en place pour la période 2009-2030 avec pour objectifs prioritaires l'amélioration de l'accès à l'eau potable notamment pour les populations rurales désenclavées, la gestion de la demande en se focalisant sur l'économie de l'eau et la préservation de la qualité des ressources pour une gestion durable de l'eau et ce, tout en impliquant l'ensemble des acteurs concernés à travers l'élaboration des partenariats régionaux.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Les conditions d'accès à l'eau potable sont différentes selon qu'il s'agisse du milieu rural, urbain ou péri-urbain. En effet, c'est en milieu rural que les conditions d'accès sont les plus difficiles en raison de la distance parcourue et le temps consacré pour s'approvisionner en eau, de la dispersion des points d'eau et de la non-potabilité des cours d'eau servant parfois à l'approvisionnement de la population rurale. Ce sont les femmes et les petites filles qui se chargent dans la majorité des cas de la corvée d'eau en milieu rural. En matière d'accès au réseau d'assainissement, les quartiers périphériques des grandes villes, les bidonvilles et le milieu rural demeurent sous-équipés. Pour faire face à ces déficits, les pouvoirs publics déploient des efforts pour améliorer la gouvernance du secteur.

Accès à l'eau potable

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint 87% à fin 2008 selon le SEEE, dont 70% par bornes fontaines (BF) et 30% par branchements individuels (BI). La population rurale desservie est de plus de 11,9 millions d'habitants. Le reste de la population (soit 1,7 million d'habitants) continue de s'alimenter à partir de puits traditionnels, de canaux d'irrigation, de cours d'eau généralement non traités, ou vont chercher l'eau à de longues distances.

Toutefois, selon les données du Haut Commissariat au Plan (Croissance et développement humain au Maroc, 2008), la part des ménages ayant accès à l'eau potable du réseau[33] a plus que doublé en l'espace de six ans, passant de 19,5% en 2001 à 44,5% en 2008.

---

[32] Les missions du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) portent sur les études, l'évaluation, la gestion et la planification du développement des ressources en eau, la mobilisation et le transfert d'eau, le sauvegarde du patrimoine hydraulique, la veille météorologique et la recherche/développement dans les domaines de l'eau et du climat. Outre la Direction Générale de l'Hydraulique, la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau, la Direction des Aménagements Hydrauliques et la Direction de la Météorologie Nationale, le SEEE dispose d'établissements publics territoriaux (ONEP, agences de bassins hydrauliques (ABH) et services de l'eau).

[33] Les ménages ayant accès à l'eau salubre sont ceux qui disposent de l'eau à domicile et ceux le puisant au niveau d'un point d'eau aménagé (bornes fontaines, puits aménagés, …) situé dans un rayon de 200 m en milieu urbain et du 1000 m, en milieu rural.

En effet, la proportion des ménages ruraux occupant des logements raccordés au réseau d'eau potable est passée de 9,2% en 2001 à 25% en 2007 (dont 23,7% à usage exclusif et 1,3% à usage partage). Pour palier à ce manque, les ménages ruraux ont recours principalement aux sources naturelles pour s'approvisionner en eau. Ainsi, en 2007, 51,7% des ménages ont recours à ces sources naturelles (dont 31,5% par des puits collectifs et 20,2% par des sources, seguia et oued) contre 70,4% en 2001. Le recours des ménages aux bornes fontaines est à hauteur de 14,2% dont 9% sont payantes et 5,2% sont gratuites.

En milieu rural, la corvée d'eau est généralement assurée par la femme et les enfants. En plus des activités supposées être purement féminines, comme le nettoyage intérieur et extérieur du logement, la lessive, la vaisselle, le rangement des pièces et les soins apportés aux plus jeunes enfants, la fillette se trouve chargée de l'approvisionnement du ménage en eau dans 24,4% des cas contre 15,8% pour les garçons[34]. La difficulté de s'approvisionner en eau potable se pose encore avec plus d'acuité, notamment pour le rural reculé où l'enclavement et la pauvreté monétaire entravent la généralisation de l'eau potable, ce qui rend l'intervention de l'ONEP dans ces zones encore plus difficile et délicate.

Par ailleurs, la distance moyenne parcourue par les ménages ruraux non branchés au réseau d'eau potable est de 629 mètres en 2007. A signaler que 21,2% des ménages non branchés ont parcouru plus d'un kilomètre et 78,8% moins d'un kilomètre. Quant au temps mis par ces ménages ruraux non branchés pour s'approvisionner en eau potable, il est en moyen de 11,1 minutes en 2007. De même, 74,6% de ces ménages ont parcouru moins de 15 min, 12,1% ont parcouru entre 15 à 30 min. 8% ont parcouru entre 30 min et une heure et enfin 5,3% de ces ménages ont parcouru plus d'une heure.

Pour le milieu périurbain, le problème de l'eau se pose notamment en termes de répartition des tâches et d'équité en matière d'accès. En effet, les femmes et les filles se chargent de collecter l'eau à partir des bornes-fontaines. De même, le recours aux branchements collectifs prive une grande partie de la population des bénéfices de la tranche sociale et leur fait subir les coûts de la troisième tranche. Les ménages démunis n'ayant pas la possibilité d'avoir le branchement individuel et habitant dans des quartiers pauvres non desservis par bornes-fontaines, sont contraints à payer l'eau plus chère auprès des vendeurs de détail qui peuvent facturer l'eau à un prix plus élevé que celui fixé par les opérateurs.

En milieu urbain, la part des ménages ayant accès à l'eau potable du réseau a stagné aux alentours de 94,8% durant la période 2001-2007. Néanmoins, une baisse de la part des ménages s'approvisionnant à partir de bornes fontaines, est enregistrée au profit des branchements au réseau. En effet, la proportion des ménages occupant des logements raccordés au réseau d'eau potable est passée de 82,7% en 2001 à 88,4% en 2007 (dont 66,7% à usage exclusif et 21,7% à usage partagé) et pour les ménages s'approvisionnant à partir des bornes fontaines, ils sont à 6,4% en 2007 dont 5,5% sont gratuites. Actuellement, le taux de couverture est à 100% dont 96% par branchements individuels et le reste de la population, situé dans les quartiers périphériques en zone semi-urbaine, est desservi par bornes-fontaines ou s'approvisionnant à partir des puits collectifs. La distance moyenne parcourue par les ménages citadins, non branchés au réseau, pour s'approvisionner de l'eau potable est de 184 mètres en 2007. 3,9% de ces ménages ont parcouru plus d'un kilomètre et 96,1% moins d'un kilomètre. Quant au temps moyen mis par ces ménages, il est de 3,8 minutes. 94% de ces ménages ont mis moins de 15 minutes pour s'approvisionner en eau et 4,4% de ces ménages n'ont pas dépassé 30 minutes.

Accès à l'assainissement

L'analyse du sous-secteur de l'assainissement fait ressortir un faible taux de raccordement au réseau, notamment dans les quartiers périphériques des grandes villes et le milieu rural. En effet, ce taux est estimé en 2005 à environ 70% en milieu urbain. L'assainissement collectif concerne 80% des centres urbains abritant 97% de la population urbaine. Quant à l'assainissement autonome ou individuel, il concerne 20% des centres urbains.

[34] Enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98.

Durant l'année 2007, seuls 3,3% des ménages ruraux sont raccordés au réseau contre 85,7% pour les ménages citadins, ce qui démontre les grandes disparités qui persistent encore entre les milieux urbain et rural quant à l'accès au réseau d'assainissement liquide.

En matière d'assainissement solide, une avancée significative a été réalisée en milieu urbain. En revanche, la situation en milieu rural demeure préoccupante. En effet, 95,2% des ménages ruraux se débarrassent des ordures ménagères en les jetant directement dans la nature. Les eaux usées et les déchets ménagers rejoignant ainsi le milieu naturel, constituent un danger tant pour la population que pour l'environnement.

En ce qui concerne la gestion de l'assainissement liquide, les formes les plus rencontrées sont la gestion par régie directe et la gestion par régie autonome (5%), la gestion par l'ONEP (6%) et la gestion par les opérateurs privés (6%) à travers des concessions. Le mode de gestion qui domine en milieu urbain est celui assuré par les communes à hauteur de 83%.

L'analyse du cadre institutionnel et régulatoire révèle la multiplicité des intervenants dans ce secteur (Départements ministériels, organismes et établissements publics et privés). Des avancées au niveau du cadre réglementaire ont été réalisées, notamment en termes de réglementation des déversements des eaux usées et d'épuration.

Avec l'appui du Gouvernement, les collectivités locales ont déployé ces dernières années des efforts soutenus pour développer l'assainissement. L'une des évolutions récentes dans ce domaine est la délégation dans quelques grandes villes de la gestion des services d'assainissement liquide à des sociétés privées.

Situation environnementale des écoles rurales

Les statistiques relevées sur la base du recensement scolaire pour l'année 2005-2006 concernant la situation actuelle dans les établissements scolaires en matière d'assainissement (réseau ou fosse septique) et d'approvisionnement en eau potable (réseau, puits, rivière ou autre), montrent qu'il y a une grande insuffisance en la matière. En effet, en milieu rural, sur les 17499 écoles primaires, 62% manquent d'infrastructures de base (65% ne sont dotées ni d'infrastructure d'assainissement ni d'eau potable, 35% sont soit non approvisionnées en eau potable soit non assainies).

Les impacts de l'absence de ces infrastructures sur l'environnement sont multiples et concernent, entre autres la pollution constatée au sein et autour des écoles, ainsi qu'au niveau des zones adjacentes. L'UNICEF a affirmé en 2003 qu'à travers le monde, le manque d'accès à l'eau salubre provoque de graves maladies d'origine hydrique qui tuent chaque année 1,6 million de jeunes enfants.

Gouvernance du secteur de l'eau

A partir des années 1990, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts sur la gestion de la demande qui s'articule autour de la réforme du cadre institutionnel et législatif et la priorisation des sous-secteurs qui accusent des retards dans leur développement tels que l'approvisionnement en eau potable rurale, l'assainissement et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'économie d'eau. De même, la promulgation de la loi sur l'eau (10/95) a permis d'instaurer les bases de la gestion décentralisée, participative et rationnelle de la ressource hydrique.

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Etant conscients de l'urgence de relever les divers défis posés au secteur de l'eau, les pouvoirs publics ont procédé, tout récemment, au renouvellement de la politique de l'eau par la définition d'une nouvelle stratégie du secteur pour la période 2009-2030, fixant comme priorités l'amélioration de l'accès à l'eau potable, la gestion de la demande en se focalisant sur l'économie de l'eau et la préservation de la qualité des ressources pour une gestion durable de l'eau et ce, tout en impliquant l'ensemble des acteurs concernés à travers l'élaboration des partenariats régionaux.

La stratégie de l'eau sera également consolidée par la mise en place progressive d'observatoires régionaux de l'environnement, qui seront reliés directement à l'observatoire national de l'environnement, déjà opérationnel. Ces instances auront pour mission de produire des rapports et des indicateurs sur l'état de l'environnement régional et elles seront appelées à devenir de véritables outils d'aide à la prise de décision au service des opérateurs économiques, des acteurs locaux et des collectivités locales.

Par ailleurs, la question de l'eau est placée au devant des réformes les plus importantes qui doivent assurer les conditions de réussite de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (valorisation des ressources allouées à l'irrigation, tarification incitative à l'économie de l'eau…).

Parallèlement à la mise en place de cette nouvelle stratégie 2009-2030, le partenariat Maroc-Banque Mondiale autour du CAS (2005-2009) va continuer pour une nouvelle période débutant en 2010, ce qui confirme davantage l'appui et l'accompagnement de cette institution aux programmes de réforme engagés par le pays dans le secteur de l'eau. A ce titre, les pouvoirs publics insistent sur la nécessité d'adopter une démarche participative et partenariale dans l'élaboration de cette stratégie du CAS afin de mieux s'adapter aux contextes national et international.

SNEE : La politique publique menée par le gouvernement en matière d'eau répond aux recommandations de la stratégie nationale pour la promotion de l'équité et l'égalité. Par rapport à l'accès équitable et égal aux infrastructures de base, la stratégie vise la réorientation des programmes d'infrastructures de base pour assurer une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des deux sexes. Ainsi, pour atteindre un tel objectif, ladite stratégie recommande les axes suivants :

- La prise en compte systématique des besoins et des intérêts des deux sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets de désenclavement rural et d'aménagement urbain et périurbain ;
- La réalisation systématique d'études sur l'impact potentiel et les incidences socio-économiques des futurs projets sur les femmes et sur les hommes, sur les filles et les garçons afin de prévenir les effets inégaux sur les deux sexes avant la réalisation des projets ;
- L'élaboration d'indicateurs permettant le suivi des objectifs socio-économiques des différents projets et de leur impact, en veillant à ce que les données reflètent les préoccupations des femmes et des hommes en rapport avec leurs activités (crédit, formation, marché, points d'eau, etc.) et avec leur situation sociale (information sur leurs droits, leur santé, etc.).

Afin de libérer la fillette rurale de la corvée de collecte de l'eau, la stratégie vise un accès équitable et égal à l'éducation, et ce en intégrant la dimension genre dans les politiques de l'enseignement, avec un effort particulier en faveur du développement de la scolarisation des jeunes filles, surtout en milieu rural, de l'alphabétisation de la population féminine et la promotion de la formation professionnelle des filles.

Objectifs du millénaire pour le développement : Les priorités publiques en matière de réduction du déficit social concernent, en particulier, la généralisation de l'accès à l'eau potable rurale et au service de l'assainissement. Pour ce faire, des cibles ont été fixées. L'objectif escompté en 1995 était la généralisation de l'accès à l'eau potable à 80% de la population rurale à l'horizon 2010. Cet objectif a été révisé à la hausse en fixant le taux d'accès à 92% à fin 2009. Quant à l'assainissement, cette stratégie vise de même à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 80% en 2020 et 90% en milieu urbain, à l'horizon 2030.

En effet, les engagements du Maroc dans le cadre de l'OMD 7 (assurer un environnement durable) et la cible 23 qui vise à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement, ont été dépassés en terme d'accès à l'eau potable. En effet, la proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable enregistre un taux de réalisation annuel moyen particulièrement élevé (16%) et atteint 87% en 2008 contre 14% seulement en 1994. Cet objectif devrait être réalisé avant 2015.

CEDAW : les orientations et les priorités fixées par le département de l'eau en matière de développement du secteur de l'eau, constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de cette convention, notamment les dispositions du Paragraphe (h) de l'Article 14. Vu le rôle important que les femmes rurales jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, cet article préconise l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages et, en particulier pour pouvoir bénéficier des conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Pour répondre aux priorités publiques et aux objectifs poursuivis, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre, visant notamment l'amélioration du cadre institutionnel et les outils de planification, le renforcement de la mobilisation des ressources hydriques, l'accélération de la cadence de la généralisation de l'eau potable, ainsi que le développement de l'assainissement liquide et la mise à niveau environnementale des écoles rurales.

- ***Amélioration du cadre institutionnel :*** Des avancées institutionnelles importantes ont été réalisées dans le sens de la gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau. Il s'agit, notamment, de l'intégration du secteur de l'eau et des trois secteurs de l'énergie, des mines et de l'environnement dans un même Département ministériel depuis octobre 2008, l'approbation et la publication des textes d'application de la loi sur l'eau, ainsi que la finalisation en cours du projet de plan national de l'eau.
- ***Renforcement de la mobilisation des ressources en eau :*** La priorité donnée au secteur de l'eau, a permis de doter le pays d'un patrimoine hydraulique constitué de 128 grands barrages d'une capacité de stockage de 17,5 milliards de m^3 et de plusieurs milliers de forages et de puits captant les eaux souterraines. Ces infrastructures ont permis d'assurer le développement de l'irrigation à grande échelle (1,5 million d'hectares irrigués), l'approvisionnement en eau potable, la satisfaction des besoins en eau industriels et touristiques, la lutte contre les inondations et la production hydroélectrique. Toutefois, les possibilités d'exploitation de ces ressources sont limitées. Pour cela, l'utilisation des eaux non conventionnelles est nécessaire pour faire face à la demande future du pays en eau.
- ***Généralisation de l'accès à l'eau potable rurale :*** Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) a été mis en place en 1995 pour apporter, en matière d'alimentation en eau potable rurale, des solutions appropriées eu égard aux capacités sociales et économiques des populations rurales. Le financement du PAGER, basé sur une approche participative impliquant les populations dans le choix du type de branchement, est assuré à hauteur de 80% par l'Etat, 15% par les collectivités et 5% par les bénéficiaires (500 DH/ménage).
- ***Renforcement des branchements sociaux :*** Afin de généraliser davantage l'accès à l'eau potable pour les populations rurales à faible revenu et de permettre une bonne gestion du service de l'eau potable (suppression des compteurs collectifs), l'ONEP et le SEEE ont œuvré, depuis l'année 2001, à diminuer les conditionnalités du programme.
- ***Mise à niveau de la composante assainissement liquide*** **:** Le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Epuration des Eaux Usées (PNALEE) destiné à équiper 260 villes, vise à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 80% en 2020 et 90% en 2030. Il vise également à réduire la pollution domestique de 80% en 2020 et 90% en 2030 et à traiter 100% des eaux usées collectées en 2030.
- ***Programme national de mise à niveau environnementale des écoles rurales :*** Conscients de l'urgence de la mise à niveau environnementale des écoles rurales, les pouvoirs publics ont mis en place depuis 2006 un programme intégré d'assainissement liquide dans les écoles rurales et ce, en partenariat avec l'ONEP, le SEEE et le Ministère de l'Education Nationale (approche intersectorielle

favorisant la scolarisation des jeunes filles rurales). Ce programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie du pays en matière de développement durable en conformité avec les objectifs de l'INDH, la Charte Nationale de l'Education et de la Formation et dans le cadre de la « Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement Durable » déclarée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2002.

2.4. Analyse genre du budget du Département de l'Eau

2.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

L'enveloppe budgétaire allouée au Département de l'Eau au titre de l'année 2009 s'élève globalement à 2.490.596.000 DH dont près de 87% pour l'investissement et 13% pour le fonctionnement. La part du budget alloué à ce Département représente 62% du budget global du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE). Les budgets d'investissement et de fonctionnement du Département de l'Eau représentent respectivement près de 65% et 49% du budget global d'investissement et de fonctionnement alloué au MEMEE.

Budget d'investissement dédié à l'eau potable rurale

Le budget du Département de l'Eau est réparti selon le plan d'action stratégique du Ministère fixant les priorités du gouvernement pour la question de l'eau. Par programme, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural représente près de 25% du budget d'investissement de la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (DRPE) pour l'année 2009, ce qui démontre l'importance accordée par le SEEE quant à la question de la généralisation de l'eau potable en milieu rural.

Au cours de la période 2004-2006, le montant total des dépenses réalisées pour l'alimentation en eau potable du monde rural à travers le PAGER, s'est élevé à 2,2 milliards de dirhams dont 438 millions sont financés par des contributions du budget de l'Etat et le reste mobilisé par l'ONEP.

Budget d'investissement du Programme National d'Assainissement Liquide et d'Epuration des Eaux Usées (PNALEE)

Le coût global du PNALEE a été estimé à 43 milliards de DH pour équiper initialement 260 villes. Actuellement, la liste est étendue à 330 villes. Depuis le lancement de ce programme en 2006, des efforts financiers ont été consentis par l'Etat. Pour l'année 2009, une enveloppe de 600 millions de DH est dédiée au secteur de l'assainissement liquide.

Il est à signaler que plus de 60% du budget global d'investissement du programme sera destiné à la réalisation des infrastructures liées notamment à l'extension et la réhabilitation du réseau et à la réalisation des stations d'épuration. Outre le renouvellement et l'acquisition du matériel d'exploitation, une part de plus de 10% sera consacrée aux projets de l'INDH[35].

Une première tranche de ce programme a été identifiée pour la période 2006-2008, concernant 130 villes et centres et ciblant une population de 6,7 millions d'habitants. D'un coût global de 4,8 milliards de DH, la ventilation du financement de cette 1ère tranche se présente comme suit :

[35] L'INDH prévoit notamment l'élargissement de l'accès à l'assainissement dans 250 quartiers urbains pauvres et 360 communes rurales démunies.

Structure de financement du programme triennal 2006-2008 du PNALEE

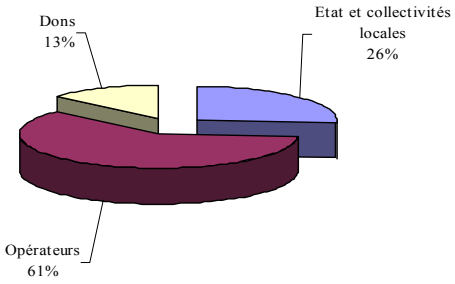

Source : MEF

En vue de permettre la comptabilisation des opérations relatives aux études et travaux d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, la Loi de Finances 2007 a créé un compte d'affectation spécial intitulé « Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées » doté pour l'année 2008 de 350 millions de dirhams.

Budget d'investissement de l'ONEP et d'autres opérateurs

L'ONEP demeure le premier producteur d'eau potable avec 767 millions de m3 (soit 80% de la production nationale en eau potable) couvrant les besoins de 96% de la population urbaine. Elle est aussi le premier distributeur avec 1,2 million de clients répartis sur plus de 500 communes. Il a mis au point un programme de développement pour la pérennisation et la sécurisation des infrastructures d'approvisionnement du milieu urbain en eau potable d'un montant de plus de 7,4 milliards de dirhams pour la période 2007-2010. Pour l'année 2008, le montant d'investissement est de plus de 2 milliards de dirhams.

La généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural est une priorité pour l'ONEP. Dans ce sens, l'Office a mis en place un programme d'investissement de près de 5,5 milliards de dirhams pour la période 2007-2010 et ce, en vue d'atteindre plus de 92% comme taux d'accès en milieu rural à l'horizon 2010. Pour l'année 2008, le montant d'investissement de l'ONEP dans l'eau potable rurale a été de 1,4 milliard de dirhams.

L'ONEP a fait de l'assainissement liquide un axe primordial dans ses nouvelles orientations stratégiques avec la création d'une nouvelle direction chargée spécifiquement de cette activité et la mise en place d'un plan de développement de 15 milliards de dirhams visant à activer la réalisation de projets d'assainissement liquide à l'horizon 2015 dans l'ensemble des communes dans lesquelles il assure la distribution de l'eau potable. A signaler que l'ONEP assure le service de l'assainissement dans plus de 41 communes totalisant plus de 1,7 million d'habitants. Le programme d'investissement de l'ONEP dans le secteur de l'assainissement est de près de 3 milliards de dirhams pour la période 2008-2010.

Budget d'investissement du programme de mise à niveau environnementale des écoles rurales

Le coût du programme est de 1,6 milliard de dirhams dont 94% destiné au programme d'adduction en eau potable et d'assainissement des écoles rurales et 6% destiné à l'éducation des élèves ruraux au développement durable. Le financement du programme est assuré par le SEEE (département de l'eau potable et de l'environnement) et le Ministère de l'Education Nationale.

2.4.2. Impacts des programmes

Impacts du PAGER

A l'instar des autres programmes sociaux, le PAGER constitue un axe majeur dans la politique d'éradication de la pauvreté et l'élargissement de l'accès aux services socio-économiques de base.

L'objectif arrêté de ce programme concernait 31.000 localités rurales regroupant une population de 11 millions d'habitants pour un montant d'investissement estimé à 10 milliards de dirhams.

La démarche qui a été suivie au début de la réalisation du programme consiste en la définition des priorités entre les partenaires intervenant dans sa réalisation qui ont pris comme critère de choix la difficulté d'accès à l'eau potable des populations, la distance parcourue et la sensibilité des ressources en eau à la sécheresse et/ou à la pollution. Cette démarche a été renforcée par l'adoption de l'approche participative en vue d'assurer la pérennisation des projets réalisés. L'intérêt de cette approche est l'implication de la population depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation et sa gestion.

Les réalisations du PAGER ont permis d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 14% en 1994 à 61% en 2004 et à 87% à fin 2008. Ce taux varie selon les provinces, de près de 50% (cas des provinces de Chefchaouen, El Haouz, Khenifra…) à plus de 90% (cas des provinces de Béni Mellal, Laayoune, Sidi Kacem…).

Outre l'évolution rapide du taux d'accès à l'eau potable rurale et l'implication de la population dans tout le processus du projet, le PAGER a permis36 la création d'emplois (500.000 journées de travail annuellement) et la réduction des corvées d'eau de 50% à 90%, la diminution de l'incidence des maladies hydriques (diminution des maladies diarrhéiques chez les enfants âgés de moins de 5 ans de 24% entre 1994 et 2000), ainsi que l'amélioration de la scolarisation des filles rurales (leur taux de scolarisation primaire est passé de 30% en 1997/1998 à 90,4% en 2007/2008).

Impacts du PNALEE

Le PNALEE a été élaboré pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'assainissement (OMD 7 et cible 23) qui constitue aussi un service de base indispensable à la réduction de la mortalité infantile et à la lutte contre la maladie et ce, tout en jouant un rôle prépondérant dans la réalisation de l'éducation primaire universelle.

Outre sa contribution à l'avancée remarquable en termes d'équipements d'assainissement et d'épuration des eaux usées, ce programme devrait contribuer à la promotion des activités économiques liées au secteur de l'assainissement (ingénierie, topographie, génie-civil, équipements électriques…), à la réduction des risques sanitaires notamment pour les populations vivant à proximité des points de rejet, à la création de 10.000 emplois et au développement environnemental (après la réalisation du programme, la pollution sera réduite de 100% pour les villes côtières et de 60% pour les centres situés à l'intérieur du pays) et touristique (en particulier la composante balnéaire).

Impacts du programme de mise à niveau environnementale des écoles rurales

Les objectifs du programme de mise à niveau environnementale des écoles rurales portent sur l'intégration de l'éducation en matière de développement durable au niveau des écoles rurales et sur l'amélioration de l'environnement au sein de ces écoles. La consistance de ce programme pour la période 2008-2012 est comme suit : pour la première composante, il s'agit de doter 12176 écoles rurales d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, quant à la deuxième composante, elle vise à assurer des activités d'éducation au développement durable pour 17499 écoles rurales.

Dans le but de contribuer aux objectifs d'amélioration du cadre environnemental des écoles rurales, le SEEE a réalisé au début de l'année 2008, une opération pilote d'assainissement de 55 écoles rurales dans 48 communes rurales. Les enseignements tirés de cette opération montrent que le programme national de mise à niveau environnementale des écoles rurales est très demandé par les enseignants et les écoliers, surtout les filles.

[36] Extrait du rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du PAGER-2003.

2.4.3. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du Département de l'Eau

Le Département de l'Eau qui a adhéré à la globalisation des crédits depuis 2005, a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement, qui sont chiffrés et spécifiques pour chaque direction. Ces indicateurs sont développés et classés par Direction, missions et par principaux axes d'intervention. Ce Département dispose de plus d'une centaine d'indicateurs d'objectifs dont la majorité constituée d'indicateurs de moyens et certains sont des indicateurs d'impact. La régionalisation de ces indicateurs concerne les axes de construction des barrages, ainsi que l'aménagement des cours d'eau et la protection contre les inondations.

Il est à signaler que pour l'année 2009, un ensemble de nouveaux indicateurs a été ajouté à la liste des indicateurs d'objectifs de l'année 2008, concernant en particulier la construction de nouveaux barrages, tels que les cas du barrage Ain El Ghazi et la construction des petits barrages et lacs collinaires. D'autres nouveaux indicateurs concernent le volet relatif à la protection contre les inondations comme le cas de ces indicateurs : « protection de la ville de Mrirt contre les inondations, protection de la ville de Saidia, protection de la ville de Casablanca contre les inondations… ».

Toutefois, d'anciens indicateurs d'objectifs ont été enlevés de la liste des indicateurs (de l'année 2008) dont on peut citer l'indicateur relatif au taux de desserte des populations rurales en eau potable qui est un indicateur national d'impact de grande envergure. D'où, la nécessité de le maintenir au sein de la liste tout en l'améliorant.

Par ailleurs, et afin de refléter l'intégralité des actions et programmes sous-sectoriels réalisés par le département de l'eau, il s'avère utile de développer certains indicateurs et d'en créer d'autres. Par rapport à la sensibilité au genre, il est à constater que la quasi-totalité des indicateurs élaborés par ce département n'intègrent pas la dimension genre. Ainsi, il est proposé d'intégrer des indicateurs d'objectif en relation avec la dimension genre : « taux de desserte des populations rurales en eau potable : désagrégation des bénéficiaires par région et par mode d'accès (BI, BF), ce qui va permettre d'identifier les disparités régionales et locales en matière d'accès à l'eau potable », « taux de conversion de la population rurale des bornes fontaines aux branchements individuels » et « taux de conversion de la population urbaine et péri-urbaine des branchements collectifs aux branchements individuels ».

Il est à signaler également qu'il existe des indicateurs de processus qui gagneraient à être associés à des indicateurs d'objectifs. Citons à ce titre l'indicateur suivant : « taux de réalisation de l'étude de la qualité des eaux et de prévention de la pollution » auquel il faudrait associer les indicateurs de résultats suivants : « taux d'amélioration de la santé de la population rurale » ou bien « taux de diminution des maladies hydriques » et l'indicateur de processus : « état d'avancement des travaux de forage et puits pour l'alimentation en eau potable, industrielle et d'irrigation » auquel il faudrait associer l'indicateur de résultat : « taux d'approvisionnement en eau potable, industrielle et agricole par les ressources souterraines ».

Typologie de certains indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du Département de l'Eau

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Type d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Les volumes à désenvaser	désenvasement des retenues des barrages	Indicateur de processus	Désagréger cet indicateur par région pour déduire le taux d'envasement au niveau national. Associer à cet indicateur un autre mesurant la capacité d'eau générée grâce à ce désenvasement.
Taux de réalisation de l'étude de la qualité des eaux et de la prévention de la pollution	Exploitation et protection de l'environnement	Indicateur de processus	Associer d'autres indicateurs pour mesurer les résultats (diminution des maladies hydriques pour les enfants ruraux, réduction des dépenses de santé…).

Etat d'avancement des travaux de forage et puits pour l'alimentation en eau potable, industrielle et d'irrigation dans les provinces du Sud	Extension et aménagement du patrimoine hydraulique	Indicateur de processus	Quantifier la pression sur les ressources souterraines dans cette région souffrant de la pénurie d'eau et ce, à travers l'identification du taux de mobilisation des eaux souterraines pour subvenir aux différents secteurs usagers.
Formation du personnel en techniques hydrauliques-Bénéficiaires-	Amélioration des connaissances et du savoir technique du personnel	Indicateur de moyen	Désagrégation des bénéficiaires par sexe et par CSP (cadre supérieur, moyen, agent technique…).

3. Département de l'Energie

Le développement humain passe par l'accès à l'énergie. Selon le PNUD, aucun pays n'a significativement réduit la pauvreté sans augmenter massivement son utilisation de l'énergie ou sans passer à des sources efficientes d'énergie.

Par ailleurs, il existe une étroite relation entre le type de l'énergie utilisée dans les foyers et le degré de bien être. En effet, les combustibles propres et efficients apparaissent comme des véhicules énergétiques qui offrent davantage de possibilités de génération de revenus et détériorent moins la santé et l'environnement. En général la question de l'énergie est abordée en rapport avec les projets d'infrastructures de grande échelle, de la productivité et des applications intersectorielles. Cependant, du point de vue développement humain, ce qui importe au-delà des sources d'énergie, c'est la disponibilité et l'accessibilité des différents services tirés de l'utilisation de l'énergie à savoir le transport, l'éclairage, la réfrigération, les télécommunications, la cuisson, etc...

De ce fait, l'énergie en tant que consommation finale des ménages, constitue un vecteur de développement économique et social. L'accès à l'énergie implique la nécessité d'assurer les besoins fondamentaux de la population. Ces besoins sont différents selon le sexe, l'âge, et le milieu…. Dans ce sens, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les politiques de l'amélioration de l'accès à l'énergie s'avère important pour un meilleur ciblage des résultats de ces politiques.

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

3.1.1. Structure de la consommation énergétique nationale

La consommation énergétique nationale se caractérise par la prépondérance des produits pétroliers malgré le recul de leur part de 83% en 1980 à près de 59% en 2008. Ce repli est le résultat de la politique du mix énergétique mise en œuvre depuis le début des années 80, après le second choc pétrolier, par la reconversion vers le charbon. Aujourd'hui totalement approvisionné de l'extérieur après l'épuisement de la mine de Jerrada, le charbon représente 30 % de la consommation énergétique nationale contre 17 % en 1986 et seulement 8% en 1980.

Structure de la consommation d'énergie au Maroc en 2008

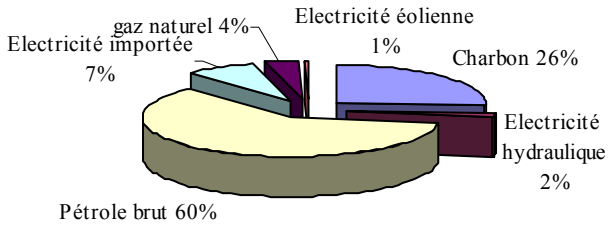

Source : Département de l'Energie

Par ailleurs et malgré les efforts consentis en matière d'électrification et de fourniture d'énergie notamment au monde rural, le ratio de consommation par habitant ne dépasse pas 0,43 tep contre une moyenne mondiale de 1,65 tep dans les pays de l'OCDE. En comparaison avec les pays voisins, ce ratio est de l'ordre de 0,85 en Tunisie, 0,98 en Algérie, 3,43 en Libye, 0,79 en Egypte, 1,08 en Turquie et 3,24 en Espagne.

3.1.3. Structure de la consommation énergétique par milieu de résidence

L'analyse de la consommation énergétique par milieu de résidence révèle que le paysage énergétique national se caractérise par une grande disparité régionale principalement entre les milieux urbain et rural. Cette différence est afférente à la fois à la source d'énergie utilisée et à la quantité d'énergie consommée. En effet, en milieu rural, le bois constitue la première source d'énergie contrairement du milieu urbain dont l'accès à l'électricité est quasiment généralisé. D'un autre côté, toutes sources d'énergie confondues, la consommation d'un urbain dépasse largement celle d'un habitant de la campagne.

En matière de produits utilisés, la quasi-totalité des ménages au Maroc (99 %), en zones urbaines et rurales utilisent le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Ce dernier est surtout utilisé pour la cuisson et l'éclairage dans les zones rurales. Le bois, utilisé pour la cuisson et le chauffage en hiver, continue d'être une source importante d'énergie pour les ménages ruraux. La quantité du bois utilisée varie selon les zones géographiques entre 40 kg par jour par ménage dans les monts de l'Atlas à 8 kg par ménage dans les provinces de l'Ouest du pays[37].

Le diesel et l'essence sont principalement consommés par les ménages urbains les plus riches. En effet, seuls 13% des marocains consomment le diesel ou l'essence[38] qui sont des produits presque exclusivement utilisés pour les véhicules. Le kérosène est essentiellement utilisé par les ménages ruraux principalement pour l'éclairage. Sa consommation urbaine est négligeable.

Sur le plan social, le lancement du programme d'Electrification Rural Global (PERG) en 1997, a permet d'améliorer l'accès à l'électricité en milieu rural et de réduire par conséquence l'écart entre le milieu rural et urbain en la matière. En 2008, la proportion de ménages ayant accès à l'électricité a dépassé 96% contre 94% en 2001. Cette hausse a été plus importante dans le rural ou le taux des ménages disposant de l'électricité est passé de 40,7% en 2001 à 72,6% en 2007. Tandis que dans le milieu urbain ce pourcentage s'est élevé à 87,2% en 2007 contre 73,4% en 2001[39]. L'électricité est presque exclusivement utilisée pour l'éclairage. Cependant, en absence d'électricité les ménages utilisent en premier l'éclairage par gaz dont la moyenne nationale est de 53,1% tirée essentiellement par le milieu urbain (54,4%), en second lieu, les ménages utilisent l'éclairages par les bougies. L'utilisation des autres formes d'éclairage est négligeable. Il est à signaler que l'utilisation des formes d'éclairages autre que l'électricité ne diffère pas selon le milieu de résidence.

Evolution du pourcentage des ménages disposant de l'électricité

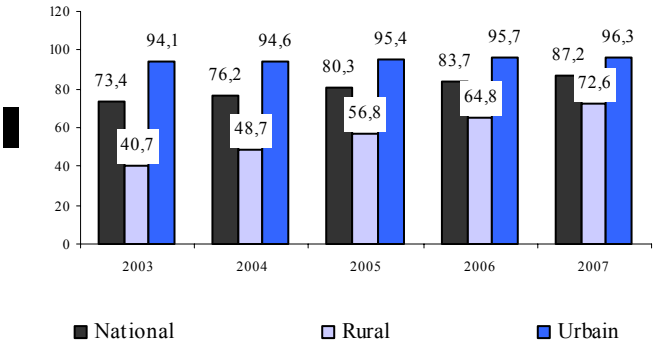

Mode d'éclairage utilisé par les ménages ne disposant pas d'électricité en 2007

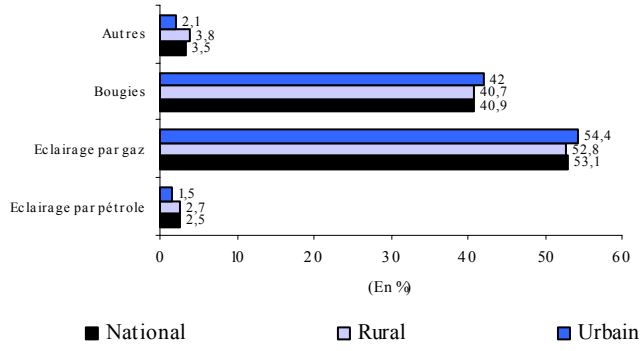

Source : HCP

[37] "Evaluation des Impacts des Réformes Retenues dans le Cadre du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie" Banque Mondiale, 30 novembre 2006.
[38] D'après l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM, 2001).
[39] Les indicateurs sociaux du Maroc, HCP, 2007

Concernant les dépenses des ménages, il ressort que le poids des dépenses d'énergie pèse plus lourdement sur les ménages ruraux qu'urbains. En termes absolus, les ménages urbains dépensent plus que les ménages ruraux en énergie avec une moyenne annuelle de 939 DH par personne en 2007 pour les urbains contre 705 DH par personne[40]. Mais comme les ménages urbains ont des revenus bien supérieurs à ceux des ménages ruraux, la part relative des dépenses d'énergie chez les ménages urbains est inférieure à celle des ménages ruraux.

3.1.4. Analyse genre de la situation énergétique nationale

En dépit des efforts déployés, le milieu rural demeure confronté à un accès limité aux formes modernes de l'énergie lié principalement à la pauvreté de la population incapable de payer les redevances des services énergétiques mêmes ceux subventionnés tels que l'électricité, les combustibles liquides ou gazeux. L'absence de ces sources réduit sérieusement les opportunités de revenu et la qualité de la vie. Les principaux impacts de la pauvreté énergétique sur la population rurale sont :

- Le faible taux de scolarisation : d'un côté, la corvée de la collecte de bois de feu constitue une charge de travail pour les enfants qui sont par conséquent privés de la scolarisation. D'un autre côté, le manque d'électricité dans les foyers empêche ces enfants de poursuivre correctement leurs études et d'améliorer leur niveau intellectuel.
- La pollution de l'air à l'intérieur des maisons par les émanations de monoxyde de carbone en relation avec l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles. En effet, en milieu rural seuls 42,9% des ménages possèdent des cuisinières à gaz et 51,2% ont un four à gaz (Enquête sur les dépenses des ménages 2007).
- La fréquence des problèmes de santé liés au manque d'hygiène en relation avec l'absence des appareils de réfrigération. Seuls 34,5% des ménages ruraux ont un réfrigérateur contre 82,6% dans le milieu urbain (Enquête sur les dépenses des ménages 2007). Il est à signaler que le nombre des ménages possédant un réfrigérateur dans le milieu rural a augmenté depuis 2001 durant laquelle il n'a pas dépassé 10,6%.
- La perte de l'efficacité énergétique et de temps en relation avec le nombre réduit des ménages possédant une cocotte minute, un lave linge et d'autre appareils électroménagères de nature à soulager le travail domestique.
- Le mauvais déroulement des prestations sanitaires dans les centres de soins en absence d'appareils médicaux, de chaîne de froid pour les vaccins et d'éclairage la nuit.
- L'isolement et l'enclavement de la population en relation avec l'insuffisance de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (télévision, internet, …).
- La dégradation du patrimoine forestier.
- L'absence de l'éclairage public dans les douars réduit les activités génératrices de revenus nocturnes et augmente l'insécurité.

Impacts genre de la pauvreté énergétique sur la femme et la fille rurale

Certes la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, cependant la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables face à l'absence de services d'énergie de base. En effet, les systèmes traditionnels d'énergie rurale sont caractérisés par l'utilisation de la biomasse sous forme de bois, de résidus de plantes, de fumier pour le chauffage et la cuisson, de la force humaine ou animale pour l'énergie motrice.

Toutefois, en milieu rural, les tâches quotidiennes sont exécutées par la seule énergie physique des femmes et des jeunes filles. Ces travaux leur laissent peu de temps et d'énergie à consacrer à des activités génératrices de revenus. Cette absence d'opportunités réduit la capacité à augmenter les revenus et à investir dans les services énergétiques.

[40] Enquête sur les dépenses des ménages 2007, HCP.

Cette situation affecte sensiblement le bien être et le développement socio-économique des femmes. En effet, l'absence de l'énergie domestique moderne dans la vie des femmes a un impact négatif palpable à travers notamment les aspects suivants:

- La collecte de bois de feu contribue à la non-scolarisation des filles dans le milieu rural.
- La lourdeur des tâches ménagères associée au travail d'approvisionnement en combustible, en termes d'effort ainsi que de temps, empêche les femmes de développer des activités génératrices de revenus (broderie, tapisserie, …).
- La charge de travail des femmes et des filles dans les foyers qui n'ont pas accès aux formes d'énergie modernes affaiblit leur santé et détériore leur qualité de vie particulièrement en situation de grossesse. En effet, la pénibilité des tâches d'approvisionnement en bois de feu que les femmes continuent à assurer, dans la majorité des cas, malgré leurs grossesses multiplie les risques des fausses couches ainsi que des mortalités post-natales et maternelles.
- Les problèmes de santé dus à une mauvaise ventilation des combustibles de la biomasse brûlés dans des fourneaux primitifs touchent plus fréquemment les femmes et les jeunes filles qui sont en contact quotidien avec cet environnement pollué.

Tenant compte des éléments précédents et dans le but d'optimiser le processus de lutte contre la pauvreté et d'atteindre les OMD, l'énergie reste un facteur essentiel à mettre à la disposition des populations du monde rural en particulier.

3.2. Politiques, priorités publiques et cible à atteindre

Dans le souci d'assurer le développement du secteur énergétique national et de satisfaire la demande croissante en énergie, le Département de tutelle a mis en place une stratégie 2020-2030 englobant tous les aspects du secteur. Les axes de cette stratégie portent sur l'approvisionnement continu et régulier du Maroc en produits énergétiques, la diversification des sources d'énergie à travers le développement d'autres sources d'énergie (gaz, charbon, nucléaire), la généralisation de l'accès à l'énergie à des coûts compétitifs, la maîtrise de la consommation de l'énergie, l'intégration régionale et internationale et la préservation de l'environnement.

Sur le plan social, la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques de développement vise notamment à permettre un accès équitable et égal aux infrastructures de base à travers la réorientation des programmes d'infrastructures de base pour assurer une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des deux sexes.

D'un autre côte, la généralisation de l'accès à l'énergie moderne dans tout le pays permettrait de contribuer à l'atteinte de la plupart des OMD à travers les services tels que l'éclairage, l'utilisation des machines et appareillage divers qu'ils fournissent et qui permettent de substituer la force mécanique à la force manuelle dans divers travaux et prolonge, par conséquent, le temps de travail rémunéré (agricole et artisanal). De ce fait, l'énergie est un vecteur important pour l'atteinte des OMD suivants :

- OMD1 par la production agricole en accroissant la disponibilité et en modernisant les outils de production;
- OMD 3 par l'allégement des travaux ménagers et le gain du temps.
- OMD 4, 5 et 6 à travers la généralisation de l'électricité (traitement et pompage de l'eau, conservation des aliments, réfrigération…) et l'amélioration des conditions de travail dans les centres de santé.
- OMD7 par une meilleure utilisation des ressources fossiles ainsi que des ressources énergétiques renouvelables (prévention du changement climatique et de la déforestation).

En outre, l'accès aux différentes formes des énergies modernes permettrait de participer à la réalisation des objectifs fixés par la convention de la CEDAW notamment ceux déclinés dans l'article 14 qui stipule que « les Etats parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention des zones rurales ». Cet article précise que la femme doit bénéficier de conditions de vie convenables notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité.

3.3. Programmes et projets mis en œuvre

Pour atteindre les objectifs structurels fixés par la stratégie énergétique, les pouvoirs publics ont entrepris une politique volontariste pour diversifier le mix énergétique national. Plusieurs programmes prévus s'articulent autour de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le développement du gaz naturel, la modernisation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie, la promotion de la prospection pétrolière, la relance du nucléaire….

Toutefois, seuls les projets qui tiennent compte directement ou indirectement de la dimension genre seront analysés au niveau cette partie afin d'évaluer leurs intérêts et leurs impacts sur les populations principalement les femmes rurales.

Compte tenu que les femmes rurales, constituent le groupe le plus vulnérable au déficit énergétique, le Département a mis en place une nouvelle vision Biomasse-Energie. Cette dernière porte sur l'amélioration de l'utilisation du charbon de bois, du bois combustible, de la valorisation des résidus forestiers, agricoles et d'élevage. Cette vision a été concrétisée à travers plusieurs programmes notamment le PERG, le programme "Bois- Energie" ou le programme Maison énergie.

3.3.1. Programme d'Electrification Rural Global (PERG)

Dans le but d'assurer l'accès à l'électricité en milieu rural, les pouvoirs publics ont mis en place dés 1996 le PERG qui vise à combler le déficit de couverture du monde rural en réseau électrique à l'horizon 2007.

Au cours de l'année 2008, le PERG s'est traduit par l'électrification de plus de 35.000 villages et par l'accès à l'électricité pour plus de 12 millions de citoyens en milieu rural portant à 96% la population rurale ayant accés à l'électricité. Cet objectif a été réalisé à hauteur de 91% en recourant à l'électrification par raccordement au réseau et à hauteur de 7% à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits photovoltaïques.

L'accélération de l'électrification rurale, à travers le lancement du PERG en 1996 conjuguée aux autres projets de généralisation de l'accès à l'énergie, a permis un essor socio-économique par la création ou le renforcement d'opportunités génératrices de revenus mais aussi par l'amélioration qualitative des conditions de vie des ménages.

Graphique 3: Evolution de la réalisation du PERG en terme de villages

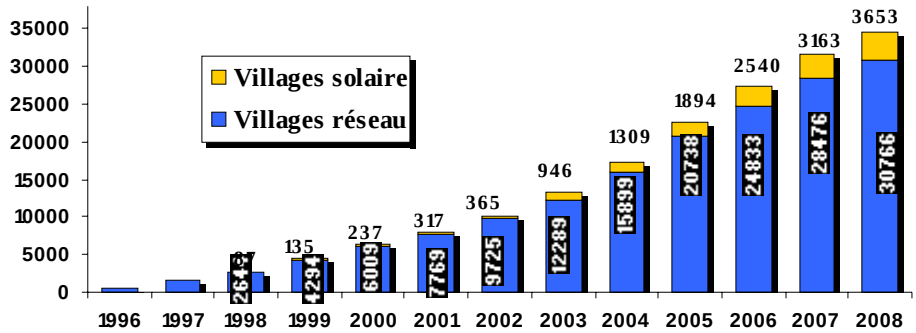

Source : ONE

3.3.2. Le programme "Bois- Energie"

Le projet "Bois- Energie" lancé par le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) vise à freiner la dégradation de l'environnement. Ce programme concerne le milieu rural où le bois de feu constitue la principale source d'énergie, mais aussi le milieu urbain pour les hammams et les fours de cuisson communs. Le projet se base sur la promotion des techniques et outils visant une meilleure efficacité énergétique. Ainsi, dans le monde rural le projet vise le développement de sources énergétiques alternatives et innovantes telles que l'énergie solaire, le gaz butane, ... Ces dernières permettraient la réduction de la pression sur la forêt et la limitation de la déforestation qui touche 30.000 hectares de forêts par an et une libération de la femme et la fille rurales de la corvée de la collecte de bois de feu.

3.3.3. Le programme "maison d'énergie"

Le projet "maison d'énergie" s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'énergie en milieu rural et vise la rationalisation de l'utilisation du bois énergie et l'amélioration du circuit de commercialisation du gaz. Il s'agit de micro-entreprises installées à proximité des douars et qui assurent des services énergétiques de proximité (vente de batteries, de bouteilles de gaz,…). Le projet assure également des emplois pour les jeunes ruraux et participe à la création de centres d'activités. En 2008, près de 80 nouvelles « Maisons Energie » ont été créées dans les différentes régions du Royaume, portant ainsi, leur nombre total à 280.

3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au Département de l'énergie

3.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

Le budget global alloué au Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement s'est élevé en 2009 à environ 9,6 milliards de dirhams dont plus de 93% est destiné pour l'investissement. Le budget de fonctionnement est d'ordre de 660 millions de dirhams répartis à hauteur de 67,4% pour le budget de personnel. Il est à signaler que les budgets alloués au fonctionnement du Ministère sont confondus pour les quatre Départements de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

Concernant le programme d'électrification rurale (PERG) doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams, son financement est participatif. Il est assuré par l'ONE (55%), les bénéficiaires (25%) et les Collectivités Locales (20%). Le système de financement de l'électrification rurale ne faisant ainsi subir au client qu'une part réduite de la charge d'installation. Ce qui constitue une subvention au tarif électrique dans le monde rural destinée à favoriser son électrification accélérée.

Ainsi, pour l'électrification par réseau, les collectivités locales participent à hauteur de 2.085 DH par foyer bénéficiaire, à régler au comptant ou à hauteur de 500 DH par an pendant 5 ans. Les foyers bénéficiaires participent à hauteur de 2.500 DH à régler lors de l'abonnement ou à hauteur de 40 DH par mois pendant 7 ans. L'ONE participe par le reliquat, soit 55% du montant global de l'investissement. Le programme "Bois- Energie" est d'un coût global de près de 40 millions de dirhams dont le financement est supporté à hauteur de 50% par les bénéficiaires et 50% par les partenaires.[41]

3.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs du Département d'énergie

Le Département de l'énergie a adhéré à à la globalisation des crédits en 2006. Dans ce sens, plusieurs indicateurs ont été élaborés et présenté dans la Loi de Finances 2008. Ces indicateurs constituent un outil pour mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés par chaque direction et pour chaque dépense d'investissement.

L'analyse des indicateurs d'objectifs du Département de l'énergie a montré que le département ne possède pas des indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement mais seulement des indicateurs pour le budget d'investissements et qui sont de nombre de 10. Ces derniers sont soit des indicateurs de moyens ou des indicateurs de produits. Aucun de ces indicateurs ne fait référence aux résultats.

[41] Ministère de l'Energie et des Mines, CDER, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement, ….

Par ailleurs, ces indicateurs ne tiennent pas compte de la dimension genre. En effet, les différents indicateurs s'intéressent soit au fonctionnement du Département (construction des sièges de directions régionales, connexion des cadres au réseau internet, études réalisées ….), soit à la politique énergétique à grande échelle (politique future en matière de stock de sécurité des produits pétroliers, mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la modernisation et la libéralisation du secteur électrique ….) soit à l'efficacité énergétique en intégrant des indicateurs sur le développement des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre législatif et réglementaire relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique …).

Par ailleurs, certains de ces indicateurs d'objectifs déjà fixés peuvent être utilisés différemment selon le genre tel que "étude sur la consommation énergétique " élaborée par la Direction de l'Observation et de la Programmation. En effet, l'étude sur la consommation énergétique devrait tenir compte de la dimension genre du fait que les besoins en énergie ainsi qu'en sources énergétiques sont différents selon le sexe. En outre, l'impact de la consommation énergétique sur la population est différent selon le genre.

Tableau 2 : Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département de l'Energie et desMines (budget d'investissement)

Indicateurs d'objectifs élaborés par le département	Objectifs attachés à l'indicateur ou mission du département	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
1. Etudes et enquête générale : Politique future en matière de stock de sécurité des produits pétroliers	Etude sur la sécurité d'approvisionnement	Indicateur de moyens	
2. Etudes et enquête générale : Nombre de contrôles à réaliser au niveau de l'ensemble des dépôts de stockage des hydrocarbures dans le Royaume	Etude sur les moyens de stockage des produits pétroliers	Indicateur de produits	
3. Etude sur la consommation énergétique	Etude sur la consommation énergétique	Indicateur de produits	Introduire la dimension genre
4. Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la modernisation et la libéralisation du secteur électrique	Elaboration d'un cadre réglementaire	Indicateur de moyens	
5. Augmentation du seuil des auto-producteurs d'électricité	Développement du marché électrique	Indicateur de produits	
6. Contribution et cotisation au Conseil Mondial de l'Energie		Indicateurs de moyens	
7. Contribution au projet de développement des ressources humaines et appui aux technologies nucléaires avec l'AIEA	Développement de l'énergie nucléaire	Indicateurs de moyens	Introduire la dimension genre
8. Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique		Indicateurs de produits	
9. Refonte de CDER		Indicateur de moyens	
10. Contribution au programme national d'appui au développement des maisons d'énergie en milieu rural		Indicateurs de produits	Introduire la dimension genre

4. Département de l'habitat

Suite aux orientations royales ayant considéré l'accès à un habitat décent l'une des quatre priorités nationales, les pouvoirs publics ont oeuvré à lutter contre le phénomène de l'habitat insalubre à travers la mise en ouvre de plusieurs programmes. Ces efforts sont louables et méritent d'être poursuivis étant donné que près de 984.000 ménages souffrent encore de désagréments liés à l'insalubrité du logement. Force est de constater que la femme et la fille subissent davantage les conséquences néfastes de la dégradation de la qualité de logement comme démontré ci-dessous.

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Avant d'aborder cette partie, il convient de rappeler la répartition du personnel du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace selon le genre. L'effectif de cette entité s'élève à 1.947 personnes dont 690 femmes, soit 35%. Assuré en grande partie par les hommes, le taux d'encadrement est de 57%. En effet, les femmes cadres ne représentent que 34% des cadres du Ministère. 73 femmes occupent des postes de responsabilité, dont une Inspectrice générale, trois Directrices Centrales, cinq Inspectrices Régionales, cinq Directrices d'Agences Urbaines et deux Directrices dans le Groupe Al Omrane.

4.1.1. Aperçu sur le secteur de l'habitat

Le secteur de l'immobilier demeure caractérisé par une forte demande en logements, alimentée par la pression démographique estimée annuellement à 125.000 ménages et par le besoin de résorption du déficit cumulé toujours important malgré les efforts considérables déployés jusqu'à présent.

Le déficit global en logement a certes enregistré une diminution considérable suite aux efforts déployés dans la lutte contre l'habitat insalubre et la promotion du logement à faible coût durant les cinq dernières années. Ce déficit est passé de 1,24 million à près de 984.000 unités entre 2002 et 2008. Cette situation s'explique notamment par une baisse du déficit en logements de 700.000 à 609.000 logements et un repli du déficit en équipements de 540.000 à 375.000 unités durant la même période. Toutefois, l'habitat insalubre, un des aspects les plus manifestes du déficit social et de la pauvreté urbaine, concerne encore près de 984.000 ménages, contraints de vivre dans des situations en deçà des normes de sécurité et de salubrité et souvent dans des conditions incompatibles avec le minimum nécessaire à une vie décente mettant en péril la sécurité et la santé publiques.

4.1.2. Analyse des caractéristiques des logements occupés selon la dimension genre

Type de logement

Selon les résultas de l'enquête du HCP en 2007, la répartition des logements occupés par type et selon le genre du chef de ménage montre que plus de la moitié des femmes habitent des maisons marocaines modernes contre 42% pour les hommes. De même, 18,7% des femmes enquêtées logent dans des maisons en pisé ou pierre contre 22,2% pour les hommes. Concernant l'habitat insalubre, près de 4,5% des femmes et 5,3% des hommes abritent des baraques ou des habitats sommaires.

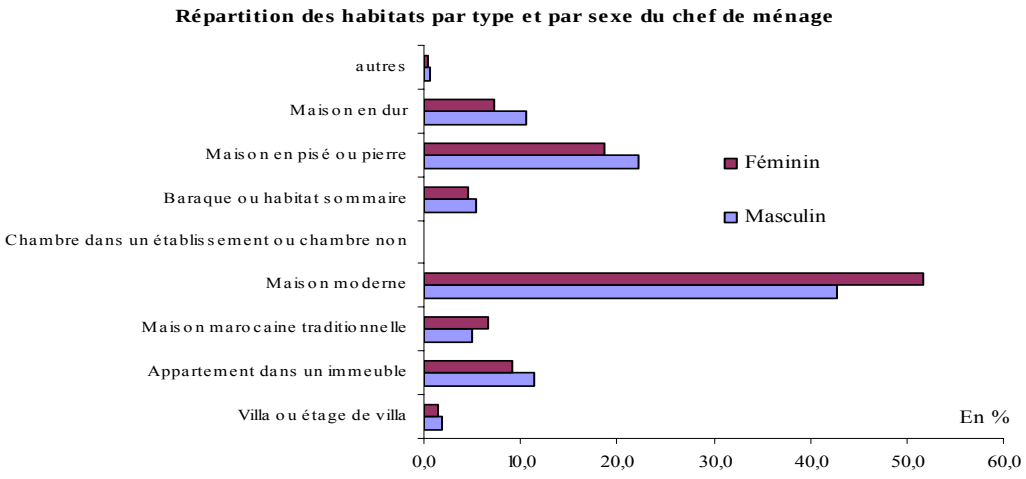

Source : HCP, 2007

Statut d'occupation

Les femmes propriétaires de leurs logements représentent 71% des enquêtées contre 69% pour les hommes. De même, 15,3% des femmes et 14,7% des hommes sont locataires. 1,4% des hommes bénéficient de logements de fonction, contre 0,6% de femmes.

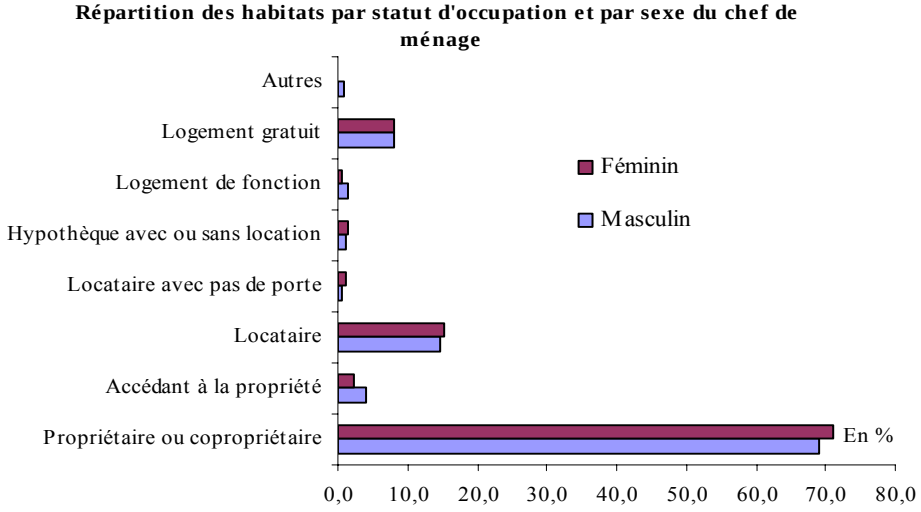

Source : HCP, 2007

Caractéristiques internes du logement

14,2% des hommes chef de ménages occupent des logements de cinq pièces contre 9,7% pour les femmes. Concernant les logements composés d'une pièce, 11,2% des femmes et 8,6% des enquêtés y habitent. Par ailleurs, 41% des femmes et 39,7% des hommes possèdent des lavabos dans leurs maisons. De même, 88,2% des hommes et 87,6% des femmes ont des cuisines.

4.1.3. Analyse genre des populations cibles

Partant des différents rôles sociaux de genre que les hommes et les femmes sont appelés à remplir, l'insalubrité est vécue, de façon différenciée par les hommes, les femmes, les filles et les garçons. La place de la femme est considérée comme étant au foyer, les hommes se chargeant des déplacements et du travail hors du domicile

Ne faisant pas partie des zones d'aménagement prévues par les autorités, les bidonvilles ne disposent pas des infrastructures de base (routes, égouts…), et n'ont qu'un accès très limité à des services essentiels comme l'adduction d'eau, les installations sanitaires et le ramassage des ordures, le transport public, les écoles, les dispensaires ou les mosquées.

Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement. D'après l'enquête Budget temps, les femmes et les filles passent la majorité de leurs temps (en moyenne 6 heures par jour) dans des activités non visibles comme la corvée d'eau, les tâches ménagères, les soins, l'évacuation d'eau en absence d'un système d'assainissement… Les caractéristiques de l'environnement de l'habitat insalubre à savoir l'éloignement des écoles, absence de transport public, absence d'éclairage public, difficulté d'accès lors des pluies… aggravent davantage cette situation en privant la fille de la scolarisation et la femme d'une activité génératrice de revenu.

De même, les conditions d'hygiène dégradées pèsent sur la santé des nourrissons, des enfants et des personnes âgées, favorisant ainsi la propagation des épidémies. Les contraintes d'accès dans les bidonvilles rendent difficiles les évacuations d'urgence (cas d'incendies ou catastrophes diverses) en général.

L'habitat insalubre est également un milieu où le chômage est très important conjugué à d'autres maux sociaux notamment la délinquance qui engendre l'insécurité et la violence subies essentiellement par la femme et la fille. En effet, l'habitat est un indicateur très corrélé avec le niveau économique et social qui reflète les conditions de vie des femmes victimes de violences. 40% des femmes violentées physiquement et sexuellement sont issues d'un milieu défavorisé selon les statistiques du Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences de 2006.

Par ailleurs, l'habitat insalubre nuit, considérablement, aux personnes à mobilité réduite comme le cas de la femme enceinte nécessitant une évacuation urgente pour accouchement.

Par ailleurs et au-delà de ces désagréments de l'insalubrité supportée beaucoup plus par les femmes, il se trouve que celles-ci continuent à être lésées même après avoir bénéficié des opérations de recasement ou de relogement. En dépit de leur investissement notable dans le financement d'une maison de famille (et ultérieurement aussi dans l'acquisition des meubles et le paiement des réparations), il est rare que le nom des femmes figure sur les titres de propriété. La majorité des femmes accepte, telle une fatalité, le fait que ce soit le nom du mari qui figure exclusivement sur les titres de propriété. Même si des changements récents au niveau du Code Marocain de la Famille stipulent que le mari et sa femme ont chacun droit au logement familial, en pratique, ceci est encore difficile à mettre en œuvre.

De plus et dans plusieurs zones rurales, les femmes sont privées de leurs droits dans les terres de jmouà. En effet, nombreuses tribus marocaines accordent toujours un droit coutumier ancestral en faveur des hommes et qui consiste à faire profiter uniquement les chefs de famille hommes dans la collectivité ethnique des terres jmouà alors qu'aucune mention ne va dans le sens d'un privilège masculin quelconque dans le texte qui régit la gestion des terres collectives (article 14 du dahir du 27/4/1919). Placées sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, à la Direction des Affaires Rurales, certaines de ces terres collectives ont été cédées à des investisseurs. Les femmes chef de familles ont été exclues de l'indemnisation alors que des garçons de 16 ans en bénéficient. Suite à plusieurs manifestations soutenues par la société civile demandant de réparer cette injustice, le Ministère de l'Intérieur vient de reconnaître aux Femmes Soulaliyates le droit de bénéficier, au même titre que les hommes, des prochaines opérations de cessions des terres collectives.

4.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre

Le secteur de l'habitat a connu, depuis 2003, la mise en place d'une stratégie volontariste afin de contrecarrer le phénomène de prolifération de l'habitat anarchique et de résorber le déficit important cumulé en logement et ce à travers notamment une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en logement.

Du côté de l'offre, l'effort des pouvoirs publics a porté sur l'encouragement des opérateurs privés à s'orienter vers le créneau du logement social à travers notamment des exonérations fiscales, la mobilisation du foncier public, le recentrage du rôle des Opérateurs Publics de l'Habitat vers l'aménagement, la mise en place du guichet unique, l'accélération de l'approbation des documents d'urbanisme et la préparation du projet de code de l'urbanisme. En outre, l'augmentation des ressources financières allouées au secteur à travers le doublement de la taxe sur le ciment[42] a permis l'accélération des programmes de résorption de l'habitat insalubre et la viabilisation des terrains publics destinés à la production de l'habitat social. Veillant à soutenir la production de l'habitat social, une nouvelle convention a été signée au début de l'année en cours portant sur la mobilisation de 3.853 Ha du foncier public destiné à la réalisation de 200.000 unités.

[42] 0,10 DH/kg.

Consolidant davantage les déterminants de l'offre, un nouveau programme de logements sociaux a été mis en œuvre à partir de 2008. Ce programme consiste à produire des logements sociaux à 140.000 DH ciblant la population qui dispose d'un revenu moyen n'excèdent pas 1,5 SMIG. Ce nouveau produit-logement bénéficie d'une exonération totale de tous impôts et taxes [43].

Du côté de la demande, les pouvoirs publics se sont attelés à réformer le système d'aide au logement par la mise en place de fonds de garantie, dont principalement le Fogarim et Fogaloge-public. A souligner à ce niveau qu'en février 2009, une convention a été signée et qui stipule la fusion de ces deux fonds en un seul dénommé « Daman Sakan » afin de permettre aux ménages des classes moyennes de bénéficier de la garantie de l'Etat. Dans le même sillage, les conditions de prêts ont été assouplies suite à la détente des taux d'intérêt, la prolongation des durées de remboursement et de réduction de l'apport personnel exigé. En outre, l'extension du champ d'application du micro-crédit à l'habitat social a permis d'apporter une offre complémentaire à l'offre de financement bancaire.

Performance du Fogarim selon le genre

FOGARIM est un fonds de garantie mis en place en faveur des populations à revenus irréguliers et/ou modestes, et dont les femmes représentent une frange importante, a enregistré des performances louables. A fin mai 2008, plus de 35.700 ménages ont bénéficié de la garantie du FOGARIM pour un montant de 5,26 MMDH de prêts accordés. A fin mai 2009, 48.500 ménages ont bénéficié de la garantie du FOGARIM pour un montant de 7,05 MMDH de prêts accordés.

La répartition des bénéficiaires par genre montre une prédominance relative de la part des hommes par rapport à celle des femmes. La part des femmes a légèrement reculée en 2008 comparée à 2007 en passant de 45% à 42%.

En intégrant la dimension genre dans l'habitat, le Département répond aux recommandations de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes qui préconise, la prise en compte systématique des besoins et des intérêts des deux sexes dans l'élaboration des programmes et des projets d'aménagement urbain et périurbain.

De même, la ratification de la CEDAW par le Maroc constitue un appui important à la concrétisation de l'égalité entre les sexes en terme de droits et de responsabilités. A ce propos, l'alinéa h) de l'article 14 est particulièrement important du fait qu'il exige aux Etats parties de prendre les mesures appropriées pour faire bénéficier les femmes dans les zones rurales de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau… De même, l'alinéa b) de l'article 13 assure aux femmes le droit aux prêts bancaires, prêts hypothécaires et autres formes de crédit financier.

Concernant les engagements du Maroc vis-à-vis de la communauté internationale dans le domaine du logement, il est à préciser que la politique publique menée dans ce secteur obéit aux impératifs de réalisation des Objectifs Millénaires de Développement (OMD). La cible 24 de l'OMD 7, relative à l'élimination de toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité à l'horizon 2020, est particulièrement pertinente pour le secteur du logement. En effet, la mise en oeuvre de cette cible nécessite une accélération du taux de réalisation du programme de lutte contre les bidonvilles et l'habitat sommaire pour atteindre 9% au lieu de 2,64%.

4.3. Programmes publics mis en œuvre

Afin de résoudre le problème de la prolifération de l'habitat insalubre, une approche nouvelle de lutte contre ce fléau a été ainsi adoptée. Les principes fondamentaux de cette nouvelle approche s'articulent autour de l'intégration d'opérations ponctuelles à l'échelle de la ville, des engagements contractuels des acteurs publics et privés dans les efforts d'éradication des bidonvilles, de la production accrue de logements sociaux par les promoteurs privés, et de l'implication de la population concernée à travers un processus d'accompagnement social et de participation.

[43] La mise en œuvre de ce programme fera l'objet de conventions de partenariat signées entre l'Etat et les promoteurs privés ou publics en vertu desquelles ces derniers s'engageront à produire au moins 500 unités dans le milieu urbain et un minimum de 100 logements dans le milieu rural à un prix ne dépassant pas 140.000 DH et une superficie minimale de 50 m^2.

Pour réaliser ses objectifs, le Gouvernement a mobilisé le Fonds de Solidarité de l'Habitat ainsi que la réserve foncière publique et a accordé des incitations financières notamment dans le cadre de l'article 19 de la Loi de Finances 2001. De nouvelles incitations ont été accordées par la Loi de Finances 2008 en faveur du nouveau programme de logements sociaux à 140.000 DH.

Programme Villes Sans Bidonvilles «VSB » : Ce programme concerne 83 villes et 277.000 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles. Globalement, il devra mobiliser un investissement d'environ 21,4 milliards de dirhams, dont une subvention du Fonds Solidarité Habitat, estimée à près de 8 milliards de dirhams. A fin avril 2009, plus de 680.000 ménages ont été contractualisés dans le cadre de 63 contrats de villes signés. Le nombre de baraques démolies ou restructurées, à la même date, avoisine les 136.000 unités. A juin 2009, 33 villes ont été déclarées sans bidonvilles.

Programme de logement à 140.000 DH : Un premier programme de construction de 130.000 logements à faible coût a été lancé, par le Holding Al Omrane, en mars 2008 à travers le démarrage des travaux de réalisation de 22.000 logements.

Programmes de traitement de l'habitat menaçant ruine : Les constructions dégradées et menaçant ruine concernent près de 90.000 ménages. Ces constructions se localisent dans les médinas traditionnelles, les quartiers d'habitat non réglementaire et le parc ancien de logements. Les actions à entreprendre portent, d'une part, sur le relogement des ménages habitant les bâtiments à démolir et d'autre part, l'engagement d'actions de confortement et de consolidation des structures des bâtiments récupérables. L'intervention du MHUAE sur la période 2002 - mai 2009, a concerné 123.498 ménages bénéficiaires pour une subvention totale de 1,1 MMDH.

Programmes de requalification des quartiers sous équipés et mise à niveau : Plus d'un tiers du tissu formel de nos villes se dégrade et perd de sa dynamique et son attractivité. Le renouvellement urbain est une forme d'évolution de la ville qui permettra de re-développer des secteurs en perte de dynamique et d'attractivité, d'éviter l'étalement urbain et d'aller vers une optimisation de l'espace urbain existant. Le bilan d'intervention du Ministère entre 2002 à mai 2009 porte sur 378 programmes contractualisés avec un coût global de 13.020 MDH dont une subvention totale atteignant 6.500 MDH pour 725.742 bénéficiaires.

Maîtrise d'ouvrage sociale

Suite à l'évaluation des stratégies de lutte contre l'habitat insalubre menées au Maroc, les pouvoirs publics se sont activés à explorer de nouvelles approches pour remédier aux résultats des réalisations passées, largement insuffisants face à la recrudescence, dans de nombreuses villes marocaines, de l'habitat précaire sous toutes ses formes. Toute nouvelle stratégie n'engendrera de résultats positifs durables qu'avec une participation effective de tous les acteurs en l'occurrence les Collectivités Locales, les autres partenaires administratifs et la population concernée.

L'approche participative a été mise en place, avec, notamment, l'introduction du nouveau concept de maîtrise d'ouvrage sociale et la réglementation du principe de participation communautaire, en parallèle à celles escomptées des Collectivités Locales dans le cadre de la «bonne gouvernance».

En effet, et depuis la fin des années 1990, le Ministère se préoccupe de l'intégration de la dimension sociale dans les projets de développement urbain en général, et dans les projets de résorption de l'habitat insalubre en particulier. Cette approche, intitulée "Accompagnement Social des Projets" (ASP), est intégrée dans le Programme VSB, lequel identifie les Collectivités Locales, les Directions Régionales du MHUAE et les opérateurs publics, comme entités chargées de l'ASP. Les mesures prévues pour que ces entités puissent garantir la maîtrise sociale des opérations VSB portent essentiellement sur la formation des cadres concernés du MHUAE (niveaux central et régional) et du personnel concerné des Collectivités Locales.

L'intégration de l'approche genre dans le développement urbain

Au-delà de l'intégration de la dimension sociale, une analyse plus fine des populations concernées mérite d'être introduite dans le développement urbain en intégrant la dimension genre, et ce, dans le souci d'intégrer les différents paramètres à même de réussir la nouvelle démarche de lutte contre l'insalubrité dans notre pays.

Afin d'éviter les écueils du passé notamment les réticences des populations cibles à adhérer aux programmes de recasement ou de relogement mis en ouvre par l'Etat, toute stratégie dans le domaine de lutte contre l'habitat insalubre devrait se baser certes sur une approche participative mais devrait également prendre en considération les différences entre les individus, les populations cibles étant composées d'hommes, de femmes, de fille et de garçons avec des besoins et des préoccupations différentes. Dans ce sens et afin de réussir le pari de la lutte contre l'habitat insalubre, il serait souhaitable :

- d'accompagner les études préalables des programmes de résorption par l'étude des stratégies résidentielles et des habitudes culturelles et socio-économiques (élevage d'animaux à domicile, rangement des charrettes…).
- d'étudier la population cible par genre : femmes seules, veuves, divorcées, handicapés, personnes âgées…
- d'encourager les femmes à représenter leurs quartiers et à participer aux réunions avec les comités de suivi de tout projet de relogement ou de recasement et les aider ensuite à exprimer leurs préoccupations et à les défendre au cours de ces réunions.

4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat

Le secteur de l'habitat bénéficie depuis la mise en œuvre de la nouvelle réforme d'importantes ressources financières suite au doublement de la taxe sur le ciment qui a permis d'alimenter le Fonds Solidarité Habitat par un montant de 1,4 milliard de DH en 2008 et de 1,5 milliards de DH pour l'année 2009. Le budget alloué au profit du MHUAE au titre de l'année 2009 s'élève à 1,076 milliards de DH enregistrant une augmentation de 11,3% par rapport à l'année 2008. Le budget d'investissement est de 495,128 millions de DH, ce qui représente 46% du budget global de l'Etat accordé au MHUAE contre 54% pour le budget de fonctionnement.

Concernant le Département de l'habitat, l'enveloppe budgétaire prévue au titre de l'année 2009 s'élève à 502 MDH ce qui représente 47 % du budget général du MHUAE. La dotation du FSH s'élève à 1,5 milliard de DH ce qui va porter les allocations budgétaires dédiées à ce Département à près de 2 milliards de DH.

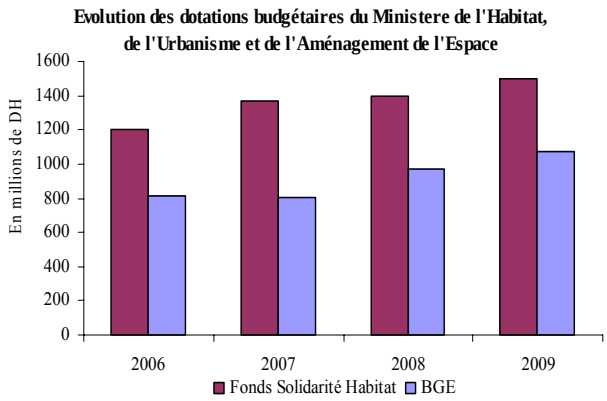

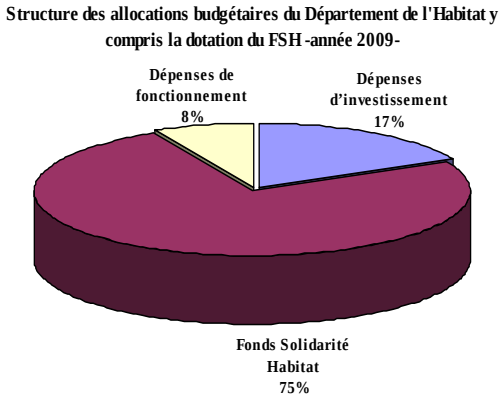

Source : Direction du Budget, MEF

A souligner que le budget du MHUAE a connu ces dernières années, plusieurs modifications, suite aux réformes engagées par le gouvernement visant à améliorer la gestion des ressources financières de l'Etat pour promouvoir l'investissement et activer le développement.

Le Ministère s'est engagé, dans ce cadre, en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances dans un ensemble de chantiers de réforme budgétaire, en l'occurrence, la globalisation des crédits, la régionalisation et la programmation pluriannuelle des dépenses. En effet et en attendant l'intégration éventuelle d'autres domaines tels que les Agences Urbaines, la promotion immobilière…, le MHUAE a élaboré un CDMT comportant trois domaines à savoir l'Administration Générale, l'Habitat Social et l'Urbanisme.

L'analyse des données relatives aux dépenses programmées sur la période 2006-2010 dans le cadre de cette programmation pluriannuelle des dépenses révèle l'importance des allocations budgétaires attribuées aux programmes de résorption de l'habitat insalubre. Concernant le programme de traitement des quartiers non réglementaires, l'enveloppe budgétaire prévue sur la période 2006-2010 pour la restructuration de ces quartiers est de 1201,5 millions de dirhams, soit 16,6% des dotations budgétaires des programmes de résorption. Quant à l'habitat menaçant ruine, les allocations budgétaires pour la résorption de ce type d'habitat insalubre s'élèvent à 742,96 millions de dirhams sur la période 2006-2010. Enfin, le programme d'urgence est doté de 178,8 millions dh.

4.4.1. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département de l'Habitat a adhéré à la globalisation des crédits en 2005 suivi du Département de l'Urbanisme en 2006. Le MHUAE a procédé également à la définition d'un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés (4 indicateurs pour le budget de fonctionnement contre plus de 80 indicateurs pour le budget d'investissement) permettant d'établir un lien entre les crédits alloués à une action ou à un programme donné et les résultats attendus. Toutes les directions relevant du MHUAE ont défini des indicateurs d'objectifs propres à leurs structures. Toutefois, la direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières a défini le plus grand nombre d'indicateurs relatifs aux différents programmes pilotés par cette direction notamment le programme VSB qui, à lui seul, fait l'objet de six indicateurs d'objectifs. A noter qu'un certain nombre d'indicateurs ont été défini au niveau régional.

L'analyse des indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement révèle que ces indicateurs n'ont pas intégré la dimension genre. Les indicateurs du budget de fonctionnement, au nombre de quatre, visent essentiellement la rationalisation des dépenses du parc automobile et du téléphone ainsi que le renforcement des acquis sociaux. A souligner que les indicateurs relatifs à ce dernier aspect, en l'occurrence le nombre de personnes bénéficiant du transport et le nombre de personnes bénéficiant du logement d'estivage, peuvent être gendérisés.

Quant au budget d'investissement, l'analyse de ses indicateurs d'objectifs montre que certains d'entre eux ne sont pas véritablement des indicateurs d'objectifs mais des indicateurs de moyens ou de suivi. Pour plus d'efficacité, il serait plus opportun de répertorier ces différents indicateurs sous forme d'un arbre hiérarchisant les indicateurs en indicateurs d'objectifs stratégiques, indicateurs d'objectifs opérationnels, indicateurs de moyens, indicateurs de suivi, indicateurs d'évaluation… Concernant la pertinence genre de ces indicateurs, il y a lieu de souligner que certains d'entre eux méritent d'être désagrégés par sexe et même par région et ce pour une meilleure appréciation de l'intervention publique dans ce secteur. Parmi ces indicateurs, il convient de citer à titre d'illustration :

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Réalisation d'études relatives au secteur de l'habitat social	Etudes générales de l'habitat	Indicateur d'objectifs opérationnel	Nécessité d'intégrer la dimension genre au niveau de ces études.	
Ménages conventionnées dans le cadre du programme VSB	Résorption des bidonvilles	Indicateur d'objectif opérationnel	Désagréger cet indicateur par chef de ménage homme /femme et par région	Cet indicateur devrait être attaché à l'indicateur d'objectif stratégique « Villes déclarées sans bidonvilles »

Ménages des quartiers restructurés	Programme de restructuration de l'habitat non réglementaire	Indicateur d'objectif opérationnel	Désagréger cet indicateur par chef de ménage homme /femme et par région	
Formation du personnel pour répondre aux nouvelles missions du ministère	Modernisation de l'administration	Indicateur de moyen	Désagréger cet indicateur par sexe	

Par ailleurs, l'aboutissement de la démarche publique dans le domaine de résorption de l'habitat insalubre est fortement dépendant de l'adhésion de la population concernée, d'où l'utilité de la réalisation des études préalables afin de pouvoir satisfaire les besoins de cette population. De façon corollaire, la genderisation des indicateurs afférents à la réalisation d'études relatives au secteur de l'habitat social contribuerait considérablement à la conception et à la réalisation de programmes de logements sociaux appropriés notamment ceux destinés à la résorption de l'habitat insalubre. La prise en considération des besoins des différents individus de la population bénéficiaire dans toute conception de programme d'habitat social s'avère, d'emblée, d'une nécessité impérieuse. Ceci ne pourrait s'accomplir sans l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes de l'habitat notamment en amont, au niveau des études préalables.

4.4.2. Impact genre des dépenses publiques dans l'habitat

Avoir un habitat décent, caractérisé par un espace suffisant et sain, protégé contre les intempéries avec une facilité d'accès et un emplacement à proximité de tous les services publics utiles tout en veillant au respect de l'environnement naturel, aurait sans doute des conséquences positives sur tous les membres du ménage avec certaines améliorations notables dans la vie des femmes et des filles. Les femmes et les filles peuvent ainsi se libérer notamment de la corvée d'eau et du nettoyage permanent lié à l'absence d'assainissement ce qui va leur permettre d'exercer des activités autres que les tâches ménagères. La femme pourrait exercer des activités génératrices de revenus et plusieurs contraintes vont être levées (corvée d'eau, éloignement d'écoles, inaccessibilité au transport public, absence d'éclairage…) permettant ainsi la scolarisation la petite fille.

L'amélioration des conditions d'habitation et du cadre de vie se répercuterait sur le bien être du ménage à travers notamment une amélioration des conditions générale de santé et d'hygiène. D'importants impacts se font également ressentir notamment une baisse des dépenses liées à la santé, une amélioration de la productivité, une réduction du temps consacré aux soins… La vie dans un cadre de vie satisfaisant a également des effets positifs sur la santé psychique des personnes qui se sentent avoir plus de dignité ce qui les rend plus épanouis et moins agressif. Ceci réduit considérablement l'effet néfaste du sentiment d'exclusion chez ces populations marginalisées et diminuent ainsi la violence et la délinquance subies principalement par les femmes et les filles.

5. Ministère de l'Equipement et du Transport

Le secteur d'Equipement et des Transports constitue un secteur stratégique, d'une part pour sa contribution directe à la production nationale et à la création d'emplois, et d'autre part pour le rôle qu'il joue dans le développement des autres secteurs. L'une des préoccupations majeures des politiques de développement de ce secteur est la nécessité de garantir à tous (citoyens, opérateurs…) un meilleur accès au système de transport (infrastructures, moyens de transport) et aux marchés.

5.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur

Importance du genre dans le secteur

La mobilité est déterminée par les conditions dans lesquelles s'effectuent les mouvements des personnes en termes du degré d'accès aux infrastructures de transports et de la qualité des moyens de transport. Le manque de mobilité représente un coût d'opportunité non seulement en ce qui concerne l'accès aux services publics et au marché du travail, mais aussi en termes de bien-être à cause du manque de temps et de l'isolement.

Les infrastructures de transport au Maroc se place à ce jour parmi les premiers d'Afrique. Au lendemain de l'indépendance, un vaste programme d'extension du réseau routier et ferroviaire ainsi que le renforcement des ports et des aéroports ont permis de répondre aux besoins générés par le développement industriel et agricole du pays tout en facilitant aux populations les plus éloignées l'accès aux services éducatifs, administratifs et sociaux.

Aujourd'hui, 95% des déplacements de voyageurs et 80% du transport de marchandises s'effectuent par la route. En outre, les indicateurs de développement humains en milieu rural sont impactés négativement par le manque d'accès aux infrastructures de transport (absentéisme à l'école surtout des filles, mortalité maternelle, faibles revenus pour les produits agricoles et les maladies causées par l'eau non potable…). De ce fait, la pauvreté de la population rurale se définit aussi en termes d'accès aux infrastructures de transport (routes et possession de moyens de transport). Les infrastructures non routières tendent à être situées près des routes dans des centres de services ruraux.

Ainsi, une réelle intégration du genre dans les transports permettrait une compréhension approfondie des besoins de mobilité de toute la population ciblée non seulement parce que les femmes représentent 50% de la population, mais aussi parce qu'une meilleure connaissance des besoins des femmes mettrait en évidence la gravité de l'immobilité pour cette catégorie socio-économique. Par ailleurs, des métiers exclusivement réservés aux hommes dans le secteur de l'équipement et des transports sont aujourd'hui investis par les femmes, c'est le cas de la conduite des trains et le pilotage des avions. De même on trouve des femmes qui conduisent des taxis et des bus. Le taux de féminisation de la population active dans le transport, entrepôt et communication est passé de 4,4 % en 2000 à 7,4 % en 2007.[44] Les femmes sont par contre absentes dans le transport de marchandises sur de longues distances, le bâtiment et les travaux publics.

De même, l'analyse des données de l'enquête du HCP sur les dépenses des ménages 2007 permet de constater le faible taux d'équipement des ménages marocains en moyens de transport. En effet, moins de 9,9% des marocains possèdent une voiture avec une forte disparité entre le milieu urbain (13%) et le milieu rural (4,7%). Quant aux autres moyens de mobilité, le taux d'équipement ne dépasse pas 9,6%[45] pour les vélomoteurs et 19,3%[46] pour les bicyclettes.

Place de la femme au sein du MET

Au titre de l'année 2009, l'effectif global du MET s'élève à 6.855 fonctionnaires et agents. Le taux de représentativité féminine est de 22,39 %, soit 1.535 femmes fonctionnaires.

En 2009, le taux des femmes aux postes de responsabilité s'est élevé à 13,69 % et ce, en tenant compte de la nomination de deux femmes à un poste de direction. Les femmes représentent 21,69% des postes de responsabilités au niveau des services centraux et 6,19% des postes de responsabilités au niveau des services extérieurs.

Proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein du MET en 2009

Source : Ministère de l'Equipement et du Transport

[44] Source : Ministère de l'Equipement et du Transport
[45] 8,8% en milieu urbain contre 10,9% en milieu rural
[46] 17,3% en milieu urbain contre 22,5% en milieu rural

5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Depuis sa création en 1920, le Ministère de l'Équipement et du Transport a toujours joué un rôle majeur dans le développement économique et social du pays. Il élabore et met en œuvre, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, la politique du gouvernement dans les domaines routier, portuaire, ferroviaire, aérien et maritime. Les différentes stratégies volontaristes menées par ce département a porté sur l'amélioration des systèmes et la réforme en profondeur des différents secteurs du transport au Maroc. Elles articulent autour des axes stratégiques suivants :

- l'accélération du rythme de réalisation des infrastructures de transport et le lancement de grands projets structurants visant à favoriser le décollage économique du pays ;
- la réforme des différents secteurs des transports afin d'y introduire la concurrence et ce en vue d'améliorer la qualité et la compétitivité des services offerts à l'économie ;
- l'accélération du désenclavement des populations rurales dans le cadre de la politique de proximité préconisée par le gouvernement.

Agent régulateur de l'activité des transports, le Ministère propose et met en application les mesures législatives et réglementaires visant le développement, la coordination et le contrôle des différents modes de transport. Outre les aspects réglementaires, il intervient dans des domaines très diversifiés tels que la tarification et la taxation des transports, le contrôle de la sécurité des moyens de transport, l'organisation des professions de transport…

5.3. Projets et programmes mis en œuvre

Afin d'accompagner le développement économique et social du pays, le Ministère de l'Equipement et des Transports a entamé un vaste programme de réformes visant une meilleure organisation et un développement plus rapide et plus efficace de l'ensemble du secteur.

Désenclavement des zones rurales

Les routes de désenclavement facilitent l'accès aux services sociaux, favorisent les échanges économiques dans les zones rurales et augmentent la valeur des ressources naturelles locales. A cet effet, et au vu des résultats notables et des impacts socio-économiques tangibles du 1er Programme National de Routes Rurales (PNRR-1) ayant porté sur la réalisation entre 1995 et 2005 de 11.236 Km de routes rurales, le Ministère a lancé, à partir de 2005, le 2ème Programme National de Routes Rurales (PNRR-2) avec comme objectif de porter le taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier de 54% en 2005 à 80% en 2012 par la réalisation 15.500 km à l'horizon 2012.

Pour la réalisation de ces objectifs, et en plus des ressources provenant du budget d'investissement, du fonds spécial routier et des contributions des collectivités locales, des ressources financières additionnelles, sous forme de prêts concessionnels, devront être mobilisées par la Caisse pour le Financement Routier (CFR) créée à cet effet par la loi de finances de l'année 2004.

Routes et autoroutes

Le projet de la Rocade Méditerranéenne qui compte parmi les priorités du Gouvernement constitue un axe structurant à fort impact sur le développement économique et social du Nord du Maroc. Il relie les villes de Tanger et Saïdia sur 510 Km en réduisant le temps de trajet de 10h à 7h et en améliorant aussi les conditions de confort et de sécurité des usagers de la route.

De même, les efforts visant à développer et à étendre les infrastructures et autoroutières ont été concluants. Le rythme de construction d'autoroutes est passé de 40 km/an en 2002 à 160 km/an permettant de renforcer l'armature autoroutière qui atteint actuellement 838 km. D'ici 2010, l'armature autoroutière devrait atteindre 1.419 km avec la réalisation des liaisons Marrakech-Agadir et Fès-Oujda.

Développement portuaire

Les mesures prises par le MET dans le secteur portuaire ont porté dans un premier temps sur la construction, l'extension ou l'amélioration des ports par lesquels transitent 98% des flux d'importation et d'exportation du pays. Durant la période 2008-2012, environ 3,3 milliards de dirhams seront investis pour étendre et améliorer les ports existants, et 18 milliards de dirhams seront également investis pour la construction du port de Tanger Méditerranée II placé sous la supervision de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA).

Modernisation du secteur ferroviaire et extension du réseau ferré

L'Office National des Chemins de Fer a mis en place une stratégie axée sur la réorganisation de ses structures, l'adoption d'une nouvelle stratégie commerciale orientée vers les besoins réels des clients, le développement du réseau ferré et le perfectionnement de ses méthodes de gestion. A cela s'ajoute un ambitieux programme d'infrastructures structurantes dont il convient de citer la ligne ferroviaire Taourirt–Nador, la desserte ferroviaire du nouveau port Tanger Med et le projet de construction d'un réseau d'environ 1500 km de voie ferrée à grande vitesse à l'horizon 2035.

Si les programmes et projets lancés par le département continuent de jouer un rôle important dans le développement économique du pays et l'amélioration des conditions de vie et de mobilité des citoyens, il n'en demeure pas moins qu'ils devraient prendre en considération les besoins spécifiques et différentiés de l'ensemble des composantes de la société.

Dans ce cadre, la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement a érigé l'accès équitable et égal aux infrastructures de base parmi ses priorités. Les lignes directrices de cet axe portent sur la prise en compte systématique des besoins et des intérêts des deux sexes dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, des programmes et des projets de désenclavement rural et d'aménagement urbain et périurbain. Il s'agit également de la réalisation systématique d'études sur l'impact potentiel et les incidences socio-économiques des futurs projets sur les femmes et sur les hommes, sur les filles et les garçons et l'élaboration d'indicateurs permettant le suivi des objectifs socio-économiques des différents projets et de leur impact.

Par ailleurs, la rôle du MET dans la réalisation des OMD reste fondamentale. A travers ses stratégies et programmes, ce département intervient dans la quasi-totalité des OMD. Il s'agit notamment :

- **OMD1** à travers la valorisation de la production agricole dans les zones desservies. Avec la mise en place des routes rurales, les coûts des transports ont fortement baissé et les routes sont devenues praticables tout au long de l'année permettant aux agriculteurs de se tourner vers les cultures maraîchères et fruitières à plus forte valeur commerciale.
- **OMD 2** par l'amélioration significative du taux de scolarisation primaire grâce à la construction de nouvelles écoles et cantines facilitée par la réalisation des routes rurales.
- **OMD 3** par le gain du temps et le développement des activités génératrices de revenu. La construction des routes rurales a rendu plus abordable le prix du butane et son introduction a réduit ou même supprimé la corvée du bois.
- **OMD 4, 5 et 6** à travers l'augmentation de la fréquentation des centres de santé par les populations rurales, tous sexes et âges confondus, grâce notamment à l'amélioration des routes rurales.
- **OMD 7** par l'instauration d'une démarche participative avec la population locale dans le développement des projets d'infrastructure, visant la prise en charge des préoccupations environnementale et sociale.

5.4. Analyse genre du budget du Ministère de l'Equipement et des Transports

L'activité des transports nécessite des investissements importants dans l'infrastructure, l'équipement et les moyens de transport. Une grande partie de l'infrastructure passe souvent sous le contrôle de l'Etat pour des raisons stratégiques.

Les budgets de construction de l'infrastructure de maintenance et d'entretien, des équipements et moyens de transport sont gérés par le Ministère de l'Equipement et des Transports, les offices et les entreprises publiques sous tutelle du Ministère et le secteur privé.

Les budgets gérés par le Ministère sont financés par le budget général de l'Etat, les comptes spéciaux du trésor (Fonds Spécial Routier, Fonds de délimitation du domaine maritime et fonds d'accompagnement des réformes du transport) sont gérés de manière autonome.

Les offices et les entreprises publiques ont, quant à eux, une plus grande autonomie financière. Leur budget est financé par les subventions des finances publiques à la charge du budget de l'Etat, l'auto-financement sur la base des revenus de l'entreprise, les emprunts directs auprès des bailleurs de fonds, ainsi que par les contributions du Fonds Hassan II.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des efforts budgétaires consentis par les pouvoirs publics dans le secteur de l'Equipement et des Transports selon les principaux intervenants dans le processus des dépenses.

Effort budgétaire consenti par l'Etat dans le secteur de l'Equipement et des Transports

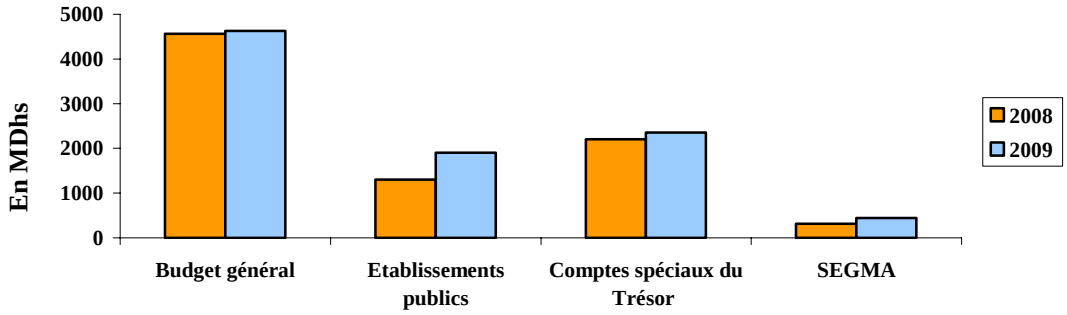

Source : MET

L'analyse de cet effort budgétaire en 2009 fait ressortir une forte participation du Budget Général aux dépenses consacrées au secteur avec une part de 50%, suivi des comptes spéciaux du trésor à hauteur de 25%. Le reste est réparti entre les SEGMA et les établissements publics qui ont vu leur part s'améliorer avec la création de la Caisse pour le Financement Routier.

Répartitions des allocations budgétaires selon les sources de financement

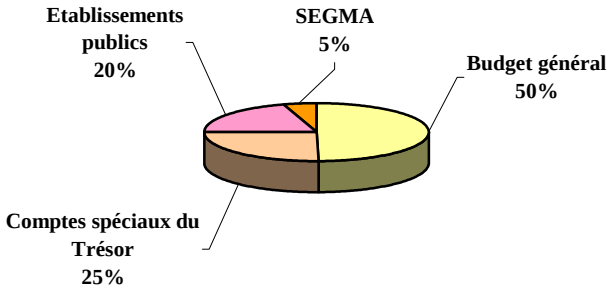

Source : MET

Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET

Dans le but de rationaliser son processus de dépenses dans une logique d'efficacité et d'efficience, le MET a adhéré à la globalisation des crédits depuis 2005. Il a élaboré, dans ce cadre, 46 indicateurs d'objectifs du budget d'investissement. Il convient de signaler à ce niveau, l'absence d'indicateurs pour le suivi-évaluation du budget de fonctionnement de ce département.

Il ressort de l'analyse de ces indicateurs d'objectifs, une quasi-absence de l'intégration de la dimension Genre. Ces indicateurs se focalisent essentiellement sur le suivi-évaluation des activités inhérentes aux différentes Directions et établissements publics sous la tutelle du Département (plus d'une trentaine). Cela pourrait s'expliquer par la fait que les priorités de ce département sont fortement orientées vers le rattrapage du déficit en matière d'infrastructures physiques (routes, autoroutes, voies ferrées…) et de libéralisation du secteur. Or, les domaines d'application du concept genre dans la phase d'élaboration des programmes du ministère sont multiples et pertinents. Les missions de ce Département gagneraient à tenir compte des besoins différentiés des hommes, des femmes, des filles, des garçons et des handicapés.

L'intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET s'avère importante au niveau social dans la mesure où elle permettrait un meilleur ciblage des projets et des programmes. Pour ce faire, il parait important d'introduire de nouveaux indicateurs d'objectifs permettant de mieux suivre et évaluer les résultats et les impacts des différents programmes et actions menées par le Département au service des citoyens. A titre d'illustration, l'indicateur « taux de desserte des populations rurales » mérite d'être lié à des indicateurs genre d'impacts socioéconomiques tels que les taux de scolarisation (fille, garçon), de mortalité maternelle et infantile, le nombre d'activités génératrices de revenus créées par les femmes, le nombre d'emploi créé par sexe…

Force est de rappeler que l'évaluation à priori des programmes et projets constitue une étape fondamentale pour une meilleure identification des attentes et besoins exprimés par les femmes et les hommes, aussi bien en milieu urbain que rural. Cette évaluation permet de dresser un ensemble d'indicateurs de performance facilitant le suivi et l'atteinte des objectifs fixés au préalable.

Propositions de gendérisation d'indicateurs d'objectifs du budget d'investissement

Indicateurs du département	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Réalisation des actions de formation	Actions de formation programmées au niveau de la Direction des Affaires du Personnel et de la formation	Indicateur de moyen	Désagréger les bénéficiaires par sexe et par catégorie socio-professionnelle	Cette gendérisation devrait permettre de mieux apprécier les efforts de ciblage et d'égalité des chances en matière de formation
Effectifs des lauréats des cycles de formation d'ingénieurs	Formation des cadres au niveau de la région du Grand Casablanca	Indicateur De moyen	Désagréger cet indicateur selon le sexe	Apprécier la part des femmes et des hommes dans ces effectifs
Taux d'insertion des lauréats dans le marché du travail	Insertion des lauréats dans le marché du travail au niveau de la région du Grand Casablanca	Indicateur de résultat	Désagréger cet indicateur selon le sexe	Apprécier le taux d'insertion des femmes et des hommes
Taux de desserte des populations rurales	Extension et aménagement du patrimoine	Indicateur de résultat	Cet indicateur mérite d'être associé à des indicateurs d'impacts sensibles au genre : le taux de scolarisation des filles et garçons, de mortalité maternelle et infantile	L'introduction de ces indicateurs d'impacts devrait permettre de mieux évaluer les effets de la réalisation des routes aussi bien sur les femmes que sur les hommes, filles et garçons
Taux d'équipement par cadre en matériel informatique y compris les services territoriaux	Modernisation du système d'information du MET	Indicateur de moyen	- Ventilation par sexe - Intégration de la dimension territoriale	Cette gendérisation permettra de mesurer l'effort à consentir pour combler le déficit d'équipement en matériel informatique par cadre et selon le sexe

6. Ministère de la Santé

Le Ministère de la Santé a réalisé d'importantes actions qui ont contribué à la création d'une nouvelle dynamique au niveau du secteur de la santé. D'importants ont ainsi été consentis pour mettre à la disposition de la population une offre de soins satisfaisante, performante et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire du royaume. Néanmoins, malgré les améliorations enregistrées, le système de santé marocain ne peut répondre à l'ensemble des problèmes de santé exprimés par la population. En témoigne, la persistance d'importantes inégalités dans l'état de santé que ce soit par milieu de résidence ou par sexe.

6.1 Analyse Genre de la situation

Des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine de la planification familiale avec la baisse significative de l'Indice Synthétique de Fécondité et la hausse importante du taux de prévalence contraceptive. Ces changements sont de nature à atténuer les risques liés à la maternité et par voie de conséquence agir favorablement sur le niveau de mortalité infantile. Néanmoins, malgré les progrès réalisés, les taux de mortalité maternelle et infantile se maintiennent à des niveaux relativement élevés. De même des défis importants restent à relever au niveau de l'état de santé de la mère, déterminant pour l'accouchement, et au niveau de l'état de santé de l'enfant (niveau élevé de malnutrition, problèmes de croissance, insuffisance pondérale…).

6.1.1. Planification familiale et prévalence contraceptive

Les résultats obtenus en termes de planification familiale sont analysés à travers l'analyse de l'évolution de deux indicateurs : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) la prévalence contraceptive. L'ISF a enregistré une baisse importante depuis le début des années 1980 passant de 5,9 enfants par femme à 2,3 en 2008[47]. Le relèvement de l'âge au premier mariage et une plus grande utilisation des moyens contraceptifs expliquent en grande partie la baisse importante de la fécondité des femmes marocaines. Des différences persistent toutefois entre le milieu urbain (2 en 2008) et le milieu rural (2,7 en 2008). L'écart entre milieux, exprimé par le ratio rural/urbain, est de 1,4 tandis que celui des femmes sans instructions par rapport à celles ayant un niveau scolaire ou plus s'élève à 1,7. Le même écart est enregistré entre les femmes issues des ménages faisant partie du quintile le plus pauvre et celles issues des ménages faisant partie du quintile le plus riche.

Evolution de l'Indice Synthétique de Fécondité

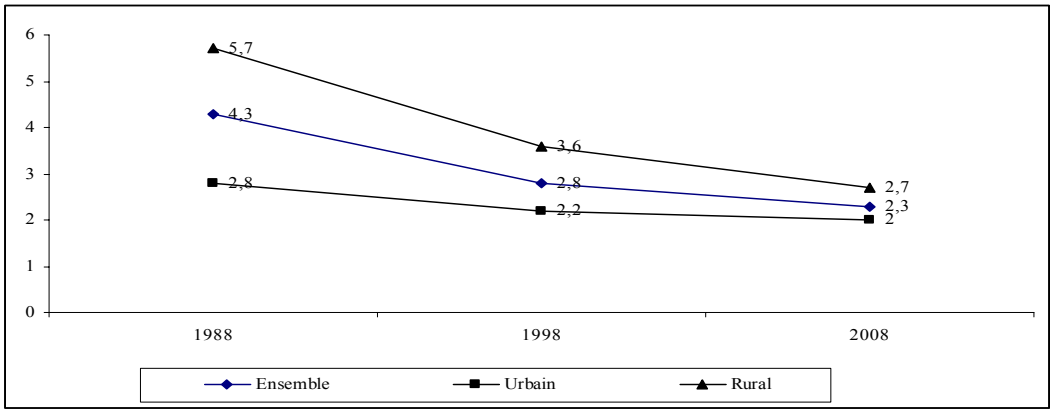

Source : HCP, Repères statistiques 1998-2008

Quant au taux de prévalence contraceptive, il a connu une hausse importante passant de 19% en 1980 à 63% en 2003-2004. L'analyse par milieu de résidence montre une utilisation plus élevée en milieu urbain (65,5%) qu'en milieu rural (59,7%) en 2003-2004. Le taux de prévalence contraceptive varie peu selon le niveau d'instruction : 68,8% chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire et 61,2% chez celles sans niveau d'instruction.

[47] Source HCP.

Quant à l'analyse de l'utilisation des méthodes de contraception par méthode en 2003-2004, elle montre qu'il y a une prédominance de l'utilisation des méthodes modernes avec une prévalence de 55% contre une prévalence de 8% pour les méthodes traditionnelles. Néanmoins, l'adoption des méthodes contraceptive de longue durée ou définitive (Dispositif Intra Utérin (DIU) (5,4%) et stérilisation féminine (2,7%) reste très faible.

6.1.2. Santé maternelle : un taux de mortalité inquiétant

Soins prénatals et assistance à l'accouchement

L'enquête ENPSF 2003-2004 a montré qu'il y a une amélioration significative de la couverture par les soins prénatals et périnatals. En effet, pour 67,8% des naissances, les femmes ont consulté au moins une fois un professionnel de la santé (85% en milieu urbain et 48% en milieu rural). Le recours aux soins prénatals est d'autant plus important que le niveau d'instruction de la mère est élevé : 93% chez les mères avec niveau secondaire et plus, contre 79% chez celles ayant un niveau primaire et 56% chez celles sans niveau d'instruction.

Pour ce qui est des soins post-natals, 65% des femmes ont recours à une consultation post-natale (87% en milieu urbain et 42% en milieu rural). Quant à l'assistance à l'accouchement, 63% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un professionnel de la santé en 2003-2004, en progression de près de 18 points par rapport à 1997. Ce taux s'établit à 85% en milieu urbain contre 40% seulement en milieu rural.

Concernant les accouchements en milieu surveillé, 58,1%[48] des accouchements ont été effectués en 2007 auprès des structures publiques du Ministère de la Santé, dont 67,6% en milieu urbain et 48,5% en milieu rural.

Mortalité maternelle

En dépit des efforts fournis pour l'amélioration de la santé maternelle, la mortalité et la morbidité maternelle constituent toujours un problème majeur de santé publique au Maroc. En effet, le taux de mortalité maternelle, malgré la baisse enregistrée ces dernières années reste élevé. Il se situe à 227 pour 100.000 naissances vivantes, selon la l'enquête sur la population et la santé familiale 2003-2004 (187 en milieu urbain et 267 en milieu rural). Comparativement à des pays à des niveaux de développement comparable, ce taux est 5 fois plus élevé qu'en Jordanie, 2,6 fois qu'en Egypte et 1,8 fois qu'en Tunisie.

Cette situation découle d'un certain nombre de facteurs tels que les difficultés d'accès aux soins, une mobilisation insuffisante des compétences, une faible qualité des soins et des insuffisances au niveau du pilotage du programme maternité sans risque.

6.1.3. Santé de l'enfant

6.1.3.1. Mortalité infantile et juvénile

En liaison avec la généralisation de la vaccination et la lutte contre la malnutrition et les maladies diarrhéiques et respiratoires, la mortalité infantile a baissé de plus de la moitié durant la période 1980-2003, passant de 91 pour mille naissances vivantes en 1980 à 40 en 2003 (99 pour mille naissances vivantes à 46 en milieu rural contre 73 à 23,8 en milieu urbain).

Quant au risque de mortalité infanto-juvénile[49], il s'établit à 47 pour mille naissances vivantes en 2003 contre 138 en 1980. La mortalité néonatale[50] reste cependant élevée avec 27 pour mille (33 pour mille en milieu rural contre 24 pour mille en milieu urbain), en rapport avec l'état de santé de la mère et les conditions du déroulement de la grossesse et de l'accouchement. Les causes de la mortalité et de la morbidité infanto-juvénile restent dominées par les maladies infectieuses (50%) et les affections périnatales (37%).

[48] Source : statistiques de routine du MS : DPRF, SEIS.
[49] Risque de décès avant l'âge de 5 ans.
[50] Risque de décès avant l'âge de 1 mois.

Comparativement aux taux de certains pays, la mortalité infantile est 1,8 fois supérieure à celle de la Tunisie, 1,6 fois supérieure à celle de la Jordanie et 1,3 à fois à celle de l'Egypte.

Une analyse genre de la mortalité infantile révèle une surmortalité des garçons pendant la période néonatale (33 pour mille contre 23 pour mille pour les filles), liée à un taux plus élevé du Syndrome de Détresse Respiratoire qui s'accroît entre la naissance et le cinquième anniversaire. Par ailleurs, une surmortalité des petites filles de 1 à 5 ans est enregistrée (11 pour mille pour les filles contre 8 pour mille pour les garçons). Cette surmortalité s'est aggravée dans le temps passant de 20% entre 1982 et 1991 à 37% entre 1994 et 2003 et sévit particulièrement en milieu rural.

Par ailleurs, les niveaux de mortalité des enfants sont étroitement liés au niveau du bien être du ménage dans lequel vit l'enfant. Le taux de mortalité infanto-juvénile des enfants nés dans les ménages du quintile le plus pauvre est trois fois plus élevé que celui des ménages du quintile le plus riche (78 pour mille contre 26 pour mille).

6.1.3.2. Vaccination des enfants

La couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois s'est située à près de 90% en 2006. Ce taux a augmenté de 2 points par rapport à 1997 (87,1%) et de 13 points par rapport à 1992 (75,7%). Pour ce qui est des principales maladies cibles de la vaccination, les taux de vaccination en 2006 se situent à 98,4% pour le BCG (Bacille de Calmette et Guérin), 94,9% pour le DTCoq/Polio (Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite) et 90,4% pour le VAR (Vaccin Anti Rougeole). Les taux de vaccination en milieu urbain sont supérieurs à ceux enregistrés en milieu rural : 93,5% en milieu urbain contre 84% seulement en milieu rural.

Une analyse des taux de vaccination par sexe révèle que le taux de vaccination des filles contre les six maladies[51] est supérieur par rapport à celui des garçons (91,2% contre 86,8% seulement pour les garçons). Notons que l'écart en termes de taux de vaccination entre filles et garçons est passé de 0,5 point en 1992 à 4,4 points en 2003-2004. Cet écart est particulièrement notable au niveau de la vaccination contre la Rougeole où le taux de vaccination des filles s'établit à 92,3% alors que celui des garçons se situe à 88,2%, soit un écart de 4 points[52].

6.1.3.3. Etat nutritionnel des enfants et prévalence de certaines maladies

Infections Respiratoires Aigues

En 2003-2004, 11,6% des enfants de moins de 5 ans ont présenté des symptômes d'Infections Respiratoires Aigues (IRA). Les tranches d'âge les plus touchées sont celles de 6-11 mois et 12-23 mois avec des prévalences respectives de 14,7% et 16,6%. Par milieu de résidence, les écarts sont relativement faibles entre milieu: 12% en milieu rural et 11,3% en milieu urbain. Les garçons sont plus touchés que les filles avec des taux de 12,1% pour les garçons et 11,1% pour les filles. Par rapport au revenu, il est à relever que les 20% les plus pauvres ont des taux de prévalence supérieurs au 20% les plus riches de la population : 11,8% contre 10,4%.

Maladies diarrhéiques

Près de 12% des enfants de moins de 5 ans ont enregistré une maladie diarrhéique en 2003-2004. La prévalence de la diarrhée varie de façon importante selon le groupe d'âges : de 10% chez les enfants de moins de 6 mois, elle passe à un maximum de 19% chez ceux de 6-11 mois et 12-23 mois pour diminuer à 14% à 24-35 mois et se situer à 5,7% à 48-57 mois. Selon le sexe de l'enfant, on constate un léger écart en faveur des garçons (11% pour les garçons contre 13% pour les filles). Il en est de même selon le milieu de résidence (environ 12,4% en milieu rural et 11,5% en milieu urbain).

La fréquence de la maladie ne varie pas significativement selon le niveau d'instruction de la mère, la source d'eau potable ou le quintile de bien-être. À titre d'exemple, les enfants dont la mère est

[51] Tuberculose, poliomyélite, tétanos, rougeole, diphtérie et coqueluche.

[52] "Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre", Direction des Etudes et des Prévisions Financières, UNIFEM, 2006.

sans instruction sont aussi touchés (12%) que les enfants dont la mère a le niveau primaire (13%), ou que ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus (12%).

Insuffisance pondérale et retard de croissance

Au Maroc, 18% des enfants de moins de cinq ans accusent un retard de croissance avec des écarts importants par milieu de résidence (24% en milieu rural contre seulement 13% en milieu urbain). De 12 à 23 mois, 10% sont atteints d'une malnutrition chronique sévère.

Par ailleurs, un enfant sur dix présente une insuffisance pondérale et 2% une insuffisance pondérale sévère. Cette proportion est 2 fois plus élevée en milieu rural qu'en urbain (14% contre 7%) et les enfants dont la mère est sans instruction sont deux fois plus touchés par cette forme de malnutrition (13% contre 5%). Cet écart est renforcé si l'on prend en compte le niveau de revenu: 4% chez les enfants vivant dans les ménages les plus riches contre 17% chez ceux vivant dans les ménages les plus pauvres.

Une analyse par sexe révèle que les garçons sont plus exposés que les filles à l'insuffisance pondérale et au retard de croissance avec des taux de prévalence respectifs de 10,4% et 19,1% pour les garçons contre 10% et 17,1% pour les filles.

6.1.4. Santé Scolaire et Universitaire

Les principales réalisations en matière de santé scolaire et universitaire pour l'année 2007-2008 se résument au niveau du tableau suivant qui indique le pourcentage de réalisation des différentes prestations fournies dans le cadre du programme de santé scolaire et universitaire.

Prestations	Réalisations de l'année 2007-2008
Couverture de la population scolaire par la visite médicale systématique	81%
Couverture de la population universitaire la visite médicale systémique	77%
Couverture de la population scolaire par l'éducation à la santé	77%
Couverture de la population universitaire par l'éducation à la santé	55%
Elèves ayant bénéficié du contrôle d'acuité visuel	76%

Source : Ministère de la Santé

6.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La politique publique en matière de santé est orientée principalement vers la satisfaction de la demande de la population en la matière. Cette politique s'insère dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité. Elle devrait permettre une meilleure atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015 et devraient contribuer à la mise en oeuvre des engagements du Maroc en matière de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination dans le cadre de la CEDAW. Le programme d'action du Ministère de la Santé qui s'étale jusqu'à 2012, a pour objet de:

- réduire le taux de mortalité maternelle (TMM) à 50 décès pour 100.000 à l'horizon 2012, et réduire le taux de mortalité infantile (TMI) à 15 pour mille à l'horizon 2012 ;
- moraliser le secteur de la santé ;
- assurer l'équité de l'offre de soins entre régions et entre milieu ;
- faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis et surtout pour la population rurale ;
- disposer d'un service public de santé compétitif et performant (taux d'hospitalisation à 5% de la population à l'horizon 2012) ;
- rendre au citoyen la confiance dans le système de santé par l'amélioration de l'accueil ; l'information, les urgences, la propreté, l'équité et la disponibilité des médicaments ;
- réduire le coût des soins de santé et des médicaments ;
- renforcer la veille et la sécurité sanitaire ;
- réduire la part supportée par les ménages dans le financement de la santé à moins de 25% ;
- prendre totalement en charge les affections de longue durée (ALD).

Pour répondre à ces objectifs, une stratégie s'articulant autour de quatre principaux axes a été élaborée et dont la mise en oeuvre passe par la consolidation des actions déjà engagées et la mise en place de nouvelles actions à caractère prioritaire.

Dans le cadre du renforcement de la veille sanitaire et devant la recrudescence des risques de propagation de la grippe porcine (A/H1N1), une nouvelle stratégie est en phase d'élaboration. Il s'agit dans un premier temps de mettre en place une stratégie sectorielle locale qui intègre l'ensemble des établissements concernés. Cette stratégie locale sera axée sur des plans d'action visant à éviter la propagation du virus et en particulier l'organisation des différents services relevant du ministère de la santé, la mise en place d'équipements et de moyens de traitement des patients et la sensibilisation sur les moyens de prévention contre ce virus. Dans ce cadre, le ministère de l'Education nationale prévoit d'organiser, à l'occasion de la rentrée scolaire, des campagnes de sensibilisation au profit des élèves.

La politique publique en matière de santé répond aux orientations de la Stratégie Nationale de l'Equité et de l'égalité notamment : l'intégration de la dimension genre dans la planification, l'organisation et l'évaluation des services de santé, le renforcement des services sanitaire de base, l'implication des hommes au même titre que les femmes dans les programmes de la santé reproductive et de planification familiale et de prévention (IST et VIH/SIDA), la mise en place d'un système d'éducation sexuelle et l'intégration de la dimension genre et de la prévention de la violence à l'égard des femmes dans le cursus de la formation continue et initiale des professionnels de la santé.

Par rapport aux engagements du Maroc à la réalisation des OMD, 3 des 8 objectifs concernent le secteur de la santé. Il s'agit des objectifs 4, 5 et 6.

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 2/3 en 2015.
OMD 5 : Réduire le niveau de mortalité maternelle de ¾ d'ici 2015.
OMD 6 : Stopper la propagation du SIDA et éradiquer les autres maladies.

Compte tenu du taux relativement élevé de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de la tendance à la stagnation de cet indicateur, des efforts importants doivent être fournis pour permettre de porter le taux de réalisation annuel moyen de l'objectif à 6,26% permettant ainsi la réduction de 2/3 de la mortalité infantile.

Malgré la tendance à la baisse des décès maternels enregistrés, les chiffres restent relativement élevés et représentent, par conséquent, un véritable défi à relever au cours des prochaines années. Pour ce qui est du taux d'accouchement en milieu surveillé, avec le maintien du rythme actuel de réalisation (6,09%), l'objectif cible devrait être atteint avant 2015.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, des efforts importants devraient être menés par le Maroc pour inverser la tendance actuelle pour une meilleure atteinte de l'objectif d'autant qu'il est enregistré une tendance à la hausse de l'incidence de la maladie particulièrement chez les femmes enceintes (0,06% en 2006 contre 0,03% seulement en 1994).

En matière d'égalité des sexes, la CEDAW dans son article 5 (alinéa b) stipule la nécessité de faire en sorte que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement Elle encourage également dans son article 12 les Etats parties à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé et à fournir aux femmes pendant la grossesse, pendant l'accouchement et après l'accouchement, des services appropriés et, au besoin gratuits, ainsi qu'une nutrition adéquate pendant la grossesse et l'allaitement. Dans son article 10, la dite convention fait état de la nécessité d'assurer l'accès à l'information et à des conseils relatifs à la planification familiale. Par ailleurs, dans le domaine de l'emploi, une protection spéciale doit être assurée aux femmes enceintes dont il est prouvé que le travail est nocif (article 11, alinéa 2, d). Il est à noter enfin que les mesures spéciales adoptées par les Etats pour protéger la maternité, ne sont pas considérées comme un acte discriminatoire (article 4, alinéa 2).

6.3. Programmes mis en œuvre

Pour lutter plus efficacement contre la mortalité maternelle et infantile, des mesures ont été prises en renforcement des programmes existants. Ces mesures ont concerné les principaux programmes sanitaires.

Programme Maternité Sans Risque

La mortalité et la morbidité maternelles et néonatales constituent toujours un problème de santé publique comme en témoignent le niveau encore élevé de la mortalité maternelle et néonatale et la faible couverture des soins prénatals et accouchements assistés en milieu rural. Dans ce cadre, le Ministère de la santé a mis en place un plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale dont les objectifs à l'horizon 2012 sont la réduction de la mortalité maternelle de 227 à 50 pour 100.000 naissances vivantes et de la mortalité infantile de 40 à 15 pour 1000 naissances vivantes. Ce plan porte également sur l'amélioration du taux de consultation prénatale et post natale (80% en 2012), de l'accouchement en milieu surveillé (92% en 2012), et du taux de césariennes (7% en 2012).

Parmi les principales actions entreprises par le Ministère d la Santé dans la cadre du programme maternité sans risque pour mieux lutter contre la mortalité maternelle, on note essentiellement, la réduction des barrières aux soins obstétricaux et néonataux et l'amélioration de la disponibilité d'un personnel qualifié dans les structures d'accouchement via la gratuité des soins obstétricaux et néonataux, la prévention et le dépistage des grossesses à risque et l'amélioration de la qualité de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement notamment par l'humanisation et la mise à niveau des structures d'accouchement et enfin l'amélioration du pilotage du programme par la mise en place d'un système de surveillance des décès maternels et néonataux et de suivi des actions.

Programme National de Planification Familiale

Le Programme National de Planification Familiale (PNPF) qui a été lancé en 1966 a pour objectif général d'atteindre une prévalence contraceptive nationale, toutes méthodes confondues, de 65% et plus spécifiquement d'améliorer la qualité des prestations de planification familiale, d'assurer la disponibilité des produits contraceptifs, de favoriser le développement des méthodes contraceptives de longue durée, de développer des actions à base communautaire et d'augmenter la participation du secteur privé pour atteindre 55%.

En 2008, les principales activités développées dans le cadre de ce programme ont porté sur l'élargissement du paquet d'activité du programme aux autres composantes de la santé reproductive et le développement et le renforcement du partenariat avec les ONGs.

L'année 2008 a également connu l'autorisation par le Ministère de la Santé de la mise sur le marché du contraceptif d'urgence communément appelé « pilule du lendemain ». Cette contraception d'urgence permet de faire face efficacement aux grossesses non désirées et représente une solution partielle aux problèmes d'avortements clandestins.

Programme National de Lutte contre les Carences en Micro Nutriments

Les carences en micronutriments constituent un vrai problème de santé publique. Les mesures prises dans le cadre du Programme National de Nutrition et de Lutte contre les Troubles dus aux Carences en Micronutriments en 2008 ont porté sur l'approvisionnement des structures de santé en micronutriments, la sensibilisation du personnel de la santé et des citoyens sur ses bienfaits, le renforcement du partenariat avec les industries pour la production d'aliments fortifiés, l'amélioration du contrôle de la qualité des aliments et le suivi et l'évaluation du processus de fortification.

Programme National de Santé Scolaire et Universitaire

Le Programme National de Santé scolaire et Universitaire a pour objet de promouvoir la santé des élèves et des étudiants pour leur permettre un meilleur développement physique et mental, et ce, via le dépistage et la prise en charge de certains problèmes de santé, la prévention de certaines maladies transmissibles, l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène générale des établissements et la promotion de l'éducation à la santé en milieu scolaire et universitaire.

6.4. Analyse genre du budget

6.4.1. Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat

En 2009, la contribution de l'Etat au financement de la santé était de l'ordre de 9,7 milliards de dirhams, dont 8,2 au titre des dépenses de fonctionnement et 1,5 milliard au titre des dépenses d'investissement. Les dépenses de personnel se situent à 5,4 milliards de dirhams et représentent à elles seules 55,2% du budget du Ministère de la Santé et 65,5% de son budget de fonctionnement.

Par rapport à 2008, les crédits alloués au secteur de la santé en 2009 ont enregistré une hausse exceptionnelle de 20,3%. Cette hausse a concerné aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement avec des taux de croissance de l'ordre de 21,3% et 18,7% respectivement. Ces crédits supplémentaires permettront la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2008-2012. Le financement de ce dernier nécessite 57,3 milliards, soit une moyenne annuelle de 11,46 milliards. Le chapitre personnel s'accapare la part la plus importante sur la période avec un montant global de l'ordre de 29,9 milliards.

6.4.2. Ventilation du budget d'investissement par programme

La part du budget d'investissement dédiée au programme de santé reproductive, de santé de l'enfant et du jeune s'élève à 5,5% en 2009, soit un montant de l'ordre de 84,2 millions de dirhams. Ce programme à caractère prioritaire est l'un des programmes qui bénéficie d'allocations budgétaires relativement élevées comme l'indique le graphique ci-dessous.

Part de certains programmes sanitaires dans budget d'investissement du Ministère de la Santé en 2009

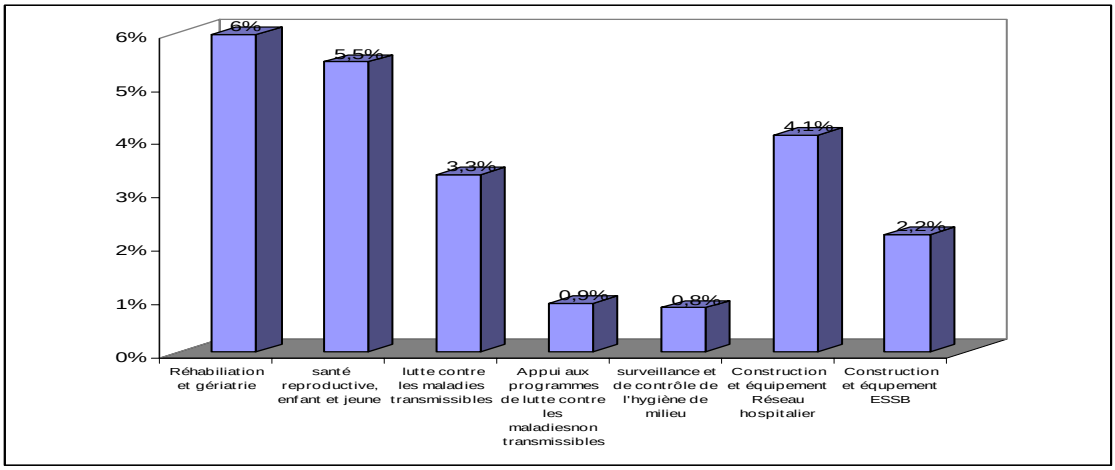

Source : Morasses budgétaire 2009, MEF

Quant aux infrastructures sanitaires et plus particulièrement le réseau hospitalier celui-ci occupe également une place relativement importante puisque 4,1% du budget d'investissement du Ministère de la Santé est alloué à la construction et l'équipement du réseau hospitalier.

6.4.3. Analyse des indicateurs de performance

Le Ministère de la Santé est un des pionniers de la réforme budgétaire puisqu'il est le premier Département à avoir adhéré à la globalisation des crédits dès 2002, date du lancement du processus de la réforme budgétaire. L'examen du rapport des indicateurs d'objectif chiffrés 2009 du Département de la santé a permis de recenser près de 200 indicateurs dont 105 au titre du budget d'investissement. Les indicateurs concernant les programmes sanitaires les plus importants sont présentés au niveau du tableau suivant :

Principaux indicateurs d'objectifs par programme : Budget d'Investissement

Indicateurs d'objectif proposés par département	Objectifs attachés ou mission en 2009	Type d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Santé scolaire et universitaire - Taux de couverture de la population scolaire par la visite médicale systématique. - Taux de couverture de la population universitaire par la visite médicale systématique.	Améliorer la santé scolaire et universitaire	-Indicateur de moyen -Indicateur de moyen	Ventilation par sexe et par milieu
Nutrition - Taux de couverture national des enfants de moins de 1 ans par la vitamine D. - Taux de couverture des enfants de moins de 2 ans par la vitamine A.	Lutter contre les maladies nutritionnelles	-Indicateur de moyen -Indicateur de moyen de moyen	Ventilation par sexe et par milieu et niveau d'instruction
Planification familiale - Taux de la prévalence contraceptive par les méthodes modernes (%).	Améliorer la prévalence contraceptive	-Indicateur de moyen	Ventilation par milieu de résidence et par niveau de revenu
Santé maternelle et infantile - Taux de couverture par la consultation pré natale. -Taux d'accouchement en milieu surveillé. -.Taux national de couverture vaccinale des enfants de moins de 11 mois.	Lutter contre la mortalité maternelle et infantile	-Indicateur de moyen -Indicateur de moyen -Indicateur de moyen	Ventilation par milieu de résidence, par niveau d'instruction et par niveau de revenu

Néanmoins, il est à noter que dans l'ensemble, ces indicateurs sont des indicateurs de moyen et mériteraient d'être gendérisés notamment en les ventilant par sexe, par milieu de résidence, par niveau d'instruction et par revenu.

Par ailleurs, un certain nombre d'indicateurs mériteraient d'être intégrés et gendérisés. Il s'agit notamment des indicateurs suivants:

- % des élèves ayant bénéficié du contrôle d'acuité visuelle.
- % des femmes post partum ayant reçu la vitamine A.
- Taux d'anémie chez les enfants et les femmes en âge de procréer ;
- Taux de carence en vitamines A, D et en acide folique chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer.
- Evolution du taux d'utilisation des produits contraceptifs.
- Taux de couverture par la consultation post partum.
- Taux de mort-nés.
- Taux de mortalité maternelle par milieu et par niveau d'instruction de décès maternels
- Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans par sexe et par milieu de résidence

Notons que ces deux derniers indicateurs (Taux de mort-nés, taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et taux de mortalité maternelle) sont des indicateurs de résultat et mériteraient donc une attention particulière.

6.4.4. Incidence Genre des dépenses publiques de santé

De manière générale, les dépenses publiques de santé visent à réduire la mortalité et la morbidité liées à la prévalence de certaines maladies, à la dégradation des conditions sanitaires et aux difficultés de recours aux structures de santé. Or, les résultats obtenus en particulier en matière de santé maternelle et infantile demeurent en deçà des attentes malgré l'importance des fonds alloués.

La faible efficacité des dépenses de santé se fait également ressentir au niveau des infrastructures sanitaire particulièrement au niveau des ESSB dont un bon nombre demeure non

fonctionnels. Cette situation est imputable aux dysfonctionnements au niveau de la programmation des dépenses de fonctionnement et d'investissement au niveau du Ministère de la Santé.

Concernant les dépenses des ménages en matière de santé, l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages en 2007, révèle une hausse de la dépense annuelle moyenne des ménages en matière de santé (hygiène et soins médicaux) avec le maintien d'un écart important entre milieux. Celle-ci s'est ainsi, élevée à 809 dirhams (1056 en urbain et 489 en rural) pour ce qui est de l'hygiène et des soins médicaux, en hausse de près de 30% en 2001.

Au niveau du financement de la santé, il est relever la part élevée assurée par le paiement direct des ménages (57% en 2006[53]), situation aggravée par la faiblesse de la solidarité institutionnalisée et de la mutualisation du risque maladie. La généralisation de la couverture médicale et plus particulièrement la mise en place du RAMED permettrait notamment d'assurer une plus grande équité en donnant la possibilité aux familles pauvres d'accéder aux soins. Il est à noter dans ce sens qu'une expérience pilote a été lancée au niveau de la région de Tadla-Azilal afin d'analyser le fonctionnement du système RAMED, notamment l'identification des difficultés de gouvernance, de fonctionnement des Commissions Permanentes Locales et l'implication des acteurs locaux.

7. Département de l'Enseignement Scolaire

La mission du système éducatif marocain est désormais d'atteindre des normes internationales en matière de qualité de l'éducation et d'égalité entre les sexes. C'est dans ce sens, que le Plan d'urgence a prévu des mesures prioritaires et a souligné l'importance d'une intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au sein de toutes ses composantes.

7.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Le système d'éducation et de formation a enregistré des avancées réelles sur divers plans (accroissement de ses effectifs dans tous les cycles, résorption des écarts de scolarisation entre genres et milieux, avancées pédagogiques...). Toutefois, les acquis restent fragiles à cause de nombreux dysfonctionnements persistants.

7.1.1. Enseignement préscolaire : des performances en deçà des efforts consentis

L'enseignement préscolaire, ouvert principalement aux enfants âgés de 4-5 ans, relève dans sa totalité du secteur privé puisqu'il représente plus de 98 % de ses effectifs. Il est constitué d'écoles coraniques classiques concentrées en milieu rural et d'écoles préscolaires dites « modernes » sous différentes formes d'accueil allant d'une salle aménagée à un établissement scolaire.

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 721835 enfants en 2008-2009, soit un taux[54] spécifique de scolarisation de 63.8% sur le plan national et de 55.1% pour les filles. Entre 2000-2001 et 2008-2009, l'effectif des inscrits dans le préscolaire a connu une régression de 1,8% due à la baisse de l'âge d'entrée à l'école publique de 7 à 6 ans.

Les familles rurales ont profité de cette disposition en inscrivant leurs enfants très tôt au primaire public en les privant du passage préalable par l'enseignement préscolaire traditionnel ou après seulement une courte durée (une année au lieu de deux ans et plus). Malgré les efforts déployés par le département en terme de campagnes de sensibilisation, de formation d'éducateurs et d'éducatrices et d'ouverture de classes de préscolaire intégrées dans les établissements publics surtout en milieu rural, les filles demeurent les principales exclues.

7.1.2. Performances au niveau de l'enseignement fondamental

En 2008-2009, le taux spécifique de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans s'est situé à 91,4% et à 89,9% pour les filles. En milieu rural, il a atteint globalement 91,5% et 88,3% pour les filles durant la même période contre 91,7% globalement et 91,4% pour les filles en milieu urbain.

[53] Comptes Nationaux de la Santé 2006.
[54] Les taux de scolarité utilisés, ici sont calculés sur la base de la population 2004.

L'effectif des élèves scolarisés dans le primaire public et privé s'élève en 2008-2009 à 3863838 élèves au niveau national dont 1817245 filles. En milieu rural, l'effectif des élèves scolarisés a atteint près de 1919353 élèves soit 49,7% des élèves inscrits dans le primaire. Le nombre des filles s'est situé à 881664 soit 45,9% des élèves inscrits dans le primaire au milieu rural.

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 70,2% et 64,8% pour les filles en 2008-2009 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. En milieu rural, ce taux a atteint 52,1% globalement et 42,7% pour les filles contre 37,5% et 27,9% respectivement en 2000-2001.

Les effectifs de l'enseignement secondaire collégial ont connu une extension importante passant de 1.043.343 élèves en 2000-2001 à 1447354 élèves en 2008-2009 (dont 641129 filles), soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,2%. En milieu rural, cet accroissement est de plus de 11% en moyenne par an durant la même période pour atteindre 358739 élèves.

Le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans a enregistré une nette amélioration passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 49,9% en 2008-2009 et de 32,2% à 45,6% pour les filles. L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant public et privé a atteint 784935 élèves (dont 386310 filles) en 2008-2009. Toutefois, des disparités de genre et entre milieux subsistent encore en raison du développement limité de ce cycle en milieu rural. Dans ce milieu, l'effectif des élèves ne représente que 10,3% soit 80733 dont 32520 sont des filles.

7.1.3. Des constats illustrant les défis à relever pour promouvoir l'égalité des sexes dans le système éducatif

En dépit de tous les efforts déployés par le département de l'enseignement scolaire (DES) en terme d'intégration de l'égalité entre les sexes et de mise en place d'outils et de mécanismes de promotion des droits humains et de l'égalité, et malgré les avancées réalisées grâce au soutien et à l'appui des différents partenaires à la réforme de l'éducation, des dysfonctionnements persistent.

Une faible représentativité des femmes dans les postes de décision du département

La représentativité des femmes dans les postes de décision du département à l'échelle centrale et régionale est faible. En effet, en 2008, seulement 8% des postes de directrices d'établissement sont occupés par des femmes, 14% des postes de délégués et 13% des AREF sont dirigées par une femme. Pour ce qui est des postes de responsabilité à l'échelle central, seulement 7% des directrices sont des femmes, 9% des chefs de division et 10% des chefs de services. Concernant les postes de cadres, la représentativité féminine y est faible également puisque les femmes n'y représentent que 9%.

Postes occupés par les femmes dans le système éducatif

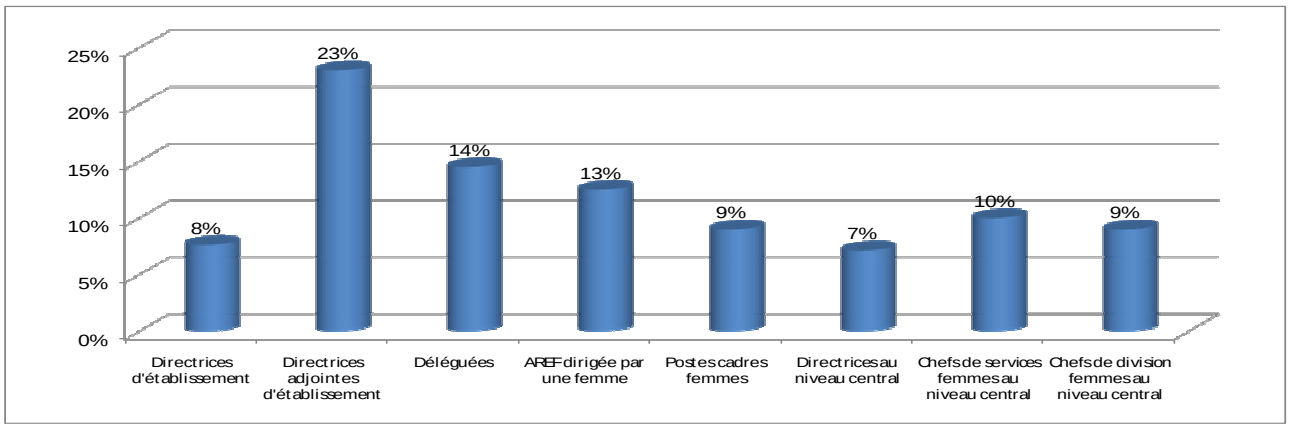

Source: Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique, 2008

Une faible représentativité des femmes au niveau du personnel pédagogique

Les statistiques produites par le département sur les femmes enseignantes par cycle montrent que les enseignantes représentent en 2008-2009 seulement 43% du personnel enseignant au niveau national et 35,3% des enseignants du rural. La répartition des enseignantes par cycle montre que

46,1% sont des enseignantes dans le primaire au niveau national, 40,8% dans le secondaire collégial et 35,7% dans le qualifiant. En milieu rural, ces taux sont respectivement 35,1%, 35,7% et 37,8%. Cette faible représentativité féminine est également reflétée dans les postes de superviseurs pédagogiques où seulement 5,7% des inspecteurs et orienteurs sont des femmes.

Une faible représentativité des femmes dans les conseils de gestion des établissements scolaires et dans les différentes associations professionnelles

Les femmes sont peu présentes dans les associations de parents et tuteurs d'élèves, les syndicats, les associations des enseignants et des inspecteurs. Leur faible représentativité se reflète dans les conseils d'établissements, et pour les filles dans les comités d'élèves. Des mesures favorisant une participation accrue des femmes et des filles dans ces instances, auraient l'avantage de les associer à la prise de décision, de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs intérêts tout en assurant leur habilitation en matière de communication, de négociation, de gestion et de leadership.

Difficultés et contraintes à la scolarisation des filles

L'attention particulière accordée à la scolarisation des filles en milieu rural et à leur rétention à l'école, telle que soulignée par la Charte Nationale d'Education et de Formation, pour gommer les écarts entre les milieux et entre les sexes, n'a pas permis d'obtenir des résultats satisfaisants, malgré les efforts du département et de ses partenaires qui se sont traduits par la mise à disposition des bus scolaires, la multiplication des foyers de jeunes filles et d'internats et des allocations de budgets aux constructions d'écoles et de collèges en milieux péri urbain et rural.

Le faible pourcentage de filles ayant accès à des bourses et le manque de structures d'accueil, conjugué à d'autres facteurs sociaux et économiques (éloignement des établissements scolaires et inadaptation des horaires aux conditions sociales, absence de soutien pédagogique aux filles et aux garçons et échec scolaire,..) continuent à faire obstacle au passage d'un cycle à un autre.

7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La stratégie initiée par le Gouvernement en matière d'éducation vise principalement à moderniser le système éducatif, à accroître son efficacité et à améliorer ses prestations. Ainsi, la mission du système éducatif marocain est désormais d'atteindre des normes internationales en matière de qualité de l'éducation. Conscient de ces enjeux, le Maroc a adopté la Charte Nationale d'Education et de Formation qui définit les finalités et les objectifs de développement du système éducatif pour la décennie 2000-2009.

Cependant, malgré les efforts déployés, le bilan des réalisations reste mitigé. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation de Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) a élaboré un programme d'urgence (2009-2012) visant l'accélération de la mise en œuvre de la réforme sur les quatre prochaines années.

La déclinaison opérationnelle du programme d'urgence s'organise autour de quatre espaces d'interventions considérés comme prioritaires et vingt-trois projets. Ces projets répondent parfaitement aux sept problématiques retenues : la généralisation de l'accès à l'enseignement, le renouveau pédagogique, l'appui à la réussite scolaire et universitaire, l'adéquation formation emploi, la qualité des espaces, la gestion des ressources humaines et la gouvernance.

Mise en place d'instruments et de mécanismes de droits humains et d'égalité entre les sexes dans le système éducatif

Conformément aux orientations de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les Sexes qui vise en matière d'éducation à intégrer de la dimension genre dans les politiques de l'enseignement et de la formation des cadres, avec un effort particulier en faveur du développement de la scolarisation des jeunes filles, surtout en milieu rural, la politique éducative a introduit la notion d'égalité dans les cahiers de charges pour élaborer les manuels scolaires. Des directives ont été

données aux concepteurs de manuels pour tenir compte du référentiel droits humains et pour intégrer les principes d'équité et d'égalité.

Dans le même sens, un observatoire des valeurs et une commission des valeurs au sein de la commission permanente des programmes, ont été mis en place, pour soutenir les dispositions prises par le département, dans ce domaine. Des instruments et outils de cadrage et d'orientation, ont été également développés pour les acteurs du système chargés de la mise en œuvre des actions et projets relatifs à ces domaines.

Parmi les mesures prises par le département en la matière, on peut citer :

- L'introduction des valeurs et principes qui fondent le Code de la famille (adopté en 2004) dans certaines matières à dimension philosophique, religieuse et sociale (l'éducation islamique, philosophie, éducation familiale et sciences sociales).
- L'introduction de l'éducation à la citoyenneté comme une nouvelle matière dans les programmes scolaires, de la 4ème année du primaire jusqu'à la 3ème année du secondaire collégial. Ces thèmes sont axés sur les principes fondamentaux des droits de la personne, avec un module sur l'égalité en 1ère année du secondaire collégial.
- La mise en place de la Commission mixte entre le ministère de l'éducation et le ministère des Droits de l'Homme.
- La mise en place des points focaux genre.
- La restructuration en septembre 2006 de la Commission Centrale des Droits Humains et de la Citoyenneté, officiellement créée le 12 novembre 2004. Elle a été rattachée au Secrétariat général du DES et renforcée à l'échelle des 16 AREF par la désignation de délégués de la commission.
- La mise en place de cellules régionales d'égalité entre les sexes et d'égalité des chances au niveau des AREF.

Dans le même sens, le programme d'urgence présente des mesures au titre de la promotion de l'égalité entre les sexes, à savoir :

- Intégrer la dimension genre dans la politique éducative en mettant en place des mesures institutionnelles.
- Intégrer la dimension genre dans le processus de budgétisation.
- Mettre en place des mesures visant à faciliter l'accès à l'enseignement des filles notamment en milieu rural (internats, transports scolaires, etc.).
- Généraliser les latrines dans les établissements scolaires.

Par rapport aux engagements du Maroc en matière d'OMD, deux objectifs concernent les actions du DES. Il s'agit d'une part, de l'OMD2 qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous à travers :

- **La cible 7** : Généraliser, d'ici à 2015, la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.
- **La cible 8** : Donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
- **La cible 9** : Donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.

Et d'autre part, à travers l'OMD3 visant à promouvoir l'égalité des sexes et sa **cible 11** visant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Compte tenu du rythme de réalisation observé (3,96%), les objectifs devraient être atteints avant 2015. En termes de parité filles/garçons, des progrès nets ont été enregistrés dans tous les

niveaux scolaires. Pour atteindre l'objectif en matière de parité en 2015, soit un indice de parité[55] de 100%, le Maroc doit porter les taux de réalisation annuels au niveau de l'enseignement primaire à 1,76% et au niveau de l'enseignement secondaire collégial à 2,67%.

En matière d'égalité des sexes, la CEDAW dans son article 10 stipule la nécessité pour les Etats parties de prendre les mesures nécessaires pour assurer :

- les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toutes catégories, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines ;
- l'accès aux mêmes programmes, aux mêmes examens, à un personnel enseignant possédant les qualifications de même ordre, à des locaux scolaires et à un équipement de même qualité;
- l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement ;
- la réduction des taux d'abandon féminin des études et l'organisation des programmes pour les filles et les femmes qui ont quitté l'école prématurément.

Par ailleurs, la dite convention incite les Etats parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux femmes dans les zones rurales de recevoir tout type de formation et d'éducation, scolaires ou non, y compris en matière d'alphabétisation fonctionnelle (article 14, d).

7.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le programme d'urgence vise la consolidation et le parachèvement de la réforme et la valorisation de ses acquis et l'appropriation de la dynamique. Ci-après sont cités certains programmes qui visent l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif :

Initiative « cartables » pour lutter contre l'abandon scolaire

L'initiative « cartables » bénéficiera au titre de l'année scolaire 2009-20010 à 3,7 millions d'élèves du primaire, tous niveaux confondus. La priorité sera accordée aux élèves du milieu rural puisque les écoliers de la 2ème à la 6ème année bénéficieront des fournitures et des livres. Ce sera aussi le cas pour les élèves de la 1ère année du collège dans le rural. En ville, les élèves de la 2ème à la 6ème année du primaire bénéficieront uniquement de manuels. Le budget global alloué à cette initiative s'élève à 437 millions de dirhams contre 204 millions l'année dernière.

Par ailleurs dans le cadre de la réforme du système pédagogique et de la lutte contre la déperdition scolaire, le département prévoit en 2010 la mise en place de bus scolaires au profit de 17.400 bénéficiaires. Cette réforme prévoit également de faire bénéficier près d'un million d'élèves des internats.

Promotion de l'égalité des chances dans l'enseignement obligatoire

Au titre de l'année 2009, le budget alloué à la promotion de l'égalité des chances à l'enseignement obligatoire s'élève à 679,8 millions de dirhams. Plus de la moitié du budget soit 365,6 millions de dirhams est dédiée à la réhabilitation des internats essentiellement les travaux d'aménagement des internats de l'enseignement collégial (284,6 millions de dirhams) et 36% à la construction des internats en collégial (247 millions de dirhams). Le reste est réparti entre la construction et l'équipement des internats en primaire (44,2 millions de dirhams).

Programme d'appui social particulièrement en faveur des filles

Afin d'encourager la demande en éducation et d'améliorer la rétention des enfants issus des familles défavorisées et de lutter contre l'exclusion, l'Etat a accordé une grande importance au soutien social. En plus des interventions de l'Etat, plusieurs organisations appuient les efforts du département de l'enseignement scolaire en matière de soutien social surtout en milieu rural et particulièrement en faveur des filles.

[55] L'indice de parité s'est situé en 2009 à 89% dans le primaire, 79% dans le secondaire collégial et 97% dans le secondaire qualifiant.

Le soutien apporté par ces organisations porte notamment sur l'octroi de bourses, l'élargissement des cantines scolaires, le soutien aux dour Ettaliba visant à encourager la scolarisation des filles issues du milieu rural, déplacées de leurs lieux de résidence pour poursuivre leurs études ailleurs.

Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT/IÉS) dans le système éducatif 2009-2011

Le PASMT/IÉS décline les objectifs et les priorités d'action inscrits au programme d'urgence. Il propose des actions en vue d'améliorer l'accès des femmes aux emplois du secteur de l'éducation et de favoriser leur représentativité dans les postes de responsabilité. Le coût global du projet qui s'élève à 18 millions de dirhams s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : Développement d'une capacité institutionnelle pérenne pour assurer l'ancrage de l'égalité entre les sexes dans la gouvernance du système éducatif (8,75 millions de dirhams).

Axe 2 : Accès équitable des filles et des garçons à un système éducatif de qualité (4,2 millions de dirhams).

Axe 3 : Développement de l'espace scolaire comme milieu sécurisant de scolarisation et d'apprentissage des valeurs et des comportements liés à l'égalité entre les sexes (5,22 millions de dirhams).

La finalité est de contribuer à l'accélération des progrès de la réforme éducative au Maroc par la mise en place d'un environnement administratif et pédagogique permettant d'enrayer les discriminations et les disparités entre les sexes. Le but poursuivi est d'appuyer le DES dans sa volonté de se doter d'une capacité institutionnelle pérenne afin que l'égalité entre les sexes devienne un principe de gouvernance du système éducatif dans la conception, la budgétisation, la livraison, le suivi et l'évaluation des services éducatifs.

Projet de renforcement des capacités institutionnelles du système éducatif marocain dans la mise en œuvre de la décentralisation/déconcentration de l'éducation au Maroc (PROCADEM)

Dans le cadre de la poursuite du partenariat entre le DES et l'ACDI, le PROCADEM inclut une composante concernant le développement organisationnel, qui prévoit comme extrant, la mise en place d'un design organisationnel du système éducatif, tenant compte de la stratégie institutionnelle d'égalité des sexes/égalité des chances du département. Ce projet qui devrait prendre fin en septembre 2009, vise entre autres, à consolider la dimension « égalité entre les sexes et l'égalité des chances » à tous les paliers administratifs, notamment aux niveaux des trois composantes : design organisationnel, gestion des ressources humaines et gestion axée sur les résultats et budgétisation sensible au genre. Ce projet inclut l'élaboration d'une stratégie de communication en égalité des sexes/égalité des chances.

7.4. Analyse du budget de l'Enseignement Scolaire

7.4.1. Part des dépenses de l'éducation dans le budget de l'Etat

L'évolution du budget global consacré au secteur de l'éducation-formation, en augmentation de plus de 9% par an depuis 2001, témoigne de l'engagement continu de l'Etat pour le développement du système éducatif. Cette hausse a été consacrée intégralement à la qualité : formation continue, encadrement pédagogique, enseignement technique, réhabilitation et mise à niveau des internats et des établissements scolaires et opérationnalisation des conseils de gestion des établissements scolaires.

Au titre de l'année 2009, le budget du Ministère de l'ENESFCRC a enregistré une hausse de 23% par rapport à l'année précédente pour atteindre 46,1 milliards de dirhams, soit près de 23% du budget de l'Etat, dont 83% est accordé à l'enseignement scolaire.

7.4.2. Répartition du Budget au sein du Département de l'Enseignement Scolaire

Pour la mise en œuvre du plan d'urgence, l'effort budgétaire consenti par l'Etat, au profit du DES s'est élevé à 38,4 milliards de dirhams au titre de l'année 2009 en augmentation de 23% par rapport à l'année dernière.

L'effort a porté principalement sur les dépenses du personnel au détriment des autres postes, notamment l'investissement. Ainsi, les dépenses de personnel du secteur ont atteint 29,7 milliards de dirhams en 2009 contre seulement 4,4 milliards de dirhams pour les crédits d'investissements.

Ventilation du budget d'investissement du département par programme

Sur un budget d'investissement d'environ 5.691 millions de dirhams, la part du département de l'enseignement scolaire représente plus de 77% du budget d'investissement du ministère soit plus de 4.413 millions de dirhams. Les parts les plus élevés de ce budget sont dédiées au programme de mise à niveau de l'offre du secondaire qualifiant (18,6%), au programme extension de l'offre d'enseignement scolaire (18,1), au programme promotion de l'égalité des chances dans l'enseignement obligatoire (15,4%) et au programme mise à niveau des établissements scolaires (14,2%).

7.4.3. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le DES a adhéré, depuis 2007, à la nouvelle approche budgétaire tendant à améliorer l'efficacité de la dépense publique. La réforme de la gestion publique a ainsi défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère qui s'est engagé à :

- développer les capacités d'intégration en amont, au niveau de la planification, de l'impact attendu selon le genre et des critères d'identification et de sélection de projets, et en aval, l'analyse de l'impact des budgets sur les hommes, les femmes, garçons et filles ;
- élaborer un rapport annuel d'évaluation genre des politiques et des stratégies mises en œuvre par ses soins ;
- renforcer les capacités du département à élaborer des indicateurs d'objectifs chiffrés sensibles au genre.

L'examen du rapport des indicateurs d'objectif 2009 du DES a permis de recenser environ 135 indicateurs dont 113 sont des indicateurs d'investissement. L'analyse de ces indicateurs a fait ressortir l'existence de certains qui sont sensibles au genre puisqu'ils sont gendérisés par sexe, par milieu et par tranche d'âge. Le tableau suivant présente une typologie des principaux indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental :

Indicateurs d'objectif du département	Objectifs attachés ou missions du département en 2009	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations (réalisation en 2007)
Taux de scolarisation des enfants au préscolaire	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de résultat	Désagréger par sexe et par milieu	Filles : 55,1% Garçons : 72,2%
Taux de promotion en première année primaire (par milieu)	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de résultat	Désagréger par sexe et par milieu	Rural : 79,29% Urbain 87,88%
Taille moyenne des classes au niveau national primaire	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de moyens	Désagréger par milieu	28,36 élèves
Taux de scolarisation national des enfants âgés de 12-14 ans	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de résultat	Désagréger par milieu et sexe et par région	Filles : 64,8% Garçons : 75,4% Rural : 52,1% Urbain : 87,4%
Taux de redoublement en troisièmes année collégial (par milieu)	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs d'impact	Désagréger par sexe et par région	Rural 28,55% Urbain 30,73%
Taux d'abandon en troisièmes année collégial (par milieu)	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs d'impact	Désagréger par sexe et par région	Rural 15,5% Urbain 20,14%
Taux de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans par milieu	Promotion de l'initiative et l'excellence au lycée	Indicateurs de résultat	Désagréger par sexe et par région	Rural 8% Urbain 64%

Taux de couverture des communes rurales en établissements d'enseignement qualifiant	Promotion de l'initiative et l'excellence au lycée	Indicateurs de moyens		10%

Notons que d'autres indicateurs mériteraient d'être révisés en les gendérisant par sexe et par tranche d'âge pour être plus pertinents notamment :

- Taux de scolarisation des enfants au préscolaire.
- Taux de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans.
- Nombre de bénéficiaires (stages, séminaires et formation).
- Nombre de boursiers.

Par ailleurs, d'autres indicateurs d'impact mériteraient d'être ajoutés :

- Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle primaire (6ème) par milieu et sexe et par région.
- Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle secondaire collégial (9ème) par milieu et sexe et par région.
- Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle secondaire qualifiant (baccalauréat) par milieu et sexe et par région.
- Taux de rétention par milieu, par sexe, par niveau et par région.
- Espérance de vie scolaire par milieu, par sexe, par niveau et par région.
- Effectif global des inscrits dans les classes préparatoires au niveau national.
- Nombre d'inscrits dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) dans la région.
- Taux de réussite au Brevet de Technicien Supérieur au niveau national.
- Taux de réussite aux concours des grandes écoles.

Ainsi que d'autres indicateurs de rendement :

- Indice de parité
- Nombre des dispositions et mesures légales et institutionnelles prises pour éliminer les discriminations fondées sur le sexe et les disparités d'accès à l'éducation.
- Pourcentage de représentation des femmes dans les emplois et les instances de prise de décision du système éducatif.
- Nombre des mesures et correctifs apportés pour élargir l'accès et assurer le maintien des filles et des garçons du préscolaire jusqu'au niveau d'une scolarisation qualifiante.
- Nombre de ressources formées à la prise en compte de l'égalité des sexes dans leurs champs de responsabilités respectifs.

8. Département de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

La Charte Nationale d'Education et de Formation considère l'alphabétisation comme le second pilier de la réforme du système éducatif et de la promotion de la formation au Maroc. Elle vise la réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20 % à l'horizon 2012 et l'éradication de ce fléau en 2015.

8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Recul du taux d'analphabétisme

Depuis 2002, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre l'analphabétisme, un fléau qui handicape sérieusement le développement socioéconomique du pays. L'intensification des programmes de lutte contre ce fléau s'est accompagnée d'une amélioration continue des indicateurs d'alphabétisation. Ces évolutions se sont traduites par une baisse remarquable du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus qui s'est établi en 2007 à 40,1% contre 42,7% en 2004[56] soit une baisse de l'ordre de 2,6 points (27,7% en milieu urbain contre 56,1%

[56] Celui de la population âgée de 15 ans est plus est passé de 47,7% à 43% entre 2004 et 2006.

en milieu rural). Les femmes sont plus touchées par ce fléau puisque 53,1% d'entre elles sont analphabètes contre 26,1% pour les hommes. En milieu rural, ce taux atteint 71,8% pour les femmes contre 38,2% pour les hommes. Ce constat atteste de la situation précaire de la femme et de la fille dans le domaine de l'éducation en général.

Taux de non scolarisation et de déscolarisation

Pour ce qui est de l'éducation non formelle, le taux des enfants âgés de 9-14 ans n'ayant jamais été à l'école s'est situé à 6,1% en 2006, celui des déscolarisés à 8,9% alors que le taux des non scolarisés a atteint près de 15%.

Si en milieu urbain la non scolarisation frappe avec un taux quasi-invariable garçons et filles, en milieu rural, les filles sont une fois et demi plus touchées par ce phénomène que les garçons. Le taux de non scolarisation des enfants, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin, s'établit à près de 7% dans les villes. Dans les campagnes, ce taux, évalué à 18,91% pour les garçons, passe à 27,17% pour les filles. L'exclusion dont les filles sont souvent victimes pour ce qui est de l'accès à l'éducation et au savoir, sont des faits indéniables qui expliquent, en bonne partie, les inégalités de genre caractérisant plus ce milieu.

La proportion d'enfants n'ayant jamais été à l'école est de 7% pour les filles contre 5,2% pour les garçons. En milieu rural, pas moins de 10,97% des jeunes filles âgées de 9 à 14 ans n'ont jamais été à l'école. Les jeunes garçons du même milieu et la même catégorie d'âge ne l'ont pas été dans une proportion de 7,92%. En milieu urbain, garçons et filles sont nettement moins affectés par ce phénomène avec des proportions ne dépassant guère 3%.

A l'image de la non scolarisation, la déscolarisation ou le retrait précoce d'un établissement scolaire, est un phénomène qui sévit aussi avec des incidences variables selon le milieu, le sexe et l'âge. Le taux de déscolarisation des enfants âgés de 9-14 ans est de 8,9% au niveau national dont 10,3% sont des filles. Par milieu, ce taux atteint 13,5% au milieu rural contre seulement 4,4% dans les villes, les filles représentent respectivement 16,2% et 4,3%. L'interruption de la scolarité est un fait qui caractérise plus les enfants âgés de 12-14 ans que ceux âgés de 9-11 ans quel que soit le sexe et le milieu de résidence.

8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La stratégie nationale en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle établie par le Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle (DAENF) est fondée sur une approche globale, axée sur des processus multiples comprenant la structuration, la planification, l'organisation et la formation. Elle s'appuie aussi bien sur des fondements nationaux (article 13 de la constitution, discours royaux, Charte Nationale d'Education et de Formation et déclarations gouvernementales) qui tiennent compte des spécificités de la société marocaine que sur des fondements internationaux figurants dans la déclaration universelle des droits de l'Hommes, dans les conventions ratifiées par le Maroc et ses engagements dans les réalisations des OMD.

Cette stratégie vise, d'une part, à éradiquer l'analphabétisme parmi les adultes et à les intégrer à l'activité socio-économique et, d'autre part, à tarir les sources de l'analphabétisme en luttant contre la déperdition scolaire et en s'adressant aux déscolarisés ou à ceux qui n'ont jamais été scolarisés. La stratégie d'alphabétisation et éducation non formelle s'articule autour de 10 axes :

Système d'information : afin de disposer de l'information sur la situation de l'analphabétisme et de la non scolarisation et d'avoir de la visibilité sur le déroulement des programmes pour pouvoir les suivre et les évaluer.

Partenariat : il s'agit du partenariat dans son sens le plus large, en tant que mode d'intervention privilégié avec les différents intervenants. Il repose sur la conclusion des conventions qui fixent les contributions de chacun des partenaires.

Parrainage : comme nouveau mode d'intervention, en vue d'affirmer la solidarité entre les différentes composantes de la société. Il est assuré par des personnes physiques ou morales marocaines ou étrangères au profit des associations ou des individus.

Organisation : par la création de structures centrales, régionales et provinciales et la mise en place d'organes de concertation (Commission Ministérielle présidée par le Premier Ministre et Commissions Provinciales présidées par les walis et gouverneurs).

Programmes éducatifs : le département est l'entité responsable de la conception et de l'élaboration des programmes éducatifs et de leurs contenus. Vue la diversité des groupes cibles, ces programmes sont conçus de manière à répondre aux besoins des bénéficiaires en tenant compte de leurs spécificités sociale, économique et culturelle.

La formation des intervenants : constitue l'un des éléments incontournables de la stratégie qui est pris en charge par le département.

La coopération internationale : par la diversification des sources d'appui, qu'offre la coopération bilatérale ou multilatérale.

La mobilisation de la communication : par la sensibilisation, la mobilisation des partenaires publics, privées, la société civile et les bénéficiaires.

Suivi, contrôle et évaluation : par la mise en place d'un système de suivi, de contrôle, d'évaluation des actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Le développement social intégré : par l'intégration du volet de l'alphabétisation dans tous les programmes de lutte contre la pauvreté menés par les différents départements partenaires.

Par rapport aux engagements du Maroc en matière d'OMD, une seule cible concerne le domaine d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Il s'agit de **l'OMD2 : cible 10** : Eradiquer, d'ici à 2015, l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme.

Les résultats obtenus en matière d'alphabétisation demeurent insuffisants malgré les avancées réalisées et une accélération du rythme de réalisation de 2,1% à 3,49% est nécessaire pour atteindre l'objectif d'éradication de l'analphabétisme à atteindre en 2015.

8.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le DAENF a mis en place plusieurs programmes en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. La diversité des programmes vise à garantir l'éducation pour tous. En effet, tous les programmes s'adressent aux enfants non scolarisés ou en rupture de scolarité et à ceux qui sont en situation de travail ou en situation difficile ainsi qu'aux adultes ayant besoin des compétences de lecture pour faciliter leurs vies et actives quotidiennes. Ci-après sont cités les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle développés par le département.

8.3.1. Programme d'alphabétisation

Le DAENF a mis en place un programme d'alphabétisation qui vise à éradiquer de manière progressive l'analphabétisme et à garantir le droit à l'éducation à tous ceux qui en sont privés. L'objectif est l'alphabétisation de 800.000 personnes dont 60% de femmes et 80% dans le monde rural. Ce programme comprend ces sous-programmes complémentaires et diversifiés selon les spécificités des groupes cibles, à savoir :

- ***Le programme général*** : il a pour objectif d'alphabétiser annuellement 150.000 personnes dont 70% de femmes surtout en milieu rural.
- ***Le programme des opérateurs publics*** : il a pour objectif d'alphabétiser annuellement 250.000 personnes dont 70% de femmes surtout en milieu rural.
- ***Le programme des ONG :*** il a pour objectif d'alphabétiser annuellement 400.000 personnes dont 80% de femmes surtout en milieu rural en privilégiant la tranche d'âge de 15 à 45 ans.

- ***Le programme des entreprises*** : il a pour objectif d'alphabétiser annuellement 15.000 personnes dont 70% de femmes.

Le nombre de bénéficiaires des cours d'alphabétisation est passé de 286.425 en 2002-2003 à 651.263 en 2007-2008 enregistrant ainsi un taux de croissance dépassant 127%. En milieu rural, l'effectif des bénéficiaires est de 319.006 contre 325.880 pour les urbains durant la même année. Le taux de participation des femmes à ces cours avoisine les 83% en 2007-2008 soit 543.057 femmes dont 247.932 dans le milieu rural.

Ainsi sur l'ensemble des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, 105.649 sont inscrits dans le programme général (82.102 femmes contre 23.547 hommes), 259.109 dans le programme des opérateurs publics (210.246 femmes contre 48.863 hommes), 284.421 dans le programmes des ONG (248.868 femmes contre 35.553 hommes) et 2084 dans le programmes des entreprises (1.841 femmes contre 243 hommes).

8.3.2. Programme d'éducation non formelle

Le DAENF a mis en place deux programmes d'éducation non formelle dont l'objectif est d'offrir une seconde chance de s'instruire aux enfants non scolarisés ou déscolarisés et de tarir à la source le phénomène de rupture de scolarité et l'analphabétisme. Il s'agit du Programme de la deuxième chance et du Programme de lutte contre l'abandon scolaire.

Concernant le programme de la 2ème chance, il vise à faire acquérir aux élèves les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul mais également à ouvrir des perspectives d'insertion tant scolaire que professionnelle ou sociale. L'objectif est d'assurer l'école à près de 80.000 enfants par an afin d'assurer l'éducation à tous les enfants non scolarisés à l'horizon 2013.

Pour ce qui est du Programme de lutte contre l'abandon scolaire, il s'adresse aux enfants éprouvant des difficultés à l'école ou étant sur le point d'interrompre leur scolarité. L'objectif ciblé dans le plan d'urgence consiste à éradiquer totalement l'abandon scolaire à l'horizon 2011.

Le nombre de bénéficiaires de l'éducation non formelle a atteint 179.108 en 2007-2008. Le taux de participation des femmes est de l'ordre de 39%.

Programme de la 2ème chance

Le nombre des bénéficiaires du programme de la 2ème chance a atteint en 2007-2008 près de 32.419 enfants (15.749 dans le milieu urbain et 16.670 dans le milieu rural) avec un taux de réalisation des objectifs de 65%. Les filles représentent 55% de l'effectif soit 17.940 (7.891 dans le milieu urbain contre 10.049 dans le milieu rural). Selon le mode d'intervention, le nombre des bénéficiaires du programme avec les associations a atteint 22.824 personnes dont 56% de filles, du parrainage 9.388 personnes dont 54% de filles, et du cycle Istidrak 207 personnes dont 120 de filles.

Les académies qui enregistrent les taux les plus élevés de bénéficiaires se situent parmi les régions où la concentration de la population est la plus importante. C'est le cas de Rabat-Salé-Zammour-Zaer (5.075 personnes dont 51% de femmes), de Meknès- Tafillalt (4.248 personnes dont 31% de femmes), de Tanger-Tétouan (3.781 personnes dont 45% de femmes) et Sous-Massa-Daraa (3.228 personnes dont 62% de femmes).

Taux d'insertion des bénéficiaires du programme 2ème chance dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle

En 2007-2008, l'effectif des bénéficiaires du programme 2ème chance ayant été réinsérés a atteint 13.433 personnes dont 9.946 dans l'enseignement formel et à 3.486 dans la formation professionnelle enregistrant ainsi un taux global d'insertion de 41%. La répartition par niveau des réinsérés dans l'enseignement formel montre que la 5ème année du primaire est le niveau qui compte le plus grand nombre de réinsérés (1.171 personnes), suivi de la 3ème année (1.017 personnes) puis de la 2ème année (831 personnes). En revanche, le niveau qui enregistre le moins d'insérés est la 1ère année du collège (5 personnes).

Programme de lutte contre l'abandon scolaire

Au titre de l'année scolaire 2007-2008, le programme de lutte contre l'abandon scolaire, à travers essentiellement le programme de soutien scolaire, a visé 200 000 élèves menacés par le décrochage scolaire. Les bénéficiaires étaient au nombre de 146.689 dont 52.601 de filles, soit un taux de réalisation des objectifs de près de 68%. Ce programme d'appui est assuré par trois groupes d'intervenants et de partenaires de l'école : les enseignants (103.159 bénéficiaires dont 42% de filles), les associations (24.334 bénéficiaires dont 40% de filles) et le système de parrainage (19.196 bénéficiaires).

8.3.3. Coopération internationale

Le DAENF a tissé un réseau d'échange intégrant plusieurs projets, notamment le projet de l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation, le projet pilote Radio ECCA pour la diffusion de cours spécifiques à travers le système Ecca, le projet éducation et formation pour l'emploi au Maroc "Advancing Learning and Emloyability for a better Future" (ALEF), le programme « Appui budgétaire sectoriel » de l'UE et le Projet « alphabétisation pour l'autonomisation des femmes : renforcement des capacités nationales pour un développent durable ».

Projet de l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation

Ce projet est le résultat d'une convention de partenariat entre l'association marocaine de la solidarité et le développement et le DAENF pour l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation. Ce projet est soutenu par l'Organisation Mondiale de la Santé. Les axes stratégiques du projet sont l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation et dans les projets de développement collectifs.

Projet pilote Radio ECCA pour la diffusion de cours spécifiques à travers le système Ecca

L'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la région Souss-Massa-Draa a signé une convention de partenariat avec la société Radio ECCA dans le cadre de la coopération avec les Iles Canaries pour la diffusion de cours spécifiques à travers le système Ecca dans le but de développer les compétences de la population en matière d'éducation.

Projet ALEF "Promotion de l'apprentissage et de l'employabilité pour un avenir meilleur »

Le lancement du projet ALEF "Promotion de l'apprentissage et de l'employabilité pour un avenir meilleur" par l'USAID Maroc (2005-2009) cible prioritairement les filles et les femmes en milieu rural dans un champ d'intervention couvrant 4 régions notamment l'Oriental, Chaouia Ouardigha, le Grand Casablanca et Meknès-Tafilalet. Les sept axes stratégiques du projet sont :

- Le projet d'établissement et la mobilisation sociale (PEMS) : au total 90.908 élèves ont bénéficié d'une manière directe ou indirecte des activités du PEMS dont 49.959 filles.
- Le programme de pertinence (PP) : en 2008-2009, 461 écoles primaires et collèges ont bénéficié du programme et 3.310 enseignants dont 950 femmes se sont impliqués directement dans le programme.
- Les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE).
- Les Dar Taliba de qualité (DTQ) : en 2008-2009, 1.090 filles bénéficiaires dans 14 Dar Taliba dans les quatre régions et 16.700 bénéficiaires (6.400 filles et 10.300 garçons) dans 212 établissements de protection sociale.
- Le programme de développement de l'esprit entrepreneurial (PDEE).
- Les clubs scolaires « Jeunes pour Jeunes » (JPJ) : près de 7.000 élèves ont bénéficié ou contribué aux activités des clubs.
- Les ateliers de partage, d'approfondissement et de régulation (APAR).

Programme « Appui budgétaire sectoriel » de l'UE

Le Programme « Appui budgétaire sectoriel » de l'UE a pour objectif d'accroitre les effets de la formation et de cibler les 16-35 ans afin de préparer leur avenir scolaire, professionnel et économique. La priorité sera essentiellement donnée aux personnes issues des milieux défavorisés et aux femmes. Le programme couvre la période 2009-2012. Le coût global est de 17 millions d'euros et l'appui (sous forme de don) représente 12% du financement du programme d'alphabétisation.

Projet « alphabétisation pour l'autonomisation des femmes : renforcement des capacités nationales pour un développent durable »

Ce projet a été lancé dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase de l'initiative LIFE « Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir » lancée par l'UNESCO. Il cible prioritairement les filles et les femmes en milieu rural.

8.4. Analyse genre du budget

8.4.1. Part des dépenses d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans le budget de l'Etat

Le budget du DAENF a enregistré une augmentation de 5% en moyenne annuelle entre 2000 et 2009. Il a atteint 145,7 millions de dirhams en 2009, soit 0,07% du budget général de l'Etat hors dette, 0,02% du PIB et 0,32% du département de l'éducation Nationale (la norme pour l'UNESCO est de 3% au moins du budget de l'éducation). Les dépenses d'investissement se situent à 123 millions de dirhams et représentent à elles seules 85% du budget du département.

Ventilation du budget d'investissement du département par programme

Sur un budget d'investissement d'environ 123 millions de dirhams, la part de la Direction de lutte contre l'analphabétisme représente plus de 80% soit plus de 100 millions de dirhams. Plus de 75% de ces derniers sont affectés aux services externes. Au niveau des services centraux, avec une enveloppe de 24 millions de dirhams, le programme alphabétisation par les ONG s'accapare à lui seul 19,7 millions de dirhams. Pour ce qui est de l'éducation non formelle doté d'un budget de 23 millions de dirhams, la part du programme de la deuxième chance représente plus de 80% du budget d'investissement du département.

8.4.2. Analyse des indicateurs de performance

Le Département de lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle a adhéré en 2007 à la globalisation des crédits.

Le SECAENF est entrain de développer des indicateurs d'objectifs dans le cadre du projet relatif à la gendérisation du budget sur la base des principales missions des différentes entités du Secrétariat. Par rapport à la question genre, le SECAENF s'est engagé à:

- Consolider un système d'information sensible au genre permettant d'affiner le ciblage géographique de l'analphabétisme et des inégalités.
- Élaborer un rapport annuel d'évaluation genre des politiques et des stratégies mises en œuvre par ses soins.
- Développer les capacités d'intégration en amont, au niveau de la planification, de l'impact attendu selon l'optique genre et des critères d'identification et de sélection de projets, et en aval, l'analyse de l'impact des budgets sur les hommes, les femmes, garçons et filles.
- Renforcer les capacités du département en matière d'élaboration des indicateurs d'objectifs chiffrés sensibles au genre.

Pour le SECAENF, l'année 2008 a été marquée par le renforcement de ses capacités institutionnelles et l'amélioration du pilotage et de la gouvernance de ses stratégies. Plusieurs actions concomitantes ont été réalisées dans ce sens et qui ont permis la mise en place du système d'information et l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme avec l'appui de l'Union Européenne.

La contribution de la Commission Européenne à la politique sectorielle d'alphabétisation et d'éducation non formelle est de 17 millions d'euros dont 14,7 millions d'euros en appui budgétaire et 2,3 millions sous forme d'aide complémentaire. L'aide budgétaire se fera sur 48 mois de fonctionnement (de 2008 à 2012), à compter de la signature de la Convention de financement et se portera prioritairement sur le public jeune et adulte de 16 à 35 ans en accordant une attention plus forte à certains d'entre eux, notamment ceux issus des milieux sociaux plus défavorisés, les femmes et les filles. Les résultats escomptés sont :

- Une réduction des taux d'analphabètes, notamment dans les régions les plus en difficulté, pour les secteurs sociaux les plus défavorisés et en particulier chez les femmes (RE1).
- Le renforcement des capacités de pilotage et de suivi de la stratégie tant au niveau central que régional et provincial (RE 2).
- Le renforcement des capacités d'intervention (notamment des ONG impliquées) reposant plus particulièrement sur une meilleure efficience des acteurs et des opérateurs (RE 3).
- L'amélioration de la qualité des apprentissages, des enseignements et de l'encadrement pédagogique et andragogique (RE 4).
- La mise en place d'une validation-certification des acquis des formations dispensées (RE 5).
- L'organisation de perspectives d'insertion socioprofessionnelle passant par la préparation de passerelles entre les différents secteurs connexes (Formation professionnelle et Emploi) (RE 6).

Ainsi mentionnés, les résultats escomptés devraient être renseignés par un niveau de performance (sur une échelle de 1 à 3 : du plus simple au plus complexe) qui rend compte de l'acuité du résultat escompté et donc des efforts nécessaires pour l'atteindre.

	Indicateurs d'objectifs	**Taux de pondération**				**Niveau de performance attendu pour chaque indicateur**		
		Année N	**Année N+1**	**Année N+2**	**Année N+3**	**Année N+1**	**Année N+2**	**Année N+3**
RE1	Taux de résorption (Alpha) par campagne annuelle au regard des besoins.	*	5 %	5 %	5 %	Réduction de 3%	Réduction de 3%	Réduction de 3%
RE 2	- Mise en place de plans d'actions nationaux et régionaux.	*	10 %	10 %	10 %	25% des AREF	50% des AREF	100% des AREF
	- Comptes rendus des commissions (ministérielle, nationale et provinciale).	*	10 %	10 %	10 %	Ensemble des CR	Ensemble des CR	Ensemble des CR
RE 3	- Taux d'ONG évaluées par un bureau d'étude (évaluation externe).	*	10 %	10 %	10 %	40%	60%	80%
	- Taux d'ONG intervenant sur profil de qualité.	*	10 %	10 %	10 %	30%	50%	70%
RE 4	- Taux de couverture du territoire national par un Système d'Information et de Gestion, informatisé et opérationnel.	*	15 %	15 %	15 %	25% des AREF	50% des AREF	100% des AREF
	- Taux de formateurs (Alphabétiseurs) formés annuellement sur la base d'un référentiel de compétences attendues.	*	10 %	10 %	10 %	40%	60%	80%
RE 5	Mise en place d'un système d'évaluation des compétences acquises par les bénéficiaires.	*	20 %	20 %	20 %	Le système est testé sur un nombre d'élèves (entre 500 et 1000 élèves)	Le système est mis en place dans 50% des AREF	

RE 6	Taux de bénéficiaires inscrits en FP, en apprentissage ou développant une Activité Génératrice de Revenus après une formation en Alpha.	*	10 %	10 %	10 %	4%	8%	12%

L'analyse des indicateurs présentés ci-dessus, permet de dégager 9 indicateurs qui méritent néanmoins d'être gendérisés en les ventilant par sexe, âge et AREF et d'être enrichis par d'autres indicateurs comme suit :

La réduction des taux d'analphabètes (RE 1)

- Nombre de bénéficiaires Alpha par sexe, par AREF et par délégation.
- Nombre de bénéficiaires Alpha par chacun des 4 opérateurs : Général, Public, ONG et Entreprises (par sexe).
- Nombre d'inscrits (bénéficiaires) par campagne annuelle (Alpha) (par sexe et par milieu).
- Taux d'abandon en cours de formation (Alpha) (par sexe, par milieu et par AREF).
- Nombre de nouveaux inscrits (par sexe, par milieu et par AREF).
- Taux d'analphabètes (par sexe, par milieu et par AREF).

Renforcement des capacités de pilotage et de suivi (RE 2).

- Nombre de postes budgétaires (DAENF et AREF).
- % de personnels formés (par sexe, par milieu et par AREF).
- Taux de couverture en équipement informatique adapté aux stratégies de pilotage et de suivi.
- Liste des partenaires.
- Carte de l'analphabétisme et de l'abandon scolaire (par AREF, par sexe et par délégation) révisable annuellement.

Renforcement des capacités d'intervention (notamment des ONG) (RE 3)

- Nombre d'ONG intervenant par convention.
- Mise en place d'une grille de classification des ONG.

Qualité des apprentissages (RE 4)

- Nombre de supports pédagogiques diffusés (manuels, Cd rom).
- Système d'information et de gestion sur tout le territoire national.
- Taux de visites de suivi effectuées au regard du nombre d'intervenants en formation (évaluation interne).

Validation et certification des acquis (RE 5)

- Mise en place d'une évaluation nationale des bénéficiaires.

Perspectives d'insertion économique ou professionnelle (RE 6)

- Mise en place d'un système de passerelle entre Alpha et Formation professionnelle ou apprentissage.

9. Département de la Formation Professionnelle

La formation professionnelle (FP) constitue aujourd'hui un enjeu majeur dans l'acquisition du savoir faire et des compétences nécessaires au développement des entreprises et un accompagnateur des secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois. Dans ce sens, le Département de la FP a pour mission d'élaborer la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle, à exécuter et à évaluer les stratégies élaborées pour le développement du secteur dans tous les domaines de l'économie. L'examen de la répartition par sexe des stagiaires montre qu'il y a des efforts à fournir dans le niveau 'Qualification' et la mixité dans certaines formations offertes.

9. 1. Analyse de la situation et pertinence de l'approche genre pour la FP

Le Département de la FP est investi d'une double mission, celle de satisfaire les besoins des entreprises pour améliorer leurs performances et leurs compétitivités et celle de répondre aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et assurer leur promotion socioprofessionnelle. Pour accomplir ces missions, d'importants efforts ont été entrepris ces dernières années par le Département de la Formation Professionnelle.

9.1.1. Diagnostic de la situation

L'accès au système de la FP dans les différents niveaux de formation (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé) est ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons, âgés d'au moins 15 ans, sur la base des mêmes conditions comme le prévoit la Constitution marocaine qui stipule que les citoyens ont droit égal à l'éducation et au travail.

La formation professionnelle connaît une demande croissante mesurée par le taux d'affluence. Ainsi, au titre de la rentrée 2008/09, le taux moyen de la demande de formation est d'environ 3 candidats par place offerte. Afin de satisfaire cette demande croissante, le Département de la FP déploie des efforts en matière de construction et d'équipement des établissements et en matière d'accompagnement et d'encouragement des investissements privés qui s'intéressent de plus en plus au secteur. Ainsi, l'appareil de formation compte au titre de l'année 2008/09, 2 031 établissements dont 1551 relèvent du secteur privé et 480 établissements relèvent du secteur public. Ces derniers accueillent 70% des stagiaires.

Le champ de la formation professionnelle se compose de trois ensembles autonomes :

- La formation initiale (formation résidentielle et alternée et formation par apprentissage). Il s'agit d'une formation diplômante ou qualifiante avant l'embauche par l'entreprise qui concerne les jeunes sous statut scolaire à temps plein et les apprentis ;
- Formation à l'embauche. Il s'agit d'une formation visant à réussir l'insertion des stagiaires dans la vie active par le développement de leurs compétences pendant la première année en vue de les rendre opérationnels;
- La formation professionnelle continue qui concerne les adultes actifs dans le marché du travail.

Formation résidentielle et alternée

Situation au titre de la saison 2008/2009 : Au titre de l'année 2008/2009, l'effectif des stagiaires de sexe féminin dans le système de la formation professionnelle résidentielle et alternée a atteint 104 975 soit 42 % de l'effectif global des stagiaires dans les secteurs public et privé.

Répartition des stagiaires par niveau de formation

Niveau	Effectif des stagiaires	Dont filles	Taux de féminisation
Spécialisation	36374	14177	39%
Qualification	61986	19129	31%
Technicien	86071	38341	45%
Tech. spécialisé	67176	33328	50%
Total	**251607**	**104975**	**42%**

Source : Département de la Formation Professionnelle

L'examen de la répartition des stagiaires par sexe et niveau montre la présence en 2009, d'une équité entre stagiaires de sexe féminin et ceux de sexe masculin dans le niveau technicien spécialisé, niveau le plus élevé du système. Cependant, la parité est loin d'être acquise dans le niveau qualification qui n'attire pas assez de stagiaires féminins.

Evolution de l'effectif des filles dans la FP (2002-2009) : Durant les sept dernières années, l'effectif des filles dans la formation professionnelle initiale résidentielle et alternée a évolué avec un taux d'accroissement annuel moyen de 9%. Par niveau, on note une évolution soutenue, des effectifs des stagiaires femmes dans aux niveaux technicien spécialisé et technicien.

Répartition des stagiaires par secteur de formation : Les secteurs de l'Administration Gestion Commerce et TIC, secteurs qui attirent traditionnellement les filles, regroupent environ 50% de l'effectif global des stagiaires de sexe féminin au titre de l'année 2008/09. Notons que 38% des filières du secteur public sont plutôt masculines (moins de 20% de filles), alors que 12% seulement des filières peuvent être considérées comme féminines (plus de 80% de filles).

Répartition des stagiaires filles par secteur de formation (2008/2009)

Secteur	Effectif global (1)	Effectif filles		Taux de féminisation (en %) (2/1)
		Total (2)	% par secteur	
Administration Gestion et Commerce	63296	40109	38	63
Agriculture	4107	903	1	22
Artisanat	6459	4383	4	68
Assistance aux ménages	905	896	1	99
Audio Visuel et Arts Graphiques	4492	1818	2	40
BTP	22660	2224	2	10
Chimie et Plasturgie	476	96	-	20
Coiffure Esthétique	17383	12248	12	70
Cuir	964	398	-	41
Hôtellerie et Tourisme	24437	9630	9	39
IMME	53603	2050	2	4
Industrie agro-alimentaire	612	360	-	59
Paramédicale et Santé	9247	7424	7	80
Pêches Maritimes	691	30	-	4
Textile Habillement	16747	11172	11	67
TIC	24533	11023	11	45
Transport et logistique	995	211	-	21
Total	**251607**	**104975**	**100**	**42**

Source : Département de la Formation Professionnelle

Les filières mixtes représentent 50% du nombre total des filières, enregistrant ainsi une forte augmentation (11% en 2003). Ceci s'explique par l'accès des filles depuis quelques temps à des filières dites « masculines » comme celles relevant du secteur IMME et du BTP, et ce, en dépit des résistances culturelles et sociales.

Les filles représentent 58% de l'effectif des stagiaires du secteur privé alors qu'elles ne représentent que 35% dans le secteur public. Ceci s'explique par la prédominance dans le privé des formations plus attrayantes pour les filles que les garçons (administration gestion, coiffure, esthétique…). Le secteur public gagnerait à augmenter la capacité d'accueil de ces filières pour en faire profiter les filles qui n'auraient pas les moyens d'intégrer les établissements privés de formation.

Evolution de l'effectif des stagiaires par secteur (2002-2009)

Année	Public		Privé		Total	
	Total	Filles (%)	Total	Filles (%)	Total	Filles (%)
2003/2004	98 177	30	64 818	56	162 995	40
2004/2005	106 029	34	65 764	65	171 793	43
2005/2006	120 331	37	66 270	57	186 601	44
2006/2007	135 670	34	67 184	59	202 854	43
2007/2008	150 867	34	73 368	60	224 235	42
2008/2009	175 328	35	76 279	58	251 607	42

Source : Département de la Formation Professionnelle

FP en milieu rural

Le système de la formation professionnelle institutionnelle qui s'est remarquablement développé en milieu urbain, reste très limité en milieu rural en raison des spécificités socio-économiques de ce dernier. L'effectif des stagiaires dans ce milieu ne représente que 2% de l'effectif global des stagiaires. Les filles représentent 22% des stagiaires en milieu rural et 1% des stagiaires de sexe féminin au niveau national.

Effectifs des stagiaires en milieu rural par niveau (2008/2009)

Niveau	Effectif des stagiaires	Dont filles	% filles
Qualification	2275	497	54
Technicien	970	202	22
Technicien spécialisé	851	215	24
Total	**4096**	**914**	**100**

Source : Département de la Formation Professionnelle

En vue de corriger ces disparités, un programme de formation par apprentissage des jeunes ruraux adapté aux spécificités du monde rural a été mis en place depuis 2000. A noter également que l'OFPPT a mis en place des espaces mobiles de formation au profit du milieu rural et des entreprises éloignées dans quelques filières telle que la couture et l'informatique.

Formation par apprentissage

Le mode de formation professionnelle par apprentissage, est basé sur une formation pratique en entreprise à raison d'au moins 80% de sa durée globale, complétée par 10% au moins de cette durée par une formation générale et technologique dans un centre de formation par apprentissage (CFA).

Au titre de l'année 2008/2009, l'effectif global des apprentis est de 30 592. Les filles représentent 31% de l'effectif total. Toutefois, ce taux reste limité par rapport à la formation résidentielle et alternée. Ceci s'explique essentiellement par le fait que l'apprentissage ne couvre pas assez ou pas encore les secteurs les plus prisés par les filles comme celui de l'Administration-Gestion ou le Textile-Habillement par exemple.

Formation par apprentissage intra-entreprises

En vue d'assurer une plus grande efficacité du système de formation par apprentissage et de bien l'adapter aux entreprises, le Département de la Formation Professionnelle a initié un programme de création de CFA intra entreprises dans le cadre de la Coopération Maroco-Allemande à travers le Programme de Formation en Milieu de Travail.

L'accompagnement des entreprises participant à ce projet de formation leur permet d'organiser et structurer progressivement l'opération de recrutement de leurs salariés et développer des compétences en adéquation avec leurs stratégies. Actuellement, 64 CFA intra entreprises ont été créés ou en cours de création dans les secteurs du textile habillement, cuir, tourisme, bijouterie/joaillerie et BTP.

Convergence des programmes d'apprentissage avec l'INDH

Pour mettre en convergence les programmes d'apprentissage avec l'INDH, le Département de la Formation Professionnelle a identifié, en partenariat avec les acteurs locaux, des projets visant en particulier les jeunes issus des quartiers et communes concernés par l'INDH ainsi que les partenaires chargés de leur réalisation, notamment les ONG.

A présent, 79 projets d'apprentissage ont été identifiés en partenariat avec les acteurs locaux et sont en cours de réalisation. Ces projets, dont 39 concernent 25 ONG, visent la formation dans

différents secteurs de 23.644 apprentis issus des quartiers et communes visés par l'INDH pour la période 2008-2010.

Unités mobiles de formation relevant de l'OFPPT

C'est une formation qui se déroule dans des espaces mobiles spécialement aménagés en ateliers pour dispenser des cycles de formation ou de perfectionnement de courte durée.La formation est destinée aux jeunes ruraux en vue d'améliorer leurs qualifications professionnelles et à renforcer l'activité économique génératrice d'emploi en milieu rural.

Actuellement, le parc des espaces mobiles de formation compte 20 unités permettant l'accueil de 2 500 bénéficiaires dans plusieurs métiers. Ainsi au titre de l'année 2008/2009, l'effectif des bénéficiaires a atteint plus de 1 400 stagiaires.

Formation en cours d'emploi

Dans le cadre de l'accompagnement de la mise à niveau des ressources humaines des entreprises, les Pouvoirs Publics ont engagé depuis 1996/97, de concert avec les partenaires sociaux, une profonde réforme s'appuyant sur deux mécanismes complémentaires et visant à encourager les entreprises à intégrer la formation continue de leurs ressources humaines en tant que vecteur stratégique de leur plan de développement. Ces deux mécanismes sont le Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil (GIAC) et le Système des Contrats Spéciaux de Formation (CSF):

***Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC)* :** Ce mécanisme porte sur la création de Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC), qui sont des associations constituées et gérées par les organisations et fédérations professionnelles des entreprises.

***Contrats Spéciaux de Formation (CSF)* :** Ce système, à gestion tripartite (Etat, Entreprises, Salariés) et décentralisé (10 comités régionaux), vise à inciter l'entreprise à intégrer la formation dans son plan de développement en lui accordant une assistance financière pour la réalisation des actions de formation des ressources humaines. En 2007, 2 015 dossiers de demande de formation ont été approuvés pour une participation financière de 125,6 MDH.

9.1.2 Evaluation du système de formation professionnelle

Globalement, sur 100 stagiaires qui accèdent à la formation professionnelle résidentielle et alternée, 72 en sortent diplômés. Par ailleurs, les études menées par le DFP montrent que le taux d'insertion à neuf mois après l'obtention du diplôme a atteint 63% pour la promotion 2006. Ce taux est élevé de 2 points pour les lauréats des établissements publics par rapport à celui des lauréats des établissements privés (64% contre 62%).

Le même constat est observé en comparant le même taux selon le sexe. L'enquête réalisée sur la promotion 2006, révèle que le taux d'insertion des lauréats masculins est en moyenne plus élevé de 4 points par rapport à celui des lauréats du sexe féminin (66% contre 59%). Ces études montrent que les filles, lauréates de la formation professionnelle, ont plus de difficultés que les garçons à trouver un emploi, mais une fois embauchées, elles font un meilleur cheminement professionnel.

9.2. Politiques publiques et cibles à atteindre

Basée sur une nouvelle approche intégrée pour ancrer le dispositif de formation dans le secteur productif, le DFP a élaboré une nouvelle stratégie qui repose sur :

- La réalisation de programmes sectoriels de formation professionnelle dans un cadre contractuel avec les professionnels;
- Le développement de la formation professionnelle en milieu du travail;
- La réingénierie du dispositif de la FP selon l'approche par compétences.

Cette stratégie repose également sur une politique d'ouverture et de partenariat dynamique associant les pouvoirs publics, les chambres et associations professionnelles, les partenaires sociaux, les ONG, etc.…

Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes : La formation professionnelle constitue un axe primordial pour la réussite de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Subséquemment, l'intégration de la dimension genre dans la formation a été sollicitée dans plusieurs axes dont notamment le cursus de la formation continue et initiale des professionnels de la santé, dans les programmes de formation de recherche et de vulgarisation relatifs au développement agricole et rural, ainsi que dans les programmes de formation des personnes travaillant dans les milieux journalistiques, de la culture, du sport et de la jeunesse, pour la diffusion des valeurs et de la culture de l'égalité.

***Formation Professionnelle et OMD* :** Les objectifs de développement retenus par le DFP cadrent parfaitement avec les OMD notamment les OMD 1, 3, 4, 5 et 8 (Cf. Rapport genre 2009).

Formation professionnelle dans la CEDAW : Vu le rôle important qu'elle joue dans l'amélioration de l'employabilité des femmes et par la suite leur autonomisation, la formation professionnelle a été dûment prise en compte dans la CEDAW et a été citée, notamment dans les articles 10, 11 et 14 de la convention (Cf. Rapport genre 2009). Donc l'action du département de la FP répond aux attentes de la CEDAW en la matière.

9.3. Programmes et projets mis en œuvre

Pour suivre la dynamique économique que connaît le Maroc et en vu de satisfaire les besoins des nouveaux chantiers économiques d'envergure en compétence, un plan d'urgence dans le domaine de la formation professionnelle a été arrêté d'après les conclusions de huit études menées en 2008 (Cf. Rapport genre 2009 pour plus de détail). Les principaux axes de ce plan s'articulent autour des programmes suivants :

- Développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat ;
- Création de Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les Etablissements de Formation Professionnelle ;
- Accompagnement du plan de développement intégré du secteur industriel marocain par la satisfaction des besoins en compétences ;
- Accompagnement du secteur de l'hôtellerie par la satisfaction de ses besoins en compétences;
- Régulation des offres publique et privée de formation professionnelles;
- L'optimisation des durées de formation ;
- Amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion ;
- La reingénierie de la formation professionnelle selon l'Approche par compétence (APC)

La mise en œuvre de ce plan d'urgence est de nature à favoriser l'insertion des jeunes filles et garçons dans la vie active.

9.4. Analyse genre du budget

9.4.1. Répartition du Budget au sein du DFP

Le total des dépenses du DFP a atteint 712,7 millions de dirhams au cours de l'exercice 2009, soit 54% du total du budget alloué au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Le budget de fonctionnement du DFP pour l'exercice 2009 s'est élevé à plus de 376 millions de dirhams, soit 52,76% du total du budget alloué à ce Département. Le personnel a absorbé 45,91 millions de dirhams, tandis que les matériels et dépenses diverses ont engendré une dépense de 330,13 millions de dirhams soit 46,3% du budget alloué à ce Département dont une subvention de 310,95 millions de dirhams au profit de l'OFPPT et 9,5 millions de dirhams pour l'ESITH.

Le budget d'investissement du DFP au titre de l'année 2009 s'élève à 336,7 millions de dirhams dont :

- 134 MDH, subvention au profit de l'OFPPT ;
- 105 MDH pour le développement de la formation par apprentissage ;
- 18 MDH, contribution aux dépenses d'investissement de l'ESITH ;
- 21,1 MDH subvention à l'ESTITH au titre de l'initiative 10000 Ingénieurs ;
- 19,8 MDH, contribution aux frais de formation des stagiaires des établissements de formation professionnelle privées.

Notons que le plan d'action du DFP au titre de 2009 est caractérisé par la mise en œuvre du plan d'urgence (2008-20012) dont l'enveloppe budgétaire s'élève à 165,7 Millions de Dirhams.

9.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

En septembre 2007, le Département de la Formation Professionnelle a adhéré à la globalisation des crédits. Après plusieurs sessions de travaux entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le DFP, plusieurs indicateurs d'objectifs ont été arrêtés pour l'appréciation et le suivi des dépenses d'investissement et de fonctionnement des différentes missions et programmes mis en œuvre par le DFP. 66 indicateurs d'objectif dont 60 indicateurs chiffrés pour le budget d'investissement ont été mis en place.

Indicateurs relatifs au budget de fonctionnement

Les indicateurs de fonctionnement, qui sont au nombre de six, sont répartit entre les deux structures sous tutelle du DFP, à savoir l'OFPPT et l'ESITH. Ces indicateurs sont tous des indicateurs de résultats dénombrant l'effectif des stagiaires en formation désagrégé par sexe. D'autres indicateurs, notamment de moyens, peuvent être ajoutés pour enrichir les indicateurs de fonctionnement. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs relatifs à l'appareil pédagogique comme le nombre de formateurs femmes et hommes, leur degré de qualification….

Indicateurs relatifs au budget d'investissement

En ce qui concerne les indicateurs d'objectif relatif au budget d'investissement, ils touchent tous les programmes de la formation professionnelle. Il s'agit de 60 indicateurs afférents aux principaux programmes suivants :

- **Dispositif de la formation professionnelle** : les indicateurs adoptés pour ce programme concernent les effectifs de stagiaires et de lauréats déclinés par sexe et par mode de formation et le nombre d'établissements de formation professionnelle;
- **Formation par apprentissage** : ce programme a pour objectif de faire acquérir aux jeunes filles et garçons des qualifications professionnelles favorisant leur insertion dans la vie active et de contribuer à l'amélioration de l'encadrement des PME/PMI. Les indicateurs de ce programme sont essentiellement les effectifs des apprentis et des lauréats désagrégés par sexe et aussi le nombre de centres de formation par apprentissage ainsi que le nombre de CFA intra entreprise à créer.

- **Développement de la formation professionnelle privée :** ce programme vise la promotion de l'offre de formation et la poursuite de la qualification et l'accréditation des EFPP. Les indicateurs de ce programme sont les effectifs des stagiaires et des lauréats par sexe et le nombre de filières qualifiées ainsi que le nombre d'établissement accrédités.
- **Formation en cours d'emploi :** l'objectif de ce programme est le développement de la qualification des ressources humaines des entreprises pour favoriser leur compétitivité. Le nombre des entreprises bénéficiaires des prestations des GIAC et des CSF ainsi que le nombre de salariés bénéficiaires des CSF représentent les indicateurs pertinents pour ce programme. Cependant les données concernant le nombre des entreprises et le nombre de salariés bénéficiaires des CSF ne sont pas disponibles.

- **Réingénierie du système de la formation professionnelle selon l'Approche par Compétence (APC) :** les indicateurs choisis pour ce programme représentent le nombre de programmes de FP élaborés selon l'APC, le nombre de programmes implantés selon l'APC et le nombre d'établissements dispensant des programmes selon l'APC.

De même pour les programmes de l'OFPPT, des indicateurs ont été élaborés et concernent les effectifs des stagiaires et des lauréats par sexe et les centres de FP dans les établissements pénitentiaires et les effectifs des stagiaires et des lauréats afférents. Toutefois et vu que le but ultime de chaque formation est l'insertion des lauréats dans la vie active, il serait opportun d'intégrer d'autres indicateurs gendérisés notamment ceux relatifs à l'embauche.

Vu leur nombre important (60 indicateurs), le tableau ci-après se focalise davantage sur les indicateurs d'objectifs relatifs aux principaux programmes budgétivores de la formation professionnelle en proposant des suggestions quant à leur gendérisation et en analysant leur pertinence.

Indicateurs proposés par le département	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Développement de la formation professionnelle par apprentissage				
Effectifs des apprentis dans le secteur public (nombre)	Récupérer le nombre maximum des déscolarisés	Indicateur de résultat	oui	Désagrégé par sexe
Effectifs des apprentis dans le secteur privé (nombre)	Récupérer le nombre maximum des déscolarisés	Indicateur de résultat	oui	Désagrégé par sexe
Pourcentage des apprentis Filles (public + privé) (taux)	Améliorer le taux de féminisation dans l'apprentissage	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé
Lauréats de la formation par apprentissage	Accroître le nombre des lauréats de la formation par apprentissage	Indicateur de résultat	oui	Désagrégé par sexe
Pourcentage des lauréats filles de la formation par apprentissage dans les secteurs publics et privé	Améliorer le taux des lauréates dans l'apprentissage	Indicateur de résultat	gendérisé	-
Création de CFA Intra Entreprises	Accroître le nombre de CFA Intra Entreprises	Indicateur de moyen	Non	
Formation professionnelle au sein de l'OFPPT				
Effectifs des stagiaires en formation (nombre)	Accroître le nombre des places offertes dans la FP	Indicateur de résultat	oui	Désagrégé par sexe
Stagiaires filles en formation (taux)	Améliorer le taux de féminisation dans la formation professionnelle	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé
Effectif des lauréats	Accroître le nombre des lauréats	Indicateur de résultat	oui	Désagrégé par sexe
Pourcentage de lauréates filles	Améliorer le taux de féminisation parmi les lauréats de la formation professionnelle	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé
Réglementation et promotion du secteur de la formation privé				
Nombre d'établissements de FP Privée	Augmenter l'offre de la formation privée	Indicateur de résultat	Non	
Etablissements Privés de FP accrédités	Améliorer la qualité de la formation privée	Indicateur de résultat	Non	

Etablissements Privés de FP avec filières qualifiées	Accroitre l'offre en formation privée qualifiante	Indicateur de résultat	Non	
Effectifs des stagiaires de la FP résidentielle du secteur privé	Accroitre le nombre des places offertes dans la FP privée	Indicateur de résultat	oui	Désagrégé par sexe
Pourcentage des stagiaires filles de la FP résidentielle du secteur privé	Observer le taux de féminisation dans la formation professionnelle privée	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé

10. Département de la jeunesse

Conscient du rôle important de la jeunesse dans le développement de la société, le gouvernement s'est engagé à accorder un intérêt particulier aux jeunes dans le cadre d'un programme global et intégré à travers une politique d'inclusion des jeunes dans la vie active et la mise à niveau de centres d'accueil et le renforcement des programmes à caractère culturel, pédagogique et d'animation au profit des jeunes dans les milieux urbain et rural.

Dans ce cadre, le Département de la Jeunesse veille à assurer l'épanouissement, la promotion, l'intégration sociale et l'amélioration de l'environnement du jeune et de l'enfant. Il œuvre pour l'assistance, le soutien aux associations de jeunesse, la coordination, et le contrôle de leur action. A rappeler à ce niveau que le Département de la Jeunesse est composé de trois directions en l'occurrence la Direction du Budget et de l'Equipement (DBE), la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines (DJEAF). En ce qui concerne les services extérieurs, ils sont au nombre de 61 délégations au niveau des wilayas, préfectures et provinces, ainsi qu'un service géré de manière autonome (SEGMA), il s'agit du Centre Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance à Bouznika. L'effectif global du personnel relevant du Département de la Jeunesse est de 4.426 cadres et agents dont 39% de femmes.

10.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Caractéristiques de a jeunesse marocaine

Au Maroc, la catégorie des jeunes âgés de 15 à 24 ans représente, en 2008, près de 20% de la population totale. Près de 54% des jeunes vivent dans le milieu urbain. Selon les projections du CERED, le poids des jeunes connaîtrait une régression notable notamment dans le milieu rural passant de 22 % en 2008 à 15,33% à l'horizon 2030. Au milieu urbain, le poids des jeunes diminuerait de 19% en 2008 à 14% en 2030. Cette tendance au vieillissement de la population serait liée, entre autres, à la réduction de la fécondité et au recul de l'âge du premier mariage.

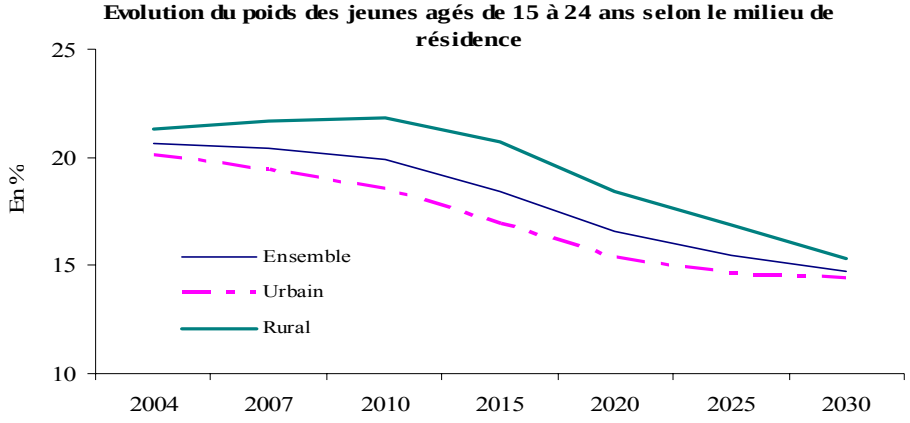

Source : CERED, Haut Commissariat au Plan

Selon le RGHP 2004, les jeunes célibataires représentaient 85% au niveau national. Ce taux était de 95% pour les garçons et de 75% pour les filles. Dans le milieu rural, les jeunes filles mariées représentent 30% contre 6,3% pour les garçons. A noter que l'âge moyen au premier mariage a connu une augmentation importante notamment chez les jeunes filles rurales passant de 21,5 ans en 1987 à 26,3 ans en 2007.

Tableau : Age moyen au premier mariage (en années)

Indicateurs	1987	1994	2004	2007
Ensemble				
Hommes	27,9	30,0	31,2	31,8
Femmes	23,4	25,8	26,3	27,2
Urbain				
Hommes	29,7	31,2	32,2	32,9
Femmes	25,4	26,9	27,1	27.9
Rural				
Hommes	26,1	28,3	29,5	30,2
Femmes	21,5	24,2	25,5	26,3

Sources : Rapport des indicateurs sociaux du Maroc en 2007, Haut-commissariat au Plan

Concernant les caractéristiques socio-économiques et selon le rapport des indicateurs sociaux du Maroc en 2007, l'analphabétisme touche au niveau national 24% des jeunes avec une prépondérance féminine (32,5% pour les filles contre 15,6% pour les garçons). A noter que durant la période 2003-2007, le taux d'alphabétisation des jeunes filles a progressé de 10 points en passant de 57,7% à 67,5% contre une progression de 8% pour les garçons, témoignant d'un processus de rattrapage dans ce domaine.

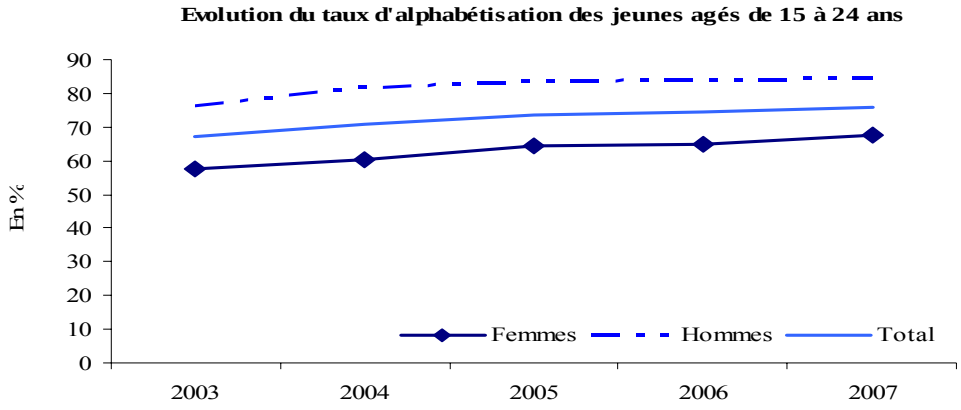

Source **:** Rapport des indicateurs sociaux du Maroc en 2007, Haut Commissariat au Plan

Les femmes représentent 27,14% de la population active totale en 2008 (soit 20,66% en milieu urbain et 33,24% en milieu rural). Cependant, et malgré les avancées réalisées, l'analyse montre que l'implication des femmes dans l'activité économique reste encore limitée notamment chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Au milieu urbain, le taux d'activité des jeunes femmes n'est que de 9,6% en 2008 contre 31,44% chez les jeunes hommes. Au milieu rural, le taux d'activité des jeunes femmes se situe à 27,61% contre 62,1% pour les hommes.

Selon le RGPH 2004, la répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans par principales activités révèle que 31,2 % d'entre eux sont en éducation-formation, 35,8 % exercent déjà une activité économique, 7,34 % sont au chômage et 23,6 % de jeunes de sexe féminin sont au foyer. Les occupations des jeunes sont très différentes selon le milieu de résidence. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation tandis que les jeunes ruraux sont plus présents sur le marché de l'emploi. 21% des jeunes femmes dans le milieu urbain sont au foyer contre 32% dans le milieu rural.

Quant aux loisirs, selon le rapport de la population sur la jeunesse marocaine[57], les activités à caractère socioculturel et sportif semblent être les plus pratiquées par les jeunes marocains. En 2001, la

[57] CERED, Rapport de la politique de population : La jeunesse marocaine: attitudes, comportements et besoins, 2004.

lecture, la fréquentation des maisons de jeunes, du cinéma, etc. semblent être les activités privilégiées des jeunes dans une proportion de l'ordre de 55 %. Le sport reste le loisir des jeunes garçons et des citadins par excellence (70,9% pour les jeunes garçons contre 29,1% pour les jeunes filles et 67% pour les citadins contre 33% pour les ruraux).

10.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Conscient du rôle des jeunes en tant que levier de changement et d'agent incontournable pour l'avènement d'un avenir meilleur, le Maroc mène grâce aux orientations royales une politique de population visant à favoriser l'intégration de la jeunesse marocaine dans le processus de développement économique et social du pays.

Les principaux objectifs de la nouvelle politique nationale en matière de jeunesse sont : 1) L'égalité des chances et des opportunités ; 2) L'éducation orientée vers la valorisation du travail et de la solidarité ; 3) L'éducation à l'indépendance, la liberté dans le cadre de la citoyenneté et du respect de l'intérêt général ; 4) La sensibilisation à l'ouverture sur d'autres cultures et civilisations ; 5) La transmission du savoir aux jeunes dans tous les domaines en créant des espaces et en veillant à la disponibilité des moyens susceptibles de garantir un cadre éducatif complet ; 6) La mise à niveau éducationnelle, intellectuelle et professionnelle pour assurer l'accès des jeunes au marché de l'emploi, à la productivité et à la compétitivité ; 7) La protection du projet national pour former des jeunes en les dotant d'une qualification pour les préserver de comportements marginaux à risque (la consommation de substances psycho actives, la violence, le vol, le vandalisme, la prostitution juvénile, etc.) et ce, à travers la sensibilisation et la communication.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Département de la Jeunesse intervient, à travers 1.369 établissements implantés dans les différentes régions du Royaume, dans plusieurs domaines intéressant les jeunes, à savoir :

***Les colonies de vacances* :** L'une des activités les plus importantes du secteur de la jeunesse car elle permet de réaliser un certain nombre d'objectifs arrêtés par le Département de tutelle en faveur des jeunes : voyages, rencontres, échanges, éducation, sport, culture, vie en communauté, bénévolat, capacité de se prendre en charge, etc…

Le tourisme culturel : Conscient de l'importance vitale des activités du Tourisme Culturel des Jeunes dans l'épanouissement de la personnalité des jeunes, le Département de la Jeunesse organise annuellement une série d'activités et de voyages en faveur de jeunes marocains et leurs homologues venus d'horizons divers.

Les centres d'accueil au service des jeunes : Les centres d'accueil sont des établissements relevant du Département de la Jeunesse implantés dans les différentes régions du Royaume. Le réseau comprend 33 centres qui offrent des services d'hébergement, de restauration et d'animation culturelle, artistique, scientifique, sportive et touristique.

Les maisons de jeunes : La maison de jeunes est un établissement public qui offre aux jeunes la possibilité de s'épanouir à travers une multitude d'activités socio-culturelles comme le théâtre, la musique, les arts plastiques, les sports, la danse, le cinéma, la lecture, informatique, langues étrangères… Le nombre total des bénéficiaires des activités de ces établissements dépasse les 6 millions jeunes par an dont 1.716.983 pour les activités permanentes et 4.992.287 pour les activités de rayonnement.

La protection de l'enfance : Le Département de la Jeunesse dispose de 18 établissements répartis sur trois catégories à savoir les centres d'observation, les centres de rééducation et les foyers d'action sociale. Ce sont des établissements destinés à recevoir les mineurs délinquants, placés sur ordonnance judiciaire, dans le but d'assurer leur rééducation et leur réinsertion dans la société par l'entremise d'activités et des programmes de formation professionnelle et/ou scolaire.

Les affaires féminines : Le Département de la Jeunesse dispose d'un réseau national composé de 745 établissements (110 centres de formation professionnelle, 286 foyers féminins et 443 jardins d'enfants) répartis à travers le Royaume et dédies à la formation des jeunes filles ainsi qu'aux enfants.

Associations et organisations de jeunesse

Jouant un rôle primordial dans l'encadrement et l'orientation des jeunes, les associations partenaires du Département de la Jeunesse sont au nombre de 1.059 (11 fédérations et unions, 980 associations locales, 40 associations nationales et 09 associations multi-sections et 19 associations à sections limitées). Ce partenariat vise à améliorer le travail associatif et à le généraliser dans le but d'encadrer la jeunesse et de faciliter son intégration.

L'action du Département répond aux recommandations de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes qui vise, entre autres, à assurer un accès équitable aux droits socio-économiques, à la formation, à l'emploi, … A signaler également que la politique de l'Etat dans le domaine de la jeunesse adhère parfaitement aux efforts déployés par le Maroc pour la réalisation des Objectifs Millénaires du Développement (OMD). Les différentes actions menées dans les domaines d'intervention susmentionnés du Département de la Jeunesse contribuent notamment à la réalisation de l'OMD 2 et 3 dont les cibles suivantes :

Cible 7 : généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.

Cible 10 : éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme. A titre indicatif, le nombre de bénéficiaires des programmes de lutte contre l'analphabétisme dans les maisons de jeunes et les foyers féminins a atteint 19.050 personnes en 2006.

Cible 12 : Eliminer les disparités hommes/femmes en matière d'accès à l'emploi, en matière d'égalité de salaires, d'accès aux ressources (crédit, biens, terre,…)

En outre, le Département de la Jeunesse a participé à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le sida en partenariat avec le Ministère de la Santé et le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la tuberculose et la typhoïde. En effet, 40 clubs ont été créés dans différentes maisons de jeunes afin de sensibiliser les jeunes sur les dangers des maladies sexuellement transmissibles en général et le sida en particulier. Cette action a profité à 42.500 jeunes.

De même, les actions menées par le Département de la Jeunesse permettraient la mise en œuvre des objectifs fixés par la convention de la CEDAW notamment ceux déclinés dans l'article 10 qui stipule que les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation, l'octroi des bourses, la formation professionnelle, l'alphabétisation, l'accès des renseignements spécifiques d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien être … L'alinéa g est particulièrement important pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports du fait qu'il indique que la femme doit bénéficier des mêmes possibilités de participer activement aux sports et à l'éducation physique.

10.3. Programmes et projets mis en œuvre

Plusieurs programmes sont mis en œuvre par le Département de la Jeunesse. Ci-après est présenté le programme « Vacances pour tous » compte tenu de son importance. Ce programme vise la généralisation de l'accès de l'enfance et de la jeunesse marocaine à des vacances quel que soit le niveau social ou le lieu de résidence.

Les efforts déployés par l'Etat et la société civile pour concrétiser l'objectif de « vacances pour tous » ont permis de passer de 49.5000 bénéficiaires en 2002 à plus de 114.300 enfants et adolescents durant la période estivale de 2009 répartis sur 43 centres permanents de colonies de vacances et 38 centres urbains aux côtés d'autres espaces aménagés à cet effet enfants. S'ajoute à cela près de 20.000 bénéficiaires des colonies de vacances durant les weekend et les vacances scolaires.

Loin du record enregistré les deux années précédentes, les nouvelles orientations du Département de tutelle visent à améliorer plus la qualité des prestations. La rénovation des infrastructures des colonies de vacances, l'embellissement des sites pour les rendre plus attrayants, le renforcement des mesures de sécurité par la création d'allées éclairées la nuit dans les campings,

l'externalisation de la restauration et des activités … constituent les préoccupations majeures du nouveau plan d'action arrêté. A souligner à ce niveau que 20.000 bénéficiaires ont profité cette année de la restauration au lieu de 3.000 bénéficiaires en 2008.

Les bénéficiares du programme "Vacances pour Tous" - année 2009-

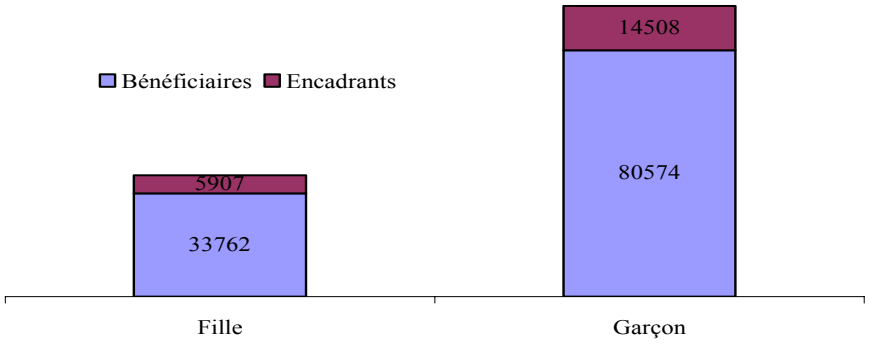

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

De même, l'année 2009 a connu la mobilisation d'importantes ressources humaines à même de fournir des prestations de qualité. Le nombre total d'encadrants s'est élevé ainsi à 20.415 personnes dont 5.907 encadrantes, soit près de 29%. En outre, un guide des colonies de vacances a été élaboré en 2008 et qui comporte tous les textes d'organisation relatifs à l'estivage. Par ailleurs, le Département de la Jeunesse veille à mettre en œuvre d'autres programmes dans les domaines suivants :

- ***Les foyers féminins*** : Au nombre de 286, ces foyers offrent des prestations diverses, assurées par 858 cadres spécialisés et agents qualifiées, à même d'améliorer les conditions socio-économique des jeunes filles et des femmes et à favoriser leur épanouissement.
- ***Les centres de formation professionnelle*** : 610 cadres spécialisés et agents qualifiés veillent à assurer des formations pour faciliter l'intégration de la femme dans l'activité socio économique dans 110 centres.
- ***Le Jardin d'Enfant*** : 765 éducatrices spécialisées et agents qualifiés dans 443 garderies et crèches prennent en charge les enfants dont l'âge est compris entre 18 mois et 6 ans émanant de classes sociales à revenus bas ou moyens.

10.4. Analyse genre du budget

L'enveloppe budgétaire accordée au titre de l'année 2009 au Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) s'élève à près de 1,2 milliard de dirhams, soit une progression de 14,16% par rapport à l'année 2008. Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 546,9 millions de dirhams représentant ainsi 47% du budget général du MJS contre 53% pour le budget d'investissement.

Structure du budget général du Ministere de la Jeunesse et des Sports
-année 2009-

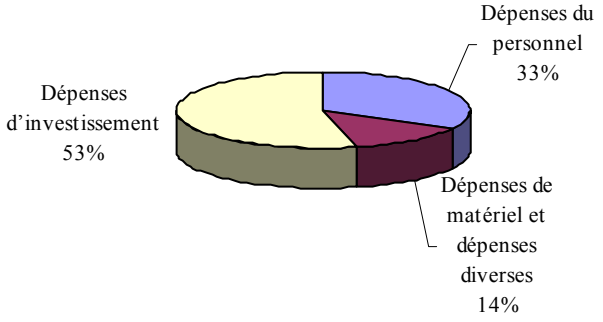

Source : Direction du Budget, MEF

Budget de la Jeunesse, de l'enfance et des Affaires Féminines

La Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines (DJEAF) est dotée d'une enveloppe budgétaire de fonctionnement de 73 millions de dirhams, soit 13,35% du budget de fonctionnement de ce Ministère. Quant au budget d'investissement, la DJEAF est dotée d'une enveloppe de 36,9 millions de dirhams ce qui représente 5,87 % du budget global d'investissement du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Zoom sur le budget du programme « Vacances pour tous »

Au titre de l'année 2009, l'enveloppe budgétaire globale consacrée à la réalisation de ce programme s'élève à 75,8 millions de dirhams dont 54,53 millions de dirhams de crédits de fonctionnement, soit le double des allocations budgétaires en 2008, et 21,27 millions de dirhams de crédits supplémentaires. Ainsi, les crédits alloués à ce programme ont marqué une augmentation de plus de 70% par rapport à l'année 2008.

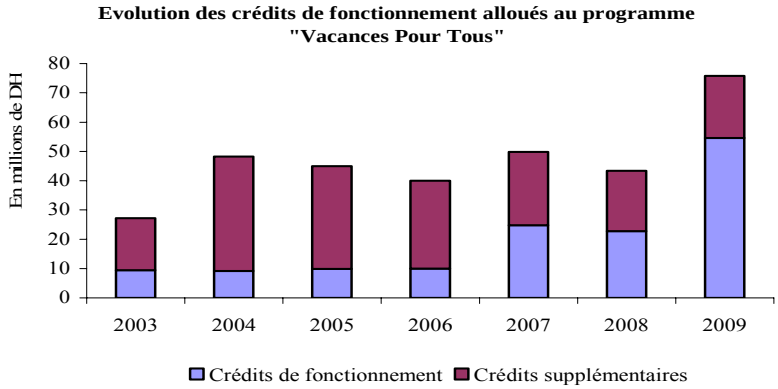

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

La répartition du nombre des bénéficiaires du programme « Vacances pour tous » par région montre que 36% de ces bénéficiaires sont issus des deux régions du grand Casablanca et de Rabat-salé-Zemmour-Zaer, soit un effectif de 72.187 personnes. A partir de là et en absence de données désagrégées par sexe et par milieu de résidence des bénéficiaires du programme « Vacances pour tous », il paraît que les citadins profitent plus que les ruraux de ce programme du fait que les régions qui bénéficient plus, ont un taux très élevé d'urbanisation.

Analyse genre des indicateurs d'objectifs du Département de la Jeunesse

A l'instar des autres départements ministériels, le Département de la Jeunesse a adhéré en 2007 à la globalisation des crédits et de façon corollaire la définition d'un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés qui permettent de mesurer le niveau de réalisation des objectifs prédéfinis.

Le nombre d'indicateurs d'objectifs définis par ce département s'élève à 80 indicateurs (les budgets de fonctionnement et d'investissement ont respectivement 30 et 50 indicateurs). A noter à ce niveau que les indicateurs d'objectifs du budget de fonctionnement sont définis par structure alors que ceux du budget d'investissement sont définis par région.

Force est de constater, après la première lecture de ces indicateurs, l'importance d'introduire un certain nombre d'indicateurs d'objectifs afférents aux grandes orientations stratégiques et qui constituent les piliers fondamentaux de la politique gouvernementale dans le domaine de la jeunesse.

Un examen plus approfondi des indicateurs d'objectifs montre qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas des indicateurs d'objectifs mais sont parfois des indicateurs de moyens ou même de suivi. A titre d'exemple, les indicateurs relatifs au budget de fonctionnement suivants : « l'alimentation des jeunes », « Aide et assistance aux associations et institutions de la jeunesse et des affaires féminines », « organisation des manifestations sportives, artistiques, culturelles et politiques »… Quant au budget d'investissement, il est à constater que l'ensemble de ses indicateurs d'objectifs sont des indicateurs de moyens et qui sont présentés par région. Il s'agit notamment des

indicateurs suivants : Equipement en matériel et mobilier de bureau ; et Réalisation des aménagements et d'installation.

Il ressort également de cette analyse l'absence de la prise en compte de la dimension genre au niveau de l'élaboration des ces indicateurs. Néanmoins, certains indicateurs du budget de fonctionnement peuvent être gendérisés et notamment ceux relatifs au programme « Vacances pour tous » et aux activités des jeunes dans le cadre des conventions de coopération internationales. Il s'agit des indicateurs suivants :

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Nombre de bénéficiaires des colonies de vacances	Faire bénéficier à l'ensemble des jeunes marocains issus de familles défavorisées des colonies de vacances	Indicateur de mission	Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe et par milieu de résidence (urbain/rural)	
Nombre de journées d'alimentation des jeunes	S'approprier des moyens nécessaires pour une organisation réussie des colonies de vacances.	Indicateur de moyen	Désagréger les bénéficiaires par sexe et par milieu.	Rattacher cet indicateur au précédent
Nombre de colonies permanentes	Se doter des centres d'estivage nécessaires pour répondre aux demandes croissantes d'estivage.	Indicateur de moyen	Désagréger par région	Rattacher cet indicateur au premier indicateur.
Nombre de bénéficiaires des échanges internationaux liés aux activités de jeunes (Nationaux).	Promouvoir les échanges entre jeunes aux niveaux national et international.		Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe et par milieu de résidence (urbain/rural)	
Nombre de bénéficiaires des échanges internationaux liés aux activités de jeunes (Internationaux).	Promouvoir les échanges entre jeunes aux niveaux national et international.		Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe et par milieu de résidence (urbain/rural)	

Afin d'assurer à la fois l'efficacité de la dépense publique et le ciblage équitable et ce en tenant compte de la dimension genre, la redéfinition des indicateurs d'objectifs relatifs au domaine de la jeunesse s'avère d'une grande utilité.

Il parait également judicieux de prévoir, entre autres, l'élaboration d'autres indicateurs d'objectifs plus pertinents et qui seraient relatifs aux différentes prestations du Département de la Jeunesse par sexe et par milieu de résidence. En effet, le diagnostic de la situation de la jeunesse au Maroc a fait ressortir un gap important entre les filles et les garçons en termes du taux d'activité, du taux de célibat, du taux d'alphabétisme, d'accès aux loisirs : vacances, sport, lecture, voyage culturel.... Rattraper ce retard reste tributaire d'un redéploiement au niveau des allocations budgétaires en faveur des jeunes filles notamment dans le milieu rural.

III- Bénéfice équitable des droits économiques

L'accès équitable des femmes à leurs droits économiques passe par un meilleur accès au marché de l'emploi et aux activités génératrices de revenus, une meilleure participation à la prise de décision. Cet axe passe en revue le volet transversal de l'emploi avant de se pencher sur les opportunités sectorielles au niveau de l'agriculture, la pêche, le commerce et l'industrie, les NTIC, le tourisme, l'artisanat et l'économie sociale.

1. Département de l'Emploi

Le marché du travail au Maroc connaît depuis quelques années une transformation profonde sous l'effet de facteurs économiques et démographiques, notamment la croissance de la population active et la participation plus marquée de la femme à la vie active. La contribution des hommes et des femmes à la production de richesses économiques n'est pas valorisée de la même manière.

A ce propos, le marché de l'emploi présente un paradoxe. En effet, en dépit des avancées qui ont permis de grands progrès au niveau de l'éducation et de la santé des femmes, les bénéfices attendus en termes de participation des femmes à la population active occupée restent faibles en raison de la persistance des inégalités femme-homme en matière d'accès à l'emploi et de participation à la prise de décision.

Au titre de l'année 2008, l'effectif global du personnel du département de l'emploi s'élève à 1235 fonctionnaires et agents, dont 61%sont des femmes contre 39% d'hommes[58].

1.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi

1.1.1. Activité

La population active âgée de 15 ans et plus n'a pas cessé d'augmenter. Elle est passée de 10,2 millions en 2000 à 11,3 millions en 2008, soit une progression annuelle moyenne de 1,2%. Durant ces périodes, une féminisation du marché du travail marocain a été observée quoique le taux de féminisation enregistré en 2008 reste légèrement inférieur par rapport à 2000, soit 26,9% contre 28,6%. Néanmoins, la participation de la femme au marché du travail a évolué favorablement mais elle reste faible en raison des facteurs démographique, culturel, communautaire, etc.

Le taux d'activité des femmes par rapport aux hommes reste faible. Entre 2000 et 2008, le taux d'activité de la population est passé de 53,1% à 50,6%. En 2008, les hommes enregistrent un taux d'activité de 76,1% contre 27,1% pour les femmes. Ce taux a atteint dans le milieu urbain 74% pour les hommes contre 21,3% pour les femmes. En milieu rural, il est de 82% en 2008 pour les hommes contre 37% pour les femmes.

Il ressort de ce constat que le taux d'activité, au Maroc, révèle un écart important entre les deux sexes. Cet écart s'explique par le nombre élevé des femmes inactives liées essentiellement à des facteurs socioculturels et à la non prise en compte du travail de la femme au foyer. L'écart d'activité homme-femme augmente pour la tranche d'âge 25-44 ans. Ceci pourrait s'expliquer par la tendance des femmes à retourner à l'inactivité pour s'occuper de leurs familles.

[58] Source département de l'emploi

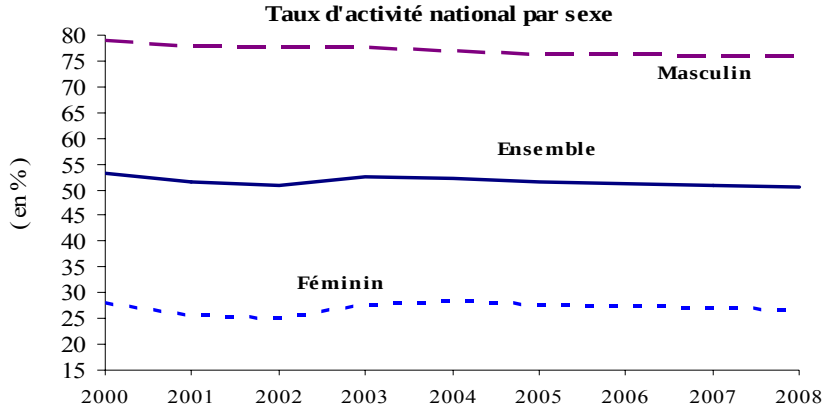

Source : HCP

De plus, la faible participation des femmes au marché du travail est partiellement due au stade de développement du Maroc. Du côté de la demande, la participation des femmes à la population active n´est pas favorisée par la réglementation peu flexible régissant la protection de l´emploi. La hausse du salaire minimum réduit les incitations des employeurs à embaucher des travailleurs non qualifiés et illettrés, groupe à prédominance féminine. Aussi, les conditions de travail défavorables constituent un manque d'incitation pour les femmes à participer au marché du travail.

Du côté de l'offre du travail, l'environnement social et culturel limite les opportunités de participation de la femme à la vie active. Dans le contexte social du Maroc, le travail des femmes à l'extérieur du foyer est souvent considéré comme secondaire et acceptable uniquement lorsqu'il est nécessaire.

Par ailleurs, cette tendance baissière de l'activité féminine est partiellement liée à la baisse relative de l'emploi féminin dans le secteur public. Ceci peut être imputable au départ des femmes à la retraite (volontaire ou anticipée) et donc sont plus susceptibles de quitter le marché du travail. En 2005, près de 60% des partants au départ volontaire à la retraite sont des femmes.

1.1.2 Taux d'emploi

Au niveau national, le taux d'emploi a légèrement augmenté passant de 36,9% en 2000 à 38,2% en 2008. Ce taux dissimule des disparités selon le sexe, le milieu de résidence, l'âge ou encore le niveau de formation. Il montre également un inégal accès de la femme à l'activité économique, soit 68,7% pour les hommes contre seulement 24% pour les femmes.

En milieu urbain, la disparité entre les deux sexes est aigue, soit un taux d'emploi, en 2008, de 62,3% pour les hommes contre seulement 15,4% pour les femmes. Une analyse de la répartition de la population active occupée féminine fait ressortir que le statut socioprofessionnel « Aide familiale » et l'activité économique «Agriculture » demeure le statut le plus fréquent chez les femmes.

1.1.3 Emploi par secteurs

La ventilation de l'emploi selon les secteurs d'activité montre que certains secteurs sont féminisés, d'autres restent principalement masculins. En effet, au titre de l'année 2008, le secteur de l'Industrie (y compris l'artisanat) affiche un taux de féminisation de 31,8%, l'agriculture, forêt et pêche et les services sociaux fournis à la collectivité emploient chacun 39,2% des femmes.

En milieu urbain, une analyse par secteur montre que le secteur du bâtiment et travaux publics emploie 99% de la population active masculine, 30,7% de la population active féminine dans l'industrie (y compris l'artisanat) et 42,7% dans les services sociaux fournis à la collectivité locale et ce pour l'année 2008. Au niveau de l'Administration Générale, les hommes représentent 80% des fonctionnaires contre seulement 19,3% des femmes.

Au titre de l'année 2008, le travail féminin dans le secteur agricole est particulièrement visible en milieu rural où environ 91,7% des femmes y travaillent contre seulement 6,4% en milieu urbain.

L'analyse des indicateurs de l'emploi permet de mettre en relief les inégalités existantes entre les hommes et les femmes. Cette situation s'explique par l'existence de blocages entravant la promotion et l'épanouissement des femmes salariées, ceci est lié aussi à la difficulté des organes de contrôle de relever les infractions à la législation du travail commises à l'encontre des femmes salariées. Cette difficulté est imputée à l'existence d'un secteur informel employant une large population féminine.

D'autres blocages apparaissent, notamment l'existence d'une part importante de femmes travaillant dans le secteur informel, dépourvue de toute protection sociale; la concentration des femmes dans des métiers peu valorisants et leur accès limité aux postes de responsabilité; l'accès inéquitable des femmes à la formation continue ce qui se répercute sur leurs perspectives de promotion et le faible taux de syndicalisation des femmes.

Cette situation s'explique par la persistance de préjugés et stéréotypes qui influencent les conditions de recrutement et de la promotion des femmes; les difficultés relatives à la conciliation entre les obligations familiales et les engagements professionnels; la réticence des femmes à l'adhésion aux syndicats pour revendiquer des droits ou dénoncer la discrimination et l'ignorance des droits due à l'analphabétisme et au faible taux d'encadrement des femmes.

1.1.4. Chômage

Au cours de la période 2000-2008, la baisse des taux d'activité de la population en âge d'activité accompagnée d'un rythme soutenu d'évolution de l'emploi a contribué à la baisse tendancielle du chômage.

En effet, le taux de chômage des femmes était généralement supérieur à celui des hommes, la différence entre ces deux taux a tendance à s'estomper depuis le début de la décennie 2000. En effet, le taux de chômage chez les femmes est passé de 13% en 2000 à 9,8% en 2008 contre 13,8% à 9,5% chez les hommes. Cette situation signifie que vraisemblablement les hommes et les femmes rencontrent actuellement les mêmes difficultés d'embauche.

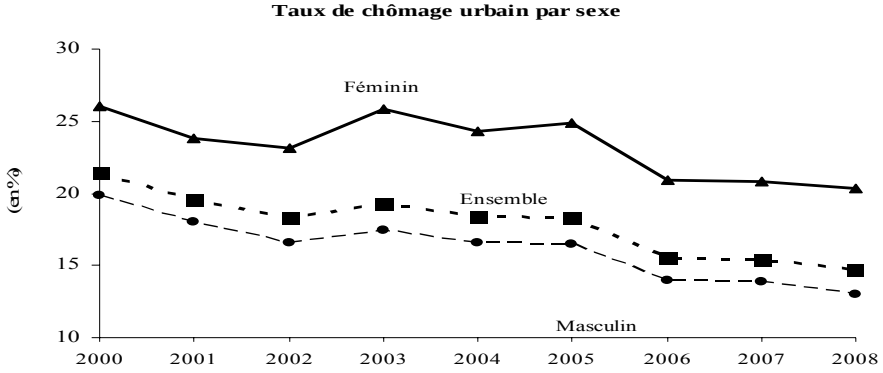

Source : HCP

En milieu rural, le taux de chômage des femmes est largement inférieur à celui des hommes, soit 1,8% en 2008 pour les femmes contre 5,1% pour les hommes. Les activités occupées par les femmes restent faiblement rémunérées. En effet 56,6% des femmes dans le monde rural font partie de la catégorie des aides familiales, saisonnières, travail à domicile et apprentis contre 43% pour les hommes.

Par ailleurs, le taux de chômage des femmes a connu une forte augmentation dans le secteur textile, secteur pourvoyeur de main d'œuvre féminine soit les deux tiers des personnes employées, suite à l'impact de la crise mondiale.

1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La politique nationale de promotion de l'emploi est conçue comme étant l'un des moyens privilégiés pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Initiative nationale pour le développement humain. Les contours de cette politique peuvent être délimités comme suit :

- une politique macroéconomique favorisant le développement de l'emploi,
- une politique de formation axée sur le renforcement des compétences, la technologie et l'employabilité,
- un environnement favorable au développement de l'entreprise,
- une politique efficace de gestion du marché du travail, une gouvernance participative et une protection sociale équitable et économiquement efficace.

Il convient de souligner qu'à travers ces diverses composantes, la question de l'emploi est appréhendée dans le cadre d'une approche globale et non sectorielle impliquant ainsi tous les acteurs. Le défi de l'emploi est en effet un challenge qu'on ne peut relever qu'avec l'engagement de toutes les parties prenantes.

La politique de l'emploi dans son volet macroéconomique se décline ensuite à travers les programmes de promotion de la création d'entreprise et l'encouragement des initiatives de l'emploi «Idmaj», «Taahil» et «Moukaoualati».

Une importance particulière est accordée à la question de l'emploi et la formation professionnelle, le gouvernement s'est engagé à créer 250 000 opportunités d'emploi annuellement, la réduction du taux de chômage à 7% à l'horizon 2012, l'activation du dialogue social et de la consultation avec les partenaires sociaux et économiques, le renforcement des acquis sociaux en matière de couverture maladie, ainsi que la généralisation de l'AMO.

L'action du Département de l'emploi répond aux recommandations de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes. Cette stratégie vise la réduction des disparités, d'exploitation et de précarité vécues par les femmes en levant les obstacles à l'accès de ces dernières aux opportunités économiques et aux ressources et d'atténuer les écarts existants ; la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration des décrets d'application du Code du travail ; le renforcement des dispositions législatives et réglementaires dans le sens de la réduction des inégalités d'accès des femmes à l'emploi et à la promotion professionnelle; l'élaboration de dispositions juridiques pour réglementer le travail à domicile ; l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration de la carte de la formation professionnelle et dans le projet de loi sur la formation continue et l'intégration au niveau du système statistique national, le travail domestique comme étant une contribution à l'économie nationale.

Cette stratégie cible entre autres la mise en œuvre de lois et de réglementations permettant aussi aux hommes de bénéficier de ce droit (congé parental, mise en disponibilité pour l'éducation des enfants, etc.) ; l'adoption de mesures administratives adéquates en vue d'aider les femmes actives à réaliser l'équilibre et l'harmonie entre leur vie familiale et professionnelle ; le développement de services de soutien aux familles par l'amélioration des structures de soins, de garde et d'éducation des enfants ; et l'adaptation des rythmes scolaires (aménagement des programmes scolaires) aux horaires de travail.

Par ailleurs, la réalisation des OMD nécessite la réduction de l'exclusion sociale, l'élimination des disparités des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'élimination des disparités en matière d'accès à l'emploi et aux ressources. L'atteinte des ces objectifs requiert également l'égalité des salaires, l'accès aux pouvoirs législatif, exécutif et judicaire et dans tous les instances de prise de décision et l'élimination des dispositions juridiques discriminatoires.

De même, l'action du département de l'emploi contribue au respect des engagements du Maroc dans le cadre de la CEDAW[59] . Au niveau de ses clauses, il a été rappelé de garantir aux femmes le droit de voter, d'occuper des emplois publics et d'exercer des fonctions publiques (Article 7). Cette convention stipule également l'égalité en matière d'éducation, d'emploi et d'activité économique et sociale (Articles 10, 11 et 13).

1.3. Projets et programmes mis en œuvre

La politique de promotion de l'emploi est mise en œuvre à travers plusieurs programmes :

Programmes Idmaj, Taahil et Moukawalati

Les programmes Idmaj, Taahil et Moukawalati ont été mis en œuvre depuis 2006. La dimension genre a fortement imprégné ces programmes. Selon les indicateurs disponibles auprès de l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences en 2007, le programme IDMAJ vise 53 % des hommes et 47% des femmes, le programme Taâhil cible 46 % des hommes et 54 % des femmes et le programme Mouwatalli vise 71 % des hommes et 29 % des femmes entrepreneurs. Ce programme a permis la création de 4712 postes d'emploi en 2008. Une compagne de sensibilisation a été lancée dont l'objectif est de donner un nouveau souffle à ce programme auprès des jeunes et également chez les partenaires, notamment les banques. Au titre de l'année 2008, 1624 projets ont été validés par les banques qui ont participé au financement de 1274 autres projets.

L'intégration de l'approche genre dans les programmes de promotion de l'emploi contribue à améliorer l'accès de la femme aux différentes ressources, sa participation dans des secteurs structurés en vue d'améliorer sa condition de vie, d'identifier ses besoins et de jouer un rôle dans l'économie.

Plan d'Action National de Mise en Conformité Sociale

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a initié en 2007 en concertation avec les organisations syndicales et patronales, un plan ambitieux, dénommé, Plan d'Action National de Mise en Conformité Sociale (PAN)[60], ayant pour objectif d'accompagner les entreprises en vue d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires se rapportant au travail dans le cadre d'une approche incitative, participative et non répressive.

Le PAN, démarré en 2007, a incité les entreprises notamment les PME à respecter les exigences de conformité, notamment le travail des femmes et des enfants, la protection sociale, la gestion des relations du travail et les instances représentatives du personnel intégré.

Ce programme vise à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des dispositions du code du travail, y compris, celles relatives à la protection des droits des femmes travailleuses, à assurer la protection sociale des travailleurs en général et des femmes travailleuses en particulier, à mettre en valeur les rôles et les fonctions des inspecteurs du travail en vue de veiller à la bonne application des dispositions du code du travail, à appuyer les capacités des instances représentatives des salariés des deux sexes et à fixer l'intégration de 2000 entreprises dans le programme de mise en conformité sociale comme objectif stratégique à l'horizon de 2012.

Programme international de lutte contre le travail des enfants (BIT/IPEC)

Ce programme a démarré en juin 2001, ses objectifs fondamentaux consistent en la prévention de la mise précoce des enfants au travail. Ce programme incite ses partenaires à cibler davantage les filles, notamment en milieu rural qui sont engagées dans les activités d'aide familiale et les travaux agricoles au dépend de leur scolarisation.

Par ailleurs, au niveau national, le MEFP a participé à l'élaboration du Plan National de l'Enfance « Maroc digne de ses enfants » 2006-2015, et qui a réservé un volet important à la lutte contre le travail des enfants. De même, le Ministère du Développement Sociale, de la Famille et de la

[43] Cf. détail de la CEDAW dans le rapport genre 2008

[60] Plan National de Mise en Conformité Sociale (PAN) financé entièrement par le Budget de fonctionnement du Ministère avec le concours du Programme Global compact dans le cadre de la sensibilisation.

Solidarité a œuvré à l'intégration des besoins de l'enfance dans les programmes de gouvernance locale est parmi les défis les plus importants qui incombent aux collectivités locales. Aussi, il a mis en place à travers les élus et les collectivités locales des programmes dédiés à la lutte contre toutes formes de violence à l'égard de l'enfant.

Programme INQAD de lutte contre le travail précaire des enfants

Aussi, les pouvoirs publics ont adopté le programme INQAD[61] 2008-2012 dans lequel un ensemble de mesures sont mentionnées au profit de l'enfant, notamment la mise au point d'un projet de loi portant interdiction d'employer les petites domestiques (moins de 15 ans) et le renforcement des unités de protection des enfants et de services de proximité.

L'objectif principal de ce Projet de Loi est d'accorder les mêmes droits et protections aux employés de maison qu'aux autres salariés, d'imposer des pénalités plus sévères aux contrevenants du règlement sur le travail des enfants, de prévoir également des directives en matière salariale pour les employés domestiques spécifiant que les petites bonnes et autres employés de maison devront être payés au moins 50 pour cent du salaire minimum garanti, qui est actuellement de 1 800 dirhams par mois.

Travail décent dans le textile habillement au Maroc

Par le biais des programmes pilotes sur le travail décent, le BIT appuie l'élaboration de politiques nationales visant à promouvoir le travail décent. L'objectif étant de stimuler la croissance économique et encourager l'emploi productif dans le respect des droits, tout en assurant une protection sociale et en facilitant le dialogue social. Au Maroc, les partenaires sociaux ont choisi de centrer le programme pilote sur le textile-habillement (71% de l'effectif total sont des femmes) à fin de développer une approche stratégique de mise à niveau des entreprises du secteur textile/habillement en tenant compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement du secteur.

Par ailleurs, des études sur les indicateurs économiques et sociaux du secteur ont été effectuées afin de dégager un diagnostic relevant les différents problèmes tels que la précarité de l'emploi, l'insuffisance de la protection sociale, les pratiques de management et de dialogue social inefficientes ainsi que les principales niches de l'inégalité et de la discrimination.

Dans ce cadre, il est à noter que les différentes actions mises en œuvre par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sont inscrites dans une logique visant la garantie des droits de travailleurs et la pérennité des entreprises créatrices de richesses et d'emplois. L'approche genre intervient aussi à ce niveau dans la mesure où la promotion sociale et la compétitivité économique sont étroitement liées aux conditions du travail des hommes et des femmes.

Par ailleurs, un autre projet est en cours de concrétisation portant sur la loi de perte d'emploi. Ce projet prévoit des indemnisations mensuelles variant entre 70% du salaire de référence, sans dépasser le SMIG et 50 % du salaire de référence sans excéder la somme de 6.000 dirhams. Il prévoit également des taux de cotisation variant entre 1,1 % et 1,25 % et le salarié préservera durant six mois tous ses droits dans les prestations liées à la couverture sociale et médicale.

1.4. Analyse genre des budgets alloués

En 2009, le budget alloué au Département de l'Emploi est de l'ordre de 363,5 millions de dirhams dont 205 millions de dirhams relatif au budget de fonctionnement soit 56,4% du budget du Département. Il représente 0,5% du budget général de l'Etat et 34% du budget alloué au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Le budget du personnel représente à lui seul 58% du budget de fonctionnement du Département de l'Emploi alors que le budget du matériel et des dépenses divers se situe à 42%.

[61] Lancé le 19 janvier 2006 et adopté par le gouvernement le 25 mars 2006, composante du plan d'action 2006-2012 a été mis en place par SEFEPH en partenariat avec des partenaires institutionnels, la société civile et des organismes internationaux.

Analyse des indicateurs de performance

A l'instar des autres départements, le MEFP a adhéré à la globalisation des crédits en 2007. Ce département a élaboré, dans ce cadre, un ensemble d'indicateurs d'objectifs qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits. Ces indicateurs sont au nombre de 65 dont 19 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement et 46 indicateurs pour le budget d'investissement.

Les indicateurs élaborés jusque là par le département n'intègrent pas la dimension genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire. Pourtant, quelques indicateurs préétablis concernant le budget de fonctionnement peuvent être gendérisés. Ces indicateurs sont regroupés dans le tableau suivant :

Exemples d'indicateurs relatifs au budget de fonctionnement

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Amélioration des conditions du travail dans les délégations de l'emploi	Soutien de mission	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les effectifs
Bénéficiaires du prêt de logement	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Bénéficiaires des prêts sociaux	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Assistance médicale au profit du personnel du Ministère	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les adhérents
Nombre d'adhérents	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les adhérents
Entreprises et sociétés prospectées par les conseillers de l'ANAPEC	Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Prestations (accompagnement, ateliers et évaluations) effectuées par l'ANAPEC	Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Visites effectuées par les inspecteurs de travail aux différentes entreprises	Programme de visites de l'inspection du travail	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les inspecteurs de travail
Construction du siège de Département de l'Emploi	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe l'effectif

Exemples d'indicateurs relatifs au budget d'investissement

Formation des inspecteurs de travail	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe l'effectif
Formation et stage du personnel de l'Observatoire National de l'Emploi	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe l'effectif
Formation des agents (secrétariat)	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Enquête sur les coûts et la durée du travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de production	Désagréger l'enquête par sexe

Etude sur la mobilité de la main d'œuvre dans le secteur privé	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger l'étude par sexe
Réalisation et mise en place de la banque de données sur le marché du travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe la banque de données
Enquête de suivi d'un panel de bénéficiaires des mesures de l'emploi	-Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Enquête sur les mouvements de la main d'œuvre	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger l'enquête par sexe
Etude de cadrage méthodologique de la demande de travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etudes d'évaluation d'impact des mesures de l'emploi	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etudes de réalisation d'une maquette sur le marché du travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Insertion des jeunes diplômés à travers le programme IDMAJ	Promotion de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Formation réalisée à travers le programme TAEHIL	Promotion de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Création de TPE à travers programme MOUKAWALATI	Promotion de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les chefs d'entreprises
Organisation de séminaires au profit des cadres, des entreprises et syndicats dans le domaine de l'hygiène et sécurité	Compagnes de sensibilisation relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Organisation de séminaires au profit des cadres et des entreprises dans le domaine de la sécurité sociale	Compagnes de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires

L'analyse du programme IDMAJ fait ressortir certains indicateurs gendérisables à titre d'exemple le taux des bénéficiaires et le taux d'insertion ventilés par sexe, par niveau de qualification, par région, par milieu, par type d'emploi.

L'ANAPEC dispose d'une base de données désagrégées et ventilées par sexe qui pourrait être exploitée pour les indicateurs qui décrivent les secteurs sensibles au genre à savoir : l'effectif des bénéficiaires du programme IDMAJ en croisant le sexe avec les variables suivantes: Diplôme, Domaine d'études ou filière, groupes d'âge, région, secteurs d'activité, taille de l'entreprise, type de contrat, contrats résiliés, contrats expirés, recrutement après ou pendant le contrat et taux de réalisation…

2. Département de l'Agriculture

Au Maroc, la lutte contre la pauvreté a constitué ces dernières années une priorité nationale. Dans ce sens et grâce aux efforts visant à éradiquer ce fléau, le taux de pauvreté dans le milieu rural a reculé de 25,1% en 2001 à 14,5% en 2007. Cette régression a été plus importante dans les communes ciblées par l'INDH dont le taux de pauvreté a enregistré une baisse de 41% entre 2004 et 2007 contre uniquement 28% dans le reste des communes rurales[62].

Cependant, malgré ces efforts, la population rurale accuse un retard en matière de développement social par rapport aux villes. Ce retard peut se mesurer en particulier par des taux élevés d'analphabétisme, de pauvreté et de mortalité et par le manque de certaines infrastructures de base. Dans les zones rurales, la pauvreté se caractérise par la précarité des revenus associée à la

[62] Présentation des premiers résultats de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de vie des ménages 2007, HCP, 2008.

vulnérabilité du tissu des acteurs, leur faible organisation, le manque des moyens d'investissements et les problématiques du foncier et de l'eau. Le revenu annuel moyen d'un ménage est estimé dans le milieu rural à 47.448 DH contre 73.448 DH en milieu urbain[63].

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Situation du monde rural

Près de 48% de la population active âgée de plus de 15 ans réside dans le milieu rural avec un taux d'activité de 50,6% dont 37% pour les femmes et 82% pour les hommes. L'agriculture demeure un facteur déterminant des équilibres ou des déséquilibres de la population rurale, d'une part par le revenu qu'elle procure et qui représente 65% des revenus ruraux et d'autre part, par l'importance du nombre d'emploi qu'elle assure avec en moyen 46% du total d'emplois au Maroc[64].

On peut distinguer deux formes d'agriculture[65] :

- La première correspond à l'ensemble des exploitations agricoles pouvant être catégorisées comme « entreprise agricole ». Cet ensemble comprend 875 000 exploitations et représente 92 % de la SAU et concerne 8,1 millions de personnes. La grande majorité de ces exploitations sont des petites et moyennes exploitations (PMEA).
- La seconde correspond à une agriculture « sociale » qui comprend 601 000 micro-exploitations. Elle ne fournit qu'un revenu très partiel aux familles concernées et ne représentent que 8 % seulement de la SAU et 5 % de l'irrigué, et quelque 315 000 ménages ruraux sans exploitation, dépendant de travail salarié occasionnel. Ces deux groupes de familles les plus défavorisées du monde rural représentent 5,5 millions de personnes, soit 40 % de la population rurale.

En outre, la population rurale souffre d'un taux d'alphabétisme faible d'environ 61,8% pour les hommes et 28,2% pour les femmes contre 82,6 % pour les hommes et 62,1% pour les femmes en milieu urbain. D'un autre côté, la proportion de la population active sans niveau scolaire est de 53,2% % contre 16,9 % en milieu urbain. Les femmes sans niveau scolaire représentent 79,2 % de la population active féminine rurale. Cette situation contribue à l'aggravation du chômage dont le taux est passé de 3,8% en 2007 à 4% en 2008 en milieu rural contre 15,4% à 14,7% respectivement dans le milieu urbain. Dans le milieu rural, le taux de chômage est plus important chez les hommes avec un taux de plus de **5% alors que chez les femmes ce taux ne dépasse pas 1,8% en 2008**[66]**.**

Concernant l'accès à certaines infrastructures et service de base, le taux d'électrification des ménages ruraux a atteint 96% à fin 2008, enregistrant une nette amélioration grâce au programme PERG démarré en 1995. Tandis que l'accès à l'eau courante a atteint 90% au début de 2009 (bornes fontaines, branchements individuels, puits collectifs aménagés, puits non aménagés, puits individuels, canaux d'irrigation, cours d'eau généralement non traités,…).

En ce qui concerne le système de santé, le milieu rural souffre de manque d'infrastructures hospitalières et de la qualité des services. En outre, et selon le HCP, seule 3,5% de la population rurale est affiliée à une couverture médicale dont 4,7 d'hommes et 1,1 de femmes.

Tous ces éléments fragilisent la durabilité des revenus des ménages et concourent davantage à la détérioration de la qualité de vie de la population rurale et l'augmentation de la pauvreté surtout chez la femme et la jeune fille rurales.

Analyse de la situation de la femme rurale

Représentant environ 50% de la population rurale, les femmes rurales s'occupent en plus des tâches domestiques, de l'agriculture qui constitue leur principale activité économique et occupe

[63] Revenus et niveaux de vie des ménages, HCP, juin 2009
[64] HCP, Enquête emploi.
[65] Selon le rapport « Prospective Maroc 2030 - Agriculture 2030 »
[66] Activité, emploi et chômage 2008, *résultats détaillés.* Direction de la Statistique, 2008.

environ 92% des femmes actives. Ces dernières intègrent le marché du travail à un jeune âge. Plus de 72,4% des femmes actives dans le milieu rural ont intégré le marché du travail avant l'âge de 15 ans[67].

En dehors des activités agricoles, les femmes rurales s'occupent de l'artisanat qui continue à constituer un domaine important malgré le recul qu'il a connu depuis quelques années. Le commerce et les services restent des activités marginales qui occupent seulement 0,4% des femmes actives rurales.

Malgré l'importance et la diversité des activités qu'elles assument dans les différents domaines, éducatif, culturel et productif, la femme rurale demeure la catégorie de la population la plus vulnérable et son rôle dans la société ne lui garantit pas l'égalité et l'équité des chances en matière d'accès aux ressources, aux services, aux biens, aux revenus et à la prise de décision.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs notamment les coutumes et les règles transmises entre les générations qui sont généralement déterminées par l'effet sexe, l'analphabétisme, l'accès limité aux prestations sanitaires et la lourdeur des tâches ménagères.

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le secteur agricole est confronté à plusieurs défis et enjeux majeurs liés à la fois au contexte national et international. Le secteur est appelé à s'adapter à l'ouverture sur l'extérieur et à faire face à la concurrence, à contribuer davantage à la croissance économique, au développement des territoires et à la réduction de la pauvreté en milieu rural, à assurer la sécurité alimentaire, à limiter la dégradation des ressources naturelles qui conditionnent son développement et celui de toute la société et à mieux gérer le changement climatique.

Dans ce sens, le gouvernement a veillé ces dix dernières années à mettre en place des politiques agricoles qui répondent à ces défis de compétitivité et de réduction des disparités. Cependant, malgré les progrès réalisés en matière de politique, la réussite de ces stratégies a été handicapée par plusieurs contraintes notamment l'insuffisance de la déconcentration et de l'intervention des services locaux, la faiblesse de la contribution des acteurs locaux porteurs de projets individuels ou collectifs et l'absence d'une vision intégrée impliquant tous les acteurs du monde rural.

Par ailleurs, le lancement de l'INDH en 2005, dont l'objectif est de réduire la pauvreté a contribué à relancer le monde rural. Ses actions portent sur le soutien de l'accès aux infrastructures de base et aux équipements sociaux de base, la dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus et d'emploi, le soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle, et sportive et le renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Nouvelle politique agricole

Conscient des défis auxquels le milieu rural ainsi que le secteur agricole devraient faire face, le département de l'Agriculture a mis en place en 2008 une nouvelle stratégie agricole « Plan Maroc Vert » qui s'inscrit dans une logique de développement intégré. La nouvelle stratégie, ayant pour horizon 2015 se base sur deux piliers. Le premier porte sur le développement d'une agriculture moderne répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés, à travers le financement de 700 à 900 projets pour un coût global de 10 à 15 milliards de DH annuellement.

Le second pilier concerne l'adoption d'une approche pour la lutte contre la pauvreté, à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus vulnérables, notamment dans les zones défavorables. Dans ce cadre, il sera procédé à la mise en œuvre de 300 à 400 projets sociaux dont l'objectif est, d'une part, la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités à haute valeur ajoutée et moins sensibles au déficit hydraulique et d'autre part, l'encadrement des projets de production intensive dans les domaines aussi bien de production animale que végétale pour un meilleur rendement.

Ce plan comporte également une dimension transversale visant à corriger les problèmes du secteur agricole, comme le foncier, l'utilisation de l'eau et à renforcer l'encadrement de la part des

[67] Activité, emploi et chômage 2008, *résultats détaillés.* Direction de la Statistique, 2008

structures d'accompagnement et d'appui. Dans ce cadre, un projet de régionalisation du plan a été lancé par le Ministère de tutelle en décembre 2008 pour donner lieu à 16 plans régionaux dont les conventions ont été signées en avril 2009 un an après son lancement.

Il est à noter que le Plan Maroc Vert n'intègre pas la dimension genre qui devrait être prise en compte dans toutes les composantes de la stratégie au lieu d'être traitée de façon isolée et cantonnée à l'animation féminine.

Intégration de la dimension genre

Dans le but d'accompagner les mutations socio-économiques que connaît notre pays, le Ministère de l'Agriculture et de Pêches Maritimes (MAPM) a réorienté ses actions en matière d'animation féminine à la fin des années 90. Ainsi, une nouvelle démarche basée sur l'adoption de l'approche genre a été retenue pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre.

Aujourd'hui la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité vient appuyer les actions du Département de l'Agriculture en matière de l'équité genre. En effet, les axes de la stratégie portent sur l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement agricole et rural, la prise en compte dans tous les programmes de développement agricole et rural de la charge et du budget-temps que les hommes et les femmes consacrent à l'exécution des activités agricoles et non agricoles, l'examen des meilleures voies pour permettre aux femmes d'accéder aux terres agricoles notamment les terres joumou, la création des conditions nécessaires permettant à la population rurale, en particulier les femmes, de mettre en valeur leurs connaissances et leur savoir faire au niveau local, la participation des femmes rurales à la définition des priorités et la réalisation des programmes et des projets de développement agricole et rural, la généralisation des structures gouvernementales de proximité dédiées aux questions des femmes rurales et l'intégration de la dimension genre dans les programmes de formation (continue et initiale), de recherche et de vulgarisation.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Maroc à la réalisation des OMD qui est en partie tributaire au développement du monde rural et agricole. Ce dernier doit porter sur l'amélioration de la productivité agricoles des ménages et par conséquent de leurs revenus (ODM1), le développement des projets générateurs de revenus pour les femmes (OMD3), le renforcement des infrastructures de bases (OMD2, 4 et 5).

D'un autre côté, il importe de signaler que les axes de la stratégie mise en place permettraient de respecter les engagements du Maroc dans le cadre de la convention de la CEDAW. En effet, plusieurs articles de cette convention sont concernés par la politique rurale, en particulier l'article 14. Ce dernier impose que les Etats parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles et mettent en place les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin d'assurer leur participation au développement rural.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Les pouvoirs publics appuyés par les organismes internationaux ont pris plusieurs mesures qui ont eu un impact important sur l'ensemble de la population rurale. Parmi les principales mesures, figurent l'adoption de la loi 33- 94 en 1995 qui accorde une plus grande attention aux catégories des populations marginalisées et particulièrement les femmes rurales, la réalisation du programme BAJ (Barnamaj Al aoulaouiat al Jtimaaia), la création de l'Agence de Développement Sociale (ADS) en 1999, la création du Fonds de Développement Social (FDS) en 2005, le développement des Projets Générateurs de Revenus et le lancement de l'INDH en 2005.

Note d'orientation pour la promotion socio-économique de la femme rurale

En 2002, une note portant la signature du Ministre de l'Agriculture a été émise dans le but de promouvoir le développement socio-économqiue de la femme rurale en mettant l'accent sur la nécessité d'élargir la base de la population cible du développement agricole et rural par l'élaboration d'une démarche qui permet d'assurer une certaine égalité d'accès aux différents services. Dans ce sens, la note a tracé les lignes directrices de l'intervention de l'animation féminine autour des axes suivants : le renforcement des unités féminines régionales et locales, l'amélioration des compétences des animatrices rurales et des vulgarisatrices par des formations continues, la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles et la multiplication des canaux de communication en vue d'assurer l'encadrement de proximité, le déploiement des programmes de formation professionnelle au profit des jeunes filles rurales, l'incitation à la création de coopératives et de groupements féminins autour de projets générateurs de revenus…Dans le but d'accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation, une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale a été introduite, depuis l'année 2002.

Plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques rurales

Constituant l'une des priorités du département de l'Agriculture, et en continuité avec les orientations de la note ministérielle, l'intégration de l'approche genre dans la stratégie du développement socio-économique de la femme rurale a fait l'objet d'une convention entre le département de l'Agriculture et la FAO en 2004. Achevé en 2006, ce projet a permis le renforcement de l'expertise nationale pour l'intégration de l'approche à travers la formation d'un d'un noyau de 12 formateurs nationaux en Analyse Socio Economique selon le Genre (ASEG), la formation du personnel d'encadrement à l'ASEG sur le terrain et la formation des décideurs locaux à l'ASEG, la réalisation des études pour diagnostiquer la situation actuelle du monde rural national afin de déterminer les voies d'intervention et l'élaboration d'un guide de formation en ASEG.

Animation féminine

En application de la note ministérielle de 2002 sur la promotion socio économique de la femme rurale et en vue d'optimiser l'utilisation des crédits inscrits pour la première fois dans le budget d'investissement des Centres de Travaux (CT) au cours de la campagne 2005-2006, les DPA et les ORMVA ont réalisé 61.225 actions d'animation et d'appui. Il importe de signaler que malgré l'évolution importante ces dernières années des programmes de vulgarisation agricole destinés à la femme rurale, le manque d'animatrices féminines au niveau de l'ensemble des structures de proximité limite encore la portée des programmes.

Promotion des Projets Générateurs de Revenus

Le département de l'Agriculture a lancé un programme de Projets Générateurs de Revenus (PGR) destiné à améliorer les conditions socio-économiques des femmes rurales. Ces projets sont réalisés à titre individuel ou collectif et portent sur l'amélioration des activités agricoles notamment le petit élevage et sur l'allégement de certains travaux domestiques tels que la substitution du bois de feu par l'utilisation du biogaz et de l'énergie solaire, le creusement de puits et leur équipement par des pompes manuelles. Le nombre de bénéficiaires ayant développé un PGR s'est élevé à plus de 15.246 durant la période 2001-2008.

A côté de cela, depuis 2004 et en application à la note circulaire du Premier Ministre, une ligne budgétaire inscrite au budget général du MAPM, d'un montant d'un million de dirhams, sert à financer des projets de développement local en partenariat avec les ONG. Ainsi, au cours de l'exercice 2004, 11 projets ont été financés au profit des femmes rurales dans 11 communes rurales relevant des provinces de Khouribga, Béni-Mellal, Safi, Al Hoceima et Boulemane.

Programmes multisectoriels

Outre les programmes mis en œuvre directement par le département de l'Agriculture et dans le but d'adhérer à une vision intégrée des projets nationaux, le département participe à plusieurs

programmes lancés dans le monde rural et initiés par d'autres départements. Ces programmes s'articulent essentiellement autour de l'alphabétisation fonctionnelle lancé conjointement avec le Ministère de l'Emploi, du Développement Social et de la Solidarité et vise la lutte contre l'analphabétisme dans le milieu rural, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la sensibilisation des femmes rurales et de la prévention du VIH/SIDA en partenariat avec l'ONUSIDA.

2.4. Analyse genre du budget

Analyse genre du budget alloué au département d'agriculture

Le budget global alloué au MAPM s'est élevé en 2009 à 7,6 milliards de dirhams contre 5 milliards de dirhams l'année précédente, soit une hausse considérable de 50%. Ce budget est consacré à hauteur de 74% aux investissements et de 26% au fonctionnement contre 62% et 38% respectivement en 2008.

Le budget global de la vulgarisation agricole, y compris le budget alloué pour chaque région en la matière, s'est élevé en 2009 à 40 millions de dirhams. L'analyse de la répartition du budget consacré à la vulgarisation agricole selon le genre montre que les dépenses allouées à l'animation féminine et à la vulgarisation se sont élevées à 8,2 millions de dirhams, soit environ 20% du montant destiné à la vulgarisation agricole.

La répartition des dépenses consacrées aux activités féminines se fait selon les projets présentés par les Centres de Travaux (CT) de chaque région ainsi que par les différents organismes de partenariats et les ONG. Ainsi, au titre de 2008, 2 millions de dirhams ont été consacrés à la contribution aux projets initiés en partenariat avec les associations de développement économique et social et 6,2 millions pour les différents CT dont la répartition par région se présente comme suit :

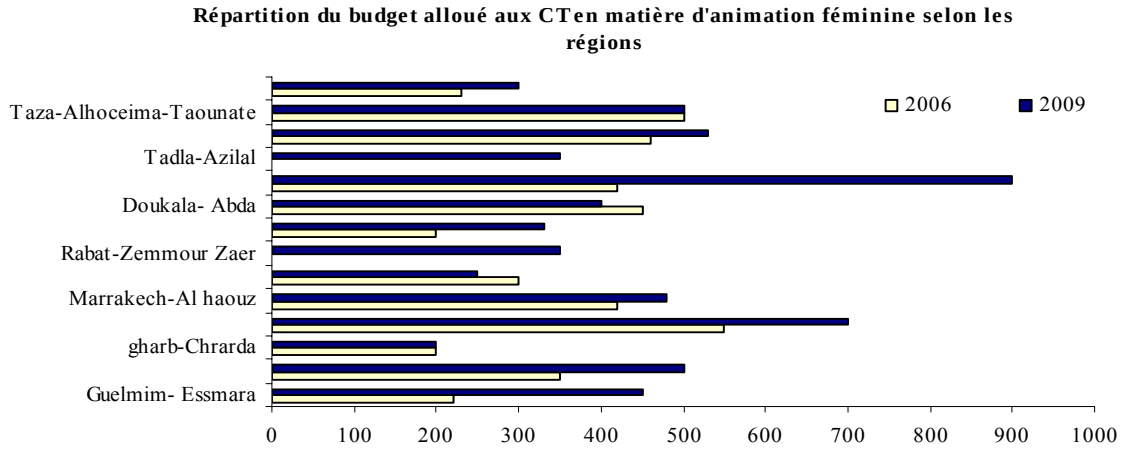

Source : MEF

En termes d'évolution, le budget destiné aux activités féminines au sein du département de l'Agriculture a atteint 8,2 millions de dirhams en 2009, en légère baisse par rapport à l'année précédente (8,3 millions DH). Cette allocation budgétaire est corollaire au développement des actions d'animations féminines et des projets générateurs de revenus qui bénéficient aux femmes rurales.

Evolution du montant alloués à l'animation féminine au sein du Ministère de l'Agriculture (en millions de dirhams)

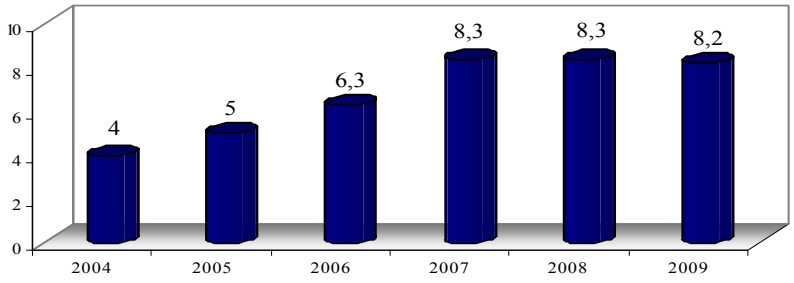

Source : MEF

Par ailleurs, outre les budgets attribués directement à l'animation féminine, d'autres budgets sont destinés à des actions qui impactent positivement la femme et la fille rurales tels que les budgets alloués à l'enseignement, à l'amélioration de la production maraîchère, de la production animale et à la santé.

Analyse des indicateurs d'objectifs

Le Département de l'Agriculture a adhéré à la globalisation des crédits en 2004. Il a ainsi élaboré 76 indicateurs d'objectifs chiffrés relatifs au budget d'investissement dont 14 sont des indicateurs généraux et concernent toutes les directions. Les autres sont répartis par directions ainsi que par régions selon leurs spécificités (15 régions). Cependant, aucun indicateur n'est élaboré pour le budget de fonctionnement.

L'analyse de ces indicateurs révèle que la majorité sont des indicateurs généraux et tiennent compte uniquement de la productivité et de la rentabilité agricole. Cependant, bien qu'ils sont minoritaires, certains indicateurs intègrent la dimension sociale. Ces derniers s'inscrivent dans le programme d'appui à la lutte contre la pauvreté rurale et sont notamment « Aide aux agriculteurs sinistrés à travers la distribution de plants d'arbres fruitiers » et « Réalisation d'actions génératrices de revenu et de renforcement des capacités ».

D'un autre côté, l'analyse genre de ces indicateurs, montre que la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD) intègre l'approche genre dans ses actions et ses indicateurs d'objectifs. En effet, cette Direction a mis en place un indicateur relatif à la promotion socio-économique de la femme rurale: « Promotion de la femme rurale et amélioration de leurs revenus à travers la réalisation d'actions génératrices de revenus ». Cet indicateur est pris en compte dans toutes les régions du Royaume. D'un autre côté, la Direction des Aménagements Fonciers a également introduit l'indicateur « réalisation des activités génératrices de revenus pour les femmes (octroi d'animaux et de ruches, …) » qui tient compte du genre. Ce dernier est pris en compte dans 2 régions du Royaume à savoir la région de l'Oriental et la région de Taza- Al Hoceima- Taounate.

Cependant, d'autres indicateurs pourraient également être gendérisés et leurs impacts concernent à la fois les femmes et les hommes ruraux. La typologie de ces indicateurs, qui sont au nombre de 12, montre que la majorité sont des indicateurs de résultats ou d'impacts et présentent un lien direct avec les programmes de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural et de la promotion socio-économique de la femme rurale. Tous ces indicateurs, exception faite pour « Amélioration du taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle » sont élaborés par région.

Tableau : Analyse des indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement -

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
11. Réalisation d'études d'évaluation des projets de développement	Evaluer les projets de développement du milieu rural	Indicateurs de moyens	Nombre de projets par sexe	

12. Mise à niveau des infrastructures et moyens d'action des CT	Améliorer les actions et les interventions des CT	Indicateurs de moyens	Cibler les actions des CT par sexe	
13. Aide aux agriculteurs sinistrés à travers la distribution de plants d'arbres fruitiers	La lutte contre la pauvreté dans le milieu rural	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
14. Promotion d'élevage camelin	Développement des PGR	Indicateur de résultats	Nombre d'éleveurs par sexe	Cet indicateur est cité par région
15. Développement de l'apiculture à travers la diffusion de ruches modernes	Développement des PGR	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
16. Diffusion et vulgarisation de techniques rationnelles d'alimentation de bétail bovin	Sensibilisation de la population aux bonnes techniques d'élevage	Indicateur de moyens	Nombre d'exploitants par sexe	Cet indicateur est cité par région
17. Amélioration du taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle	Amélioration de la formation dans le secteur agricole	Indicateur de produits	Taux d'insertion par sexe	
18. Réalisation d'actions de vulgarisation	Diversification des actions d'animation féminine	Indicateurs de moyens	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
19. Promotion de la femme rurale à travers la réalisation d'actions génératrices de revenus	Développement socio-économique de la femme rurale	Indicateurs de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
20. Réalisation des activités génératrices de revenus pour les femmes (octroi d'animaux et de ruches, …)	Développement socio-économique de la femme rurale	Indicateurs de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité pour deux régions[68]
21. Amélioration du taux de réussite des bacheliers dans les lycées agricoles	Amélioration de la formation dans le secteur agricole	Indicateurs de produits	Taux de réussite par sexe	Cet indicateur est cité par région
22. Réalisation d'actions génératrices de revenu et de renforcement des capacités (programme d'appui à la lutte contre la pauvreté rurale, la sécheresse et la désertification)	La lutte contre la pauvreté dans le milieu rural	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
23. Création et aménagement des points d'eau	Développement des infrastructures de base	Indicateurs de produits	Le pourcentage de la population bénéficiaire par sexe	Cet indicateur est cité par région

Impacts genre des dépenses publiques affectées à la promotion socio-économique de la femme rurale

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le département d'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées et un certain nombre d'actions ont été concrétisées notamment en matière d'animation féminine, de la réalisation de PGR et de l'exécution du programme d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes rurales.

Concernant les réalisations des PGR, le nombre de femmes bénéficiaires a considérablement augmenté d'une année à l'autre. Ceci s'explique, d'une part, par la prise de conscience par les femmes de leur rôle important pour leur propre développement socio-économique, d'autre part, par les actions continues du département de l'Agriculture pour la promotion de ce genre de projets.

[68] La région de l'Oriental et la région de Taza- Al Hoceima- Taounate

Evolutions des réalisations des PGR depuis 2004

Nature des PGR	2004		2005		2006		2007		2008	
	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB
Aviculture	5	100	5	100	25	500	30	600	2	17
Cuniculture	16	320	16	320	25	500	30	600	6	71
Apiculture	8	160	8	160	25	500	30	600	13	159
Elevage de caprin	15	300	15	300	15	300	20	400	16	244
Maraîchage	13	100	13	100	15	300	20	400	15	300
Total	**61**	**1060**	**61**	**1060**	**105**	**2100**	**130**	**2600**	**52**	**791**
Coût total (en DH)	**4.000.000**		**3.000.000**		**5.000.000**		**6.000.000**		**6.200.000**	

NB: Nombre de bénéficiaires Source : DERD

D'un autre côté, le programme d'alphabétisation fonctionnelle a contribué à l'amélioration du savoir-faire des femmes et des jeunes filles participantes à ce programme. L'analyse de l'évolution du nombre de femmes rurales bénéficiaires, montre une régression du nombre de bénéficiaire de 4787 en 2001-2002 à 3873 en 2003-2004 dû principalement aux contraintes socio-économiques et à la surcharge des femmes par des travaux agricoles et domestiques. L'année scolaire 2007- 2008 un nombre total de 5420 femmes bénéficiaires avec 113 centres ouverts et 116 animateurs et animatrices.

3. Département des Pêches Maritimes

Le secteur des pêches, constituant l'un des piliers de l'économie nationale, est appelé à poursuivre son développement et sa restructuration pour améliorer sa productivité et sa compétitivité. En outre, les perspectives du secteur restent prometteuses et les opportunités de son développement sont énormes. En effet, la richesse de nos côtes en poissons, donne au Maroc un avantage compétitif certain, à condition de répondre aux exigences des marchés en termes de régularité de l'offre, de qualité et de traçabilité des produits. D'autres défis restent à relever notamment en matière de préservation des ressources halieutiques, de mise à niveau de la flotte de la pêche côtière et artisanale et de valorisation de la ressource halieutique.

Néanmoins, la richesse générée par ce secteur est essentiellement produite par les segments de la pêche hauturière et côtière qui sont relativement bien organisés. Quant au segment de la pêche artisanale, malgré la richesse potentielle qu'il peut générer, son activité reste marginale. Par ailleurs, de multiples actions sont entreprises pour soutenir le développement du secteur. A cet effet, les missions du Département ont évolué durant les dernières années par la prise en compte de tout ce qui peut influencer, de manière directe ou indirecte, le développement du secteur des pêches et l'amélioration des conditions de vie de la population concernée.

Dans ce cadre, l'unité genre et développement (UGED) a été créée en juillet 1999 auprès du secrétariat général du Département. Elle a pour missions de veiller à l'intégration de l'approche « Genre et Développement » dans les plans d'actions du Département, d'entreprendre des études socio-économiques sur la population des femmes en relation directe ou indirecte avec le secteur des pêches maritimes et d'élaborer des programmes et des plans d'actions visant l'intégration et la promotion des femmes dans le secteur et veiller à leur réalisation. A ce niveau, il est à signaler qu'un budget d'investissement en faveur des projets pour femmes a été mobilisé pour la première fois en 2009.

3.1. Diagnostic genre du secteur

L'analyse genre du secteur de la pêche porte sur une analyse comparative de la population du secteur par nature d'activité et permet d'identifier les femmes bénéficiaires des activités du secteur et d'informer sur les conditions socio-économiques de cette communauté de pêcheurs.

32.1.1. Présentation de la population par maillon de chaîne de production du secteur

Dans le métier de la pêche, généralement, il y a une division sexuelle du travail en termes de rôles et de responsabilités. En effet, la pêche est perçue comme un domaine réservé exclusivement aux hommes. Ces derniers s'occupent de la capture, des débarquements et de la commercialisation, tandis que les femmes s'occupent des activités à terre de la filière pêche telles que la transformation de la capture et le ramassage des coquillages. Parallèlement, la femme occupe une place primordiale dans la vie familiale à travers son rôle traditionnel en tant que mère, épouse de pêcheur et ménagère, fournissant une aide significative mais non rémunérée.

Au niveau du maillon de la transformation des produits de la mer, les femmes sont intégrées essentiellement en tant qu'ouvrières dans les conserveries et les unités de conditionnement des produits de la mer. Elles constituent près de 67% de la main d'œuvre qui opère dans le secteur[69]. A partir de cette analyse, les femmes du secteur des pêches peuvent être présentées comme suit[70] :

- ***Les femmes marins pêcheurs*** qui exploitent directement les ressources halieutiques. Elles sont environ 4000 femmes qui pratiquent le ramassage des algues et des coquillages au long du littoral marocain.
- ***Les femmes et filles de marins pêcheurs*** dont le nombre exact est inconnu mais estimé à plus de 300.000 personnes. Elles représentent la catégorie la plus défavorisée du secteur.
- ***Les ouvrières*** des industries de transformation des produits de la pêche. Leur nombre est estimé à plus de 28 000 femmes.
- ***Les lauréates*** des établissements de formation maritime et des technologies de transformation des produits de la pêche, sous tutelle du Département des Pêches.
- ***Les femmes fonctionnaires et responsables*** au niveau du Département des pêches maritimes, respectivement 167 et 16 femmes.

3.1.2. Analyse genre de la communauté de pêche artisanale.

Les conditions de vie des familles de pêcheurs artisans sont très précaires. La nature aléatoire de la pêche en tant qu'activité économique en fait une profession pleine d'incertitudes. Les femmes dépensent toutes leurs énergies pour assurer la survie du groupe familial. La taille du ménage, le niveau d'instruction, les conditions de santé et d'hygiène environnementale, placent ce groupe social dans une situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, nombreux sont les hommes qui ne reviennent pas au logis à la fin de la saison de pêche, de sorte que plusieurs femmes sont de facto chefs de ménage et doivent pourvoir seules aux besoins de leurs familles. Les femmes veuves très pauvres de cette communauté de pêche artisanale pratiquent le ramassage et le séchage des moules. Cette activité est pénible et mal considérée et connaît aussi des périodes de difficultés de commercialisation lors de la contamination des moules, déclarée par l'INRH. Des initiatives du Département des pêches portant sur la création de coopératives de ramasseuses de moules et de palourdes ont contribué efficacement à l'organisation du cycle de production (production, séchage et commercialisation) et à l'amélioration de la situation socio-économique de cette frange de population.

3.2. Politique de développement du secteur

La stratégie de développement du secteur des pêches maritimes qui se dessine depuis quelques années a pour objectif de créer les conditions d'un développement durable et harmonieux reposant particulièrement sur une gestion rationnelle des ressources par des instruments économiques efficaces, une mise à niveau du secteur, une meilleure valorisation des captures et un renforcement de la recherche et de la formation maritime.

[69] Statistiques de l'année 2008.
[70] Données pour l'année 2008, collectées auprès du Département des pêches.

Ainsi, une attention particulière est accordée à la gestion rationnelle des ressources halieutiques qui repose sur la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries. Ces derniers s'appuient sur la recherche halieutique qui constitue un axe principal de la politique.

Le développement de la pêche côtière et artisanale constitue également une priorité en raison des possibilités qu'elle offre dans les domaines de création d'emploi et de génération de revenus, pour sa faible intensité capitalistique, sa participation à la satisfaction des besoins nutritionnels de la population ainsi que ses capacités de fixer sur le littoral les populations enclines à l'exode vers les villes. Cet axe a été renforcé récemment par un important appui du programme Millennium Challenge Account (MCA) qui met l'accent sur la mise à niveau de la pêche artisanale.

La stratégie en matière de transformation des produits de la pêche, se base sur les recommandations du Programme Emergence qui propose le développement de nouvelles branches d'activité industrielle. Dans ce cadre, les Pouvoirs Publics œuvrent pour la réadaptation de la législation du secteur à travers l'élaboration d'un projet de code des pêches apportant une réforme globale du système juridique garantissant l'utilisation durable des ressources halieutiques. De même, l'aspect social est également intégré.

La réussite de cette stratégie, indispensable pour assurer un développement durable et permettre une meilleure valorisation de nos produits, ne peut se faire sans le développement de l'élément humain. A cet effet, la formation maritime et la promotion socio-professionnelle (qualification et mise à niveau sociale des gens de mer) constituent une priorité de la politique des pêches. Ceci est concrétisé à travers l'appui à la formation des profils nécessaires pour l'exercice de la profession de pêche et des industries de transformation des produits de pêche, l'amélioration des compétences par le biais de la formation continue et le rehaussement du niveau socio-professionnel des gens de mer par les actions de vulgarisation, d'alphabétisation et de promotion sociale.

Parallèlement à ces actions, et s'inscrivant dans cette logique de développement intégré du secteur des pêches, le Maroc s'est engagé récemment avec l'Union Européenne dans une nouvelle génération d'accord de pêche qui prend en considération le développement durable du secteur dans toutes ses dimensions.

Et plus récemment, une nouvelle stratégie de développement intégré du secteur halieutique au Maroc, baptisée plan « Halieutis », a été lancée. Cette stratégie est structurée autour de trois axes majeurs, à savoir l'exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable, le développement d'une pêche performante en faveur d'une qualité optimale dans le traitement des produits, et l'amélioration de la compétitivité afin de conquérir de nouveaux parts de marché.

Contribution de la SNNE à l'intégration de la dimension genre dans le secteur

Par ailleurs, la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité fait référence à la promotion de l'intégration de la dimension genre dans le secteur de la pêche à travers plusieurs champs d'intervention dont on cite :

- l'incitation du secteur privé pour assurer un meilleur encadrement des femmes et le renforcement de la représentativité féminine au sein des instances décisionnelles des associations professionnelles.
- l'élimination progressive des disparités dans la répartition des ressources entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie privée et publique et l'intégration de la perspective genre dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi évaluation des politiques des programmes et des activités qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des femmes et des hommes.
- La multiplication des formes de soutien à l'entreprenariat féminin et la restructuration des activités informelles.
- l'intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes de développement rural.

- l'élaboration d'indicateurs permettant le suivi des objectifs socio-économiques des différents projets et de leurs impacts en veillant à ce que les données reflètent les préoccupation des femmes et des hommes en rapport avec leur activités.

Contribution de la politique des pêches à la réalisation des OMD

L'action publique dans le secteur des pêches s'inscrit également dans le cadre des engagements du Maroc à la réalisation des OMD suivants :

- **OMD 1 :** les différentes actions destinées à la modernisation de la flotte, à la construction d'infrastructure de pêche, à l'organisation de certaines activités en coopératives, à la création de nouvelles activités... contribuent significativement à l'amélioration des revenus et à la lutte contre la pauvreté.
- **OMD 3 :** la disparité entre les sexes dans le secteur des pêches constitue une préoccupation majeure du Département de tutelle à travers la mise en place des actions destinées à assurer le libre accès des deux sexes à la ressource, l'organisation des activités génératrices de revenus pour les femmes (coopératives de ramasseuses de palourdes), … .
- **OMD 7 :** La durabilité des activités de la pêche exige impérativement un développement durable des ressources halieutiques et de leur écosystème marin. Ceci se reflète ces dernières années dans la nouvelle gouvernance du secteur qui accorde une attention particulière à la gestion rationnelle de la ressource, au renforcement de la recherche halieutique et du contrôle…

Contribution de la politique des pêches à la réalisation des objectifs de la CEDAW

La dimension sociale et socioprofessionnelle de la stratégie des pêches maritimes représente un acquis pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW. Celles-ci concernent notamment :

- l'article 10 qui accorde, dans son premier paragraphe, à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne les conditions d'orientation professionnelle.
- l'article 14 qui met l'accent, dans son sous paragraphe 2.d, sur l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'accès aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle et aux services communautaires et de vulgarisation, pour accroître leurs compétences techniques.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.e, qui incite à organiser des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.g la possibilité d'accès aux crédits et prêts agricoles ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural.

3.3. Projets et programmes de développement sensibles au genre

Comme signalé auparavant, la politique de développement du secteur des pêches repose sur différentes actions structurées tout au long des maillons de la chaîne de production du secteur parmi lesquelles plusieurs projets sont sensibles au genre.

En effet, le projet d'aménagement du littoral, mis en place depuis 1996, consiste à construire une série de villages de pêcheurs (VDP) et de points de débarquement aménagés (PDA) tout au long du littoral. Ce projet a pour finalité de conduire la pêche artisanale vers des conditions qui permettent une meilleure valorisation du produit et une amélioration significative des revenus des pêcheurs.

De même, le programme Ibhar, lancé en 2008 par le Ministère de tutelle, s'inscrit dans la démarche de modernisation et de mise à niveau de la pêche côtière et artisanale et a pour finalité l'amélioration des conditions de travail et de vie des pêcheurs. Il vise l'équipement de près de 16.000 barques en installations de stockage et de conservation, l'équipement de 1.800 navires en matériels de préservation et de valorisation de la qualité du produit et le remplacement de 800 navires par des unités de nouvelle génération.

Par ailleurs, de multiples projets ont été réalisés, dans différents sites tout au long du littoral, par l'unité genre (UGED) depuis l'année 2000. Ces projets ciblent en priorité la catégorie des femmes marins pêcheurs et celle des femmes et filles de marins pêcheurs (Projet de promotion des ramasseuses de palourdes dans la lagune de Oualidia, Projet Sidi Boulfdail de ramassage et de valorisation des moules en coopératives, Projet FLOUKA destiné à créer une coopérative de ramasseuses de moules…).

En outre, le projet de mise à niveau de la pêche artisanale, relevant du programme MCA-Maroc, entré en exécution depuis septembre 2009, se fixe comme principal objectif la réduction de la pauvreté de la population œuvrant dans le secteur de la pêche artisanale. Ce projet ambitionne d'améliorer les conditions de vie et de travail de près de 40.000 artisans pêcheurs et de 2.000 marchands ambulants ainsi que leurs familles. De plus, à travers l'encadrement et la formation des différents intervenants, l'intégration de l'approche genre ainsi que l'appui à la recherche scientifique, le projet contribuera de manière forte à la préservation de la ressource halieutique et assurera les conditions d'un développement durable de la filière pêche artisanale.

Concernant le projet de pêche artisanale, les activités prévues portent sur l'aménagement de 20 PDA à travers la mise en place d'infrastructures de base nécessaires au débarquement et à la commercialisation des produits ainsi que sur l'aménagement d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale au niveau de 13 ports de pêche du Royaume. Ce projet, actuellement dans sa première année d'exécution[71], vise l'organisation du marché intérieur par le biais de construction et de réhabilitation de 6 marchés de gros de poisson dans 6 villes ainsi que l'organisation et l'équipement de 2000 marchands ambulants de poisson.

Intégration de l'approche genre dans le suivi de l'exécution du programme MCA-Maroc

La mise en œuvre du programme MCA-Maroc a été accompagnée par le lancement d'un plan de suivi-évaluation (PSE). Ce dernier, essentiel pour l'opérationnalisation du programme selon une gestion axée sur les résultats, prévoit un suivi continu de l'état d'avancement du programme eu égard aux objectifs fixés en vue d'en assurer un bon pilotage.

Ce PSE comporte une composante suivi qui devrait permettre de suivre la performance du programme pendant sa mise en œuvre. Cette composante utilise des indicateurs de performance qui sont associés aux buts, objectifs, activités et résultats, avec des valeurs de référence et des valeurs cibles à atteindre.

En outre, la gendérisation des indicateurs a été également prévue. En effet, dans la mesure du possible et lorsque c'est pertinent, la collecte de données sur les indicateurs devrait permettre une désagrégation par sexe, groupe d'âge et niveaux de revenus.

3.4. Analyse genre du Budget alloué au secteur des pêches maritimes

3.4.1. Analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le Budget alloué au Département des pêches maritimes s'est élevé au titre le l'année 2009 à 422,07 millions de dirhams (contre 311,69 millions de dirhams en 2008), consacrée à hauteur de 60% aux investissements et de 40% au fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont allouées à hauteur de 58% aux dépenses du personnel et à 42% aux matériels et dépenses.

Quant au budget d'investissement, il est affecté à hauteur de 4 % à la Direction de la formation maritime et de la promotion socioprofessionnelle, de 2% à la direction des industries de la pêche et à près de 75% à la Direction des pêches et de l'aquaculture. Cette dernière alloue la plus grande partie de son budget (60%) à la protection des ressources halieutiques et à la recherche. En outre, le financement des projets de construction et d'équipement des PDA et VDP, se situe au titre de l'année 2009 à 41,6 millions de dirhams pour les PDA et à 11,2 millions de dirhams pour les VDP, représentant ainsi respectivement près de 12% et de 3 % du budget d'investissement alloué au Département des pêches.

[71] Le planning d'exécution du programme s'étale sur 5 ans à compter du 15-09-2008 au 14-09-2013.

A ce niveau, il est à signaler qu'en plus du budget de fonctionnement de l'Unité Genre et Développement, un budget d'investissement en faveur des projets pour femmes a été mobilisé pour la première fois en 2009 avec des compléments demandés par le Département pour l'année 2010. Ce budget s'élève à 1,83 millions de dirhams pour la période 2009-2010.

3.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs

Le Département des pêches a adhéré à la globalisation des crédits en 2003 dont l'objectif final est d'améliorer la gouvernance budgétaire à travers l'augmentation de la marge de manœuvre des gestionnaires et leur responsabilisation autour d'objectifs prédéfinis, mesurés par des indicateurs de performance.

Au titre de l'année 2009, la réflexion sur les indicateurs d'objectifs a permis de définir 37 indicateurs pour le budget d'investissement dont plusieurs sont intégrés et organisés par région. Toutefois, pour le budget de fonctionnement aucun indicateur n'a été élaboré.

Concernant les indicateurs élaborées pour le budget d'investissement, ils restent en majorité assez généraux : le lien entre les activités et les moyens nécessaires à leur réalisation n'est pas clairement affiché et les objectifs de résultats ou d'impacts sont très peu ciblés et n'ont pas toujours un lien automatique avec les objectifs fixés dans le cadre de la politique de développement du secteur. Ces indicateurs méritent d'être enrichis pour présenter un cadre logique de projets contenant les objectifs globaux et spécifiques fixés et les résultats attendus.

La typologie de ces indicateurs montre une prédominance des indicateurs de moyens et d'activités, exception faite du « Taux d'amélioration des recettes de l'Etat en assurant le prélèvement fiscal et parafiscal », «taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs opérant dans les PDA », et du « taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs suite à la construction et à l'équipement des VDP », qui sont des indicateurs de résultats

Grille d'analyse des indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement du DPM

	Type d'indicateur			Total
	Moyen	activité	résultat	
Part dans le total	46%	46%	8%	37

Par ailleurs, l'analyse de ces indicateurs a fait ressortir que sur les 37 indicateurs élaborés, ceux qui sont relatifs aux programmes sensibles au genre, sont au nombre de 21 (tableau ci-après). Parmi ces derniers, seul deux sont sensibles au genre : «taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs opérant dans les PDA », et « taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs suite à la construction et à l'équipement des VDP », qui sont des indicateurs de résultats représentant un lien direct avec l'un des objectifs du projet de mise à niveau de la pêche artisanale.

En outre, selon une logique de performance et en se basant sur la part du budget d'investissement consacrée aux programmes, il y a lieu de signaler que la ligne réservée à la protection des ressources halieutiques et à la recherche absorbe 60% du budget d'investissement mais seul trois indicateurs y sont associés (contrôle au débarquement des produits de la pêche, évaluation et enregistrement des bateaux de la pêche hauturière et étude sur l'évaluation des plans d'aménagement des pêcheries). Ces indicateurs restent insuffisants et ne sont pas liés directement aux objectifs et aux résultats attendus.

A cet effet, la réussite de la mise en place des indicateurs sensibles au genre dépend fortement du degré d'intégration de la dimension genre et de l'approche performance au niveau des décisions stratégiques pluriannuelles du Département des pêches, du plan d'action, du budget et des programmes et projets à réaliser.

Typologie des indicateurs d'objectifs du budget d'investissement

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
24. Nombre d'antennes médicales achevées	Construction et équipement des antennes médicales au niveau des délégations des pêches	*Indicateur d'activité*	Nombre des bénéficiaires des soins par sexe	
25. Nombre de points de débarquement aménagés à réaliser	Construction et équipement des PDA	*Indicateur d'activité*		Cet indicateur est cité par région
26. Taux d'amélioration des revenus des marins opérant dans les PDA	Construction et équipement des PDA	**Indicateur de résultats**		Cet indicateur est cité par région
27. Taux de versement de la subvention à l'Office National des Pêches pour le programme IBHAR	Promotion e la pêche côtière	*Indicateurs de processus*	Désagréger par sexe les bénéficiaires du programme IBHAR	
28. Extension du parc automobile pour le contrôle et la surveillance	Surveillance maritime	Indicateurs de moyens		
29. Nombre de villages de pêcheurs à réaliser	Construction et équipement des VDP	*Indicateur d'activité*		Cet indicateur est cité par région
30. Taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs opérant dans VDP	Construction et équipement des VDP	**Indicateur de résultats**		Cet indicateur est cité par région
31. Taux d'amélioration des recettes de l'Etat en assurant le prélèvement fiscal et parafiscal	Construction et équipement des VDP	**Indicateur de résultats**		Cet indicateur est cité par région
32. Jours de formation et de recyclages des cadres	Promotion socioprofessionnelle	*Indicateur d'activité*	Nombre de bénéficiaires/ sexe	
33. Taux de réalisation de l'édition de support d'alphabétisation	Renforcer les moyens pour le programme alphabétisation des marins	*Indicateur d'activité*	Population cible par sexe	L'objectif n'est pas bien défini
34. Taux de réalisation de l'étude pour l'évaluation du système de formation	Renforcer les moyens utilisés pour le programme d'alphabétisation au profit des marins	*Indicateur d'activité*	Population cible par sexe	L'objectif n'est pas bien défini
35. Achat de matériel technique et didactique	Renforcer les moyens utilisés pour le programme d'alphabétisation des marins	Indicateurs de moyens	Population cible par sexe	L'objectif n'est pas bien défini
36. Nombre de canots acquis pour le renforcement des moyens de sauvetage des vies humaines	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens	Taux de réduction des accidents de mort en mer	Cet indicateur n'est pas chiffré
37. Taux de réalisation de l'aménagement du centre de coordination de sauvetage	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens		
38. Taux d'équipement du centre en matériel de sauvetage	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens		
39. Taux de réalisation de la construction du centre national de coordination	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens		
40. Nombre de guides de bonnes pratiques hygiéniques mis à niveau	Etudes générales de la direction des industries de pêche	*Indicateur d'activité*	Introduire la dimension genre dans les guides	
41. Nombre d'éditions de supports de vulgarisation	Etudes générales de la direction des industries de pêche	Indicateurs d'activité	Introduire la dimension genre dans les supports de vulgarisation	
42. Taux de réalisation de l'Etude sur la mise en place d'un système de traçabilité	Etudes générales de la direction des industries de pêche	Indicateurs de moyens	Introduire la dimension genre dans l'étude	
43. Taux de réalisation de l'Etude sur la diversification des produits de la pêche	Etudes générales de la direction des industries de pêche	Indicateurs de moyens	Introduire la dimension genre dans l'étude	
44. Nombre d'éditions de guides de bonnes pratiques hygiéniques	Assistance aux unités industrielles	*Indicateur d'activité*	Introduire la dimension genre dans les guides	

4. Département de l'Industrie et du Commerce

Les activités industrielles représentent une source importante d'exportations, de devises étrangères et de création d'emplois. Toutefois, ce secteur demeure marqué par la prédominance des Petites et Moyennes Industries (PMI) qui occupent 79% du tissu industriel national et par l'existence de certaines disparités inter et intra-régionales en matière de développement industriel.

Les industries du textile et cuir constituent la première activité industrielle génératrice d'emploi féminin, suivies des industries électriques et électroniques. Ces secteurs sont les plus touchés par la crise économique et financière internationale. Ils ont connu, en conséquence, des destructions d'emplois notamment féminins du fait que les femmes occupent la majorité des emplois dans ses secteurs.

Le secteur du commerce et de la distribution continue de maintenir un rythme de croissance soutenue avec une valeur de 70 milliards de dirhams en 2008, en progression de 7,7% en glissement annuel. Ce secteur emploi environ 1.273.625 personnes, soit 12,5% de la population active marocaine. La part des femmes dans la population active occupée dans ce secteur ne dépasse pas 9%. En outre, le commerce moderne s'est également amélioré, comme en témoigne l'expansion des grandes et moyennes surfaces et des réseaux de franchise.

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

4.1.1. Industrie

L'analyse des résultats de l'enquête sur les performances des industries de transformation au cours de l'année 2007 a révélé que les industries du textile et cuir demeurent la première activité industrielle génératrice de l'emploi féminin, suivies des industries électriques et électroniques.

4.1.1.1 Caractéristiques du tissu industriel national[72]

Le tissu industriel est composé à hauteur de 79% de PMI qui réalisent 14% de la production industrielle, dégagent 9% de valeur ajoutée, participent à hauteur de 8% dans les exportations industrielles et emploient 18% de l'effectif global. 69% de la valeur ajoutée industrielle réalisée en 2007 provient de cinq branches industrielles à savoir l'industrie de tabac (10%), les industries alimentaires (21%), l'industrie chimique (16%), l'industrie de l'habillement et des fourrures (9%) et la fabrication des autres produits minéraux non métalliques (13%).

L'analyse de la structure du tissu industriel par région économique révèle l'existence de certaines disparités inter et intra-régionales en matière de développement industriel avec une forte concentration de l'activité industrielle dans la région du Centre.

4.1.1.2. Evolution de l'activité industrielle

D'après l'enquête sur les industries de transformation élaborée par le Ministère du Commerce et d'Industrie, l'activité industrielle a fait preuve d'un dynamisme soutenu. Ainsi, en dépit de la diminution du nombre d'unités productives opérant dans le secteur industriel qui s'est établi à 7893 unités en 2007, en baisse de 5% par rapport à 2006, celles-ci ont réalisé une production industrielle de prés de 269 milliards de dirhams, en progression de 11% par rapport à l'année dernière.

Emploi industriel féminin

Le secteur des industries de transformation a employé à titre permanent en 2007 près de 467.279 employés dont 223.315 emplois féminins, soit une part de 47,8%.

[72] Source : L'ensemble des données utilisées dans la partie diagnostic proviennent de la dernière enquête annuelle disponible sur les industries de transformation (année 2007) élaborée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Par grand secteur, *les industries du textile et du cuir* utilisent la plus grande part de la main d'œuvre employée dans le secteur manufacturier avec un effectif employé permanent avoisinant 204 632 employés représentant 43,8% de l'effectif permanent total employé dans les industries de transformation. Les femmes représentent 73,3% de l'effectif permanent employé dans ce secteur. Le nombre d'emplois saisonnier créés par ces industries en 2007 a atteint 4 441 emplois, dont 92,9% sont assurés par des femmes.

Les industries électriques et électroniques sont classées deuxième en termes de création d'emplois féminin. En effet, ces industries ont généré 25.668 emplois permanents féminins, ce qui représente 54% de l'emploi permanent total généré par ce secteur.

Les industries agroalimentaires ont, quant à elles, assuré 75 627 emplois permanent, la part des femmes dans ces emplois est de 33%. L'effectif saisonnier s'est élevé à 28.100 emplois, constitué à hauteur de 60,6% de femmes.

Les industries chimiques et parachimiques et des industries métalliques et mécaniques étaient à l'origine respectivement de 89 593 et 49 920 emplois permanents. L'emploi féminin occupe dans les deux industries respectivement 16,2% et 14,6% du total de l'effectif permanent employé.

Premières conséquences de la crise sur l'emploi féminin dans l'industrie[73]

D'après ce qui précède, la femme est présente comme employé permanant ou saisonnier principalement dans les industries exportatrices qui restent tributaires de l'évolution de l'environnement international. De ce fait, la propagation des effets de la crise économique et financière, déclenchée en 2008, a engendré une contraction du commerce mondial, entraînant ainsi un tassement de la demande étrangère adressée au Maroc. Dans ces conditions et pour faire face à la baisse des commandes, les industries exportatrices nationales ont enregistré des pertes d'emploi. Eu égard à la forte présence des femmes en tant qu'ouvrières et employées non permanentes dans ces industries, elles sont les premières à être touchées par ces pertes d'emploi.

Selon la CNSS, le textile a enregistré, à fin juin 2009, un recul de 7,45% de ses effectifs, soit 9.216 salariés. Le pic en termes de pertes d'emplois a été enregistré en avril avec 9,5% de salariés en moins. La région de Rabat a été la plus touchée par les pertes d'emploi dans ce secteur, en liaison avec la forte présence des entreprises opérant avec le Royaume-Uni (pays fortement touché par la crise internationale).

Dans l'électronique, 21% des effectifs employés ne font plus partie des registres de la CNSS, au premier semestre 2009, ce qui correspond à une baisse de 24% de la masse salariale déclarée par ce secteur, laquelle s'est établie à 19,24 millions de dirhams.

Les entreprises opérant dans le secteur électrique sont depuis le début de l'année sur une politique de réduction des effectifs. Dès janvier 2009, près de 10% des salariés n'ont pas été déclarés à la CNSS.

Entreprenariat féminin dans l'industrie

Le nombre de femmes entrepreneurs marocaines qui possèdent ou dirigent une société dans les différents secteurs de l'activité économique s'élève à 5.000 femmes et constitue environ 0,5%[74] de l'emploi des femmes dans le secteur formel et environ 10% du nombres total d'entreprises. Ces chiffres ne prennent en compte ni le secteur de la micro-entreprise ni celui de l'informel où les activités des femmes sont en constante augmentation et sont soutenues par des programmes de développement nationaux et internationaux. En outre, selon le Haut Commissariat au Plan, les femmes employeurs représentent 8%[75] du nombre total des employeurs[76] déclarés en 2008.

[73] Les données désagrégées par sexe ne sont pas encore disponibles.
[74] Source : Rapport « Genre-Entrepreneurait-Accès aux marchés (GEM) », publié par la Société Financière Internationale (SFI), 2005.
[75] Source : Rapport détaillé de l'emploi édition 2008, Haut Commissariat au Plan.

Au Maroc et à l'instar des autres pays de la région MENA, les entreprises créées ou dirigées par des femmes sont essentiellement des PME-PMI qui opèrent dans les secteurs des services (37%), du commerce (31%) et de l'industrie et du textile, notamment, (21%)[53]. Elles se caractérisent par un chiffre d'affaires inférieur à 2,4 millions de dollars américains, une existence récente de moins de dix ans pour la majorité dont un tiers existe depuis moins de cinq ans et elles ciblent principalement les marchés national et local.

D'après l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, 2.500 certificats négatifs ont été octroyés à des femmes porteuses de projets en 2008 après l'octroi de près de 1.700 certificats en 2007. Néanmoins, il est difficile de vérifier si ces projets d'entreprises ont été concrétisés, mais, ce chiffre donne une indication sur le nombre actuel d'entreprises créées par des femmes qui pourrait dépasser largement les 5.000 estimés en 2005.

4.1.2. Commerce intérieur

Le commerce intérieur dénombre 850.000 points de vente répartis sur l'ensemble du territoire national, composés de 825.000 points de ventes du commerce de détail indépendant et de 25.000 points de vente du commerce de gros. L'ensemble de ces points de vente emploie 1,27 million de personnes. Le commerce du détail indépendant est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 1,15 million de personnes, soit 92% de l'effectif total employé dans le commerce intérieur[77].

En 2008, la population féminine active occupée qui exerce dans le commerce s'est élevée à 114.948 personnes, soit 9% de la totalité de la population active occupée dans ce secteur. Les femmes qui travaillent pour leur propre compte représentent 48,2% du total de la population active féminine dans le secteur du commerce, suivies des salariées avec un part située à 38,6%.

En termes de création nette d'emploi, le commerce a permis la création nette de 19.661 emplois entre 2007 et 2008, dont 943 emplois féminins[78], ce qui signifie que les femmes n'ont bénéficié que de 4,8% des emplois créés dans le commerce. Par milieu, le nombre de femmes qui exercent une activité commerciale dans les villes a atteint en 2008 presque 102.190 femmes, soit 88,9% du total des emplois féminins dans le commerce contre 12.758 femmes dans le milieu rural.

4.2. Politique et priorités publiques

Pacte national pour l'émergence industrielle

Les pouvoirs publics et le secteur privé ont procédé à la signature, en février 2009, du contrat-programme 2009-2015 relatif au Pacte national pour l'émergence industrielle. Ce programme qui fait suite au Plan émergence permettra, à l'horizon 2015, de créer 220.000 emplois, d'augmenter le PIB industriel de 50 milliards de dirhams et de générer un volume supplémentaire d'exportation de 95 milliards de dirhams. Il prévoit également 50 milliards de dirhams d'investissements privés dans l'activité industrielle. Le Pacte national pour l'émergence industrielle a définit un cadre de développement comprenant toutes les activités industrielles y compris l'Offshoring. En revanche il ne concerne pas les industries liées aux produits de la mer et à la chimie parachimie (le MCI a lancé une étude pour le développement du secteur de la chimie parachimie et du secteur pharmaceutique afin de définir une vision propre pour ces secteurs).

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce pacte est évalué à 12,4 milliards de dirhams sur les 7 prochaines années. Sur la période allant de 2009 à 2012, le budget alloué au programme s'élève à 5,5 milliards de dirhams dont 1,03 milliard de dirhams sera supporté par le Fonds Hassan II et 4,47 milliards de dirhams par le budget de l'Etat.

---

[76] Employeur : toute personne active occupée, travaillant pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise, ou exerçant un métier et employant au moins un salarié d'une façon permanente.

[77] Source : Direction du Commerce Intérieur.

[78] Source : Rapports détaillés de l'emploi éditions 2007 et 2008, Haut Commissariat au Plan.

Commerce interne : Le plan Rawaj

Le plan Rawaj ambitionne, à l'horizon 2020, de tripler le PIB actuel du commerce, de porter la contribution du commerce au PIB national à 15% et de créer plus de 450.000 emplois. Toutefois, la mise en œuvre de cette stratégie passe nécessairement par des plans d'actions à court et moyen terme. A cet effet, un plan d'action chiffré s'étalant sur la période 2008-2012 a été défini. Il convoite la création de 200.000 emplois, la réalisation d'une croissance du secteur de 8% par an ainsi qu'une contribution au PIB national à hauteur de 12,5%.

Constat

La politique adoptée par le MCI pour le développement du tissu industriel et la promotion du commerce interne a été conçue sans intégration de la dimension genre. Néanmoins, les programmes déclinés offrent des opportunités intéressantes aux femmes en matière de formation, d'emploi et d'investissement. D'où la nécessité d'accompagner ces actions par des programmes de sensibilisation pour une meilleure participation des femmes.

Par ailleurs, les programmes mis en place s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des OMD principalement l'OMD1 qui ambitionne la réduction de l'extrême pauvreté et l'OMD3 qui aspire à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette politique est également en cohérence avec les dispositions de la CEDAW particulièrement l'article 11. Ceci étant les points d'ancrage de la stratégie d'action du Ministère du Commerce et d'Industrie dans la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement.

4.3. Programmes et projets mis en œuvre

En plus du Pacte national pour l'émergence industrielle qui offrent des opportunités intéressantes aux femmes, le MCI a mis en place en partenariat avec des Organisations Internationales (ONUDI, Agence Espagnole pour la Coopération Internationale, GTZ…) des programmes qui visent directement la promotion des activités féminines à savoir le Programme Intégré Modulaire (PIM) et le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (PEF).

4.3.1. Programmes sectoriels de l'Industrie

Les objectifs du Pacte national pour l'émergence industrielle se focalisent essentiellement sur les Métiers mondiaux du Maroc (MMM) qui sont les filières dont le Maroc présente des avantages compétitifs. Ces derniers se déclinent en deux catégories : les métiers orientés Investissements directs étrangers (IDE) et les métiers traditionnel. La première catégorie de métiers regroupe l'offshoring, l'automobile, l'aéronautique et l'électronique. La seconde catégorie des MMM est représentée par les métiers dits traditionnels à savoir le secteur du textile-cuir et de l'agroalimentaire.

4.3.1.1. Mesures de soutien pour les secteurs exportateurs touchés par la crise

Le gouvernement et le secteur privé ont signé, en février 2009, une convention cadre et une série de conventions d'application s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'appui et d'accompagnement de certains secteurs exportateurs touchés par la crise internationale. La convention cadre a été signée par le gouvernement, la CGEM et le GPBM. Les 9 autres conventions d'application, portent sur la préservation de l'emploi dans les entreprises exportatrices des secteurs du textile, du cuir et des équipements automobile, la promotion commerciale des secteurs exportateurs et la garantie des crédits en faveur des entreprises exportatrices concernées et des PME.

Ces mesures d'accompagnement, s'articulent autour de trois volets :

- *Volet social* consiste en la prise en charge par l'Etat sur une durée de 6 mois renouvelables des cotisations patronales à la CNSS pour les entreprises exportatrices des secteurs concernés au prorata de leurs chiffres d'affaires à l'export au titre de l'année 2008. En contrepartie, les entreprises s'engagent à ne pas réduire de plus de 5% leur effectif et à respecter les salaires minimums.

- *Volet financier* est basé sur le renforcement des garanties octroyées par l'Etat aux banques pour le financement des besoins en fonds de roulement (Damane Exploitation) et sur un moratoire des remboursements de crédits à moyen et long terme (Moratoire 2009).
- *Volet commercial* apporte un appui à la diversification des débouchés et des marchés, en prenant en charge les frais de prospection et des conditions préférentielles pour les assurances à l'export.
- *Volet formation* porte sur une enveloppe de 180 millions de dirhams, concerne les secteurs du textile et du cuir, les préparant à la mutation vers le produit fini et celui des équipements automobiles, liée au management industriel et à la gestion de projets.

Ces mesures ciblant la protection de l'emploi dans les secteurs touchés par la crise sont de nature à profiter aux deux sexes et surtout aux femmes principales victimes des destructions d'emploi.

4.3.1.2. Programme Intégré et Modulaire pour l'amélioration de la compétitivité de l'industrie (PIM)

PIM I (phase I : 2001-2006)

Le Programme Intégré du Maroc (PIM) est le fruit d'une coopération technique entre le Département du Commerce et de l'Industrie et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Le PIM a pour objectif global le soutien du processus de restructuration et de mise à niveau de l'industrie marocaine, ainsi que la dynamique de croissance et de création d'emploi. Le PIM comprend six composantes à savoir: la mise en place d'une unité de promotion des investissement et d'un Centre Marocain de Production propre, l'accompagnement des systèmes productifs locaux (artisanaux et industriels), la mise en réseaux des différents acteurs qui opèrent dans le domaine du développement industriel, la création de consortiums d'exportation *et le soutien au développement de l'entreprenariat féminin* (cette composante bénéficie du financement de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale (AECI)).

La première phase du PIM 2001-2006 a enregistré des résultats substantiels dont notamment la création d'un centre de production propre (CMPP), le développement de petits entreprenariats féminins dans les zones rurales, la création de huit consortiums d'exportations, le développement de grappes de PME compétitives (cuir, bois de thuya et poterie) et la mise en place d'un réseau national d'information industrielle.

PIM[79] (phase II : 2008-2011)

Le PIM II vise essentiellement à consolider les acquis du PIM I, à accompagner le Maroc dans ses efforts de modernisation du tissu industriel et de renforcement de sa compétitivité et à contribuer à la réalisation des objectifs de l'INDH. Il s'agit ainsi d'apporter un appui aux efforts entrepris par le gouvernement, le secteur privé et la société civile pour assurer au pays une croissance économique durable.

Conformément à ces objectifs, le PIM II s'articule autour de trois composantes:

Composante I : *Développement rural et renforcement des capacités de production notamment l'appui aux activités génératrices de revenus et à l'INDH* : Cette composante a pour objectif de consolider les capacités productives rurales pour l'accès au marché, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. *Les trois projets* faisant partie intégrante de la composante I du PIM II sont « **Le Développement de l'Entreprenariat Féminin Phase II** », « l'Assistance technique à la valorisation des produits du terroir dans la Région de l'Oriental » et « Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc ».

Composante II : *Renforcement des capacités commerciales, modernisation du secteur industriel et amélioration de la compétitivité visant essentiellement l'appui au Plan Emergence*. Cette composante a été établie afin d'améliorer l'accès des entreprises marocaines, notamment les PME aux marchés

[79] Source : www.unido.org

mondiaux tout en renforçant leurs capacité de production et commercialisation et de stimuler l'investissement intérieur et l'investissement direct étranger.

Composante III : *Energie et Environnement visant l'appui aux efforts de développement durable*. Cette composante a pour objectif de promouvoir la gestion durable des ressources industrielles du Maroc, renforcer les capacités du Maroc à répondre aux engagements pris au titre de diverses conventions dans le cadre environnemental et à participer de manière dynamique à divers mécanismes pour un développement propre et mécanismes d'application conjointe du Protocole de Kyoto.

Ces trois composantes constituent une suite logique du PIM I. De plus, elles s'inscrivent dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2007-2011) et contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement plus particulièrement les OMD1, l'OMD3, OMD 7 et OMD 8. Elles sont également en ligne avec les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) notamment les articles 3, 13 et 14.

Projet Développement de l'Entreprenariat Féminin (phase II)

La deuxième phase du projet « Développement de l'entreprenariat féminin » est financée par l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement (AECID) à hauteur de 1.189.252 dollars pour une durée de 3 ans (2008-2011). Le projet dans sa deuxième phase vise essentiellement la consolidation et la pérennisation des actions entreprises au cours de la première phase du projet[80] (technique, gestion, commercialisation etc.) et la dissémination de la technologie et du savoir faire à travers la réplication des activités dans d'autres régions et d'autres filières. La zone d'intervention du projet concerne trois provinces pilotes: Missour (1er site Ait Hamza), Taounate (1er site Bouadel) et Chefchaouen (1er site…) et cible trois filières: l'huile d'olive et produits dérivés, la filière séchage (figues et prunes, couscous, etc.) et produits dérivés et la filière tissage traditionnel.

Principales réalisations du projet durant la période 2008-2009

- Renforcement de l'aspect commercialisation : à travers l'application d'une stratégie commerciale utilisant de nouveaux outils de promotion et s'appuyant sur le renforcement de la capacité des acteurs/bénéficiaires.
- Appui à la participation des bénéficiaires aux foires et salons, notamment le Riad Art Expo, Salon International de l'Agriculture (SIAM) et le salon ECOSS.
- Assistance technique directe au cours des campagnes agricoles 2008-2009 par le développement d'un encadrement de proximité en collaboration avec les Directions Provinciales d'Agriculture.
- Organisation d'une journée d'information sur le projet au cours de laquelle une convention entre l'ONUDI- MCI et la DPA de Chefchaouen a été signée précisant les engagements de chacune des parties.
- Organisation d'un atelier sur le développement de la filière oléicole et dissémination de la boite à outils.

4.3.1.3. Renforcement de la compétitivité des PME : Principal domaine d'intervention de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME)

La mise en œuvre du volet relatif à la croissance des PME et au renforcement de leur productivité dans le cadre du Pacte national pour l'émergence industrielle a été confiée à l'ANPME. Ce programme vise d'une part l'accompagnement des PME à fort potentiel à réaliser leur programme de développement et d'autre part, il ambitionne le renforcement de la productivité des entreprises. Pour se faire, l'ANPME a mis en place deux programmes. Le premier nommé « IMTIAZ » qui vise à assurer un accompagnement annuel de 50 entreprises à fort potentiel, en leur accordant une prime à l'investissement matériel et immatériel à hauteur de 20% de l'investissement global. Le deuxième « MOUSSANADA » vise à accompagner 500 entreprises par an à travers des programmes fonctionnels.

[80] Voir le détail du PIM : Rapport Genre 2009

Programme de promotion de l'entreprenariat féminin (PEF)

L'ANPME en partenariat avec le projet Taahil Almoukawalat de la Coopération allemande GTZ a érigé l'axe de la promotion de l'entreprenariat féminin en tant que priorité. Les programmes d'appui déployés visent à renforcer les capacités d'intervention des femmes entrepreneurs et potentiellement entrepreneurs en matière de gestion d'entreprise, de réseautique, d'accès au financement bancaire et de coaching managérial.

Afin de cerner les besoins des femmes entrepreneurs, l'ANPME s'est appuyée sur les associations agissant dans la promotion de l'entreprise féminine, dont notamment l'Association des Femmes Chefs d'entreprises du Maroc (AFEM), l'Association Marocaine pour la Promotion de l'Entreprise Féminine « Espace Point de Départ » (ESPOD) et association Bouregreg (ABR). Le programme cible les femmes diplômées, les chefs d'entreprises plus au moins structurées, les femmes à la tête d'une très petite entreprise (TPE) ou d'une activité génératrice de revenu (AGR) dans le cadre formel (SARL) ou des porteuses de projet.

- ***Bilan des partenariats ANPME-GTZ-Structures d'appui à l'entreprenariat féminin***

Le partenariat ANPME-GTZ-AFEM qui a démarré depuis 2005 a permis l'organisation d'ateliers régionaux de formation en gestion d'entreprise et de colloques sur le financement de l'entreprenariat féminin, la mise en place d'un programme de coaching financier dans le cadre du projet Woman Business Financing (WBF) et la mise en réseau des bénéficiaires dans le cadre des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). D'autres actions sont en cours dont l'accompagnement et le renformcement des capacités managériales des femmes entrepreneurs de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer membres de l'AFEM Rabat.

Le partenariat ANPME-GTZ-ESPOD a conduit à l'organisation d'ateliers régionaux de formation. Les actions en cours portent sur le développement de la force commerciale de 90 femmes micro entrepreneurs à travers l'organisation de trois ventes expositions afin de permettre à ces femmes ayant bénéficié de la formation sur le renforcement des capacités de commercialisation de mettre en pratique et de consolider leurs acquis.

Le partenariat ANPME-GTZ-ABR a pour objectif le renforcement des capacités des femmes micro entrepreneurs par l'apport d'un soutien à la commercialisation de leurs productions à l'échelle locale et internationale et par l'organisation des cycles de formation. Ainsi, dans le cadre de ce partenariat, un cycle de formation a été organisé au profit des femmes artisanes de toutes les provinces du Maroc. De même, un renforcement des capacités opérationnelles de l'Association Bouregreg a été organisé.

Récemment, le partenariat ANPME-GTZ a été élargi aux Centres Régionaux d'Investissement (CRI). Dans ce sens, une action pilote a été réalisée en juillet 2009 auprès du CRI de Kenitra afin de renforcer les compétences managériales des femmes ayant été sélectionnées en se référant aux bases de données du CRI. Les actions programmées sur la période 2009-2010 portent sur le lancement du projet « entres elles » au profit des TPE ayant manifesté un intérêt pour ce projet et étant inscrites dans les bases de données des CRI des régions de Kenitra, Meknès, Safi et Agadir.

Bilan consolidé du Programme de Promotion d'Entreprenariat Féminin (PEF) 2005-2008

Partenaire/action d'appui	AFEM	ESPOD	ABR	CRI	Total
Actions d'appui					
Formation en gestion d'entreprise	36	176	80	12	304
Renforcement des capacités opérationnelles des associations		37	10		47
Services financiers (Coaching financier)	4				4
Mise en réseau	42				42
Total	82	213	90	12	397
Actions d'information et de communication					
Information et communication	1				1
Total	1				1

Source : Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME)

En perspective, l'ANPME ambitionne de renforcer davantage sa politique genre au service de la femme chef d'entreprise via le renforcement des partenariats actuels en développant des actions plus structurantes, la recherche de nouveaux partenariats en l'occurrence avec les chambres de Commerce, d'Industrie et des Services (CCIS), la diversification des produits en fonction des besoins de la population cible, la capitalisation de l'expérience ANPME-GTZ à travers la mise en place d'une boîte à outils (manuels de formation TPE/PME, accès au financement, mise en réseau …etc) et la régionalisation du PEF dans le cadre des réseaux régionaux de modernisation compétitive.

Intégration de l'approche Genre au sein de l'ANPME

Consciente de l'importance du développement de l'entreprenariat féminin en tant que levier du développement économique du pays, l'ANPME a tenu à se doter des moyens nécessaires pour mener à bien sa mission dans le respect des recommandations liées au genre préconisés aussi bien par les instances internationales que par la « Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement ».

Avec l'appui du programme Taahil Almoukawalat de la GTZ, l'ANPME a été accompagnée par un cabinet d'expertise spécialisée pour intégrer l'approche genre au niveau de son organisation interne et au niveau de son offre de service aux entreprises. Cet accompagnement a permis de mettre en place un plan d'action et une « task-team » genre qui est aujourd'hui encadrée par les experts mobilisés à cet effet dans l'objectif d'asseoir la politique Genre au sein de l'ANPME et permettre ainsi aux entrepreneurs hommes et femmes de bénéficier des programmes d'appui de manière équitable.

4.3.2. Commerce interne

Le plan Rawaj est composé de plans transversaux ainsi que de plans sectoriels spécifiques. Notons à cet égard qu'en 2009, ce plan a fait l'objet d'un premier bilan après une année de son lancement

4.3.2.1. Plans transversaux

Ils sont axés sur le renforcement de l'attractivité de l'offre commerciale et sur l'amélioration de l'environnement des opérateurs du commerce :

- Plan « Attractivité commerciale » : vise à mieux organiser le jeu d'acteurs et à adapter l'offre d'accueil par rapport aux attentes des opérateurs tout en le rendant plus visible à travers la réalisation de schémas d'urbanisme commerciaux aux niveaux national et régional.
- Plan « Environnement de l'entreprise commerciale» : a pour objectif l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité commerciale par la mise en place de schémas de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et le renforcement de la protection du consommateur.

4.3.2.2. Plans sectoriels spécifiques

Ils concernent le commerce de proximité, la grande et moyenne distribution et les marchés de gros, abattoirs et halles aux poissons :

1. Commerce de proximité : Ce plan propose une spécialisation du petit commerce et son regroupement en réseaux commerciaux et ce, en vue d'augmenter sa rentabilité. Pour se faire, le plan fournit des mesures d'accompagnement pour le développement de certaines niches dont les produits du terroir, d'artisanat et du commerce équitable. Près de 1024 commerçants ont bénéficié, en 2008, du plan Rawaj. En parallèle, le MCI a signé plusieurs conventions de partenariats avec les opérateurs pour définir des modalités pratiques de cofinancement et d'implémentation aux niveaux national et régional. Ces partenariats ont abouti à l'apport d'un appui à 10 projets de modernisation du commerce de proximité et à 21 autres projets de réhabilitation des espaces commerciaux, situés dans 25 localités et répartis sur 13 régions.

2. Grande et moyenne distribution : Le plan Rawaj vise à implanter 600 grandes et moyennes surfaces à l'horizon 2020, dont plus de 50 hypermarchés générant près de 80.000 emplois, créer 15 malls pouvant abriter prés de 3000 magasins de franchise et de commerce moderne et générant prés de 21.000 emplois et 15 outlets, solderies et magasins d'usine générant 5.000 emplois.

Pour se faire, le plan Rawaj propose un accompagnement du secteur en mettant en place des branches de formation adaptées à la distribution moderne, en permettant aux grandes et moyennes surfaces l'intégration en amont de la filière des produits frais, en mettant en œuvre des chartes d'éthique producteurs-distributeurs et en encourageant le développement de marques de distributeurs et ce, dans le cadre d'un partenariat entre les distributeurs et les PME-PMI locales.

3. ***Marchés de gros des fruits et légumes, les abattoirs et les halles aux poissons:*** dans le but de pallier aux faiblesses que connaissent les marchés de gros, le MCI a signé une convention avec le Ministère de l'Intérieur pour l'établissement d'un schéma national d'orientation des marchés de gros de fruits et de légumes. Ce schéma permettra de reconfigurer les circuits de distribution autour des marchés de gros afin de réduire le nombre d'intermédiaires sans valeur ajoutée.

Afin d'élargir la pénétration du plan RAWAJ dans l'ensemble du territoire, un programme de sensibilisation sera mené conjointement avec les délégations régionales du MCI. Dans *ce sens, il est jugé opportun d'intégrer la dimension genre lors de la conception de ce programme dans le but de permettre aux femmes largement présentes dans les activités commerciales, en particulier le commerce de proximité, de bénéficier pleinement de opportunités offertes par le Plan Rawaj*

4.4. Analyse genre du Budget

4.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement alloué au Département de l'Industrie et du Commerce, au titre de l'année 2009, s'est élevé à près de 172,5 millions de dirhams dont 62,5% est destiné au frais du personnel avec 107,8 millions de dirhams en accroissement de 9,6% par rapport à l'année précédente. Les femmes représentent 35% du total des fonctionnaires affectés au Ministère de Industrie et du Commerce.

L'enveloppe budgétaire attribuée aux dépenses de matériel a atteint 64,7 millions de dirhams contre 59,8 millions de dirhams en 2008, soit une progression de 8,1%. Le budget d'investissement alloué au domaine du Commerce et d'Industrie en 2009 s'est élevé à 492,6 millions de dirhams contre 154,8 millions de dirhams en 2008, soit une enveloppe supplémentaire de 337,8 millions de dirhams. Cette somme provient essentiellement du versement de 200 millions de dirhams au fonds Rawaj, ainsi que le versement de 125 millions de dirhams au fonds d'appui à la compétitivité des entreprises.

Par direction, la Direction des Etudes et de la Planification Industrielle qui a pour principales missions l'élaboration d'études visant le développement industriel, la réalisation d'enquête de conjoncture industrielle, l'aménagement des espaces d'accueil pour les entreprises industrielles et commerciales ainsi que l'apport du soutien à l'innovation et d'appui au développement et à la création des projets innovant a bénéficié, au titre de l'année 2009, d'un budget d'investissement de 13,86 millions de dirhams contre de 4,86 millions de dirhams en 2008, soit 2,8% du total du budget d'investissement du Département du Commerce et Industrie.

Pour ce qui est de la Direction de la Production Industrielle, sa part dans le budget d'investissement du Département du Commerce et d'Industrie s'est établie à 35,3%, ce qui correspond à un montant de 173,74 millions de dirhams dont 125 millions de dirhams est un versement au fonds d'appui à la compétitivité des entreprises et 40 millions de dirhams représente une participation au financement du programme de l'association pour l'innovation et la recherche scientifique « MASCIR ». Pour le reste du budget, un million de dirhams est destiné au développement volontariste de l'Offshoring et 7,74 millions de dirhams ont été consacrés au financement des actions entreprises dans le cadre de la modernisation et la relance du tissu industriel existant.

Le montant réservé à la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité s'est élevé à 12,87 millions de dirhams contre 20,34 millions de dirhams en 2008.

La Direction du Commerce Intérieur qui a à sa charge la concrétisation du plan « Rawaj » a bénéficié d'un budget d'investissement de 220 millions de dirhams, soit 44,66% du budget d'investissement du Département du Commerce et d'Industrie (200 millions de dirhams du fonds Rawaj pour le développement du commerce et de la distribution et de 20 millions de dirhams du fonds d'amorçage des projets d'investissement promus par les chambres de commerce, d'industrie et de service).

4.4.2. Analyse des Indicateurs d'objectifs

Le Département d'Industrie et du Commerce a adhéré à la globalisation des crédits en 2007. Dans ce sens, l'ensemble des Directions relevant du ce Département a défini un certain nombre d'indicateurs d'objectifs propres à leurs structures. L'analyse comparée des indicateurs d'objectif du budget de fonctionnement des années 2008 et 2009 a révélé *le maintien du même nombre d'indicateurs pour les deux années, soit 66 indicateurs.* Quant aux indicateurs du suivi du budget d'investissement, *le nombre d'indicateurs construit pour le suivi de budget d'investissement du Département du Commerce et d'Industrie au titre de l'année 2009* avoisine les 120 indicateurs chiffrés, soit presque le même nombre d'indicateurs élaborés pour l'année 2008.

L'analyse de ces indicateurs a révélé que :

- Ces indicateurs tels qu'ils sont conçus ne donnent aucune appréciation précise sur le degré d'atteinte des objectifs. Ainsi, il est jugé plus judicieux de préciser au préalable l'objectif chiffré à atteindre pour chaque action et de ne mentionner sur le rapport que le degré de réalisation de cet objectif. De cette manière, chaque action est évaluée selon le niveau de réalisation et de concrétisation des objectifs fixés, ce qui est en mesure également de déceler les actions qui nécessitent un renforcement ou bien une réorientation de l'objectif à atteindre.
- Il existe une certaine confusion entre les indicateurs d'objectifs et de moyens (voir le tableau ci-dessous).
- Ces indicateurs gagneraient en pertinence s'ils sont plus agrégés. D'où l'utilité de mener une réflexion sur la conception d'indicateurs composites qui sont en mesure de contenir le maximum d'information relative à un programme ou à un projet donné.
- Aucun indicateur utilisé par le département n'a été gendérisé.

L'examen exhaustif de ces indicateurs a fait ressortir l'existence d'un certain nombre d'indicateurs qui mérite d'être sensible au genre. Ainsi, certains indicateurs mis en place pour le suivi du programme régional de l'aménagement des espaces d'accueil pour les entreprises industrielles et commerciales à savoir « le taux d'attribution de lot », « degré de satisfaction des industriels » et « le nombre d'emplois créés » gagnerait en pertinence s'ils sont déclinés par sexe. En effet, « le taux d'attribution des lots (par sexe) » est en mesure de donner une appréciation sur le degré de la présence féminine dans l'activité industrielle et commerciale. La décomposition de l'indicateur « degré de satisfaction des industriels » (par sexe) apportera des indications sur l'existence ou bien l'absence d'une discrimination vis-à-vis des femmes (les femmes bénéficient-elles des mêmes services que les hommes et de la même manière?). Comme ce programme est régional, la désagrégation de ces indicateurs (par sexe) et par région permettra de vérifier si les retombées du programme sont les mêmes sur la population bénéficiaire indépendamment des questions homme/femme et des régions.

De plus, la même analyse devrait être appliquée à la composante développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring). Ainsi, les indicateurs « nombre d'entreprises installées à Casashore », « nombre d'entreprises installées à Technopolis », « le nombre d'emlpoi créés » gagneraient en pertinence s'ils sont déclinés par sexe, ce qui permettrait d'informer sur le degré de présence et de la satisfaction des femmes des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre du Plan émergence.

Quant aux actions programmées par la Direction du Commerce interne, l'indicateur « entreprises commerciales accompagnées dans leurs efforts de modernisation » mériterait d'être décomposé selon le sexe du propriétaire ou bien du dirigeant. En effet, cet indicateur est en mesure de

renseigner sur le niveau du recours des femmes propriétaires ou dirigeantes d'entreprise commerciale à bénéficier des actions entreprises par les pouvoirs publics pour le développement et la modernisation des activités commerciales. De même pour l'indicateur « nombre de participants aux programmes destinés aux associations de protection de consommateurs ».

Indicateurs à gendériser au niveau du budget d'investissement

Indicateurs d'objectifs proposés par le Département	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateur	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux d'attribution des lots	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	
Degré de satisfaction des industriels	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur d'efficacité	désagréger par sexe	L'obtention des données chiffrées dépend de la réalisation des enquêtes de satisfaction auprès des industriels.
Nombre d'emplois créés	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur d'impact	désagréger par sexe	
Nombre d'entreprise installée à Casashore	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	Le dispositif mis en place pour la collecte d'information doit tenir compte du sexe du chef d'entreprise.
Nombre d'emplois créés (casachore)	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur d'impact	désagréger par sexe	
Nombre d'entreprise installée à Technopolis	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	Le dispositif mis en place pour la collecte d'information doit tenir compte du sexe du chef d'entreprise
Le nombre d'emplois créés (technopolis)	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur d'impact	désagréger par sexe	
Entreprises commerciales accompagnées dans leur effort de modernisation	amélioration de l'environnement des affaires	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	Le dispositif mis en place pour la collecte d'information doit tenir compte du sexe du chef d'entreprise
Nombre de participants aux programmes destinés aux associations de protection de consommateurs	Protection du consommateur	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	

5. Département des Nouvelles Technologies

A l'instar des pays avancés ayant connu un développement considérable quant à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dont l'importance se manifeste au niveau des flux d'information dans tous les domaines (économiques, transactionnels, éducatifs, etc), le Maroc a intégré les TIC dans sa politique de développement dès début 2000, notamment en mettant en place un plan d'action E-Maroc. Dans cet élan de développement, la prise en compte du genre en amont est cruciale pour atteindre la parité, dans un domaine considéré innovant et porteur de valeurs de partage de l'information, d'opportunités de développement à tous les niveaux, et d'employabilité.

Le Département de la Poste des Télécommunications et des Technologies de l'Information (DEPTTI) relève du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Technologies de l'Information. Il a pour mission le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière de Poste, de Télécommunications et de Technologies de l'Information. De même il est investi de la mission publique gouvernementale de tutelle sur les Etablissements qui opèrent dans le secteur. Il assure également la représentation du Maroc auprès des instances internationales spécialisées et veille à l'application des Accords et Conventions internationaux, conclus par les opérateurs publics et privés,

et ratifiés par le Maroc. En 2008, ce Département emploie 141 personnes dont 56 femmes et 85 hommes. Seulement 36% de femmes employées au DEPTTI sont des cadres et 64 % sont des agents.

A côté du DEPTTI, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est investie de pouvoirs de régulation juridique, technique et économique du secteur des télécommunications et de suivi pour le compte de l'Etat, du développement des technologies de l'information. A ce titre, elle anime et contrôle la « mission société de l'information ».

5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation[81]

Le secteur des TIC au Maroc a connu un développement relativement singulier à deux vitesses. D'un coté, la téléphonie mobile a connu une croissance importante avec un fort taux de pénétration de 75,43% à fin mars 2009. La répartition par sexe des utilisateurs de la téléphonie mobile montre que les hommes sont plus nombreux à s'en servir (52%) que les femmes (48%). Environ 66% de ces utilisateurs se situent dans la tranche d'âge 18-34 ans, dont 91.4% sont alphabétisés (au moins de niveau scolaire primaire)[82].

D'un autre coté, le secteur du fixe a connu très peu de croissance avec un taux de pénétration ne dépassant pas 9,92% en mars 2009 en milieu urbain. Ce taux, en 2007, était de 1,2 en milieu rural[83]. Quant à l'internet, son rythme de développement est assez rapide puisque le Maroc compte 834463 abonnés internet en mars 2009. La non désagrégation des indicateurs d'utilisation de la téléphonie fixe et de l'internet selon le sexe, et le revenu de ménage ne permet pas d'avoir une idée précise et quantifiée sur les inégalités en matière de l'utilisation de ces technologies entre les femmes et les hommes et les différentes couches de la population au Maroc.

Les bienfaits générés par l'utilisation des technologies de l'information ne profitent pas d'une manière équitable aux différentes catégories sociales marocaines et sont inégalement répartis entre les régions du Maroc. Cette différence de capacité d'utilisation des TIC appelé «fossé numérique » a été recensée dans 9200 localités à travers le Maroc. Ces localités, appelées « zones blanches », sont dépourvues en moyens de télécommunications (téléphonie, internet, ordinateurs, télécopie..) et concernent deux millions de personnes au Maroc, soit 17 % de la population rurale.

Par ailleurs, les différences spatiales notamment entre le milieu urbain et rural, sont aussi un facteur discriminant en matière d'équipement en outils informatiques. En effet, le taux d´équipement en ordinateurs personnels des ménages, en 2007, est de l´ordre de 12,8 % en milieu urbain contre 1,2% en milieu rural électrifié ce qui implique un sous équipement en ordinateurs dans le rural. Par ailleurs, 60% des marocains n'ont jamais eu accès à un ordinateur.

La tendance à la différenciation entre les femmes et les hommes en termes d'utilisation des technologies de l'information est la conséquence de la discrimination qui frappe les femmes au sein de la société. Le faible taux d'alphabétisation des femmes qui est de 46,9% en 2007 et l'héritage culturel, porteur de plusieurs stéréotypes les concernant et véhiculés par les discours populaires, médiatiques, et jusqu'à une date récente par le discours juridique avant la réforme de la Moudawana, attribuent à la femme un statut inférieur au sein de la société

A cause de la discrimination que connaissent les femmes et des obstacles qui entravent l'évolution de leur statut social et leur situation (responsabilités domestiques, manque d'opportunité en termes de formation, faible accès aux ressources matérielles, restrictions culturelles sur leur mobilité, etc.), elles sont plus vulnérables et exposées au risque d'être écartée de la société du savoir. Evidemment, il existe des différenciations parmi les femmes (riche ou pauvre ou classe moyenne, de leur espace (urbain/rural), de leur région culturelle (nord/sud ou autres), et de leur âge. En général, les hommes et les femmes se trouvant dans la même position sociale, ne voient pas les mêmes opportunités s'offrir à eux.

[81] Les données utilisées proviennent de l'observatoire des marchés de l'ANRT.
[82] Enquête sur la qualité de service et la tarification du téléphone mobile au Maroc (ANRT/Leger Marketing) en 2006.
[83] Enquête du HCP sur les revenus et dépenses des ménages en 2007.

5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le Maroc a adopté en 2001, un plan qui vise la réduction de la fracture numérique dans le but d'assurer un accès équitable de toute la population marocaine à la société de l'information et d'éviter la mise en place d'une société numérique à deux vitesses. La réduction de la fracture numérique passe par:

- la généralisation de l'infrastructure télécoms à travers l'utilisation des technologies de nouvelles générations dans les régions non desservies et la facilitation de l'accès aux équipements via la mise en place de mesures financières et fiscales incitatives pour la réduction des coûts d'équipement et l'accès à des crédits appropriés en faveur du Citoyen.
- la garantie d'un accès équitable aux services de l'économie du savoir, en particulier pour les populations les plus défavorisées et ce, via la mise en œuvre d'initiatives à caractère économique et social notamment la mise en place des info-médiaires (solution spécifique destinée à élargir les bénéfices des services TIC aux personnes non alphabétisées ou souffrant de la fracture numérique), la réduction des coûts de connexion et le développement de solutions packagées pour les différents usagers des TIC.
- l'émergence d'une administration numérique de proximité, à l'écoute des entreprises et des citoyens, facilitant les démarches administratives et permettant des gains de temps et de productivité.
- une formation répondant aux besoins de l'économie du savoir à travers entre autres l'équipement des écoles, des collèges et des lycées en salles multimédias, le déploiement de solutions, de type WIFI, au profit des écoles isolées et des campus, le développement de contenus éducatifs gratuits et la généralisation du projet de télévision interactive.

Il est à signaler qu'un Pacte National pour l'Emergence Industrielle 2009-2015 a été signé entre le gouvernement et la profession du secteur pour mettre en place un plan d'action volontariste de développement du secteur de l'Offshoring reposant sur des initiatives ayant trait à la formation, à la promotion, aux plates formes industrielles intégrées et aux incitations.

La stratégie nationale pour la société de l'information et de l'économie numérique 2009-2013 baptisée « Maroc numéric 2013 » vient d'être lancée en octobre 2009. D'un budget prévisionnel de 5,2 milliards de DH pour sa réalisation, cette stratégie permettra au secteur de générer un PIB de 27 milliards de DH, dont 20 milliards de PIB additionnel indirect et la création de 26 000 emplois d'ici cinq ans. Elle vise le développement de la société de l'information à travers 4 axes stratégiques :

- Le développement de l'usage des TIC à travers le programme Injaz permettant à 80000 ingénieurs et assimilés d'acquérir un ordinateur portable avec une connexion internet subventionnées à près de 85 % par l'état, le programme GENIE permettant la généralisation de l'équipement des établissements scolaires publics par les TIC (20% seulement des établissement sont équipés par les TIC en 2008) ainsi que le programme des centres d'accès communautaires permettant l'accès aux services de télécommunications pour les localités reculées.
- Le développement du e-Gouvernement en développant 89 projets de services en ligne pratiques aux citoyens, au lieu de 16 en 2008 comme l'état civil électronique et des services spécifiques aux entrepreneurs. Cette action permettra d'atteindre un indice e-Gouvernement ONU de 0,8 à l'horizon 2013 contre 0,2 en 2008.
- L'informatisation des PME, surtout pour les secteurs à fort enjeu du PIB (cuir, agroalimentaire,…) et ce, en mettant en place une subvention pour l'acquisition des solutions d'informatisation sectorielle qui s'élèvera à près de 60% de l'investissement TI.

- Le développement de la filière locale des TIC notamment en favorisant l'émergence de pôles d'excellence à fort potentiel à l'export. Il sera question de mettre en place des solutions de financement dédiées aux TI de type fonds d'amorçage risque, de structures d'accueil technologiques régionales et des services d'assistance à l'export et d'un cadre réglementaire adapté à la recherche et l'innovation.

L'action publique en matière de TIC répond à la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité entre les sexes, qui notamment dans sa composante « accès équitable et égal à l'éducation et à la formation », intègre le soutien de la recherche et à la production du savoir dans le domaine du genre en rapport avec les différents aspects de l'éducation et de la formation.

La stratégie des TIC au Maroc constitue une dimension transversale pour l'atteinte des OMD et contribue d'une manière directe à la réalisation des ces objectifs. En effet, les TIC contribuent à la réduction de la pauvreté à travers la création de l'emploi par le développement des activités connexes et génératrices de revenu (téléboutiques, centres d'appels, cybercafés…).

Les TIC permettent également le développement des contenus éducatifs sur le web et la formation des enseignants. Les TIC contribuent aussi à améliorer la santé maternelle et à prévenir le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies à travers la télémédecine, l'accès au savoir médical, l'accès aux urgences via le téléphone et permettrait d'éviter les complications à la naissance.

La politique nationale dans le secteur des TIC permet au Maroc de se mettre à niveau au regard des normes internationales en vigueur notamment ceux de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW). En effet, la stratégie nationale des TIC, en visant la réduction de la fracture numérique, contribue directement à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes figurant dans différents articles de la CEDAW. L'accès des femmes aux TIC permettrait de lever la discrimination à l'égard de ces dernières dans les différents domaines notamment au niveau de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, à la vie politique, et contribuerait également à la modification des schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme.

Aussi, les priorités du DEPTTI s'inscrivent également dans la réalisation de l'article 14 de la CEDAW qui tient compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment à travers les alinéas suivants:

g) D'avoir accès au crédit et aux prêts agricoles, ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural;

h) De bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.

5.3. Programmes et projets mis en œuvre

Cette partie s'attachera à analyser les projets mis en œuvre par le DEPTTI et l'ANRT pour réduire la fracture numérique et assurer une connexion en TIC de l'ensemble du Maroc à l'horizon 2011.

Création du Fonds de Service Universel de Télécommunications (FSUT)

Le compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de service universel de télécommunications», dont l'ordonnateur est le Premier Ministre, a été institué par la Loi de Finances 2005. Ce fonds a été créé pour assurer les missions du service universel notamment :

- L'aménagement du territoire qui consiste à assurer la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public ainsi que la desserte en moyens de télécommunications des zones périphériques urbaines, des zones industrielles et des zones rurales;

- Le service de télécommunications de base dont un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable;
- Les services permettant l'accès à Internet;
- L'acheminement des appels d'urgence, la fourniture d'un service de renseignements et d'un annuaire sous forme imprimée ou électronique;
- Les services à valeur ajoutée dont la liste est fixée dans un cahier des charges particulier.

Les ressources du fonds destinées à assurer le financement de projets transverses pour assurer les missions du service universel, sont constituées du produit des contributions dues par les exploitants de réseaux publics de télécommunications au titre des charges et missions du service universel de télécommunications prévues par les cahiers de charges relatifs aux licences d'établissement et d'exploitation des réseaux susmentionnés.

Projets de déploiement des centres d'accès communautaires

L'ANRT et le Département des Télécommunications ont retenu plusieurs projets dans le cadre de l'équipement des localités en Centres d'Accès Communautaires aux TIC (CAC). Le CAC se définit comme un point d'accès public aux technologies de l'information et de la communication pour la collectivité par l'utilisation des services informatiques, télématiques et de communication.

Ces centres ont pris une ampleur importante dans le contexte social marocain. Ils rapprochent les services de télécommunications des populations dans plusieurs quartiers et localités et représentent aujourd'hui des lieux d'accès privilégiés à l'information pour plusieurs catégories de la population. L'objectif est de doter chaque agglomération de population, dont la taille et le besoin le justifient, d'un centre d'accès communautaire aux TIC. La priorité sera accordée aux zones dont le développement d'Internet pourrait contribuer à leur développement socio-économique.

La création de 400 CAC est prévue pour les quatre prochaines années. L'expansion des centres d'accès communautaires ne saurait répondre aux objectifs du Gouvernement sans que la notion de proximité ne se développe à travers les sites Web. Ainsi, le développement de contenus appropriés à même de valoriser et de stimuler l'accès et l'usage de l'Internet et des centres d'accès communautaires fera entièrement partie des programmes de mise en œuvre du service universel.

Ce projet a été adopté par le CGSUT lors de sa dernière session du 26 mars 2009. Au titre de la première année de mise en œuvre de ce projet, l'ANRT a lancé une consultation auprès des opérateurs concernés pour la réalisation de 100 CAC.

Projets de service universel pour des motifs de sécurité publique ou d'ordre public

Ce projet vise la mise en place d'une procédure pour la réalisation des missions de service universel pour des motifs de sécurité publique et d'ordre public à la demande du Ministère de l'Intérieur. Dans ce cadre, et suite à la vague de froid qui a touché la province de Khénifra, Maroc Télécom a assuré la couverture en 2007, des localités d'Agoudim, Angfou, Tighadouine et Ait Marzouk par le réseau de télécommunications. Le montant de l'opération s'est élevé à 14 millions DH.

Ce projet s'insère dans le cadre des mécanismes d'urgence pour lesquels le Ministère de l'Intérieur ou l'Administration chargée de la Défense Nationale peuvent demander à un exploitant de réseaux publics de télécommunication (ERPT) de procéder, par anticipation, à des travaux relevant des missions de service universel, et ce pour des raisons de sécurité ou d'ordre public. La durée des réalisations de ces missions ne doit pas dépasser six mois et leur montant excéder 10% de la contribution finale dudit exploitant.

Le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de ce projet, a sollicité l'ANRT au cours de l'année 2008, pour la couverture des localités rurales « Lmssied » et « Tilmzoune », relevant de la province de TANTAN par les services de télécommunications, et ce avant la fin de l'année 2008. L'opérateur Médi Telecom a été retenu pour desservir les communes rurales précitées par les services de

télécommunications. Selon les informations communiquées par l'opérateur Médi Telecom, ce projet a été déjà mis en service avant le 31 décembre 2008.

Projet PACTE

Le programme « PACTE », lancé en 2008, vise la généralisation de l'accès aux télécommunications à toutes les régions du Maroc sans exception. Ce programme, qui s'étale sur 4 ans et prendra fin à l'horizon 2011, vise la résorption de 9.263 "zones blanches" qui sont des zones non desservies par les moyens de télécommunications et situées en milieu rural. Ce programme assurera des services de téléphonie et d'internet à deux millions de personnes, soit 17% de la population rurale marocaine. Une enveloppe de 1,44 milliard de dirhams sera mobilisée à cet effet.

La première phase de ce programme, qui vise la couverture en moyens de télécommunications de 1934 localités rurales, sera achevée fin juin 2009 et la réalisation de la deuxième phase portera sur la couverture de 2959 localités.

La première phase de ce programme, qui vise la couverture en moyens de télécommunications de 1934 localités rurales, a été achevée fin juin 2009, selon les rapports d'exécution communiqués par les opérateurs de la première phase. La seconde phase sera réalisée au plus tard en mai 2010.

Projet GENIE

Le projet « GENIE », lancé en 2005, vise l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans 8.600 établissements scolaires au profit de 5,5 millions d'élèves et de 223.000 enseignants. Le plan d'action de ce programme porte sur l'acquisition de 104.000 micro-ordinateurs, 8.600 serveurs, 17.000 imprimantes et du matériel technique tel que les rétroprojecteurs, le câblage ainsi que la connexion à Internet pour l'installation de salles multimédia. Il prévoit également la réalisation d'une campagne de formation des enseignants concernés et le développement de contenus éducatifs en dotant chaque salle multimédia de moyens d'apprentissage pour la vulgarisation des sciences et l'initiation à l'informatique.

La première phase du programme, étalée sur 2006-2007, a permis d'équiper près de 1900 établissements, la création de plus de 2050 salles multimédia et de 31 centres de formation. Elle a concerné environ un million et demi d'élèves, dont près de 38% dans le monde rural. De même, 6400 enseignants ont été formés.

Suite à l'évaluation de la première phase du déploiement de la stratégie GENIE, un quatrième axe lié au développement des usages a été intégré afin de garantir l'amélioration de la qualité des apprentissages et le développement professionnel des enseignants ; ce qui aura un impact certain sur le développement des compétences des élèves.

Projets rentrant dans le cadre du Plan Impact

Partant d'un diagnostic de la situation actuelle du secteur des TIC, des projet ont été identifiées dans le cadre du Plan Impact 2009-2013 ayant trait à l'administration électronique, aux PME, à l'accès à l'Internet, à l'exploitation de l'off-shore et à la promotion de l'entreprenariat ; ce qui a permis d'asseoir le plan IMPACT sur les piliers suivants :

- Mettre en œuvre un programme e - gouvernement ambitieux contribuant à l'efficience des services publics. L'ambition est de combler le retard du Maroc en bâtissant une administration efficace au service de l'usager et promotrice des nouvelles technologies. A ce sujet, il y a lieu de porter l'indice de l'offre de service e – Gov de 0,2 en 2008 à 0,6 en 2011 et à 0,8 en 2013. A titre de comparaison, un tel indice est actuellement de l'ordre de 0,6 en Egypte et en Jordanie ;
- Garantir l'informatisation des PME pour accroître leur productivité et contribuer à leur développement. Le but est de générer des gains de productivité de l'ordre de 20 Milliards de dirhams (Mds DH) du PIB supplémentaires d'ici 2013. Ce potentiel de gain de PIB est réparti principalement entre les secteurs des services (7,6 Mds DH), de l'industrie manufacturière (5,5 Mds DH), du commerce (3,8 Mds DH) et de la poste et télécommunications (1,1 Mds DH). Ce pilier sera réalisé notamment dans le cadre des programmes Moussanada et I'Mtiaz ;

- Rendre accessible à chaque citoyen l'Internet haut débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance. La finalité est d'atteindre 1,5 million de foyers connectés à l'Internet à domicile en 2013 (contre 525.000 en 2008) et ce, tout en permettant un développement assez équilibré sur le territoire national;
- Promouvoir l'entreprenariat et la constitution de domaines d'excellence dans le domaine des TIC. L'ambition est de générer une croissance du PIB d'environ 2,8 Mds DH à l'horizon 2013.

Projet d'expansion des réseaux à large bande

Le développement de centres d'accès communautaires aux TIC et la couverture des zones blanches nécessiteront le prolongement de la capacité et de la connectivité des réseaux à large bande. En effet, des améliorations prioritaires pourront porter sur les endroits où les réseaux et les programmes de service universel seront mis en œuvre.

5.4. Analyse genre du budget

5.4.1. Analyse des dépenses de budget

L'analyse de l'évolution des crédits budgétaires alloués au DEPTTI fait ressortir une appréciation au cours de l'année 2009 puisque le budget global est passé de 33 millions de dirhams en 2008 à 57,45 millions de dirhams en 2009. En termes de structure, les dépenses de fonctionnement allouées en 2009 représentent 39 % du montant global des crédits, et les dépenses d'investissement représentent 60,9% des dépenses globales.

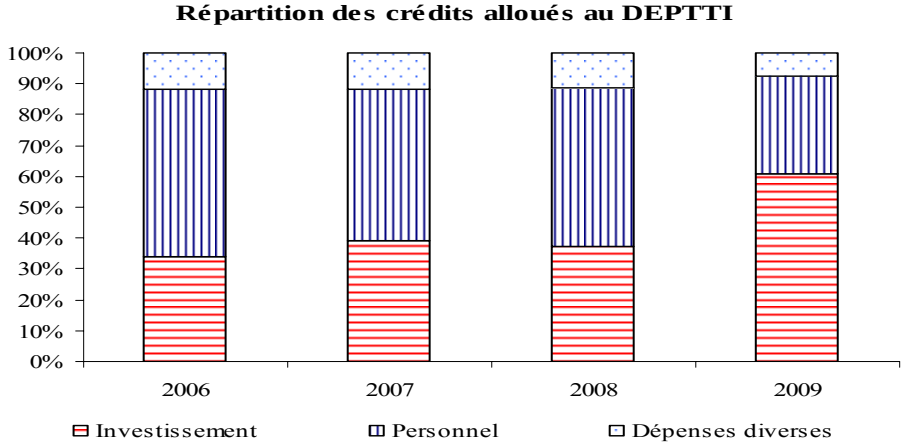

Source : MEF

Les dépenses d'investissement du DEPTTI sont réparties entre la Direction des études et planification qui s'accapare près de 90% de ces dépenses et celle des affaires générales (10%). Par programme, le budget alloué au projet de généralisation des technologies de l'information s'élève à 32,8 millions de dirhams et représente 93,74% du budget d'investissement du DEPTTI. Ceci témoigne de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics aux développements de l'usage des technologies de l'information en vue de rattraper le déficit accusé dans ce domaine.

A ces crédits s'ajoutent les ressources affectées au compte d'affectation spéciale « fonds de service universel » dont les dépenses sont constituées des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications.

Recettes du Fonds de service universel de télécommunication

	Recettes du Fonds		
Fonds de service universel de télécommunications	**2005**	**2006**	**2007**
	491,94	645,6	935,2 MDH

Source : MEF

En 2007, les ressources réalisées par ce compte s'élèvent à 935,2 MDH contre 645,6 MDH en 2006 enregistrant une progression de 44,41%. Elles sont destinées à la réalisation du programme portant sur la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires en vue de renforcer la qualité de l'enseignement.

Le coût global de ce programme Génie s'élève à 1.038,54 MDH dont un montant de 284,14 MDH a été réglé en 2007 par ledit fonds pour l'acquisition d'un premier lot d'équipement informatique constitué de micro ordinateurs ayant permis d'équiper 1.900 établissements scolaires.

A fin juin 2008, les réalisations du fonds du service universel se présentent comme suit.

Infrastructure

Phases du programme	**Nombre des établissements**	**Centres de formation**	**Nombre d'élèves**	**% rural**	**Nombre de PC**	**Montant en MDH**
Première phase (achevée) (2006- juin 2007)	1.878 comportant 2.055 salles Multimédia	32	1.416.283	38%	27.311	284,14
Deuxième phase (lancée en juillet 2007)	3.979	73	2.041.765	51%	57.237	514, 67

Source: MEF

Formation des enseignants :

Formations	**Initiation à l'informatique**	**Production de contenu (Microsoft)**	**Production de contenu (INTEL)**	**Maintenance des salles multimédia**
Nombre de bénéficiaires	9.316	400	6.000	62

Source : MEF

La feuille de route actuelle prévoit un déploiement rationnel quinquennal (2009-2013) de la nouvelle stratégie, prenant appui sur la révision de la politique du déploiement des équipements, l'amélioration des modules de formation et la conduite du changement. Le budget global de ladite feuille de route s'élève à 1.716 MDH dont la contribution du FSUT est de 700 MDH. Ce budget est réparti par axe et par année comme suit :

Répartition quinquennale du budget alloué au programme GENIE

Montants en MDH	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**Total**
Equipement (9.260 établissements)	238	346	152	218	218	1172
Internet	25	39	50	66	83	263
Formation (208.000 personnes)	66	42	31	29	29	197
Ressources Numériques	27	16	18	6	4	71
Développement des usages	4	3	2	2	2	13
Total	**360**	**446**	**253**	**321**	**336**	**1716**

Source : MEF

Développement de contenus éducatifs : Plusieurs actions sont programmées à cet effet. Elles portent notamment sur : l'élaboration, en partenariat avec des pays leaders en NTIC tels que la Corée,

la Roumanie et la Jordanie de programmes à contenus numériques qui sont utilisés actuellement par les enseignants; le lancement de plusieurs études portant notamment sur la mise en place d'un laboratoire national de développement des contenus numériques et sur une analyse des besoins et des priorités en matière de contenus pédagogiques numériques ; la réalisation d'une bibliothèque virtuelle qui permet le développement de 500 contenus élaborés par les enseignants innovants et installés dans les 27 311 ordinateurs de la première phase.

Par ailleurs, d'autres actions sont en cours de négociation à savoir l'achat de contenus transversaux (ENCARTA, Al maoussouaa al arabia) et l'acquisition de logiciels éducatifs devant permettre de favoriser le développement d'une communauté éducative utilisant les NTIC pour l'enseignement (logiciels pédagogiques pour la géométrie et les mathématiques et portail éducatif national).

5.4.2. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du DEPTTI

Le Département de la Poste, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information a adhéré en 2005 à la globalisation des crédits. Il a élaboré dans ce cadre un ensemble d'indicateurs d'objectifs à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie l'atteinte des objectifs qu'il s'est assigné.

Ce Département a élaboré les sept indicateurs d'objectifs suivants relatifs à son budget d'investissement :

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du DEPTTI

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Taux d'équipement par cadre en matériel informatique	Informatisation du DEPTTI	Indicateur de moyen	Désagrégation par sexe
Taux annuel de renouvellement du matériel informatique	Informatisation du DEPTTI	Indicateur de moyen	-
Nombre d'études réalisées pour le développement de l'usage des TI	Etude sur la généralisation des TI	Indicateur de moyen	Intégration de la dimension genre et la dimension régionale (rural/urbain)
Nombre de services transactionnels en ligne (programme e-gouvernement)	Développement du e-Gov	Indicateur de moyen	- Spécification du milieu du service - Spécification de la population (entreprise, ménages…)
Nombre de sites marchands e-commerce (programme usage sectoriel des TIC)	Développement du e-commerce	Indicateur de moyen	- Spécification du milieu
Nombre de secteurs accompagnés pour la mise en place de la plateforme e-services (programme usage sectoriel des TIC)	Développement de l'usage des TIC	Indicateur de moyen	Intégration de la dimension régionale
Taux de réalisation du programme "confiance numérique"	Développement de la confiance numérique	Indicateur de moyen	-
Taux de réalisation de l'étude "large bande" (programme infrastructure)	Développement des infrastructures TI	Indicateur de moyen	Spécification du milieu de développement des TI (rural/urbain)
Taux de réalisation du programme "gouvernance"	Développement de la gouvernance	Indicateur de moyen	Spécification du milieu

Néanmoins, il convient de constater que la totalité des indicateurs d'objectifs élaborés par le DEPTTI sont des indicateurs de moyens. Par rapport à la sensibilité au genre, il convient également de constater que la totalité des indicateurs élaborés par le Département n'intègrent pas la dimension genre

qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de l'accès de la femme aux technologies de l'information et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire.

Pour être gendérisés, les indicateurs élaborés par le DEPTTI méritent une révision pour être plus pertinent et plus efficace. Ces indicateurs gagneraient en pertinence en spécifiant le milieu où est réalisé le projet (urbain /rural), la population concernée (entreprise, ménages, ..), et la catégorie sociale (ménage à faible, ou moyen revenu). Les missions de ce Département gagneraient en efficacité si elles tiennent compte des besoins différenciés des hommes et des femmes pour l'accès et l'utilisation des technologies de l'information. L'ampleur de ces besoins et de ses conséquences sur le développement sont d'autant plus préoccupantes en milieu rural où les déficits sont énormes.

Conclusion

Le Maroc a intégré le développement des TIC dans une politique de développement pour asseoir les bases d'une société de l'information. Néanmoins, cette société du savoir et de l'information doit intégrer les femmes comme partie prenante dans ce processus de développement afin d'éviter une autre fracture numérique qui pourrait se situer au niveau du genre. Les nouvelles technologies de l'information, surtout l'Internet, ont engendré une révolution au niveau des pratiques communicationnelles par le rapprochement des distances et par le flot d'information mis à la disposition des internautes. Toutefois, les développements des TIC n'ont pas uniquement une implication technologique et technique, mais aussi des implications économiques et sociales, dans la mesure où ces technologies apportent un changement dans les modes de transactions économiques et dans les rapports sociaux.

6. Département du Tourisme

Le secteur du tourisme occupe une place centrale dans l'économie du pays. Deuxième pourvoyeur de devises avec 55 milliards de dirhams en 2008, il génère environ 430.000 emplois directs et contribue pour 9% à la formation du PIB du pays. Les efforts déployés pour l'extension de la capacité d'accueil, la politique de l'Open Sky et la promotion de la destination Maroc ont permis d'augmenter le nombre de touristes à 7,9 millions en 2008 contre 4,8 millions de touristes en 2003, soit une hausse de 65,9%.

Par ailleurs, plusieurs handicaps pénalisent encore le développement du secteur, notamment les questions du foncier hôtelier, du financement, de la formation professionnelle (la formation hôtelière et touristique demeure en deçà des attentes des professionnels en matière de qualité) et de l'environnement[84]. Pour cela, la vision 2020 vise à relever ces défis dans le sens du développement d'un tourisme durable et responsable (professionnalisation des métiers du tourisme, amélioration de la qualité, renforcement du dispositif de formation…). Dans ce sens, les orientations majeures de la 8ème édition des Assises du tourisme, tenues à Tétouan en juin 2008 sont venues appuyer la réforme du secteur, notamment dans les domaines relatifs aux ressources humaines, à la qualité et au tourisme responsable.

Après la présentation du département du tourisme et du diagnostic genre de la situation, seront présentés les politiques et priorités publiques, les programmes et projets mis en œuvre pour les atteindre, ainsi qu'une analyse genre des dépenses publiques.

6.1. Présentation du Département du Tourisme

- ***Missions du Département du Tourisme et d'autres institutions***

Le Ministère du Tourisme comprend une administration centrale et des services extérieurs. L'Administration Centrale comprend le Secrétariat Général, l'Inspection Générale, la Direction de la Planification et de la Coordination de la Promotion, la Direction des Aménagements et

[84] Certes des initiatives importantes, telles que la Charte marocaine du tourisme responsable, le Guide du Voyageur Responsable, le Label du Tourisme responsable ou encore la création du trophée du tourisme responsable, ont été engagées à partir de 2006, mais leurs impacts en vue d'une amélioration effective de l'environnement écologique et social restent limités.

Investissements, la Direction des Entreprises et Activités Touristiques et la Direction de la Formation et de la Coopération.

Les missions du Département du Tourisme consistent d'une part à élaborer, mettre en œuvre et évaluer la stratégie du développement touristique, mener les études et les enquêtes nécessaires au développement du secteur, élaborer les projets de lois et les textes d'organisation relatifs aux activités touristiques et veiller à leur application, encadrer et assurer l'appui aux professions et aux activités touristiques, et d'autre part, orienter et contrôler les services déconcentrés, participer à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de formation, veiller au renforcement des relations dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi qu'avec les organisations spécialisées et enfin, développer la communication. D'autres partenaires appuient le Département du Tourisme à savoir : l'Observatoire du Tourisme, le Comité Stratégique du tourisme, l'Office National Marocain du Tourisme (l'ONMT), les Conseils Régionaux du Tourisme (CRT), les Fédérations du Tourisme, ainsi que les Centres Régionaux d'Investissement (CRI).

L'Observatoire du Tourisme a pour objet principal l'observation de l'économie touristique nationale, à travers l'élaboration et la publication d'informations fiables et pertinentes. Le Comité Stratégique du Tourisme a pour mission d'assurer la mise en œuvre unifiée de la politique touristique. Quant aux Conseils Régionaux du Tourisme, ils ont pour missions de contribuer au développement de l'industrie touristique dans les régions. Les Fédérations du Tourisme ont pour mission le renforcement des Associations Professionnelles et la contribution à la réalisation des conditions propres à assurer un développement durable du tourisme dans le cadre de la «Vision 2010».

L'Office National Marocain du Tourisme a pour mission de promouvoir et de commercialiser le produit « Maroc » au niveau national et à l'Etranger. L'ONMT est présent à travers des délégations sur cinq marchés prioritaires (Allemagne, Royaume-Uni, France, Espagne et Italie). Il dispose également de délégations en Suède, au Portugal, en Suisse, en Belgique, en Autriche, au Canada, aux Etats-Unis et aux Emirats Arabes Unis.

- ***Place de la femme au sein du Département du Tourisme***

L'effectif du personnel du Ministère du Tourisme s'élève en 2008 à 1 459 cadres et agents, dont 642 femmes, soit 44% de l'effectif global de ce Département. Les femmes représentent 45% de l'effectif de l'administration centrale, 38% de l'effectif des délégations et 32% de l'effectif des établissements de formation. De même, la Direction des Ressources et de la Formation, la Délégation Régionale du Tourisme de Casablanca et l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger comptent proportionnellement à leurs effectifs, le nombre de femmes le plus important, soit respectivement 36%, 72% et 39%.

Les femmes occupent 19% des postes de responsabilité au sein du Ministère du Tourisme, dont 33% de directeurs, 35% de chefs de service, 6% de délégués et 7% de directeurs d'établissements. Quant à la part des femmes bénéficiaires de la formation sur la période 2006-2008, elle représente 40% de l'effectif global des bénéficiaires. 38% de l'effectif du personnel féminin est classé au niveau des échelles 10 et plus. La proportion de femmes ayant été promues à un grade supérieur au titre de l'année 2008 s'élève à 37% de l'effectif total des bénéficiaires, dont 37% ont été promues par le biais de l'Examen d'Aptitude Professionnelle et 40% à l'ancienneté (au choix). Enfin, 47% des stagiaires des établissements de formation hôtelière touristique sont de sexe féminin.

6.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'analyse genre de la situation va être appréhendée à travers l'emploi dans le secteur, la formation et le type de tourisme.

- ***Métiers du tourisme et formation professionnelle***
  - ✓ **Métiers du tourisme**

Les métiers du tourisme portent principalement sur les accompagnateurs de tourisme, les guides de tourisme et les guides de montagne.

Accompagnateur de tourisme : Etre titulaire soit du diplôme de 2ème cycle d'un institut national supérieur de tourisme ou d'un institut supérieur d'enseignement privé de tourisme agréé par l'administration de tutelle, soit d'une licence en sciences humaines ou d'un diplôme équivalent reconnu par l'administration, assortie d'un certificat de langue étrangère vivante.

Guide de tourisme : Etre titulaire du diplôme de 1er cycle, option «accueil» d'un institut national de tourisme, ou d'un certificat d'études universitaires en sciences humaines ou d'un autre diplôme en sciences humaines reconnu équivalent par l'administration, assorti d'un certificat de langue étrangère.

Guide de montagne : Etre titulaire du diplôme d'un centre de formation spécifique de guides de montagne, assorti d'un certificat de langue étrangère.

- ✓ **Formation professionnelle**

Pour un secteur identifié comme l'un des secteurs clés du développement de l'économie nationale, la formation et la qualification des ressources humaines prennent une place majeure dans la vision stratégique pour le développement du secteur du tourisme. En effet, la formation touristique et hôtelière s'adresse aux élèves de l'enseignement général âgés de 25 ans au plus et la formation se déroule essentiellement dans les établissements de formation professionnelle hôtelière et touristique Elle est complétée, obligatoirement par des stages techniques validés en milieu professionnel. Il existe trois niveaux de formation (niveau qualification, niveau technicien, niveau technicien spécialisé et niveau supérieur).

Formation dans le privé : Les tableaux suivants retracent l'évolution des effectifs des stagiaires et du nombre d'Etablissement de Formation Professionnelle Privé (EFPP) opérationnels en matière de tourisme/hôtellerie. Il en sort que l'effectif des stagiaires s'est cru passant de 1635 stagiaires en 2004/2005 à 5151 en 2008/2009. On constate également qu'il y une certaine parité genre concernant l'accès à la formation aux métiers de tourisme dans le secteur privé.

Evolution des effectifs des stagiaires formés au privé et du nombre d'EFPP opérationnels pour le secteur du tourisme/hôtellerie

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Effectifs	1635 dont 57% de filles	1148 dont 51% de filles	3219 dont 50% de filles	4660 dont 51% de filles	5151 dont 48% de filles
Nbre EFPP	17	42	55	70	82

Source : Département de la Formation Professionnelle

Il est à signaler que l'effectif global des stagiaires formés aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie au titre de l'année 2008/2009 est de 24361 dont 21% est formé par le secteur privé.

Répartition des effectifs des stagiaires en formation pour le secteur touristique au titre de l'année 2008/2009

	Privé (1)	Public	Total (2)	(1)/ (2)
Tourisme et hôtellerie	5151	19210	24361	21%

Source : Département de la Formation Professionnelle

Formation résidentielle et alternée : Pour la formation résidentielle et alternée, il existe 24 filières de formation avec près de 24361 stagiaires dont 39% de femmes tous opérateurs confondus.

Répartition des effectifs des stagiaires en formation résidentielle et alternée par sexe et par opérateur 2008/2009

opérateur	Effectif total	Dont filles	
		stagiaires	%
OFPPT	14843	5243	35%
D. Tourisme	4367	1910	44%
Secteur privé	5151	2466	48%
Total	24361	9619	39%

Source : Département de la Formation Professionnelle

7829 lauréats ont suivi une formation résidentielle et alternée pour l'année 2008/2009 dont 41% de filles tous opérateurs confondus.

Répartition des effectifs des lauréats en formation résidentielle et alternée par sexe et par opérateur au titre de l'année 2008/2009

opérateur	Effectif total	Dont filles	
		lauréats	%
OFPPT	4202	1508	36%
D. Tourisme	1629	731	45%
Secteur privé	1998	982	49%
Total	7829	3221	41%

Source : Département de la Formation Professionnelle

Formation par apprentissage : Pour la formation par apprentissage, 7762 lauréats sont formés depuis le démarrage de l'apprentissage et 3562 apprentis en formation au titre de l'année 2007/2008 dont 1067 filles. Dans ce sens, un programme de création des centres de formation intra-entreprises a été lancé à travers la création de quatre centres et 18 autres sont prévus entre 2008 et 2012. De même, trois centres seront créés en 2009/2010 dans le cadre d'un partenariat avec les ONG à M'diq (Fondation Sedraoui), Guelmim et Safi (Fondation Orient Occident). Outre cela, il est prévu de former 8 000 lauréats par apprentissage durant la période 2008-2012.

- ***Dimensions économique et sociale du tourisme au Maroc***

- ✓ **Un apport significatif à l'économie :** Le développement de l'industrie du tourisme au Maroc exerce des effets d'ordre économique et financier, tant sur le plan national que régional. Source appréciable de devises, le tourisme participe à l'équilibre de la balance des paiements.

- ✓ **Création d'emplois** : Selon le HCP, le secteur de l'hôtellerie et restauration emploie en 2008, près de 217 000 personnes dont 21% de femmes. Par milieu, le milieu urbain emploie 185 643 personnes dans ce secteur dont 17,8% de femmes tandis que le rural occupe seulement 31 758 actifs dont 15% de femmes.

- ✓ **Le tourisme, agent de transformation sociale :** Le tourisme est un facteur d'amélioration des conditions de vie des populations locales (amélioration des services collectifs et du cadre de vie, désenclavement …) et entraîne souvent une évolution des modes de vie. Toutefois, le phénomène de cherté de la vie dans les régions touristiques est une des principales critiques des populations résidentes contre le tourisme.

- ***Le tourisme rural :*** Le développement du tourisme rural permet de développer les conditions de vie des populations locales, notamment les conditions de la femme à travers la création d'activités génératrices de revenus. Les tourismes de montagne et de désert permettent également de créer de nouveaux postes d'emplois et par conséquent, limitent l'émigration touchant essentiellement les jeunes.

  En dépit des potentialités du Maroc, le tourisme rural reste peu développé au Maroc. Il n'attire qu'environ 150.000 personnes par an sur 150 millions de touristes étrangers qui optent pour le tourisme rural à l'échelle mondiale.

- ***Approche intersectorielle de l'activité touristique:*** Le tourisme est un ensemble complexe d'activités et de services, dont les interactions avec d'autres secteurs économiques, environnementaux et sociaux sont multiples. En effet, la demande touristique se trouve influencée par la révolution des technologies de l'information. L'un des aspects les plus préoccupants dans l'évolution du tourisme au Maroc reste la question de l'environnement et de sa dégradation. Par ailleurs, le Département du Tourisme prépare des projets touristiques à vocation intersectorielle tel que celui de Dakhla qui offrira des opportunités en matière de pêche, de planche à voile, de surf, etc.

6.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le secteur du tourisme est érigé, depuis l'année 2001, en priorité nationale pour devenir un moteur de développement et de croissance. Le contrat-programme élaboré à cet effet, transformé en accord cadre signé entre le Gouvernement et la Fédération du Tourisme portant sur la période 2000-2010, a instauré une nouvelle politique touristique fondée sur les axes et objectifs stratégiques suivants :

- Permettre au Maroc de recevoir 10 millions de touristes dont 7 millions d'étrangers et porter la contribution du secteur au PIB à 13%, et ce à l'horizon 2010 ;
- Tripler la capacité d'hébergement (pour arriver à 230.000 lits), rééquilibrer et diversifier le produit ;
- Adopter une politique marketing moderne et ciblée ;
- Améliorer l'accueil, la qualité des prestations et l'animation ;
- Assurer une rentrée de devises de près de 47 milliards de dirhams par année ;
- Faire du tourisme une activité créatrice d'emplois (600.000 nouveaux emplois) ;
- Planifier la formation professionnelle pour former quelques 72.000 professionnels du tourisme sur les 10 années.

Par ailleurs, la nouvelle vision 2020 capitalisera sur les acquis de la vision 2010 et devrait permettre une meilleure synergie entre le secteur touristique national et les autres secteurs économiques et sociaux, tels que l'artisanat, la culture, l'agriculture et les ressources naturelles[85].

La «Vision 2020» devra mettre l'accent sur les ressources humaines et s'appuyer sur l'élargissement de l'offre et ce, tout en améliorant la qualité du service. Cette vision prendra également en considération les exigences d'un tourisme responsable et durable, ainsi que la protection des ressources naturelles et culturelles.

De même, la vision 2020 prône la mise en valeur touristique optimale de l'ensemble du territoire marocain à l'horizon 2020, à travers un exercice d'aménagement du territoire ambitieux, conduisant à la répertorisation des potentialités touristiques des différentes régions du Maroc. L'offre ne sera plus subordonnée aux impératifs de la demande internationale, mais déterminée essentiellement par les atouts touristiques du pays, tout en restant adaptée à la demande et à la concurrence internationales.

Dans le même sillage, le programme «Cap 2009» lancé en réponse à la crise économique, vise la promotion du secteur par le recours à l'Internet dans la perspective de diversifier les origines des arrivées, la base traditionnelle des marchés européens étant touchée par la crise. Le programme bénéficiera d'une augmentation budgétaire de 10% en 2009 pour faciliter l'entrée dans de nouveaux marchés, en particulier ceux de l'Europe de l'Est, de la Russie, des pays du Golfe et de la Chine.

L'action publique dans le secteur du tourisme contribue à la réalisation **des engagements du Maroc dans le cadre des OMD,** notamment les objectifs suivants :

- **OMD 1 :** les différentes projets relatifs au développement du tourisme rural, du tourisme interne (plan biladi), du tourisme régional (plan Mada'In) permettent de créer des emplois et de générer des revenus notamment pour les populations locales contribuant ainsi significativement à la réduction de la pauvreté et de la faim.
- **OMD 3 :** le tourisme constitue un facteur de promotion d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes. A ce titre, le développement du tourisme rural permet la création d'activités génératrices de revenus notamment pour les femmes et par conséquent leur autonomisation. De même, la représentativité significative du sexe féminin au sein du Département

[85] Orientations données par SM le Roi dans la lettre royale qui a été adressée aux professionnels du tourisme lors de la tenue des 7èmes Assises internationales du tourisme. L'objectif est de conclure, en 2010, le nouveau contrat-programme de la Vision 2020 pour le tourisme marocain.

du Tourisme et dans la formation professionnelle montre la volonté de promouvoir l'égalité entre les deux sexes dans le secteur.

- **OMD 7 :** le développement durable est l'un des aspects les plus préoccupants de l'évolution du tourisme au Maroc. En effet, le Département du tourisme prépare des projets touristiques à vocation intersectorielle intégrant la question de l'environnement et de sa dégradation.

La dimension sociale et socioprofessionnelle de la stratégie de développement du secteur du tourisme représente un acquis pour le Maroc en vue de se mettre **aux normes de la CEDAW**. Celles-ci concernent notamment :

- l'article 10 qui accorde, dans son premier paragraphe, à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne les conditions d'orientation professionnelle.
- L'article 11, dans son paragraphe b, sur le droit aux mêmes possibilités d'emploi, y compris l'application des mêmes critères de sélection en matière d'emploi.
- L'article 14, dans son premier paragraphe, qui tient compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.e, qui incite à organiser des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.g la possibilité d'accès aux crédits et prêts agricoles et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural.

6.4. Programmes et projets mis en œuvre

La stratégie de croissance du secteur du tourisme devant permettre d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'accord d'application de l'accord cadre 2001-2010 a identifié de grands programmes touristiques structurants qui se présentent comme suit :

- ***Plan Azur :*** Projet phare de la vision 2010, le plan Azur porte sur la réalisation de six stations balnéaires intégrées (Saidia, Mogador, Lixus, Mazagan, Taghazout et Plage Blanche) visant à assurer un développement régional équilibré et générer des externalités positives au profit des régions concernées. La concession de ces stations à des développeurs internationaux permettrait au Maroc de disposer d'une capacité d'hébergement additionnelle de 120.000 lits.
- ***Plan Mada'In «Programme de développement touristique régional» :*** Parallèlement au plan Azur, le second pilier du chantier Produit de la Vision 2010 est la mise en valeur du tourisme culturel au Maroc. Ainsi, le plan *Mada'In* vise la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de chaque région. Il s'agit de contrat-programme réalisé avec la participation des professionnels et de l'autorité locale. Le positionnement des destinations concernées se fera par leur mise à niveau et l'augmentation de la capacité offerte qui devrait atteindre 75.000 lits à l'horizon 2015. Les villes de Fès, Agadir et Casablanca sont les 1ères villes dotées d'un PDRT (Plan de Développement Régional Touristique). En 2008, ont été développés les PDRT de Tétouan-Tamuda Bay, Ouarzazate-Zagora, Rabat et Meknès, permettant l'élargissement de Mada'In à de nouvelles destinations.
- ***Tourisme interne (Plan Biladi) :*** Le tourisme interne constitue un axe prioritaire de la Vision 2010 et fait l'objet d'une stratégie spécifique à travers le Plan Biladi. Ce programme ambitieux, lancé en juillet 2007, vise à promouvoir le tourisme interne (cible : catégories à revenu moyen), à travers la sélection de 8 régions du pays à fort potentiel touristique, en l'occurrence Marrakech, Casablanca, El Jadida, Agadir, Essaidia, Tanger, Fès et Kénitra. Ces stations, d'une capacité d'hébergement globale de 19.000 lits, permettront de générer 3.000 emplois directs et 12.000 emplois indirects.

Elles sont de nature à promouvoir le tourisme intérieur qui contribue à hauteur de 20% du total des nuitées enregistrées au niveau national.

- ***Tourisme rural :*** La stratégie de développement du tourisme rural vise à consolider l'activité touristique en milieu rural sur la base d'un nouveau concept : le Pays d'Accueil Touristique (PAT) qui s'appuie sur une démarche territoriale et contractuelle pour la structuration et l'homogénéisation de l'offre touristique rurale. Il s'agit d'un plan de développement s'inscrivant dans le cadre de l'INDH qui permet de créer des emplois et générer des revenus pour les populations locales.
- ***Produits de niche*** : Le plan d'action au niveau des produits de niche porte sur la poursuite du développement de produits existants et l'exécution des plans d'aménagements des ports les abritant pour l'accueil des croisiéristes, ainsi que le développement des sites à vocation touristique locale à travers leurs richesses naturelles et culturelles, tels que les destinations de Mirleft et Arbaoua (tourisme de chasse), ainsi que la mise en place d'un système de labellisation (label qualité par produit).
- ***Promotion*** : L'ONMT a mis en place une stratégie de marketing opérationnelle pour l'année 2008 devant permettre de promouvoir la destination Maroc de façon à assurer une croissance forte et durable sur les 6 marchés prioritaires (France, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Italie et Espagne). Le plan d'action, vise la réintroduction du produit marocain balnéaire et culturel auprès des réseaux leaders des marchés prioritaires et la multiplication des partenariats, à travers la signature de contrats de co-marketing avec les plus grands tours opérateurs présents sur ces marchés.
- ***Formation*** : Le contrat ressources humaines/hôtellerie signé lors des 8ème assises du tourisme, constitue une véritable feuille de route pour relever le défi de la formation et répondre à la forte demande des quatre prochaines années (2008-2012). Sachant que les besoins s'élèvent à 62.000 lauréats dans l'hôtellerie à l'échelle nationale à l'horizon 2012. Pilotée conjointement par la tutelle, les professionnels, l'OFPPT, l'Anapec, la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière, la stratégie englobe principalement 4 régions (Tanger, Tétouan, Marrakech, Agadir et l'Oriental) où 50.000 postes sont à pourvoir, soit 82% des besoins. Le mode opératoire consiste à ajuster les programmes par région, filière et année.
- ***Tourisme durable et responsable*** : Le pays s'est aujourd'hui engagé dans une vision qui place le tourisme en tant que vecteur de progrès économique, social et de développement durable au niveau de l'ensemble du territoire. Ce processus que compte développer le Maroc, constitue une transition pour la vision 2020, censée intégrer pleinement le concept de tourisme durable et responsable.

6.5. Analyse genre du budget du Département Tourisme

L'enveloppe budgétaire allouée au Département du Tourisme au titre de l'année 2009 s'élève globalement à 822.762.000 dirhams dont 622.640.000 (près de 76%) pour le budget d'investissement et 200.122.000 dirhams (24%) pour le budget de fonctionnement.

Le budget global du Département du Tourisme représente un peu plus de 73% du budget global alloué au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA). Les budgets d'investissement et de fonctionnement du Département du Tourisme représentent respectivement près de 79% et 60% du budget global d'investissement et de fonctionnement alloué au MTA. Par entité, c'est l'ONMT qui détient la plus grande part du budget d'investissement du Département avec 88%.

L'analyse de la répartition du budget d'investissement par programme révèle que la grande part de ce budget est destinée à la promotion du produit touristique avec une part de 88% du budget global d'investissement du Département du Tourisme. 7% de ce budget est destiné à la formation professionnelle et au développement du produit touristique. Le reste du budget est alloué à d'autres actions (pilotage stratégique, administration générale, structuration, appui et encadrement de la profession).

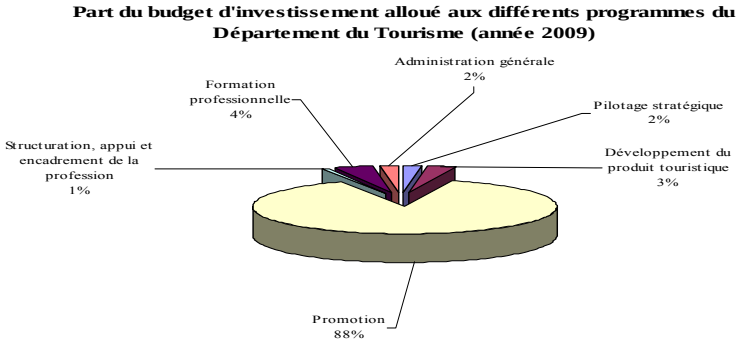

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

- ***Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du Département du Tourisme***

Le Département du Tourisme a adhéré en juillet 2007 à la globalisation des crédits. Il a élaboré un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour son budget d'investissement (plus de 150 indicateurs pour l'année 2009). Ces indicateurs sont agencés par région, par entité (administration générale, direction, établissement de formation et office) et par mission. Au sein de chaque entité, ces indicateurs sont classés par programme et par principale mission. Toutefois, pour le budget de fonctionnement aucun indicateur n'a été élaboré.

Il est à signaler qu'au niveau de l'Administration Générale et les différentes régions, a 47 indicateurs ont été élaborés en 2009 dont 11 indicateurs nouveaux par rapport à l'année 2008. Il s'agit à titre indicatif des indicateurs suivants : « Mise en place d'une application de gestion des ressources humaines, nombre de conférences et de séminaires organisés, taux de réalisation des aménagements des délégations (local principal et annexe)… ». Au niveau de la direction de la planification et de la coordination de la promotion, 9 indicateurs ont été élaborés dont 3 nouveaux. Quant à la direction des entreprises et activités touristiques, elle est concernée par 18 indicateurs dont 12 nouveaux. Enfin, il existe 71 indicateurs au niveau des établissements de formation hôtelière et touristique et 5 autres au niveau de l'ONMT.

Par ailleurs, les 24 indicateurs qui figuraient dans la liste des indicateurs pour l'année 2008 au niveau de la direction des aménagements et investissements, ne le sont plus pour l'année 2009. Ces indicateurs concernent les taux de réalisation des études des différents plans touristiques (plan Azur, Mada'in, Biladi…) ayant atteint dans la majorité des cas 100%. Toutefois, il faudrait développer d'autres indicateurs, pour la direction des aménagements, permettant de retracer l'évolution de la mise en place des différents PAT, le développement des produits de terroir et du tourisme rural qui accusent encore un grand retard.

La majorité des indicateurs de ce Département sont des indicateurs de processus et de moyens, ce qui ne permet pas de retracer l'impact des différents programmes et actions réalisés. Citons à titre d'exemple les indicateurs suivants : « Taux de réalisation des études d'impact économique, formation des guides, effectif des lauréats inscrits dans les Instituts Spécialisés de Technologie Hôtelière et Touristique (ISTAHT), nombre de campagnes de promotion réalisées à l'international dans le cadre de la réalisation du contrat-objectifs : département du tourisme/ONMT … ».

La régionalisation de ces indicateurs concerne d'une part, les volets relatifs au soutien des missions, à la mise à niveau de l'outil administratif et à la mise à niveau informatique et technologique et d'autre part, à la participation aux dépenses d'investissement des établissements de formation touristique et hôtelière pour chaque région. Ces indicateurs, qui sont répétitifs pour chaque région, concernent en particulier : « Taux de réalisation des aménagements des délégations (local principal et annexe), nombre de bénéficiaires dans le cadre de la formation continue, taux d'équipement en matériel informatique des services extérieurs, l'effectif des inscrits dans les instituts de formation

hôtelière, l'effectif des lauréats de ces établissements, ainsi que les taux de réalisation des actions programmées en matière d'aménagement et d'équipement des locaux des instituts touristiques».

Par rapport à la sensibilité au genre, il convient de constater que la quasi-totalité des indicateurs élaborés par le Département du Tourisme n'intègrent pas la dimension genre qui permettrait d'apprécier d'une part, les efforts déployés en matière de promotion du rôle important de la femme rurale dans la valorisation des produits de terroir pour le développement local, et d'autre part, de quantifier les nouvelles sources de revenus créées grâce au développement du tourisme rural.

Typologie de certains indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département du Tourisme (Budget d'investissement)

Indicateurs	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
tif des lauréats inscrits les Instituts Spécialisés de nologie Hôtelière et stique (ISTAHT)	Formation dans les métiers du tourisme	Indicateur de moyen	Désagrégation par sexe, par tranche d'âge et par spécialité
Renforcement des associations professionnelles : séminaires de sensibilisation	Appui et encadrement des professions et activités touristiques	Indicateur de moyen	Attacher à cet indicateur un autre mesurant la représentativité aussi bien féminine que masculine au sein de ces associations et identifier leurs rôles en matière d'encadrement des activités touristiques
Taux de réalisation des études d'impact économique	Etudes d'impact économiques et statistiques	Indicateur de moyen	Attacher à cet indicateur un autre indicateur de résultat qui présente les impacts économiques quantitatifs (nombre de touristes, de nuitées, d'hôtels classés…) et qualitatifs (type de demande : interne ou externe, marché émetteur, type de transport, type de ménages : couples, famille nombreuse, CSP : dirigeant, cadre supérieur, cadre, technicien…, tranches d'âges : jeunes, retraités, et par tranches de revenus)
Formation des guides	Développement des professions et activités touristiques : structuration et réglementation	Indicateur de moyen	Désagrégation par métier (guide touristique ou guide de montagne) et régionet par sexe.
Etude sur la qualité des services dans les établissements d'hébergement	Développement des professions et activités touristiques : structuration et réglementation	Indicateur de moyen	Insérer un autre indicateur permettant d'identifier le taux de satisfaction des clients par type d'établissement d'hébergement (hôtels, riyads, maison d'hôte…), par type de service rendu (restauration, accueil, qualité d'hébergement…)
Nombre de séminaires techniques à l'échelle régionale pour l'accompagnement à la gestion environnementale	Appui et encadrement des professions et activités touristiques	Indicateur de moyen	Identification de l'ensemble des acteurs cibles de cette sensibilisation (opérateurs touristiques, élus et autorités locales, population autochtone…) et des bénéficiaires par sexe.
Taux de réalisation du projet de refonte des programmes et de l'alignement à un niveau international	Offre d'excellence de formation en gastronomie marocaine	Indicateur de moyen	Attacher à cet indicateur un autre de résultat mesurant l'évolution du nombre des formés à ces nouveaux programmes (par sexe, par spécialisation, par région et par établissement de formation)
Nombre de campagnes de promotion réalisées à l'international dans le cadre de la réalisation du contrat-objectifs : département du tourisme/ONMT	Participation de l'Etat aux dépenses de l'ONMT	Indicateur de moyen	Désagrégation par marché et par type de produit

Généralement, les indicateurs d'objectifs proposés par le Département du Tourisme ne mesurent pas la performance économique et sociale du secteur et méritent par conséquent, d'être encore approfondis pour qu'ils retracent bien l'atteinte des objectifs fixés par la politique du secteur.

Ci après, sont proposés des indicateurs d'objectifs pertinents par rapport à la question du genre: « Nombre de bénéficiaires dans le cadre de la formation aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme par sexe et par tranche d'âge, nombre de touristes nationaux et internationaux, nombre de sites aménagés dans le PAT par région, évolution des arrivées de touristes par pays de résidence, l'évolution des nuitées dans les établissements d'hébergement par nationalité, l'évolution de la capacité d'hébergement par ville… ».

➢ ***Suggestions d'intégration de la dimension genre***

L'analyse de la politique touristique marocaine et l'état des lieux du secteur appellent des suggestions genre en la matière permettant de dégager des pistes pour surmonter les problèmes de la pauvreté et corollairement, améliorer les conditions de vie des populations locales autour des sites touristiques, en particulier les conditions des femmes en milieu rural où les contraintes de développement socio-économiques sont les plus accentuées. Ainsi, les suggestions se présentent comme suit :

- Outre la création des activités génératrices de revenus autour du tourisme rural, il y a lieu de mettre en valeur l'art culinaire féminin spécifique à chaque localité, et ce en organisant des fêtes gastronomiques périodiques ;
- L'implication de la population locale dans le développement touristique de la région, ainsi que la formation de cette population sur les problématiques (eau, environnement, alphabétisation, etc.) et les atouts touristiques (histoire, culture et traditions, patrimoine naturel, etc.) de la région, pourrait être d'une grande importance parce qu'en sensibilisant la population et en l'outillant de connaissances, on lui permettre de contribuer à la promotion de la région en créant une interface de communication population/touristes ;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation au profit des populations vivant dans l'entourage des sites touristiques pour une prise de conscience de l'importance de la donne environnementale dans le développement d'un tourisme durable. Ce dernier passe aussi par le développement des infrastructures de base (structures d'accueil, gîtes, sentiers et un système d'assainissement et de gestion de déchets, ...) ;
- L'importance de diversifier l'offre touristique selon les vocations touristiques spécifiques à chaque région (tourisme sportif, tourisme de nature, tourisme nautique, tourisme d'aventure, tourisme de randonnées, tourisme des oasis à Tafilalet, ...) ;
- Afin de freiner l'émigration et l'exode rural des jeunes ruraux et favoriser leur insertion, il y a lieu de développer des projets touristiques adaptés à leur région (gîtes ruraux, circuits touristiques, restauration, hébergement, location des moyens de transport, petit commerce, etc.) et former ces jeunes sur les métiers touristiques (gîteur, guide de montagne…).

7. Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat

Le secteur de l'artisanat est un secteur porteur et dynamique au Maroc. Outre la place importante qu'il occupe dans le tissu économique national, il a la particularité de véhiculer le contenu culturel et artistique de notre pays.

Ainsi, la stratégie de développement du secteur se traduit dans la vision 2015 qui permet de mettre en place une série de programmes et projets susceptibles de valoriser les produits artisanaux, de dynamiser le marché de l'emploi, de réduire le chômage, d'améliorer les conditions de vie des artisans et d'éliminer progressivement la pauvreté et l'exclusion.

La dimension genre se prête parfaitement au secteur de l'artisanat. En effet, le développement de ce secteur reste tributaire de l'amélioration des conditions du travail des hommes et des femmes du secteur, notamment la problématique des mineurs, en âge de scolarisation, qui sont amenés à travailler au lieu de s'instruire.

7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur

7.1.1. Présentation du Département et ses missions

Au titre de l'année 2009, l'effectif global du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat (SECA) s'élève à 1199 fonctionnaires dont 484 femmes, soit une part de 40%. Les missions assignées à ce Département consistent à l'élaboration des programmes de développement du secteur de l'artisanat et des métiers et d'en suivre la mise en œuvre, à la réalisation de toutes études se rapportant au domaine de l'artisanat et des métiers et à la promotion et l'organisation des activités relevant du secteur, en concertation avec les professionnels et les opérateurs concernés.

Le Département veille également à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de promotion commerciale des produits artisanaux, des programmes de promotion du secteur et de contrôle de la qualité de ses produits et des programmes visant la préservation du patrimoine artisanal, la sauvegarde des métiers d'art et la promotion de l'innovation et de la créativité. Il est chargé aussi de la planification et l'organisation de la formation professionnelle, du suivi des activités des chambres d'artisanat et de leur fédération et les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, de la mise en œuvre des programmes d'action dans le domaine de la coopération internationale susceptibles de contribuer au développement du secteur et enfin de la tutelle sur les établissements publics qui relèvent de la compétence du département ministériel de l'artisanat conformément aux lois portant création de ces établissements.

7.1.2. Analyse genre de la situation du secteur

Le secteur de l'artisanat au Maroc est un secteur très visible mais mal connu. Selon l'enquête nationale sur l'emploi de 2008, ce secteur compte 1.773.862 artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux dont 18,3% de femmes et 75,2% se concentrent en milieu urbain.

Les activités artisanales génèrent un chiffre d'affaires[86] de 10,2 milliards de dirhams pour les producteurs du secteur. Ces activités se concentrent chez les mono-artisans qui représentent 88% du chiffre d'affaires total du secteur. Il existe une forte dépendance commerciale du secteur vis-à-vis des commerçants qui absorbent 50% des ventes. L'activité est concentrée dans quatre pôles (Casablanca, Marrakech, Fès et Rabat Salé) et trois métiers (bois, vêtements et bijouterie). Sa valeur ajoutée est estimée à 5,4 milliards de dirhams.

Les exportations du secteur ont stagné entre 2000 et 2006 autour de 650 millions de dirhams. Les principaux produits exportés sont le fer forgé (23%), la poterie (20%) et le tapis (16%). Marrakech et Casablanca assurent 80% des exportations du secteur et la France constitue la première destination des exportations (38% du total).

Les artisans sont regroupés en 776 coopératives en 2008, soit 12,3% du nombre total des coopératives après l'agriculture (62,1%) et l'habitat (15,4%). Le nombre des adhérents dans les coopératives artisanales s'est élevé à 19.565 personnes, soit 5,6% du total des adhérents.

Malgré leur importance (troisième en termes de nombre de coopératives et d'adhérents), ces coopératives ont généré un chiffre d'affaire de 114,9 millions de dirhams en 2008, soit 1,9% seulement du total des chiffres d'affaires contre 4,5 milliards de dirhams pour les coopératives de l'habitat (75,3%) et 1,3 milliards de dirhams pour celles de l'agriculture (22,1%).

Situation des femmes artisanes

La femme marocaine est un acteur de premier plan dans la préservation du précieux patrimoine de l'artisanat qui est devenu désormais un secteur d'activité à part entière. Malgré sa créativité et sa contribution active à l'édification d'une société moderne, la grande majorité des femmes dans le secteur évoluent dans le secteur informel et mènent des activités de subsistance. Elles sont confrontées à des contraintes qui précarisent davantage leurs activités.

[86] Panorama de l'artisanat, 1ère édition de l'Observatoire National de l'Artisanat en 2006.

Les problèmes récurrents quant à la situation des femmes dans le cadre des entreprises artisanales concernent essentiellement les difficultés qu'elles rencontrent pour acquérir la compétence requise à l'exercice de leur profession. Le manque de formation et l'insuffisance de formation en méthodes d'apprentissage et de gestion modernes les empêchent de tirer un meilleur profit de leurs activités et de surcroît de pouvoir les développer.

D'autres problèmes sont relatifs à la reconnaissance de leurs acquis garantissant leur place au sein des entreprises artisanales, à l'accès au financement, à la commercialisation de leurs produits, à leurs conditions de vie et à la couverture sociale.

Comme tous les mono-artisans qui représentent une grande part des acteurs du secteur de l'artisanat, les femmes souffrent du manque d'accompagnement afin d'améliorer leurs techniques- de production. Rares sont les artisanes qui ont bénéficié des locaux professionnels puisqu'elles sont quasiment absentes des ensembles d'artisanat et dans les villages d'artisans opérationnels.

7.2. Politiques, Priorités publiques et cibles à atteindre

La nouvelle stratégie 2015 du secteur de l'artisanat vise à mettre en place une politique adaptée à chaque type d'acteur du secteur qui répond à un double objectif : aider à l'émergence et au développement d'un tissu d'acteurs-producteurs de référence et appuyer les mono-artisans urbains et ruraux en termes de production/vente et d'amélioration de leurs conditions de vie.

Emergence d'acteurs-producteurs de référence

La demande de produits artisanaux à fort contenu culturel est clairement exprimée par une clientèle moderne qui réside dans les grandes agglomérations nationales et étrangères et qui s'approvisionne auprès de ses propres réseaux de distribution. Ce sont ces réseaux modernes, non encore pénétrés aujourd'hui, qu'il faut conquérir. Il s'agit donc de créer des acteurs nouveaux ou faire grandir certains acteurs- producteurs qui seront capables de produire en volumes et en qualité suffisants.

Pour réaliser cet objectif et après l'identification à la fois des produits les plus demandés par les segments de clientèle concernés et des acteurs à même de fournir en volume et en qualité, la priorité consiste à focaliser d'abord sur certains réseaux de distribution. Dans ce sens, il est prévu de sélectionner par voie d'appel d'offres un nombre restreint d'opérateurs en mesure de répondre à la demande des réseaux de distribution. La sélection se fera en fonction notamment de la solidité financière de l'entreprise, de sa taille, de la qualité de son management, de son orientation vers l'export, etc…

Des contrats tripartites entre l'Etat, l'acteur et le réseau de distribution précisent les engagements de chaque signataire (obligations de résultats chiffrés pour les opérateurs sélectionnés contre un soutien à la production et à la commercialisation pour l'Etat à travers des campagnes de marketing et de promotion). L'objectif est d'assurer des débouchés de vente pour les produits et de permettre d'adapter le produit marocain aux goûts et tendances de la clientèle.

Deux filières porteuses ont été arrêtées pour cette phase de démarrage: la décoration et la bijouterie en raison de leur potentiel de croissance et de la présence d'acteurs structurés dans ces filières. A l'horizon 2015, cinq à sept filières prioritaires devraient être retenues et le nombre d'opérateurs devrait atteindre 10 à 15 (chiffre d'affaires visé : entre 200 et 300 millions de dirhams par acteur).

Elargissement du tissu de production pour répondre au potentiel de la demande

Parallèlement, et pour répondre à la forte demande en artisanat d'art à contenu culturel, il est nécessaire de pérenniser et d'accroître la demande en aidant le tissu de PME opérant déjà dans le secteur à se développer et en incitant à la création de nouvelles PME à travers diverses mesures d'aides à la production, à la vente et au financement.

L'objectif est d'assurer une hausse de leur production. Cet appui prendra la forme de prestations gratuites ou subventionnées par l'Etat en matière d'aide à la production, à la vente et au financement. Le Ministère compte également créer une équipe dédiée à l'accueil et à l'orientation des PME.

Grâce à ces mesures, le secteur devrait passer de 60 PME actuellement (avec un CA global de 510 millions de dirhams par PME) à 200 ou 300 PME (avec un CA global de 4 à 5 milliards de dirhams) et une orientation vers l'export qui atteint les 50% de la production (contre 26% aujourd'hui). Cette dynamique aura également une incidence directe sur la création d'emplois: si le secteur compte aujourd'hui 23.450 emplois (dont 4.739 emplois formels et permanents), il devrait atteindre les 37.200 emplois permanents dans les dix années à venir.

Artisanat et Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité

Les actions du SECA tiennent compte de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité qui fait référence à la promotion de l'intégration de la dimension genre dans le secteur de l'artisanat à travers plusieurs champs d'intervention notamment:

- L'intégration de l'approche genre dans l'élaboration des politiques et des programmes pour l'emploi afin de détecter et lever les obstacles à l'accès des femmes aux opportunités économiques et aux ressources, et d'atténuer les écarts existants dans ce domaine.
- l'incitation du secteur privé pour assurer un meilleur encadrement des femmes et le renforcement de la représentativité féminine au sein des instances décisionnelles des associations professionnelles.
- l'élimination progressive des disparités dans la répartition des ressources entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie privée et publique et l'intégration de la perspective genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques des programmes et des activités qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des femmes et des hommes.
- la multiplication des formes de soutien à l'entreprenariat féminin et la restructuration des activités informelles.
- l'intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes de développement rural.
- l'élaboration d'indicateurs permettant le suivi des objectifs socio-économiques des différents projets et de leurs impacts en veillant à ce que les données reflètent les préoccupations des femmes et des hommes en rapport avec leur activités.

Artisanat, OMD et CEDAW

Les actions du SECA s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des OMD et plus particulièrement les objectifs 1, 3, 7 et 8 qui consistent respectivement à réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité des genre et l'autonomisation des femmes, assurer un environnement durable et construire un partenariat mondial pour le développement.

La contribution du SECA paraît incontournable dans la réalisation de ces objectifs, notamment :

- **Objectif 1 / cible2 :** augmenter la productivité, améliorer les conditions de vie des artisans et structurer le tissu productif artisanal.
- **Objectif 3 :** développer l'artisanat en milieu rural et lutter contre le travail des enfants et faciliter leur insertion dans le système scolaire.
- **Objectif 7 / cible 1 :** intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes du secteur et veiller au respect des normes d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et au respect de l'environnement.

- **Objectif 8 :** mettre l'expertise et les moyens étrangers au service du développement du produit artisanal marocain à travers les conventions et partenariats signés avec l'étranger.

Les orientations et les priorités fixées par le SECA constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW, notamment :

- l'article 11, alinéa (1) de qui préconise d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi (droit au travail et à la formation, libre choix de la profession, égalité de la rémunération, droit à la sécurité sociale et à la protection de la santé,…).
- l'article 13, alinéas (a) et (b) qui ciblent autres domaines de la vie économique et sociale (droits aux prestations familiales, droit aux prêts bancaires,…).
- l'article 14, dans son alinéa 2.e), qui incite à organiser des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique.
- l'article 14, dans son alinéa 2.g) la possibilité d'accès aux crédits et prêts agricoles ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural.

7.3. Programmes et Projets mis en œuvre

Les programmes et les projets mis en œuvre ne ciblent pas directement les femmes du secteur, néanmoins, leurs conséquences ne manqueront pas d'impacter positivement les hommes et les femmes artisans.

7.3.1. Appui à la production artisanale

En juin 2006, le SECA a initié la démarche de sélection **des acteurs de référence** dans la filière Décoration, un des engagements clés du Contrat-programme du secteur de l'Artisanat «Vision 2015». Les avancées dans ce chantier en 2008 consistent en :

- l'accompagnement des acteurs retenus par le financement des expertises techniques pour la mise à niveau du système de production ;
- la réalisation d'un bilan d'étape avec 6 acteurs ;
- la mise au point de programmes de développement à court terme avec chaque acteur pour la réalisation des objectifs retenus.

Pour les PME, l'objectif fixé à l'horizon 2015 est la création d'un tissu de 200 à 300 PME structurées. Le programme de développement et de structuration des PME de l'artisanat, mis en place en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, a été poursuivi en 2008 par :

- le référencement d'environ 110 PME au niveau de la Base de données créée à cette fin ;
- la prospection d'une dizaine de nouvelles PME ;
- le financement d'expertises techniques des fonctions de l'entreprise, à savoir : le design, la maîtrise des techniques de production, la mise à niveau de la gestion ; et par l'accompagnement au niveau de l'élaboration de la stratégie commerciale.

Au niveau de l'appui au financement, le SECA a engagé une concertation avec la banque Attijari Wafa et la Fédération des Entreprises de l'Artisanat en vue de conclure une convention pour le financement des PME artisanales. Une action pilote de financement d'un acteur de Référence est réalisée à travers le *FOMAN INVETISSEMENT*.

Le développement de l'activité artisanale repose en grande partie sur l'implication et l'accompagnement de l'ensemble **des mono-artisans** qui représentent une grande part des acteurs du secteur. L'appui apporté à cette catégorie d'acteurs porte sur plusieurs aspects de la production :

Au niveau de l'amélioration des techniques de production

- Acquisition de matériel technique en vue de moderniser leur outil productif.
- Création des ateliers pilotes en bijouterie à Tiznit, en tissage à Ouazzane, en céramique à Safi, en marqueterie à Essaouira.
- Réalisation d'expertises pour l'amélioration des techniques de production pour le tapis, le fer forgé, la damasquinerie, la maroquinerie, la poterie et la céramique.

Au niveau des infrastructures de production

- Lancement des travaux d'aménagement d'ensembles artisanaux à Smara, Dakhla, Azrou, Tetouan et Tanger.
- Réalisation en cours des travaux de construction de villages d'artisans à khenifra.

Pour ce qui est des projets en cours, l'exemple le plus probant demeure le village d'artisans de Bzou à Azilal. Dans ce cadre, il y a lieu de souligner que ce village sera dédié entièrement à des femmes travaillant dans le domaine de la couverture « bziouia » qui se regrouperont en coopératives de tissage. D'un autre coté, parmi les 29 futures bénéficiaires du village d'artisans de Ksar El Kébir, figurent 8 femmes artisanes.

7.3.2. Conditions de vie des artisans

Le SECA se veut engagé dans l'amélioration des conditions de vie des artisans. Pour se faire, plusieurs actions ont été lancées notamment par l'INDH pour faciliter l'accès au financement, élargir la couverture sociale et lutter contre le travail des enfants.

Lutte contre le travail des enfants : Les réalisations du Secrétariat d'Etat dans ce domaine consistent en la poursuite de l'expérience pilote de Marrakech dont la première phase s'est terminée en décembre 2008. Cette expérience a permis :

- La création et l'équipement de quatre centres de mise à niveau éducative au profit des enfants en situation de travail ;
- La formation des éducateurs et des travailleurs sociaux en partenariat avec des ONG qui encadrent lesdits centres ;
- L'insertion à l'école de 600 enfants de moins de 12 ans ;
- La mise à niveau éducative de plus de 500 enfants entre 12 et 15 ans au sein des 4 centres précités ;
- L'amélioration des conditions de travail de 1000 enfants entre 15 et 18 ans et leur protection contre les risques et les maladies de travail.

Cette expérience pilote sera évaluée dans la perspective de l'élaboration d'un modèle d'intervention en matière de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'artisanat en vue d'en garantir la pérennité et de la dupliquer dans d'autres régions.

Couverture sociale : Le SECA a œuvré, avec les départements ministériels concernés, à l'institution d'une couverture maladie obligatoire pour les indépendants (y compris les artisans et les commerçants) et ce à travers la loi 03-07 en date du 30 novembre 2007. Dans ce cadre, et depuis février 2007, un produit d'assurance maladie « INAYA » est commercialisé actuellement par Wafa Assurances et la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA). Le nombre de souscriptions à ce régime d'assurance maladie a atteint 25.000 avec seulement quelques 3000 assurés effectifs.

Accès au financement : Afin de faciliter l'accès des artisans aux crédits bancaires, de nouveaux produits de financement ont été conçus à savoir une offre micro-crédits distribuée par quatre associations de Micro-Crédits (Alamana, Zakoura, Fondep et Banque Populaire pour le MC) et des offres de crédits de fonctionnement et d'investissement distribuées par trois banques (BCP, Attijariwafa Bank et Crédit Agricole du Maroc). Toutefois, le manque de garanties offertes par les artisans constitue un handicap majeur pour leur accès au financement bancaire. Afin de débloquer cette situation, le SECA a lancé avec le Ministère de l'Economie et des Finances un projet de création

d'un Fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit bancaire au profit des acteurs du secteur de l'artisanat.

Initiative Nationale de Développement Humain : Jusqu'au début de l'année 2008, le secteur de l'artisanat a bénéficié, dans le cadre de l'INDH, de 52 projets dont 38 en milieu urbain et 14 en milieu rural. Ces projets concernent la totalité des régions du Maroc. La région Fès-Boulemane vient en tête à travers la réalisation de 9 projets. Les résultats au titre des années 2007 et 2008 se présentent comme suit :

Indicateurs de réalisation de projets dans le cadre de l'INDH

Projets	2007	2008
Nombre des projets	103	52
Nombre des régions bénéficiaires	13	12
Nombre des bénéficiaires	4540	2622
Nombre d'emplois créés	1730	667
Enveloppe budgétaire (MDH)	49.8	14

Source : SECA

7.3.3. Formation professionnelle

Parmi les défis que le SECA doit relever figure le développement d'un système de qualification et de formation à la hauteur des ambitions affichées par la Vision 2015. La réussite d'une telle tâche suppose la formation en nombres suffisants d'une nouvelle génération d'artisans appelée à :

- être qualifiée professionnellement (pratique du métier)
- être initiée aux aspects artistiques et créatifs (design)
- être ouverte à l'introduction des nouvelles technologies (acquisition de machines et outils appropriés au développement des métiers artisanaux)
- pratiquer les méthodes modernes de production et de gestion.

En plus des cursus de formation traditionnels, de nouveaux systèmes de formation continue doivent répondre aux besoins des artisans, des entreprises et aux besoins de création de profils hautement qualifiés à travers:

- La réalisation de 10000 homme/jour/an pour les mono-artisans en plus de programmes visant la sensibilisation et l'accompagnement des PME dans le secteur en ce qui concerne la réalisation des programmes de formation au profit de leurs salariés ainsi que l'instauration d'un système de certification des compétences professionnelles des artisans.
- La réalisation de plans de formation pour 30 PME/an.

Formation par apprentissage

Actuellement, ce mode de formation est assuré dans le secteur par un réseau de 50 établissements de formation, à travers deux niveaux de formation (Spécialisation et Qualification). L'objectif fixé par la vision 2015 pour ce mode est la formation de 51.000 lauréats durant la période 2008-2015.

Dans ce cadre, le SECA a conclu plusieurs conventions d'apprentissage et mis en place un plan d'urgence pour augmenter les effectifs des bénéficiaires dans les différentes branches artisanales.

Le Département a ainsi pu assurer la mise en œuvre de 13 nouvelles conventions signées avec 13 Chambres d'artisanat dans le domaine de la formation par apprentissage pour la formation d'un effectif de 11.210 apprentis. 11 conventions ont été signées en décembre 2008 avec les Chambres d'Artisanat de Casablanca, Dakhla, Essaouira, Fès, Khémisset, Khénifra, Meknès, Nador, Rabat, Settat et Tétouan.

Formation des formateurs

En matière de perfectionnement technico-pédagogique, le SECA a organisé, au titre de l'année 2008, 12 sessions de formation au profit du personnel formateur et du personnel administratif des écoles de formation professionnelle sur l'implantation et la mise en œuvre des programmes de

formation selon l'approche par compétences, en partenariat avec l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI).

Formation continue des artisans

Ce volet a pour objectif de développer le savoir faire des mono-artisans et de renforcer les compétences professionnelles des ressources humaines des entreprises d'artisanat en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. Dans ce sens, il a été procédé à :

- l'élaboration de 4 plans de formation pour les métiers de Bijouterie, Poterie/Céramique, Maroquinerie et Tissage Traditionnel ;
- la programmation de 36 séminaires de formation continue au profit de 720 artisans dans 4 métiers : Bijouterie, Poterie/Céramique, Maroquinerie et Tissage Traditionnel ;
- l'élaboration de supports de sensibilisation et de communication et l'organisation de rencontres avec les artisans au sujet de la formation continue dans les villes de Tiznit, Marrakech, Safi et Tanger.

7.3.4. Hygiène, santé et sécurité au travail

Dans le cadre de l'intérêt porté à cette dimension, l'année 2008 a connu les réalisations suivantes :

- L'adoption de normes obligatoires relatives aux fours à gaz de cuisson de la poterie ;
- La participation aux travaux de la commission interministérielle chargée par Sa Majesté le Roi de mettre en place un plan de prévention des risques industriels ;
- Le démarrage de l'opération d'audit sécurité des principaux sites de production de l'artisanat par la réalisation de l'audit du village de poterie Essaada à Marrakech.

7.3.5. Respect de l'environnement

A l'issue des résultats de l'étude réalisée sur des sites de production de la poterie, concernant les teneurs en plomb et cadmium émises des échantillons prélevés, un programme interministériel de lutte contre les émissions de plomb et de cadmium de certains produits de la poterie céramique a été mis en place par le département. Il consiste en :

- l'organisation de campagnes de sensibilisation pour informer les artisans sur le danger du plomb et du cadmium sur la santé du consommateur et de l'artisan, et sur la nécessité de respecter les limites admissibles et les normes d'application obligatoire, et ce dans différentes villes du royaume.
- l'assermentation et la formation d'agents de contrôle spécialement commissionnés à cet effet, chargés de constater les infractions en référence au dahir n° 1-70-157 du 30 Juillet 1970 relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité et à la loi 13-83 relative à la répression des fraudes sur les marchandises.

Dans ce cadre, une étude sur la teinture végétale, les plantes colorantes et les techniques de coloration a également été réalisée. Les résultats de l'étude ont par ailleurs servi pour l'organisation de sessions de formation appliquée dans la région de Khénifra et l'élaboration d'un guide détaillé sur les différentes étapes de la teinture végétale.

7.3.6. Coopération internationale

Le Secrétariat d'Etat veille à bénéficier de toutes les conventions et partenariats signés avec l'étranger afin de mettre l'expertise et les moyens étrangers au service du développement du produit artisanal marocain.

Le Programme MCA : Le Secrétariat d'Etat bénéficie de ce programme qui intègre la dimension genre dans le cadre de la convention signée par le Royaume du Maroc et les Etats-Unis.

Le Programme Artisanat/Médina Fès : d'une enveloppe budgétaire de 63,8 millions de dollars US, ce programme vise la réhabilitation des infrastructures de commercialisation de la ville, notamment la Place Makina, la Place Lalla Yadouna, les foundouks Chemmaine, Sbitriyine, Staouniyine et Baraka, et l'espace de production Ain Nokbi.

Le Programme d'Appui à la Production d'une enveloppe budgétaire de 9,6 millions de dollars US) concerne les métiers de céramique à Marrakech et Fès. Il consiste en l'acquisition de fours à gaz et l'accompagnement des artisans concernés tout en prenant en considération le côté environnemental et social.

7.4. Analyse genre du budget

Répartition du budget au sein du SECA

Le budget total du SECA atteint 197,3 millions de dirhams en 2009. Les dépenses d'investissement se situent à 167,6 millions de dirhams et représentent environ 85% du budget global du SECA. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 29,7 millions de dirhams et représentent 15% du budget global du Département.

Par rapport à l'exercice 2008, le budget de fonctionnement a connu une diminution de l'ordre de 35%. Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution des dépenses de fonctionnement relatives au Département de l'Economie Sociale.

Quant au budget d'investissement, il a connu une augmentation de 39,5 millions de dirhams soit environ 35%, dû essentiellement à l'intérêt accordé à la promotion des produits de l'artisanat. Il est à souligner que le budget du SECA est réparti par Direction. Chaque direction élabore des programmes spécifiques à ses attributions et domaines de compétences.

Répartition du budget de fonctionnement et d'investissement selon les Directions[87] du SECA en 2009

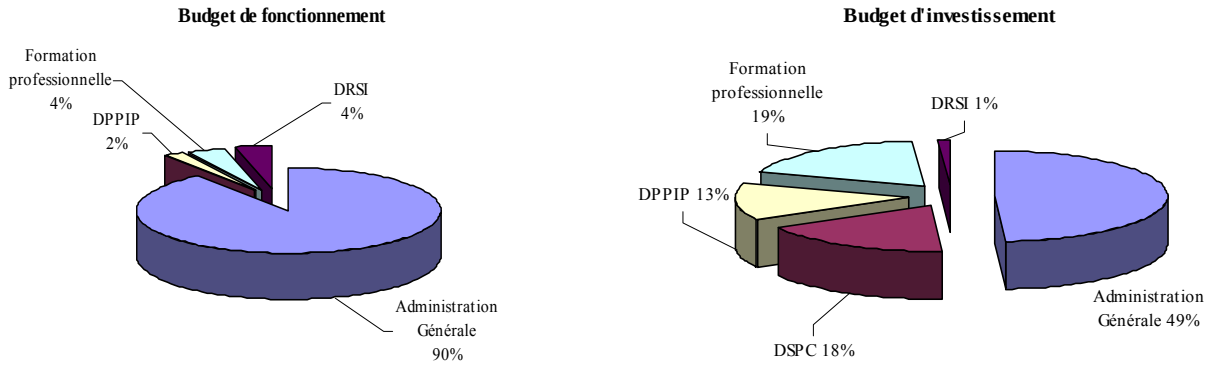

Source : SECA

Il est à signaler que le budget d'investissement est réparti, selon les programmes de développement suivants:

Répartition du budget d'investissement selon les programmes de développement

En millions de DH	2007	2008	2009	2010	Total
Promotion	65	106	136	182	**489**
Etudes et appui	44	38	36	36	**154**
Formation	65	68	92	60	**285**
Infrastructures	18	18	18	18	**72**
Total	**192**	**230**	**282**	**296**	**1000**

Source : SECA

[87] DSPC : Direction de la Stratégie, de la Programmation et de la Coopération, DRSI : Direction des Ressources et des Systèmes d'Information, DPPIP : Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion

Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le département de l'Artisanat a adhéré en 2005, à la globalisation des crédits. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience. Le SECA a élaboré dans ce cadre 29 indicateurs d'objectifs à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie en permanence l'atteinte des objectifs retenus.

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs, il s'est avéré que presque tous les indicateurs d'objectifs peuvent être gendérisés. Ils concernent essentiellement la formation, les études, la création et l'aménagement d'espaces d'activités artisanales et l'appui à la production artisanale.

Indicateurs	Objectifs attachés	Type d'indicateurs	Possibilité de genderiser l'indicateur	Observations
Taux de cadres équipés	Modernisation de l'administration	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	
Bénéficiaires de la formation continue	Formation continue	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	
Boutiques/Ateliers créés	Participation à la création et l'aménagement d'espace d'activité artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	
PME Prédiagnostiquées	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Chef d'entreprise par sexe	
PME ayant bénéficié d'une expertise	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Chef d'entreprise par sexe	
Collections lancées au profit des mono-artisans	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	
Collections achevées au profit des mono-artisans	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	
Mono-artisans équipés	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	
Nombre d'inscrits	Formation professionnelle	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	
Nombre de lauréats	Formation professionnelle	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu,	

8. Ministère des Affaires Economiques et Générales : Département de l'Economie Sociale

Le Ministère délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Affaires Economiques et Générales (MAEG), à travers les missions qui lui sont dévolues, joue un rôle déterminant dans la coordination de la politique gouvernementale en matière des affaires économiques et de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce sens, l'économie sociale et solidaire constitue une composante essentielle des politiques de développement durable du Ministère qui vise à générer une dynamique régionale et locale qui intègre toutes les sphères actives de la population. L'action du Ministère porte sur la réorganisation, la restructuration et l'adaptation du cadre juridique de ce secteur. Elle vise la mise à niveau de ses acteurs institutionnels et la mise en place d'un cadre territorial de développement à travers l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Régionaux de l'Economie Sociale et Solidaire (PDRESS). Le champ d'intervention de l'Economie Sociale et Solidaire montre que l'analyse genre se prête parfaitement à ce secteur qui se caractérise par une forte concentration d'activités utilisatrices d'une main d'œuvre peu qualifiée. Une bonne partie des activités du secteur est assurée par des femmes.

Il est à signaler, que la dimension genre est prise en compte dans les missions du Département de l'Economie Sociale, néanmoins, cela n'exclue pas la contribution des autres pôles du Ministère.

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, le Ministère s'appuie sur des compétences humaines où les femmes représentent 42% de l'effectif global et occupent 49% de postes de responsabilité, réparties entre chefs de pôles, chefs de divisions et chefs de services.

8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

8.1.1. Pertinence de l'analyse genre de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale, de par sa capacité à repenser l'articulation entre famille, marché, autorités publiques et société civile, offre une opportunité inédite pour penser la lutte contre les inégalités de genre. D'une part, l'existence d'espaces intermédiaires permet de socialiser et de mutualiser la prise en charge des problèmes. D'autre part, ces espaces permettent la formulation, l'expression et la revendication des difficultés rencontrées par certaines catégories de population et en particulier les femmes. Soutenir ce type d'actions est primordial dans le but d'élaborer des choix collectifs respectueux des spécificités de genre.

Les femmes gagnent moins que les hommes (7,6% de moins dans le secteur manufacturier[88]), elles sont plus exposées au chômage (20,3% en 2008 en milieu urbain contre 13% pour les hommes)[89], elles acceptent des conditions de travail précaires, elles assurent les tâches domestiques et elles paient le coût de reproduction de la force de travail nécessaire au capital. L'économie solidaire est très proche du travail communautaire et du territoire des femmes qui sont majoritairement à l'origine des groupes d'activité économique solidaire et exercent plusieurs activités sur le marché informel. Ce secteur devient ainsi le réceptacle privilégié pour les femmes qui montrent ainsi une certaine capacité à créer leur propre emploi.

L'économie à finalité humaine et sociale permet à la population de prendre des initiatives et de participer démocratiquement à la production, l'échange et la consommation de biens et de services socialement utiles et respectueux de l'environnement. Elle favorise une distribution équitable de la valeur ajoutée. Cette économie est fédératrice d'initiatives de lutte contre l'exclusion, issues de groupements de femmes, du secteur informel ou de mouvements associatifs. L'introduction de la dimension genre dans les pratiques de l'économie sociale, enrichirait davantage la stratégie de ce secteur.

8.1.2. Diagnostic du secteur de l'Economie Sociale au Maroc

L'Economie Sociale s'intéresse de plus près aux coopératives et associations. Sur le plan statistique, il existe des sources multiples mais peu fiables. En effet, les informations sur les coopératives sont disponibles à travers l'Office du Développement de la Coopération (ODCO), alors que des statistiques fiables sur les associations et les mutuelles[90] sont quasiment absentes.

8.1.2.1. Les coopératives

La coopérative est un groupement de personnes physiques, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise chargée de fournir, pour leur satisfaction exclusive, les produits et les services dont elles ont besoin et pour la faire fonctionner et la gérer. Elle joue un rôle important, notamment au niveau de la lutte contre le chômage par l'intégration de milliers d'hommes et de femmes dans le développement, en plus de la satisfaction des besoins de proximité.

Le niveau local est le niveau le plus approprié pour le développement des coopératives. Ces institutions sont issues de l'idée de la participation démocratique de la population locale dans la résolution de leurs problèmes dans le cadre de la solidarité. Elles sont considérées comme la seule alternative dans certaines zones pour créer des activités génératrices de revenus et satisfaire plusieurs services sociaux. Elles sont particulièrement actives dans le secteur de l'agriculture, de l'habitat, de l'artisanat et de la pêche.

---

[88] Etude réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en collaboration avec la Banque Mondiale intitulée : « Le secteur manufacturier marocain à l'aube du 21ème siècle », 2000, Enquête FACS, page 33.

89 Selon la dernière enquête nationale sur l'emploi (2008), Direction de la Statistique, HCP.

[90] Pour plus d'informations sur les associations et les mutuelles voir le rapport genre 2009, département de l'Economie Sociale.

Les coopératives sont accompagnées principalement par l'ODCO, l'INDH, les organismes internationaux, les départements techniques et les Associations de Micro-Crédit (AMC). Les principales sources de financement des coopératives sont la souscription de parts de capital et/ou contributions périodiques des membres, les banques traditionnelles, les subventions accordées dans le cadre des projets financés par le pôle social et les AMC.

L'Etat appuie les coopératives. En plus de l'exonération des coopératives d'un certain nombre d'impôts et taxes (exonération totale pour les coopératives qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions de dirhams)[91], elles bénéficient d'une assistance technique de la part de l'administration telle que le Ministère de l'Agriculture pour les coopératives agricoles.

Avec 6286 coopératives et 347.684 adhérents en 2008, le secteur coopératif représente une part appréciable du tissu économique national et occupe une place non négligeable dans les programmes de développement économique et social dont l'action a été renforcée par l'INDH. 90,1% de ces coopératives exercent dans 3 secteurs: l'agriculture (62,4%), l'habitat (15,4%) et l'artisanat (12,3%). En revanche, la proportion des adhérents au secteur coopératif par rapport au nombre de la population active occupée demeure très faible (environ 3,4%) en 2008 contrairement aux attentes du secteur qui ambitionne d'atteindre au moins10% de la population active occupée.

Le volume des capitaux générés par les coopératives en 2008 dépasse 6 milliards de dirhams, soit une moyenne de 17300 dirhams par adhérent. Sur le plan sectoriel, c'est l'habitat qui détient la plus grande part de capitaux avec 75,3% suivi de l'agriculture (22%) et de l'artisanat (2%).

Toutes les régions du Maroc sont couvertes par le secteur coopératif. La région de Souss-Massa-Darâa représente 11,8% de l'effectif total des coopératives, suivie par Doukala-Abda (10,3%), l'Oriental (9,3%), Meknès-Tafilalet (8,2%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr (8,3%) et Marrakech-Tansift-Al Haouz (7,7%), soit au total 55,6%. Les autres régions se répartissent inégalement les 44,4% restant.

Les coopératives créées par les femmes ont connu une croissance de 96% entre 2004 et 2008, passant de 376 à 738 coopératives (elles n'étaient que 102 en 1997). Elles représentent 11,7% du total des coopératives à l'échelle nationale. La création de ces coopératives est fortement concentrée dans l'agriculture (42% du total), suivi de l'artisanat (35%) et de l'argane (18%). Ces coopératives regroupent 18.217 adhérentes, soit 25 femmes par coopérative, réparties comme suit : 37,3% des adhérentes sont présentes dans le secteur agricole, 36,7% dans l'artisanat et 22,2% dans le secteur de l'argane. A noter que les coopératives féminines élargissent leurs champs d'activités à de nouvelles branches prometteuses : fer forgé, coquillages, denrées alimentaires…

Répartition des coopératives féminines par secteur en 2008

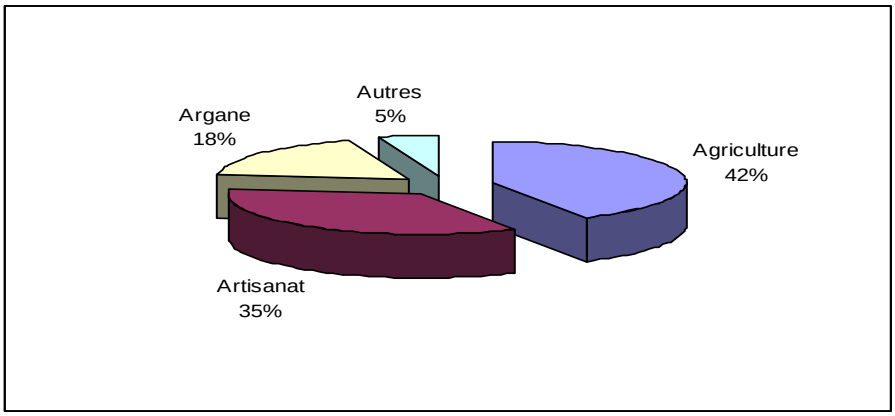

Source : ODCO

Le capital des coopératives féminines s'élève à plus de 11 millions de dirhams, dont 49,9% est généré dans le secteur de l'artisanat, 40,6% au niveau de l'agriculture et 7% dans le secteur de l'argane. La région de Fès -Boulemane occupe la première place en termes de capitaux générés, soit

91 Loi des Finances de l'année 2005.

13,8% du total, suivie de Souss-Massa-Darâa (11,8%) et Meknès-Tafilalet et le Grand Casablanca (9,8%).

8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Inspiré des Hautes Directives Royales et de l'engagement gouvernemental à promouvoir une économie libérale à visage humain et social, le MAEG a élaboré une nouvelle vision stratégique 2008-2012 à portée structurante et réformatrice. Cette vision a pour objectif majeur le développement économique et social durable à travers l'amélioration de la gouvernance économique, la protection du pouvoir d'achat, la promotion de l'économie sociale et solidaire et l'accompagnement des réformes structurelles et des programmes stratégiques. Dans ce cadre, la promotion de l'égalité des sexes constitue une des priorités du MAEG, conformément à la circulaire du Premier Ministre de 2007, incitant l'ensemble des départements ministériels à prendre comme cadre de référence la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes pour l'élaboration de leurs plans sectoriels.

Et en vue de coordonner les efforts des intervenants de l'économie sociale et solidaire, le MAEG s'est vu rattacher la Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation (DECL), la Direction de l'Economie Sociale (DES) ainsi que l'Office du Développement de la Coopération (ODCO). Le Ministère déploie de grands efforts pour promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire, et ce notamment à travers:

- La mise en place d'une vision stratégique et des plans d'actions régionaux pour le développement du secteur ;
- Le développement du partenariat avec les différents intervenants dans le secteur, en vue d'une meilleure coordination des actions et d'une convergence des programmes destinés au secteur ;
- La mise à niveau et le renforcement des capacités des organisations de l'économie sociale et solidaire ;
- Le renforcement des capacités de l'Office de Développement de la Coopération ;
- L'adaptation du cadre juridique aux besoins et à l'environnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- L'amélioration de la connaissance du secteur et de son rôle économique et social;
- L'ouverture de nouvelles opportunités commerciales devant les produits issus de l'économie sociale et solidaire.

Pour contrecarrer les difficultés entravant le développement du secteur, le MAEG a adopté une approche stratégique basée sur la mise en place et le suivi de la mise en œuvre des Plans de Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (PDRESS). Les objectifs ainsi retenus sont la définition d'une vision pour le développement du secteur, l'amélioration de l'information sur le secteur, la modernisation et l'adaptation du cadre juridique du secteur, le renforcement de la coordination entre les différents intervenants, ainsi que le développement de la coopération internationale. Dans ce sens, le Ministère compte agir sur plusieurs fronts, dont notamment la réglementation, la communication et la restructuration.

Economie Sociale, OMD et CEDAW

Les progrès accomplis en matière d'économie sociale au Maroc contribuent à l'atteinte des OMD : 1, 2, 3, 7 et 8. De même, le rôle primordial des mutuelles sanitaires dans la couverture médicale de base et celle complémentaire peut contribuer à l'atteinte de l'OMD4, l'OMD5 et l'OMD6 dans leurs cibles 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

Vu le rôle important qu'elle joue dans l'amélioration de conditions de vie et de l'employabilité des femmes et par la suite leur autonomisation, les objectifs de l'économie sociale répondent aux recommandations de la CEDAW à travers les champs d'intervention des coopératives, des associations et des mutuelles. Donc l'action du département répond aux attentes de la CEDAW en la matière particulièrement les articles 10, 11, 12, 13 et 14.

8.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le programme d'actions à moyen terme, comporte en plus de l'élaboration et la mise en œuvre des PDRESS en partenariat avec les acteurs concernés, la création de la base de données des associations et coopératives, la création d'un compte satellite de l'Economie Sociale et la création de la commission interministérielle de coordination. Aussi, le Département envisage de développer la coopération internationale en matière d'Economie Sociale et de communication sur le secteur. Cette restructuration exige la mise en place d'un cadre juridique pour les associations de développement, la mise en place des outils de la régulation entre Economie Sociale et économie de marché et l'organisation de campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur la mise en œuvre de la réglementation du secteur coopératif.

8.3.1. En matière de PDRESS

Les PDRESS ont pour objectif de doter l'intervention publique dans le domaine de l'économie sociale, dans chaque région du Royaume, d'un cadre de travail global, intégré et participatif, permettant une intégration des actions et une convergence des efforts. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Ces PDRESS se basent sur deux actions essentielles : l'identification des activités génératrices de revenus (AGR) porteuses pour la région et la mise en place d'un plan d'action pour encourager la population locale à porter ces activités, en se regroupant dans le cadre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le premier PDRESS de la Région de Rabat Salé Zemmour Zaïr a été achevé et présenté officiellement le 26 novembre 2008. Réalisé avec la participation de l'ensemble des acteurs et des représentants de la population de la région, il comprend un ensemble de mesures destinées à encourager les porteurs de projets générateurs de revenu de la région à se regrouper dans le cadre d'entreprises d'économie sociale et solidaire pour concrétiser leurs projets. Il a permis d'identifier plusieurs nouvelles activités génératrices de revenus, à partir des potentialités naturelles, humaines et économiques de la région et la mise en place d'un plan d'action pour l'encouragement de la population de la région à exercer ces activités.

Le Ministère a procédé également au cours de cette année, au lancement des PDRESS dans huit nouvelles régions : Gharb Chrarda Bni Hssen, Tadla Azilal, Doukkala Abda, Fès Boulmane, Souss Massa Draa, Laayoune Boujdour Essakia El Hamra, Guelmim Essmara et Oued Eddahab Lagouira. Des diagnostics participatifs sont actuellement en cours dans l'ensemble de ces régions, afin d'identifier des AGR porteuses à partir des richesses et des potentialités de ces régions. Ces activités seront par la suite proposées aux populations de ces régions, moyennant un plan d'action comportant des mesures d'encouragement aux porteurs des AGR.

A noter aussi le lancement prochain des travaux pour l'élaboration des PDRESS des régions suivantes: Meknès Tafilalet, Tanger Tetouan, Taza Al Hoceima Taounate et Chaouia Ourdigha.

8.3.2. Accords de partenariat et coopération

Concernant le partenariat avec les acteurs locaux et les organismes publics de terrain, le Ministère a signé des accords de coopération avec l'Agence de Développement Social, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud et avec les régions dont les travaux sont en cours pour la réalisation des PDRESS. Ces conventions ont permis de mobiliser les moyens logistiques, humains et financiers des régions, pour l'élaboration des PDRESS et faciliteront par la suite leurs mises en œuvre.

En matière de coopération internationale, un programme de coopération dans le domaine de l'économie sociale est finalisé avec la coopération française et porte notamment sur le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et privés marocains d'économie sociale, le renforcement de la

coopération décentralisée et la facilitation de la participation des coopératives à des manifestations commerciales en France et en Europe.

A signaler également l'intégration de l'économie sociale dans le cadre du programme global de coopération Maroc-ONUDI qui s'étale sur la période 2007-2011. L'intervention de l'ONUDI dans ce cadre, concerne l'accompagnement et la mise à niveau des coopératives du tissage dans la région de Rabat Salé Zemmour Zaer.

A citer aussi la concertation avec la Coopération Technique Allemande « GTZ » pour la promotion de la Toute Petite Entreprise (TPE) et le soutien à la manifestation « Maroc-Forum 2008 » en Allemagne.

Le Ministère a conclu également un accord de coopération pour développer la formation et la recherche académique dans le domaine de l'économie sociale avec l'Université Hassan 1er de Settat (Master en gestion des organisations de l'Economie Sociale et création d'un centre de recherche) et un autre accord avec le Centre des Jeunes Dirigeants «CJD» visant la mise en place de cursus spécifique de management des petites structures de l'Economie Sociale.

8.3.3. Renforcement de la commercialisation des produits des entreprises de l'économie sociale

Dans l'objectif de renforcer la nouvelle dynamique du secteur de l'économie sociale et solidaire au Maroc, de soutenir et appuyer les institutions en charge de ce secteur et de promouvoir la commercialisation de leurs produits et services, en assurant leurs proximités vis-à-vis du citoyen, le MAEG a organisé la 2ème édition du Salon National de l'Economie Sociale et Solidaire (ECOSS) sous le thème : « Le commerce équitable, pour un développement durable » du 30 avril au 3 mai 2009.

Cet événement a connu la signature de quatre conventions avec l'Office de Commercialisation et de l'Exportation, l'Office National des Aéroports, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général du Vaucluse. Le but étant de mettre en œuvre des actions de développement et de commercialisation des produits des petits producteurs de l'économie sociale (dont le ciblage des coopératives féminines est de 50%) et de développer les échanges entre le Maroc et la France afin de favoriser la connaissance, la structuration et le renforcement des entreprises de l'économie sociale et solidaire notamment l'assistance et l'accompagnement des coopératives féminines.

Dans le cadre de la convention conclue entre le MAEG le centre des jeunes dirigeants (CJD) lors du premier salon ECOSS1, un guide de gestion des petites entreprises d'économie sociale a été réalisé et sera transmis prochainement aux concernés ; les formateurs s'occuperont d'expliciter le contenu du guide et prendront en charge à égalité des coopérateurs femmes et hommes. Ce guide aidera particulièrement les coopératives féminines à assimiler les méthodes de gestion des ressources et des techniques de marketing, ce qui leur permettra d'accéder aux nouvelles méthodes de commercialisation et de tirer profit des opportunités du marché.

Par ailleurs, le Ministère a entrepris la conception d'un modèle pour des marchés itinérants des produits des coopératives et des petits producteurs afin de renforcer la commercialisation des produits des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il veille à créer, dans chaque région, un marché régional itinérant destiné exclusivement aux produits de l'économie sociale et solidaire de la région. Ce marché tourne périodiquement et régulièrement durant toute l'année, dans l'ensemble des provinces de la région.

8.3.4. Mise en place d'un Système d'Information Géographique d'Economie Sociale (SIGES)

Le SIGES est destiné à répondre à l'une des problématiques auxquelles est confronté le secteur de l'économie sociale et solidaire, à savoir l'absence de données et d'indicateurs fiables permettant le suivi du secteur et l'estimation de son apport à l'économie nationale et en terme social.

Ainsi, le Ministère a initié en 2008, la mise en place d'un système d'information géographique d'économie sociale dans l'objectif de fournir une information et des données statistiques actualisées et fiables sur les entreprises d'économie sociale et solidaire, particulièrement ses composantes

associatives et coopératives, de valoriser les richesses et les potentialités locales, en publiant sur ce système, les cartes territoriales des AGR, réalisées à partir des diagnostics menés dans différentes régions du Royaume pour l'élaboration des PDRESS et de mettre à la disposition des utilisateurs, toute la documentation disponible sur l'économie sociale et solidaire.

Pour les besoins de la mise en place du SIEGES, le Ministère a procédé à la réalisation des étapes suivantes:

- Définition des indicateurs de l'économie sociale et solidaire, qui permettront le suivi et l'évaluation du secteur. Pour cela, il a été procédé à un benchmarking des expériences nationales et internationales en la matière et à la validation des indicateurs retenus avec les acteurs du secteur;
- Collecte, regroupement et traitement de l'information disponible sur l'économie sociale ;
- Lancement d'une enquête auprès de 2 000 coopératives pour la collecte de données sur ces organisations (typologie, CA, emploi, domaines d'activité,…). Pour ce qui est des associations, l'enquête sera menée en partenariat avec le HCP ;
- Mise en place d'une solution informatique permettant un fonctionnement optimal et une utilisation facile du système. Une fois cette solution conçue, le contenu du SIGES sera accessible par le grand public via le portail du Ministère.

8.3.5. Accompagnement du secteur coopératif

En matière de refonte du cadre juridique des coopératives, il y a lieu de citer la finalisation du projet de loi sur les coopératives et l'élaboration des décrets d'application. Deux rencontres régionales de sensibilisation ont été organisées sur la refonte du cadre juridique des coopératives (Région de Sous-Massa-Draa et Région de Marrakech-Tansifet-Al ahouez).

Concernant la promotion et l'accompagnement du secteur coopératif, il y a lieu de noter la refonte de la loi sur le soutien et l'accompagnement du secteur coopératif avec la simplification de la procédure de création de coopérative et l'amélioration des mécanismes de gouvernance des coopératives.

A noter aussi l'encouragement des coopératives à former des fédérations (Création de 6 nouvelles fédérations agricoles), l'organisation de la première journée nationale des coopératives (Juillet 2008) et de plus de 100 rencontres de sensibilisation concernant l'importance du travail coopératif, la réalisation de plus de 110 ateliers de formation et l'exécution de 82 enquêtes dans le cadre de la réhabilitation des coopératives. Par ailleurs, une étude sur la fiscalité des coopératives a été finalisée.

Enfin, il y a lieu de signaler la conclusion d'un contrat-programme (2009-2012) entre l'Etat et l'ODCO qui a pour objet d'assurer une meilleure contribution des coopératives dans le processus de développement économique et social national et dans la politique de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion telle que cette politique est définie dans le cadre de l'INDH.

8.4. Analyse genre du budget

8.4.1. Analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le total des crédits ouverts pour le Ministère des Affaires Economiques et Générales pour le secteur de l'économie sociale et solidaire est de l'ordre de 29,9 millions de dirhams.

Concernant les dépenses d'investissement destinées à la Direction de l'Economie Sociale, elles ont atteint 3,1 millions de dirhams en 2009 allouées dans leur totalité aux dépenses pour les études, et réparties entre les dépenses pour les études générales (1,5 million de dirhams) et les frais d'organisation et de participation aux séminaires, stages et congrès (1,6 million de dirhams).

Pour les dépenses d'investissement destinées à la Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation, elles ont atteint 5,3 millions de dirhams en 2009. Elles sont réparties entre les études (3,3 millions de dirhams) et le partenariat et appui (2 millions de dirhams). Les crédits ouverts alloués à l'ODCO sont de 21,1 millions de dirhams au titre de l'année 2009.

Il est à noter que l'enveloppe destinée à la mise en œuvre des huit nouveaux PDRESS est de l'ordre de 11 millions de dirhams. Ont contribué au financement de ces Plans, en plus du MAEG, les Conseils Régionaux concernés, l'INDH et l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Sud.

PDRESS	Année de lancement	Budget global alloué(en DH) en 2009	Contribution du Ministère (en %)
Rabat –Salé-Zemmour-Zer (Achevé)	2007	1.000.000	100,0
Laayoune-Boujdour-Sakia el Hamra	2008	1.200.000	25,0
Oued-eddahab-lagouira	2008	1.000.000	25,0
Guelmim-Esmara	2008	2.000.000	25,0
Doukkala-Abda	2008	1.200.000	33,3
Gharb Chrarda Bni hssen	2008	1.000.000	50,0
Tadla –Azilal	2008	1.200.000	33,3
Souss-Massa Draa	2008	2.000.000	50,0
Fes-Boulmane	2008	1.200.000	41,7

Source : MAEG

8.4.2. Analyse des indicateurs de performance

Au niveau de la morasse des indicateurs chiffrés relative à la Loi des Finances 2009, le Département dispose de 11 indicateurs : six au niveau de la Direction de l'Economie Sociale et cinq proposés par la Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation. Le tableau suivant résume les caractéristiques de ces indicateurs.

Typologie des indicateurs l'Economie Sociale

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Nombre de visiteurs du salon ECOSS	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participations au salon
Nombre d'événements organisés	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participations aux évènements
Nombre de coopératives à sensibiliser sur la réforme du cadre juridique des coopératives	Mise en œuvre de la réglementation sur le secteur coopératif	Indicateur de moyen	Désagréger les coopératives par secteur, par milieu et par région.
Nombre des PDRES lancés	Elaboration des PDRES	Indicateur de moyen	-
Nombre des PDRES achevés	Mise en œuvre des PDRES	Indicateur de moyen	-
Nombre d'indicateurs stratégiques de l'Economie Sociale actualisés	Suivi et évaluation de l'économie sociale	Indicateur de moyen	-
Nombre de publications relatives à l'économie sociale éditées	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de moyen	-
Réalisation d'études pour l'élaboration de quatre nouveaux PDRES	Elaboration des PDRES	Indicateur de moyen	-
Mise en place et actualisation d'un système d'information géographique de l'économie sociale	Mise en place d'un Système d'Information Géographique d'Economie Sociale (SIGES)	Indicateur de moyen	Système d'information sensible au genre
Organisation de séminaires d'information et de sensibilisation sur l'économie sociale	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants aux séminaires
Formation des cadres dans le domaine de l'économie sociale	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les cadres formés

Conclusion Générale

Le Rapport Genre 2010 vient confirmer la volonté des pouvoirs publics d'accomplir les progrès réalisés sur la voie de la gendérisation du budget. Le nombre croissant des départements impliqués dans ce processus, portant leurs nombres à 25 départements, dénote d'une plus grande prise de conscience des pouvoirs publics de l'importance de l'approche genre dans l'élaboration des politiques publiques.

Les enseignements tirés de l'analyse des départements ministériels engagés dans le processus de budgétisation sensible au genre ont permis de mettre en relief les efforts accomplis, d'identifier les défis et de localiser les insuffisances afin de mieux les cibler pour une meilleure efficacité de la dépense publique.

Ceci permettrait, d'une part, de consolider les perspectives de la généralisation de cette approche pour l'ensemble des départements ministériels et d'autre part, d'approfondir l'analyse intersectorielle des actions menées dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme budgétaire axée sur les résultats et de développer davantage les indicateurs de performance sensibles au genre.

Par ailleurs, ce processus d'intégration de la dimension genre devrait constituer un socle favorable à la prise en considération des problématiques d'équité, d'égalité et d'efficience dans la réforme attendue de la loi organique des finances. Il permettrait aussi de développer la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles dans le cadre d'une vision intégrée et cohérente.

Le cas de l'INDH montre à quel point l'intégration de l'approche genre dans le processus de planification concertée et participative permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des hommes, des femmes, des filles et des garçons. Cette initiative n'est en conséquence pas neutre par rapport au genre comme en témoigne la forte implication des femmes dans la prise de décision au sein des comités locaux.

En perspective, plusieurs défis restent à relever. La consolidation de la BSG au Maroc nécessite une adhésion plus élargie aussi bien des départements ministériels que des parlementaires et acteurs de la société civile. La capacité de répondre aux attentes des populations (et surtout les plus fragiles d'entre elles) en dépend, en phase avec les Orientations Royales et les engagements du gouvernement notamment en matière de développement humain durable.

Il est également important d'accélérer et de généraliser le travail d'accompagnement du reste des départements ministériels dans la définition des objectifs et l'élaboration des indicateurs de performance afin d'opérer un changement de pratiques en rupture avec les schémas précédents à travers une meilleure allocation des ressources disponibles.

Les efforts soutenus du Gouvernement dans le processus de budgétisation sensible au genre sont notables. Le système d'information national a été renforcé et affiné et les statistiques désagrégées par sexe sont aujourd'hui, dans l'ensemble, disponibles et seront encore renforcées par les résultats attendus des enquêtes effectués (ENNV 2006/2007, Enquête de perception INDH,…) ou en cours de réalisation (Enquête Budget temps, Enquête Nationale de Prévalence de la Violence à l'Egard des Femmes, …)

Références bibliographiques

- Ministère de l'Economie et des Finances, « Morasses budgétaires, 2009 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Note de présentation de la Loi de Finances 2009 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Indicateurs d'objectifs chiffrés 2009 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Rapport genre LF 2009 ».
- Enquête Nationale sur le Niveau de vie des Ménages 2006/2007, HCP.
- HCP, Rapport annuel sur l'emploi 2008.
- Rapport National 2007 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Haut Commissariat au Plan, « Les indicateurs sociaux du Maroc, 2007 »
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Accès équitable aux droits civils et politiques

Ministère de la Justice

- Fiche relative à l'analyse du secteur pénitentiaire au Maroc, DGAPR, 2009.
- Plan Stratégique de la DGPAR 2010-2012.
- Programme d'appui aux Sections de la Famille pour la mise en œuvre du Code de la Famille, rapport d'activités, mai 2009.
- Statistiques 2008 relatives aux sections de la famille, mars 2009.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Loi de Finances pour l'année budgétaire 2009, dépenses du budget général; volume 1/3.

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, 2007, « Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc ».
- Ministère de la Santé, 2004, « Enquête PAP femme 2003-2004 ».
- UNICEF Maroc, 2007, « Programme de Protection de l'Enfance 2007-2011 ».
- UNICEF Maroc, 2006, « La violence à l'égard des enfants au Maroc ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2004, « Enquête Nationale sur le Handicap ».
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, 2007, « bilan 2002-2007 ».
- M.Sâadi, « L'expérience marocaine d'intégration de la femme au développement ».
- Plan d'Action National pour l'Enfance 2006-2015, « Maroc digne de ses enfants ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2007, « Stratégie de lutte contre la mendicité ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2007, « Résultats de l'enquête nationale sur la Mendicité ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2009, « Fiche sur le Programme de lutte contre la mendicité ».

Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics

- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Programme Stratégique à Moyen Terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, décembre 2006.
- Rapport sur la BSG 2009, Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, juin 2009.
- Fiche a/s du Compte d'affectation spéciale « Fonds des Tabacs pour l'octroi de secours », MEF, 2009.
- Livret « Les ressources humaines du MEF », mars 2009.
- «La promotion de la femme au Ministère de l'Economie et des Finances », mars 2009.
- Rapport de synthèse de la mission d'audit-INDH conjoint IGAT/IGF, décembre 2007.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».

Ministère de l'Economie et des Finances

- Livret « Les ressources humaines du MEF », 1er semestre 2008.
- « La femme au Ministère de l'Economie et des Finances », mars 2008.
- Rapport de synthèse de la mission d'audit-INDH conjoint IGAT/IGF, décembre 2007.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».

Ministère du Commerce Extérieur

- Charlie Sever et Lata Narayanaswamy, « Genre et commerce : Boîte à outils », BRIDGE/IDS, 2006.
- Fatimaezzahra Rachdi, « L'entrepreneuriat féminin au Maroc : une étude exploratoire », 2006.
- Marilyn Carr & Martha Alter Chen, « Mondialisation et économie informelle: l'impact de la mondialisation des échanges et des investissements sur les travailleurs », Bureau International du Travail, 2002.
- Ministère du Commerce Extérieur, « Le commerce extérieur marocain : bilan et perspectives », juin 2007.
- Randriamaro, Z., « Genre et commerce : Panorama », BRIDGE/IDS, 2006.
- Vanessa Gautier, « Défendre les droits des femmes au travail dans les pays du Sud », Association Peuples Solidaires, Janvier 2008.

Site Web de la Commission Européenne : www.europa.eu

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

- Intégration de la Budgétisation sensible au Genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide, UNIFEM, 2008.
- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- Plan d'action du programme de pays (CPAP) 2007-2011, UNFPA, 2007.
- Le Royaume du Maroc et les instruments internationaux relatifs aux droits de la femme, MAEC
- www.maec.org.ma, www.unifem.org, www.undp.org

Ministère de la Communication

- Rapport « Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication », juillet 2006, Ministère de la Communication,l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes (FAES II)
- Projet du Plan d'action du secteur d'information et de communication durant le mandat législatif 2008-2012 ;
- « Image de la femme dans les médias, situation et perspectives », Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité ;
- Présentation « Etat d'avancement du PMT», le 02 juillet 2009, Ministère de la Communication ;
- Résumé des résultats de l'étude « Etat des lieux analytique des actions de communication réalisées par les différents intervenants dans le domaine de la lutte contre les violences fondées sur le genre et la lutte contre le travail des petites filles », juin 2009, MDG ACHIEVEMENT FUND ;
- www.mincom.gov.ma;
- www.haca.ma;
- www.map.ma.

Accès équitable aux droits sociaux

Initiative Nationale pour le Développement Humain

- Contribution au rapport genre 2010, Coordination Nationale de l'INDH.
- الملتقى الوطني الرابع للمبادرة الوطنية للتنمية البشرية، 18 ماي 2009
- Compte rendu de la réunion d'information sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (Rabat le 08 juillet 2009)
- INDH : outil de ciblage et de proximité, DEPF, septembre 2009.

Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Eau, de l'Energie et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement

- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), « Programme national de mise à niveau environnementale des écoles rurales, juin 2008 » ;
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), « Le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales : PAGER, octobre 2008 » ;
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), « Note sectorielle relative à l'objectif 7 des OMD « Le développement durable et la protection des ressources environnementales » dans le cadre de la préparation du 3ème rapport national sur les objectifs de développement du millénaire », mai 2008 ;
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, « Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, 2006 » ;
- Direction de la Politique Economique Générale, « L'eau et le développement », Mars 2005 ;
- Sites de l'ONEP (www.onep.org.ma), du SEEE (www.water.gov.ma).

Département de l'Energie

- Banque Mondiale, mai 2007, « Rapport de programme relatif à l'octroi du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie ».
- Ministère de l'Energie et des Mines, février 2007, « Bilan de l'Action Gouvernementale, et Perspectives à moyen terme, Secteur de l'Energie et des Mines ».
- Mounir Debbarh, 2006, « L'énergie : développement énergétique au Maroc depuis 1955, perspectives 2025, rapport sur les perspectives du Maroc à l'horizon 2025 : pour un développement humain élevé ».
- Banque Mondiale, novembre 2006, « Evaluation des Impacts des Réformes Retenues dans le Cadre du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie ».
- N'Djamena du 16 au 17 janvier 2006, « Energie, modernité et lutte contre la pauvreté », communication faite aux premières journées internationales d'études scientifiques sur le thème : « le Tchad à l'ère pétrolière et son développement durable ».
- Centre de Développement des Energies Renouvelables, « Fiches de présentation des différents projets sur le développement des énergies renouvelables au Maroc ».
- L'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM, 2001).
- Statistiques département de l'énergie et l'ONE.

Département de l'Habitat

- Bilan 2008 e perspectives 2009, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2009.
- Terres collectives : les femmes réclament leurs parts, le quotidien L'ECONIMISTE, édition du 19 juin 2007.
- Evaluation du rôle des acteurs dans la promotion du secteur de l'habitat, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2003.
- Site du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme : www.mhu.gov.ma
- Le site de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc : www.adfm.ma.

Département de l'Equipement et du Transport

- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- Le transport en chiffres, MET, 2008
- Programme national de routes rurales, Ministère de l'Equipement et du Transport,
- Bilan et perspectives de l'action gouvernementale : Secteurs de l'Equipement et du Transport, février 2007 ;
- Rapports d'activité de l'ONCF, l'ADM, l'ONDA de 2007 et 2008
- www.mtpnet.gov.ma; www.onda.org.ma, www.adm.co.ma

Ministère de la Santé

- Miloud KADDAR, Sangeela MOOHLEY, Denise DE ROECK, Denise ANTONA, OMS septembre 1999, « Etude de cas sur les coûts et le financement des activités de vaccination au Maroc ».
- Ministère de la Santé, « Enquête sur la Population et la Santé Familiale, 2003-2004 ».
- Banque Mondiale, 2002, « Incidence des dépenses publiques de santé ».
- Ministère de la Santé, « Stratégie 2008-2012, réconcilier le citoyen avec son système de santé ».
- Ministère de la Santé, « Santé en chiffres 2007 ».
- HCP, « Repères statistiques 1998-2008, croissance et développement humain au Maroc
- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».
- Ministère de la Santé, « La Couverture Médicale de Base : Régime d'Assistance Médicale », présentation février 2009.

Département de l'Enseignement Scolaire et Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle

- « Rapport National sur le Développement de l'Education », rapport préparé pour la conférence internationale de l'éducation 2008 sous le thème : « l'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir », Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.
- « Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT/IÉS) dans le système éducatif 2009-2011 », Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.
- Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide, rapport sur la situation d'ensemble des dix pays, rapport d'étude par : le royaume du Maroc, UNIFEM.
- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- Les femmes marocaines en chiffres, tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles, HCP, octobre 2008.
- Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, « Plan d'Urgence « NAJAH » 2009-2012 ».
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, décembre 2006, « Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc ».
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, « Alphabétisation et Education Non formelle au Maroc, l'approche et les modalités de gestion ».
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, « Cadre de Dépenses à Moyen Terme Sectoriel, alphabétisation et éducation non formelle ».
- « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».
- محاربة الأمية والتربية غير النظامية، حصيلة موسم 2007-2008، قطاع محاربة الأمية والتربية غير نظامية، يوليو 2008

Département de la Formation Professionnelle

- SEFP, Accès à la formation professionnelles et insertion des lauréates et des lauréats sur le marché de travail au Maroc, Existe-t-il de la discrimination à l'égard des femmes ; Mars 2007
- SEFP, La situation de la fille dans le système de la formation professionnelle, 2007.
- SEFP, La Formation Professionnelle en Chiffres, édition 2008/09.

Département de la Jeunesse

- Rapport sur la politique de population. La jeunesse marocaine: attitudes, comportements et besoins, C.E.RE.D, 2004.
- حصيلة أنشطة مصلحة المخيمات, 2007, وزارة الشباب والرياضة.
- Activité, emploi et chômage, Haut Commissariat au Plan, 2007.
- RGPH 2004, Haut Commissariat au Plan.
- Statistiques collectées auprès du Département de la Jeunesse.

Bénéfice équitable des droits économiques

Département de l'Emploi

- Département de l'Emploi, « Fiche relative à la situation de la femme sur le marché du travail », 2008.
- Ministère des Finances et de la Privatisation et l'UNIFEM, 2007, « Examen exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc ».
- Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, « Genre et activités économiques au Maroc, livre blanc », 2005
- Haut commissariat au Plan, « Activité, emploi et chômage, 2007-2008 rapport de synthèse ».
- Economap du 02/03/09 N°5616 Moukawalati « est un mécanisme global et intégré pour accompagner les jeunes
- Economap du 30/04/09 N°5657 Le gouvernement décidé à donner un nouveau souffle au programme Moukawalati
- Economie challenge « Maroc 2009 »
- Présentation du Département de l'Emploi 2008 « Mise en œuvre des recommandations Initiatives Emploi »
- Aujourd'hui le Maroc, Juillet 2009 « le projet de loi sur la perte d'emploi prévoit des indemnisations variant entre 70 et 50 % du salaire de référence »

Département de l'Agriculture

- « Activité, emploi et chômage 2008 », résultats détaillés. Direction de la Statistique, 2008.
- « Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2007 », HCP, 2008.
- « Prospective Maroc 2030 - Agriculture 2030 », HCP, 2007
- Note de présentation du projet de l'intégration de l'approche genre dans les politiques agricoles, Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD). Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, 2006.
- « Répartition des niveaux de vie au Maroc », HCP, Direction de la Statistique 2002
- Fiches de présentation des différents projets pour la promotion socio-économique de la femme rurale, DERD.

Département de la Pêche Maritime

- Genre, pêche et aquaculture : Capital social et connaissances pour la transition vers l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques. Rapport de Recherche Halieutique ACP-UE, 2005.
- Les femmes dans le secteur de la pêche. FAO, 1990.
- Note sur l'analyse du secteur des pêches et de l'aquaculture dans le nouveau contexte, DEPF/MEF, 2008.
- Note sur l'évaluation du projet de mise à niveau de la pêche artisanale relevant du programme MCA-Maroc.
- Plan suivi-évaluation du programme MCA-Maroc.
- Fiche sur les projets programmés par l'Unité Genre et Développement. UGED/DPM.
- Site Internet du Département des pêches maritimes www.mpm.gov.ma.

Département de l'Industrie et du Commerce

- Enquête annuelle sur les industries de transformation (année 2007), Ministère du Commerce et d'industrie ;
- Rapport « Genre-Entreprenariat-Accès aux marchés (GEM) », publié par la Société Financière Internationale (SFI), 2005 ;
- Rapports détaillés de l'emploi éditions 2007 et 2008, Haut Commissariat au Plan :
- Revue du Commerce et Industrie « Interface » numéro 14, Ministère de l'Industrie, du Commerce des Nouvelles Technologies ;
- Présentation « Programme Intégré et Modulaire pour le Maroc, Phase II », avril 2009, Ministère de l'Industrie, du Commerce des Nouvelles Technologies, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ;
- Rapport descriptif du projet « Développement de l'entreprenariat féminin dans le secteur agro-industriel au Maroc », Juin 2009, Ministère de l'Industrie, du Commerce des Nouvelles Technologies, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et la Coopération Espagnole ;
- Document de travail « Crise financière internationale : Portées et conséquences sur le Maroc », juin 2009, Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF), Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Compte rendu de la 8ème journée nationale du commerce et de la distribution, juillet 2009, Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF), Ministère de l'Economie et des Finances ;
- « bilan du programme de promotion de l'Entreprenariat Féminin (PEF) de 2005 à juin 2009 », ANPME-GTZ,
- Dossier de presse « Entreprendre au Féminin : Témoignages de Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc», Casablanca, le Mercredi 8 juillet 2009, ANPME ;
- www.unido.org.

Département des Nouvelles Technologies

- Département de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'Information, 2005, « Programme de généralisation des TIC dans l'enseignement ».
- UNESCO 2003, « l'égalité des sexes dans la société de l'information ».
- Département de la Poste des Télécommunications et des Technologies de l'Information, 2006, « stratégie e-Maroc 2010 ».
- Primature, 2009, « communiqué de presse de la 6ème réunion du Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications ».
- R.Bourqia, M. Abdourabi, 2005, « La participation des femmes au secteur des TIC au Maroc : « VERS UNE E-PARITE ».

- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2008, « Résultats de l'enquête de collecte des indicateurs TIC pour l'année 2007 ».
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2009, « Tableau de bord marché du fixe au Maroc ».
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2009, « Tableau de bord marché du mobile au Maroc ».
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2009, « Tableau de bord marché de l'Internet au Maroc ».

Ministère du Tourisme

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, « 8èmes assises du tourisme, Radioscopie vision 2010 : bilan et perspectives, 2008 »
- Sites du département du tourisme (www.tourisme.gov.ma), de l'Office Nationale Marocain du Tourisme (www.onmt.org.ma).

Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat

- « Artisanat, Quelle stratégie pour un véritable essor du secteur ? », Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Rabat, le 06 Septembre 2005.
- « Artisanat, une approche volontariste tournée vers la croissance et l'emploi », SECA, 2006.
- Panorama de l'Artisanat, 1ère édition de l'Observatoire National de l'Artisanat, SECA, 2006.
- Bulletin des exportations, SECA, 2006.
- Site internet : http://www.artesnet.gov.ma/
- Contribution du SECA au rapport Genre 2010, juillet 2009.

Département de l'Economie Sociale

- Le deuxième salon National de l'Economie Sociale et Solidaire (ECOSS), du 30 avril au 3 mai 2009, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Affaires Economiques et Générales.
- « Impact genre de l'économie sociale et solidaire », présentation de la DEPF au deuxième salon ECOSS, 2 mai 2009.
- Annuaire Statistique des Coopératives au Maroc, ODCO, 2008.
- Contrat Plan entre l'Etat et l'ODCO au titre de la période 2009-2012, juin 2009.
- « Cadre juridique des coopératives au Maroc », ODCO.

Annexes statistiques

ANNEXES STATISTIQUES

1. Démographie
2. Education et formation
3. Activité, emploi et chômage
4. Santé

1- Démographie

	2002	2003	2004(1)	2005	2006	2007	2008
1-1 Population par sexe (En milliers) (2)	**29185**	**29520**	**29892**	**30172**	**30506**	**30841**	**31177**
Femmes	14665	14831	14914	15210	15403	15595	15786
Hommes	14520	14690	14695	14962	15103	15246	15391
Taux de féminité	50,2	50,2	49,9	50,4	50,5	50,6	50,6
1-2 Fécondité	**1992**	**1994**	**1995**	**2004**	**2006**	**2007**	**2008**
Indice synthétique de fécondité (3)	4,04	3,28	3,31	2,50	2,37	2,33	2,3
Urbain	2,54	2,56	2,17	2,10	2,03	2,01	2,0
Rural	5,54	4,25	4,50	3,10	3,10	2,77	2,7
1-3 Natalité	**02/03**	**03/04**	**04/05**	**05/06**	**06/07**	**07/08**	**08/09**
Taux brut de natalité (pour mille)	21,0	20,4	20,2	20	19,8	19,5	19,2
Urbain	19,2	18,8	17,9	17,8	17,8	17,7	17,6
Rural	23,3	22,6	23,1	22,8	22,3	21,9	21,4
1-4 Nuptialité	**1960**	**1971**	**1982**	**1994**	**2004**	**2007**	
Proportions des femmes célibataires âgées de 15 à 29 ans (%)							
15-19	41,9	70,2	81,5	87,2	88,9		
20-24	6,1	20,4	40,4	55,9	61,3		
25-29	2,3	6,0	17,0	35,1	40,7		
Proportions des hommes célibataires âgées de 15 à 29 ans (%)							
15-19	95,0	96,9	97,9	98,9	99,2		
20-24	58,4	71,3	80,5	89,0	92,1		
25-29	21,9	30,6	44,8	63,5	68,7		
Age moyen au premier mariage							
National							
Hommes	24,0	25,0	27,2	30,0	31,2	31,8	
Femmes	17,5	19,3	22,3	25,8	26,3	27,2	
Urbain							
Hommes	24,4	26,0	28,5	31,2	32,2	32,9	
Femmes	17,5	20,9	23,8	26,9	27,1	27,9	
Rural							
Hommes	23,8	24,2	25,6	28,3	29,5	30,2	
Femmes	17,2	24,2	20,8	24,2	25,5	26,3	
Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage (4)	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**
Femmes							
Ensemble	15,5	15,5	16,1	16,3	16,5	18,7	16,9
Urbain	19,0	19,0	18,6	18,7	18,8	20,4	19,0
Rural	9,0	8,7	12,3	12,6	12,8	16,0	13,2
Hommes							
Ensemble	84,5	84,5	83,9	83,7	83,5	81,3	83,1
Urbain	81,0	81,0	81,4	81,3	81,2	79,6	81,0
Rural	91,0	91,3	87,7	87,4	87,2	84,0	86,8

Sources : - Ministère de l'Education Nationale
- Haut commissariat au Plan (Indicateurs sociaux 2006)

(1) RGPH 2004

(2) Rétroprojections de la population CERED 2006

(3) Sources : Ministère de la Santé pour les enquêtes ENFPF(79-80, ENPS II et Enquête PANEL 1995 ;
Haut Commissariat au Plan pour les RGPH de 1994 et 2004 et l'ENDPR (86-88).

(4) Sources : Haut Commissariat au Plan, RGPH de 1960, 1982, 1994 ;
Ministère de la santé, EPSF 2003-2004

2- Education et formation

	02/003	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
Taux net de scolarisation des filles du 1er cycle fondamental (en %)	**89,41**	**90,08**	**90,5**	**91,6**	**91,6**	**92,5**	**89,9**
Urbain	95,7	95,3	95,1	92,9	92,9	94,5	91,4
Rural	82,2	83,1	84,2	87,1	88,2	90,4	88,3
Effectif des éléves dans le préscolaire (En milliers)	710	685	691	705	703	669	722
Filles	265	261	267	282	287	267	
Garçons	445	424	422	421	415	403	
Effectif des élèves dans l'enseignement fondamental (En milliers)	5221	5231	5254	5261	5336	5317	5311
Filles	2394	2406	2415	2418	2457	2455	2458
Garçons	2827	2825	2839	2843	2879	2862	2853
Effectif des élèves dans l'enseignement secondaire (En milliers)	559	603	633	657	681	714	785
Filles	261	283	298	312	328	347	386
Garçons	299	321	335	345	354	367	399
Effectif des étudiants dans l'enseignement supérieur (Public) (En milliers)	281	278	290	301	273	292	
Filles	127	127	133	139	127	136	
Garçons	154	150	160	166	145	156	
Effectif en formation professionnelle (public) (En milliers) (1)	**79,3**	**98,2**	**106,0**	**120,3**	**135,7**	**150,9**	
Filles	25,7	30,9	36,4	44,2	44,3	51,4	
Garçons	53,6	67,3	69,6	76,1	91,4	99,5	
Taux d'analphabétisme (En %) (2)	**1971**	**1982**	**1994**	**1998**	**2004**	**2006 (3)**	
Hommes	78,0	63,0	51,0	41,0	30,8	31,4	
Urbain	58,0	39,0	30,0	25,0	18,8	21,1	
Rural	85,0	76,0	68,0	61,0	46,0	45,0	
Femmes	96,0	87,0	78,0	67,0	54,7	46,8	
Urbain	88,0	68,0	57,0	49,0	39,5	33,9	
Rural	99,0	98,0	95,0	89,0	74,5	64,4	

(1) Source : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Secrétariat d'Etat Chargé de la Formation Professionnelle

(2) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNVM 1998/1999 pour 1998

(3) Source : Enquête Nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc 2006

3- Activité, emploi et chômage (1)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Population active féminine 15 ans et plus (En milliers)	2568	2875	2966	2988	2978	3021	3053
Urbain	1194	1266	1237	1249	1231	1289	1302
Rural	1374	1609	1725	1735	1752	1741	1730
Structure de la population active féminine selon les groupes d'âges (En %)							
National							
15 - 24 ans	24,3	27,8	28,7	26,8	26,4	25,6	25,0
25 - 44 ans	50,3	49,3	48,6	49,4	48,3	48,9	49,4
45 - 59 ans	15,9	16,5	17,0	18,0	19,6	20,4	21,2
Urbain							
15 - 24 ans	21,9	22,3	22,8	22,0	20,5	21,8	21,3
25 - 44 ans	63,1	62,8	61,7	62,0	60,3	60,0	60,2
45 - 59 ans	12,3	13,7	13,9	14,4	17,7	17,8	18,3
Rural							
15 - 24 ans	26,2	27,4	26,6	24,5	24,9	23,1	23,0
25 - 44 ans	40,0	39,5	39,7	40,9	40,4	41,1	41,6
45 - 59 ans	18,8	18,5	19,0	20,3	20,9	22,3	23,3
Taux d'activité des femmes (En %)							
National	24,9	27,7	28,3	27,9	27,2	27,1	26,6
Urbain	19,8	20,9	20,8	20,1	19,3	19,6	19,3
Rural	32,7	37,3	38,8	38,6	38,4	37,7	37,0

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Population active occupée féminine (En milliers)	2382	2676	2786	2783	2816	2839	2818
Urbain	915	950	944	945	979	1024	1040
Rural	1467	1726	1842	1838	1837	1815	1777
Structure de la population active occupée féminine selon les groupes d'âges (En %)							
National							
15 - 24 ans	23,0	23,8	23,6	22,1	21,7	20,5	20,0
25 - 44 ans	48,6	47,2	46,9	47,4	47,0	47,6	48,3
45 - 59 ans	17,7	18,3	18,7	19,9	21,3	22,3	23,0
Urbain							
15 - 24 ans	18,1	17,6	18,2	17,8	16,3	16,5	15,7
25 - 44 ans	62,7	61,4	61,2	60,5	59,6	59,4	59,9
45 - 59 ans	15,6	17,7	17,6	18,4	21,5	21,7	22,1
Rural							
15 - 24 ans	26,0	27,2	26,4	24,3	24,6	22,8	22,5
25 - 44 ans	39,8	39,3	39,6	40,7	40,3	41,0	41,5
45 - 59 ans	19,0	18,7	19,2	20,6	21,2	22,6	23,6

Source : - Haut commissariat au Plan

(1) 15 ans et plus

3- Activité, emploi et chômage (suite 1)

Structure de l'emploi féminin urbain selon les branches d'activité (En %)	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**
Agriculture, forêt et pêche	4,5	5,1	6,3	6,1	6,1	6,8	6,4
Industrie	37,7	35,9	34,8	34,8	31,1	30,5	31,0
Bâtiments et travaux publics	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5
Commerce de gros et de détail	8,3	8,7	9,5	9,6	9,5	9,5	9,8
Transports, entrepôts et communications	1,9	2,0	2,2	2,9	2,6	2,8	2,9
Services+Administration générale	46,8	47,6	46,7	45,9	49,8	49,4	49,0
Administration générale	9,0	8,4	8,5	8,0	8,9	8,9	8,0
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4
Population active en chômage féminine (En milliers)	312	352	328	337	288	298	297
Urbain	289	326	303	311	257	268	265
Rural	23	25	25	25	31	30	32
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	26,8	28,7	28,3	28,1	27,1	27,3	27,5
Urbain	29,7	31,3	30,5	31,0	29,8	30,3	30,8
Rural	11,9	14,0	14,8	13,3	15,6	14,3	14,7
Taux de chômage des femmes par milieu de résidence (En %)							
National	12,0	12,2	11,1	11,3	9,7	9,8	9,8
Urbain	23,2	25,8	24,3	24,9	20,9	20,8	20,3
Rural	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8	1,7	1,8
Taux de chômage urbain des femmes selon l'âge (En %)							
15-24 ans	35,4	37,7	37,3	36,1	35,3	35,9	36,1
25-44 ans	19,2	20,2	18,3	19,1	16,4	16,4	20,7
45-59 ans	3,4	4,1	4,1	3,8	3,8	3,2	3,9
Taux de chômage rural des femmes selon l'âge (En %)							
15-24 ans	2,3	2,5	2,2	2,9	2,7	3,7	3,8
25-44 ans	1,6	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,9
45-59 ans	0,5	0,4	0,2	0,5	0,5	0,4	0,4

4- Santé

Espérance de vie à la naissance (En années)	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**
Filles	72,4	72,7	73,0	73,2	73,5	73,7	73,9
Garçons	68,2	68,5	70,6	70,8	71,0	71,2	71,4

Taux de prévalence contraceptive (En %) (1)	**1992**	**1995**	**1997**	**2003**
National	41,5	50,3	58,4	63,0
Urbain	54,4	64,2	65,8	65,5
Rural	31,5	39,2	51,7	59,7

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1) source : Ministère de la Santé

Sommaire